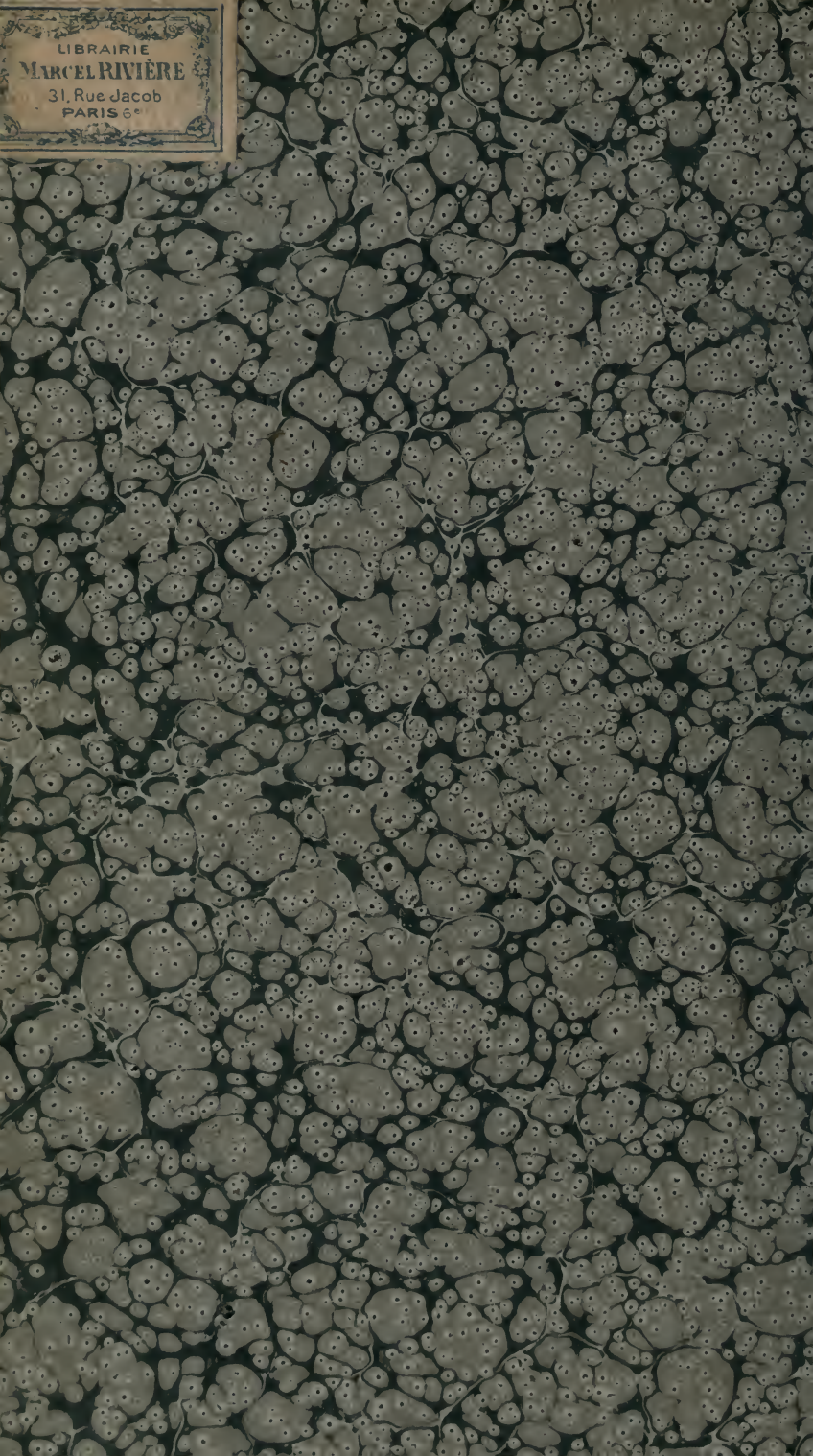




LIBRAIRIE
MARCEL RIVIÈRE
31, Rue Jacob
PARIS 6^e





OBSERVATIONS

SUR L'ÉTAT

DES CLASSES OUVRIÈRES.

REVUE GÉNÉRALE

DES

ARTS ET MÉTIERS

OBSERVATIONS

SUR L'ÉTAT DES

CLASSES OUVRIÈRES

PAR

THÉODORE FIX.



PARIS,

GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

Editeur du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,

du Dictionnaire du commerce et des marchandises, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

—
1846

271677 1112113

11111111

CLASSICAL LIBRARY

HD
8429
F48



111111

11111111 11111111 11111111

1111

PRÉFACE.

Les discussions de la nature de celles qui font l'objet de ce livre sont pleines de difficultés et de périls. Elles comprennent des intérêts si graves, des prétentions si nombreuses et si opposées les unes aux autres, que la solution complète des problèmes qu'elles soulèvent nous paraît à peu près impossible. Lorsqu'on se trouve en présence des passions, des désirs, des besoins et des infirmités humaines, on n'arrive jamais à une application satisfaisante des principes, quelque excellents qu'ils puissent être d'ailleurs. L'harmonie dans les sociétés et le bien-être individuel, même avec le secours des vérités les plus incontestables, ne suivent qu'un progrès relatif, troublé par mille incidents divers, et où des réactions détruisent souvent en un seul instant les efforts d'un grand nombre d'années. L'insuffisance des hommes

paralyse sans cesse l'action des principes les mieux constatés, et nous ne marchons que lentement à travers les écueils sans pouvoir atteindre la perfection.

Dans l'examen que nous avons fait des différentes théories sociales qui ont pour objet l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse, nous avons dû faire abstraction des intentions des auteurs et nous en tenir seulement aux résultats que pourrait amener l'application de leurs doctrines. En pareille matière, la passion du bien ne suffit pas pour opérer le bien. Il faut pénétrer dans le milieu où nous vivons et scruter attentivement tous les éléments, toutes les forces sociales qui peuvent concourir au progrès. En s'attachant aux formes idéales conçues en dehors des réalités, on arrive il est vrai à des combinaisons qui flattent quelquefois l'imagination, mais qui s'accordent mal avec les lois inflexibles et les besoins complexes du monde matériel. C'est ainsi qu'on est conduit aux égarements qui menacent l'ordre et la tranquillité et ne changent point en définitive la condition des populations qui éveillent notre sollicitude.

Les traditions et les faits jouent un rôle au moins aussi considérable dans les théories sociales que les abstractions elles-mêmes, et, pour les améliorations surtout, ces traditions et ces faits fournissent les enseignements les plus sûrs. Nous n'avons cessé de les consulter, et ce n'est qu'après les avoir interrogés avec soin et sans esprit de système que nous avons proposé des moyens de réforme. Nous nous sommes invariablement placé dans le cercle de l'expérience, en prenant pour point de départ de nos améliorations la société telle qu'elle est constituée, en adoptant dans leur expression générale nos

institutions politiques, la liberté du travail et des transactions. Nous avons cherché à concilier les droits légitimes de tous avec les besoins impérieux de quelques-uns. Nous avons respecté l'équité et la justice, tout en admettant les prérogatives du génie et du talent, et l'égalité des droits ne nous a pas entraîné à confondre toutes les facultés et toutes les capacités.

Dans l'appréciation des faits nous avons eu à lutter avec plusieurs difficultés ; les données numériques ne sont pas toujours constatées avec une certitude absolue, et trop souvent les passions ou les besoins d'une cause en ont altéré la valeur et le caractère. Nous avons dès lors soumis les chiffres, cités à l'appui de nos opinions, à une rigoureuse critique, et nous espérons qu'on rendra justice à l'impartialité avec laquelle nous avons présenté les faits qui nous ont servi à établir une situation, à combattre des opinions erronées ou à étayer des projets de réforme. Ainsi, par exemple, dans l'énoncé de la vie moyenne en France, nous n'avons pas choisi les données extrêmes, qui sont cependant garanties par des autorités scientifiques, et nous nous sommes borné à indiquer le chiffre qui laisse le moins de prise au doute et à la discussion ; en signalant l'accroissement de la masse des subsistances, comparé au progrès de la population, nous avons encore écarté des chiffres qui cependant auraient donné plus de relief à notre opinion. En un mot, nous avons pensé que, dans les travaux de ce genre, la réserve et la modération dans le choix des chiffres ne prêteraient que plus de force aux démonstrations.

Sans doute nos solutions ne sont pas complètes, et quelles qu'aient pu être nos investigations et nos re-

cherches sur les moyens d'amélioration du sort des classes ouvrières, nous sommes loin d'avoir réuni toutes les notions qui doivent éclairer une si vaste entreprise. Mais au moins ne nous sommes-nous pas écarté des voies pratiques, et nous n'avons indiqué aucun changement qui ne fût réalisable et conforme aux lois générales de la production et en harmonie avec la liberté politique et l'égalité civile. Nous ajouterons que, dans nos recherches et nos observations, nous avons eu en vue plus particulièrement l'ouvrier français, et que les faits que nous avons empruntés aux pays étrangers nous ont surtout servi à constater la situation de nos travailleurs et à nous suggérer des applications qui n'ont point encore été faites en France.

Paris, 10 mars 1846.



PREMIÈRE PARTIE.

DE LA SITUATION DES CLASSES OUVRIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'OBSERVATION DES FAITS ÉCONOMIQUES.

S'il s'agissait d'une question moins controversée que celle que nous nous proposons de traiter, nous pourrions nous dispenser d'exposer nos idées sur la manière d'observer les faits économiques ; mais comme dans l'appréciation de l'état des classes ouvrières on est souvent parti des données les plus opposées pour arriver à des déductions également contraires ; que souvent aussi on s'est borné à de simples assertions pour constater cet état, qu'il nous soit permis d'indiquer la méthode qui nous semble le mieux convenir aux recherches de cette nature et qui nous paraît en même temps conduire aux résultats les moins entachés d'erreurs et d'illusions.

La méthode et l'observation dans les sciences philosophiques et morales, n'ont pas le même

2 OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT DES CLASSES OUVRIÈRES.

caractère que dans les sciences exactes. Dans les premières, l'esprit et la raison exercent, à l'aide de l'intuition et de la logique, les principales fonctions. Dans les sciences exactes, dans les sciences naturelles, nos organes reçoivent des applications techniques; l'observation est immédiate et directe; elle constate des résultats matériels que l'esprit, à la vérité, se charge de classer pour en déduire des conclusions et des principes. Dans les sciences philosophiques, un fait primordial, unique, suffit quelquefois pour la génération et le développement successif des idées. Dans les sciences naturelles, au contraire, on n'arrive aux règles générales et aux principes que par l'observation et l'analyse détaillée de faits nombreux. Il faut rechercher les analogies et les dissemblances. Toutefois, dans ces opérations, les faits contemporains et actuels suffisent en général, et les comparaisons ne sortent pas du cercle de périodes très-restreintes. Dans la solution des problèmes relatifs au mouvement des corps célestes, tous les termes de la proposition sont simultanément placés sous les yeux du savant et de l'observateur. Dans les sciences morales, l'analyse et la synthèse agissent sur des éléments plus complexes, plus épars, plus difficiles à réunir et à saisir; et lorsqu'on tend aux solutions pratiques, les difficultés se compliquent par l'étendue des périodes dans lesquelles les faits se trouvent renfermés. Même

observation pour les sciences politiques : elles empruntent leur valeur de l'histoire de tous les temps et de tous les peuples. Il est clair que nous parlons ici des sciences appliquées, des sciences dans leurs relations avec les besoins moraux et matériels des nations, et non de la philosophie des sciences qui résume les principes suprêmes de toutes nos connaissances en les laissant à l'état d'abstraction.

L'économie politique est une science moderne, qui participe à la fois des sciences morales et des sciences positives : elle repose sur la double base de l'observation des faits et de la combinaison des idées morales et politiques. L'économiste a donc à rapprocher les faits sociaux contemporains des faits sociaux antérieurs. Il faut qu'il embrasse d'un seul coup d'œil le vaste domaine de l'histoire, il faut qu'il classe les faits avec la précision du savant, et qu'il en apprécie le caractère, la portée et l'action avec la sagacité du moraliste et du philosophe. Il résulte de cet aperçu que l'économie politique, quoiqu'elle soit une science *sui generis*, emprunte néanmoins des secours à l'histoire, soit pour ses applications, soit pour ses développements scientifiques ultérieurs.

Sans doute l'économie politique, considérée dans son acception la plus restreinte et la plus rigoureuse, n'est que la science de la production des richesses. Elle se compose, si l'on veut,

d'une série de formules qui sont un code de lois d'après lesquelles se produisent et se distribuent les richesses. Ces formules, ces lois, aussi longtemps qu'on ne les considère que scientifiquement, présentent la plus belle ordonnance et un enchaînement logique parfait. Mais lorsqu'on les examine dans leurs conséquences et dans leurs résultats pratiques, on rencontre l'homme en face des choses, l'homme avec ses besoins, ses penchants et ses passions. Alors l'économie politique n'est plus cette science simple qui se déroule d'une manière inflexible dans une suite d'axiomes et de propositions : elle se trouve aux prises avec les intérêts les plus divers, avec les nécessités sociales, avec la morale, avec la politique, avec la différence même des conditions et des intelligences, enfin avec des institutions, des usages et des traditions. Elle renferme par conséquent une infinité de problèmes qui ne sont point encore résolus d'une manière pratique ; et pour cette solution, il ne faut pas seulement considérer les faits dans leur état présent, mais il faut encore rechercher les faits analogues dans les temps antérieurs, en tenant compte des circonstances sous l'empire desquelles ils se sont produits.

Or, ces faits ne se présentent pas dans un cadre régulier ; ils sont confondus avec des accidents et des événements de toute nature. Quoique la science économique occupe une place

entièrement nouvelle dans l'ensemble des connaissances humaines, il n'en est pas de même des faits économiques. Ceux-ci ont existé de tout temps, dans les agglomérations les moins cultivées comme dans les sociétés les plus avancées. Mais, encore une fois, ces faits n'ont point été méthodiquement classés et enregistrés.

Nous avons l'histoire des révolutions sociales, des guerres, des négociations diplomatiques, des hommes célèbres; nous avons l'histoire des sciences et des arts, l'histoire des religions; mais nous n'avons point la relation systématique des faits qui intéressent aujourd'hui les peuples et les individus, et qui comprennent virtuellement les principes de l'économie politique. C'est une histoire qui reste à faire, et si quelqu'un avait assez de courage, de patience et de savoir pour entreprendre une pareille œuvre, il rendrait un immense service à l'humanité. On verrait alors les générations éteintes sous un aspect entièrement nouveau; on les verrait dans leur condition matérielle aux prises avec leurs besoins, en lutte avec des gouvernements cupides; ignorant les moyens de production, dominées par des préjugés, luttant avec des obstacles apparents ou réels, et suivant forcément ou volontairement les impulsions les plus contraires à la production des richesses. Mais on verrait aussi, à des intervalles plus ou moins longs et sur un petit nombre de

6 OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT DES CLASSES OUVRIÈRES.

points, des peuples intelligents et hardis asservir la matière par le travail, dominer les éléments par leur audace et leur énergie, et se créer un bien-être qui devançait la civilisation. On verrait encore chez ces peuples le développement plus rapide de la culture, l'adoucissement des mœurs et le progrès des arts. On reconnaîtrait chez eux une supériorité morale, obscurcie quelquefois, il est vrai, par la cupidité et la violence, passions que la supériorité morale n'arrache pas toujours du cœur de l'homme.

Mais comme nous n'avons point ces annales économiques et administratives, nous devons rechercher laborieusement dans l'histoire générale des peuples les faits qui servent de base à la portion positive et expérimentale de l'économie politique. C'est par cette étude seulement que nous parviendrons à apprécier exactement l'état présent des choses et la mesure de malaise ou de bien-être où se trouvent les générations contemporaines. La situation économique des peuples et des individus, comme les progrès et la décadence de toutes choses, ne se juge et ne s'établit que par comparaison ; et pour établir ces comparaisons, il faut des termes nombreux, séparés par de grands intervalles, des termes qui ont de l'identité entre eux, mais qui sont empruntés à des âges et à des latitudes diverses.

C'est ici que l'office devient complexe, et que

les fonctions de simple observateur doivent se renforcer des qualités du moraliste et du philosophe, pour distinguer les influences du climat, des mœurs, des institutions religieuses ou politiques ; pour faire la part des besoins, des habitudes, du caractère et des forces des populations. Ces différentes circonstances ne sont plus, comme on voit, du ressort des analyses rigoureuses qui s'appliquent aux faits matériels et aux événements bien caractérisés. Il faut, pour ce genre d'observations, qui ont des jugements pour corollaire, un esprit droit, pénétrant et cultivé, une grande faculté de généralisation, en un mot, des qualités départies par la nature et par l'étude. C'est alors, mais alors seulement, qu'on peut établir les comparaisons au moyen desquelles on constate des situations diverses, en tenant compte de tous les accidents secondaires qui modifient les faits principaux.

Nous savons très-bien qu'on a cru trouver de nos jours une clef pour la solution de toutes les questions sociales, et il semble que, depuis qu'on a inventé la *statistique*, le gouvernement des États et la production des richesses n'aient plus de mystères. La statistique, selon quelques-uns, est le grand-livre des sociétés, où chacun trouve, avec le degré de sa condition, les moyens de l'améliorer indéfiniment.

Nous avons à faire avant tout deux observations fondamentales sur cette science. Les sta-

tistiques, fussent-elles aussi correctes, aussi bien ordonnées qu'elles sont en général erronées, embrouillées et indigestes, n'offriraient encore que des matériaux très-rudimentaires, très-imparfaits, pour la solution de la plupart des questions économiques; elles ne seraient point encore de nature à établir les progrès ou la décadence, la richesse ou la pauvreté des peuples. Les faits présentés dans une absolue nudité ne prouvent rien, ne signifient rien : ils ne s'animent et ne deviennent concluants que lorsqu'ils sont fécondés par des vues morales, politiques et philosophiques.

Les statisticiens sont en général de simples collecteurs dont la vue ne va pas au delà des chiffres et des nombres. Souvent ils méconnaissent l'analogie des faits, et leurs classifications sont ordinairement peu logiques et peu claires. Ils se donnent la singulière satisfaction de suppléer à la précision des faits par la masse des chiffres, et, pour faire croire à l'exactitude de leurs travaux, ils arrivent souvent à l'énoncé de fractions infinitésimales. C'est là le second reproche que nous faisons aux statisticiens et aux statistiques. Les travaux de cette nature, qu'ils soient l'œuvre des particuliers ou du gouvernement, manquent en général d'exactitude et n'offrent que très-peu de moyens de vérification.

Il en résulte que l'économiste qui s'en sert,

raisonne d'après des prémisses fausses, et présente naturellement des conclusions fausses. Aussi, qu'arrive-t-il dans l'usage qu'on fait des statistiques? Lorsqu'une question est controversée, les adversaires trouvent dans le même document des arguments à l'appui de leur thèse, et il n'est pas rare de voir des problèmes de douane, d'impôt, de transport, résolus en sens contraire, en s'appuyant sur des chiffres officiels puisés dans des documents émanés de l'administration. C'est là une des causes les plus évidentes de la confusion qu'on est parvenu à jeter dans certaines propositions économiques. Combien de gens n'entend-on pas qui vous offrent avec le plus grand sang-froid et comme un argument sans réplique, des chiffres tirés des statistiques officielles! Encore une fois, ces chiffres, outre les doutes qu'on peut avoir sur leur exactitude, ne signifient ordinairement pas grand-chose, attendu qu'ils ne constituent pas le fait nécessaire à la solution de la question, et qu'ils sont quelquefois présentés par des hommes également étrangers aux notions statistiques et à la science économique.

Il faut donc, pour chaque problème particulier, remonter à tous les genres de faits qui lui appartiennent; il faut les soumettre à une critique judicieuse, n'accepter que des chiffres comparatifs, et ne jamais attribuer à un fait isolé une valeur absolue. Avec toutes ces

10 OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT DES CLASSES OUVRIÈRES.

précautions, on sera encore exposé à des chances d'erreur, et souvent la bonne foi et la pénétration ne suffiront pas pour distinguer la vérité et pour formuler des conclusions nettes et précises dans les questions les plus délicates des sciences sociales. Qu'on juge, d'après cela, où l'on va quand au contraire on aborde ces questions avec des passions, des opinions préconçues et avec le désir d'arriver à une conclusion dont on a, depuis longtemps, préparé les termes !

CHAPITRE II.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES FORMES DU TRAVAIL ET DANS LA PRODUCTION.

De merveilleuses transformations se sont opérées depuis un siècle dans les procédés mis en usage par l'homme pour satisfaire ses besoins et ses goûts. Les découvertes et les inventions qui ont changé les formes du travail, agrandi le domaine de la production et multiplié les objets nécessaires à la vie, cèdent le pas sans doute à ces grands incidents historiques qui ont donné, il y a plus de trois siècles, une vie nouvelle aux nations. L'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau-Monde sont des faits plus éclatants que la division du travail, l'accumulation des capitaux par l'épargne, la construction d'une foule de machines ingénieuses, l'application de la vapeur comme force motrice et la création de communications rapides. Mais, pour être plus modestes, ces faits n'en ont pas moins exercé une bienfaisante influence sur les destinées du genre humain, et en améliorant la condition physique et matérielle de l'homme, ils ont aussi contribué à son

élévation morale et intellectuelle ; car l'aisance et le bien-être sont le premier échelon de la civilisation, et c'est seulement quand les conditions physiques de notre existence sont satisfaites que nous pouvons nous livrer à des occupations et à des exercices qui répondent aux besoins de la nature spirituelle.

La division du travail, l'invention des machines, la formation des capitaux n'auraient dans leur application que des effets incomplets si ces phénomènes économiques n'entraînaient en même temps la liberté du travail, l'émancipation de toutes nos forces intellectuelles et expansives dans leurs rapports avec la production. Par une coïncidence providentielle, les obstacles sociaux disparaissent presque toujours au moment même où de nouveaux moyens se présentent pour étendre et pour augmenter la production.

Qu'eussions-nous fait avec le principe de la division du travail, avec les machines les plus ingénieuses et avec les immenses capitaux accumulés par le labeur de la génération actuelle, si nous fussions restés emprisonnés dans le cercle des corporations, des maîtrises et des jurandes, si nous avions eu à lutter encore avec les privilèges du sol et de la naissance et avec tous ces obstacles qui comprimaient le génie et paralysaient l'effet des découvertes les plus belles, des inventions les plus utiles ? Tous ces moyens

seraient en quelque sorte restés à l'état d'instruments stériles, et les principes n'auraient figuré dans les livres que comme de curieuses abstractions.

Du moment où chacun était livré à sa propre impulsion, que les obstacles civils et politiques avaient disparu, que la voie était ouverte à tous, on avait trouvé le stimulant le plus puissant pour s'appropriier les forces et les ressources du monde extérieur.

Il n'entre pas dans nos vues de faire ici l'histoire de tous les changements qui se sont opérés dans les formes organiques du travail et de suivre l'homme ou les sociétés à travers les phases qui séparent l'existence nomade du régime industriel des temps modernes. Mais nous nous arrêterons sur quelques traits principaux de ces transformations, parce que les faits particuliers qui en composent l'ensemble se trouvent encore aujourd'hui épars dans plusieurs États de l'Europe.

Le travail dans ses formes les plus élémentaires constitue en général le régime agricole. Alors les cités et les villes sont rares, les populations sont répandues dans les campagnes, la production industrielle est restreinte et le commerce renfermé dans d'étroites limites. Les peuples qui se trouvent dans cette condition n'alimentent leurs industries que des produits de leur propre sol ; les forces naturelles n'arrivant

au secours de l'homme pour le travail que dans de faibles proportions.

Dans un temps assez rapproché du nôtre, on a donc d'abord eu seulement les industries domestiques indispensables à l'exploitation du sol et aux premières nécessités de la vie; les industries parcellaires ou professionnelles n'arrivent que plus tard et quand déjà les échanges se font avec une certaine activité. Ces professions se portent alors naturellement dans les villes où elles sont, comme spécialités, un premier pas vers la division du travail. En recherchant les agglomérations d'individus, elles les augmentent en même temps et contribuent surtout à leur donner plus de cohésion par la création d'intérêts nouveaux.

Au moyen âge la sécurité qu'offraient les villes, y faisait affluer les professions industrielles qui s'organisèrent alors en corporations. L'industrie parcellaire se trouvait ainsi fondée avec des caractères particuliers, après avoir pris son origine dans l'agriculture et en passant par l'industrie domestique.

Ces métiers réglementés différaient autant du régime manufacturier, qu'ils étaient éloignés de l'industrie domestique. Ils ne tiraient qu'un faible parti des forces motrices naturelles; ils ne connaissaient point les ressources fécondantes des capitaux, de l'association et de la division du travail, et la réglementation, qui, dans l'o-

rigine, était un moyen de progrès et de sécurité, devint plus tard une entrave à toute amélioration (1).

Quand les corporations furent supprimées, ou qu'il fut permis de se placer en dehors de l'enceinte de leurs privilèges et de leur action, un grand nombre d'établissements de l'industrie parcellaire devinrent la base et le germe de manufactures conçues sur de vastes dimensions. Ces fabriques augmentèrent le nombre des établissements de même nature qui avaient été fondés précédemment avec des encouragements du pouvoir, en dépit des corporations, ou en dehors du cercle où celles-ci exerçaient leurs prérogatives.

Il se créa ainsi des foyers industriels avec des formes et des moyens nouveaux, et à mesure que les voies de communication se multipliaient, que le principe de la division du travail se généralisait dans l'application, que les capitaux se formaient, on vit surgir des cités

(1) Voir pour l'origine et le développement de l'industrie des villes au moyen âge : Hüllmann, *Staedtewesen des Mittelalters*, 1^{er} volume. L'auteur indique toutes les sources qui lui ont servi à la rédaction de son savant travail, et les notes qui accompagnent son ouvrage forment une bibliographie complète de la matière qu'il a traitée. On trouve dans l'histoire des municipalités du moyen âge de précieuses indications sur le sort matériel des différentes classes de la société, et particulièrement sur la condition des classes laborieuses et sur le mouvement commercial et industriel de cette époque.

industrielles qui empruntèrent en partie leur population aux campagnes. Une classe commerciale et industrielle se détachait de la classe agricole pour former ces agglomérations denses qui sont aujourd'hui un des caractères distinctifs du régime manufacturier.

Dans ces nouveaux éléments sociaux la population des villes acquiert de la prépondérance en puissance et quelquefois en nombre sur les populations agricoles. Le manufacturier, le commerçant, le capitaliste, se détachent jusqu'à un certain point du reste de la nation ; le travailleur, autrefois assujéti au sol, poursuit d'autres intérêts en se livrant à des travaux d'un ordre différent.

Ce développement de l'industrie manufacturière et commerciale réagit cependant d'une manière favorable sur l'agriculture. Elle aussi, elle adopte peu à peu des procédés d'exploitation plus parfaits, des méthodes nouvelles, afin d'alimenter les manufactures dans de plus larges proportions, de leur fournir une plus grande masse de matières premières.

En effet, supprimez l'industrie manufacturière d'un pays ou réduisez-la considérablement, et aussitôt l'exploitation du sol s'en ressentira. Les produits agricoles perdront nécessairement une partie de leurs débouchés, les consommations de tout genre seront plus faibles, et l'on renoncera à une foule d'échanges profitables à

l'agriculture. Ces deux industries sont dans une dépendance mutuelle, et la bonne culture du sol dépend en grande partie de la prospérité des manufactures. Ainsi, lorsqu'on dit que les fabriques nuisent à l'agriculture, on soutient implicitement que la consommation des produits du sol nuit à l'exploitation du sol, et que les matières premières demandées par les fabriques, ou les denrées que les travailleurs consomment, ne donnent aucun profit aux cultivateurs. A de rares exceptions près, les progrès industriels ont toujours amené les progrès de l'agriculture, et, en France particulièrement, une portion des capitaux accumulés par le travail manufacturier a, depuis le morcellement de la propriété, toujours été reportée vers le sol.

C'est là une partie de l'histoire économique de tous les pays manufacturiers. L'agriculture s'est développée en même temps que l'industrie proprement dite, et quoique cette dernière ait acquis aujourd'hui des formes gigantesques, quoique les populations se trouvent inégalement distribuées entre les deux genres de production, l'agriculture anglaise doit néanmoins ses progrès et sa prospérité à la puissance industrielle du pays.

Les changements, c'est-à-dire la transition de l'industrie agricole à l'industrie manufacturière, affectent partout à peu près les mêmes for-

18 OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT DES CLASSES OUVRIÈRES. mes, et si nous examinons les progrès de l'industrie en Russie, en Autriche, en Prusse, en Allemagne, nous remarquons que l'action des capitaux, l'emploi des machines, la division du travail, la présence de gîtes minéraux et de moteurs naturels, produisent une nouvelle distribution dans la population. Les villes et les centres manufacturiers se forment et recrutent leurs habitants dans les campagnes. En s'aidant de quelques données statistiques, on trouve que, selon que l'industrie est plus ou moins avancée dans un pays, les populations urbaines l'emportent plus ou moins sur les populations rurales. Les fabriques provoquent l'agglomération des travailleurs.

Un auteur allemand, dans un écrit sur les changements organiques du travail, a dirigé ses recherches sur la distribution des populations dans les cinq principaux états de l'Europe (1). Il s'est fondé quelquefois sur des données statistiques qui ne présentent pas une exactitude rigoureuse. Ses déductions, cependant, malgré la trop grande confiance qu'il a accordée à quelques chiffres surannés ou attribués à des statisticiens qui n'inspirent pas une entière confiance, ses déductions, disons-nous, conservent encore une valeur réelle. Elles se rattachent aux ob-

(1) *Deutsche Vierteljahrs Schrift*. — Revue trimestrielle allemande, n° 10.

servations que nous avons déjà faites, à savoir que l'industrie proprement dite, même dans ses origines, provoque l'agglomération des populations, et par conséquent l'établissement des villes.

En Angleterre, la population urbaine forme la moitié de la totalité des habitants du pays. En France, la population agricole l'emporte sur la population des villes. En Prusse, celle-ci n'est que de 27 pour cent, en Autriche de 23 et en Russie de 12 pour cent. Ces chiffres peuvent donner la mesure proportionnelle de la puissance industrielle de ces divers états. D'après d'autres calculs, la population commerciale et industrielle, abstraction faite de sa distribution dans les villes et dans les campagnes, est en Angleterre plus forte que la population agricole. En France nous avons une proportion inverse. En Prusse, la population industrielle ne représente que le quart de la population agricole; en Autriche, la septième partie, et en Russie la treizième partie. Quoique peut-être d'une exactitude peu rigoureuse, ces rapports, suffisent cependant pour indiquer approximativement, en même temps que les chiffres sur la population urbaine, la puissance industrielle respective des États que nous avons cités (1).

(1) Plusieurs statisticiens ont cherché à fixer la part proportionnelle des populations qui revient aux villes et aux campa-

Toutefois le déplacement de la population a ses limites. On remarque déjà en Angleterre un temps d'arrêt, soit dans l'accroissement absolu de la population des villes, soit dans l'absorption par celles-ci des habitants de la campagne. Plusieurs industries tendent d'ailleurs à s'isoler et à s'éloigner des grandes cités pour se placer dans le voisinage de moteurs naturels économiques, ou pour obtenir une réduction dans le prix de la main-d'œuvre en se portant au milieu de populations qui exigent des salaires moins élevés, ou enfin pour trouver le combustible ou les matières premières plus à leur portée. Il y a donc, à un moment donné et dans des conditions déterminées par des circonstances matérielles, si non une réaction, du moins une période stationnaire qui semble annoncer, pour l'avenir, de la fixité dans le chiffre

à l'industrie et à l'agriculture. Nous donnons ici les chiffres de Balbi, sans vouloir cependant en garantir l'exactitude.

POPULATION

	URBAINE.	INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.	AGRICOLE.
Angleterre .	0,50.....	0,45.....	0,45.
France.....	0,55.....	0,56.....	0,44.
Prusse.....	0,27.....	0,18.....	0,66.
Autriche ...	0,25.....	0,09.....	0,69.
Russie.....	0,12.....	0,06.....	0,79.

Bicks présente des chiffres beaucoup plus faibles pour les populations urbaines; mais, comme les *rappports* sont à peu près les mêmes, cette différence est sans importance dans la question qui nous occupe.

des populations urbaines où l'industrie manufacturière est arrivée à son extrême degré de développement. Ce fait n'infirmé au surplus en aucune façon les conclusions qu'on peut tirer de la distribution des populations dans les pays qui sont plus ou moins avancés dans les voies industrielles.

La Russie est sur les degrés inférieurs de l'échelle industrielle; c'est là qu'on trouve encore des traces nombreuses d'exploitation primitive où l'industrie se réduit à la culture du sol. C'est là qu'on peut aussi étudier les mystérieuses transitions d'un état industriel à l'autre : la formation des villes, le déplacement des habitants, le progrès des forces productives, l'envahissement des machines et tant d'autres faits qui s'imposent lentement, mais invinciblement à tous les pays où les besoins s'accroissent, où la civilisation pénètre, et qui tendent à prendre part à ce mouvement universel qui agite les sociétés modernes.

La concentration des populations manufacturières est un des faits les plus dignes d'attention du régime industriel; il résume en partie les accusations qui sont dirigées contre ce régime. L'agglomération des travailleurs est à la fois cause et effet de la concentration des capitaux, de sorte que ces deux agents de la production se trouvent dans une dépendance réciproque et mutuelle où le capi-

tal conserve cependant toujours une prépondérance incontestable.

Aussi longtemps que les fabriques d'un pays n'ont tiré les matières premières que des cultures ou des exploitations indigènes, le régime industriel dans ce pays ne fut qu'à son début, et les échanges ne purent avoir qu'une faible importance. Un état manufacturier n'existe qu'à la condition d'un grand négoce extérieur, et ces deux branches de la production se développent en général parallèlement.

Aussi, dès que les fabriques arrivent à une certaine activité, elles ne trouvent plus une ressource suffisante dans les matières premières indigènes, et quand le capital grandit, quand les appareils se perfectionnent; quand les forces motrices deviennent plus abondantes et plus économiques, l'esprit d'invention fait naître des industries nouvelles. Alors, tout en agrandissant les débouchés, on obtient, par les échanges, des matières premières étrangères. C'est ainsi que nous sommes allés chercher les plantes textiles tropicales, le coton par exemple, qui a donné naissance à l'industrie la plus étendue qui ait jamais existé.

Voilà les causes accidentelles du développement du travail manufacturier; mais les causes originaires et permanentes se trouvent dans la variété des produits qui appartiennent aux di-

verses latitudes et dans le goût que les peuples disséminés sur le globe montrent pour ces produits. Alors la manufacture se confond avec le commerce extérieur, et reçoit de celui-ci un nouvel appui.

C'est autour des usines de coton que se sont groupés, en Angleterre d'abord, et dans plusieurs autres pays ensuite, des milliers de travailleurs et d'immenses capitaux. C'est dans cette industrie que la division du travail, le jeu des machines et l'association ont accompli des merveilles (1). C'est dans cette manufacture, qui est du reste l'expression suprême du régime industriel, soit pour l'agglomération des ouvriers, soit pour la puissance des capitaux,

(1) L'Angleterre a consommé dans l'exercice 1844, 1,420,000 balles de coton (la balle est évaluée en moyenne à 150 kilogrammes; cependant les balles d'Égypte et du Brésil ne dépassent pas le poids de 100 kilogrammes), et la valeur totale des produits de l'industrie cotonnière exportés est estimée à 450 millions de francs.

On peut consulter sur la manufacture du coton en Angleterre les ouvrages suivants : Edw. Baine, *History of the cotton manufacture*. — D^r Ure, *Philosophy of manufactures*. — Babbage, *Economy of manufactures*. — *Quarterly Review*, n^o XIV. — D^r Taylor, *Notes of a tour in the manufacturing districts of Lancashire*. — *Les enquêtes officielles anglaises sur les manufactures*.

Les lecteurs qui ne voudraient pas recourir aux ouvrages originaux, trouveront dans le travail de M. Léon Faucher, intitulé *Études sur l'Angleterre*, un tableau plein de détails curieux et instructifs sur la manufacture du coton en Angleterre et plus particulièrement à Manchester.

qu'on a cru trouver les causes les plus graves de misère et de dégradation pour les classes ouvrières.

Il y a en effet loin de cette situation au régime agricole ou pastoral qui prévaut dans quelques contrées de la Russie, quoique ce vaste empire ait aussi l'ambition de figurer dans l'ordre des états manufacturiers du monde. Toutes les phases intermédiaires entre ces deux situations présentent de curieux sujets d'étude, et celle-ci offre beaucoup moins de difficultés qu'on ne pourrait le penser au premier abord. Ces phases intermédiaires existent dans les pays que nous avons cités, et nous dirons qu'en observant attentivement les périodes de transition, ce n'est pas l'état qui se rapproche le plus du régime pastoral ou agricole qui assure aux travailleurs le plus d'aisance et de bien-être.

Ainsi la Russie est, comme nous l'avons dit, en quelque sorte au premier degré du régime industriel en Europe. L'agriculture y domine et la manufacture est encore une exception dans ce vaste empire. L'Autriche, plus avancée, tire cependant encore sa force et sa richesse des populations agricoles. Les provinces les plus florissantes de la Prusse ont presque franchi le point de partage. L'Angleterre, la France et la Belgique ont des états manufacturiers nettement caractérisés par leur production, et ensuite par la manière

dont les populations y sont réparties. Voyez d'après cela où se trouvent la richesse et la puissance politique !

Les tendances industrielles exercent aujourd'hui un empire irrésistible sur les nations productrices ; elle ne sont plus libres de suivre ou de ne pas suivre ce mouvement ; elles sont violemment emportées dans cette activité universelle.

La plupart des peuples civilisés sont entrés aujourd'hui dans la lice avec des conditions diverses, avec des précédents politiques et économiques qui souvent, de nation à nation, n'ont aucune similitude entre eux. La France a suivi l'exemple de l'Angleterre qui, pendant les guerres de l'Empire, avait donné chez elle un essor prodigieux à tous les genres de production. Maîtresse des mers, elle s'était créé, pendant le blocus continental, dans ses possessions coloniales en Amérique, en Afrique et en Asie, d'immenses débouchés. Les ressources de son commerce extérieur avaient contribué à soutenir chez elle le fardeau de la guerre. La mer, redevenue libre à la paix, con viait nos manufacturiers à se présenter sur les marchés étrangers. Nous entrâmes en concurrence avec l'Angleterre et avec d'autres producteurs. Ce n'était pas seulement aux besoins de l'intérieur que nous cherchions à répondre, nous allions encore au-devant de ceux des nations étrangères,

et nous avons pour compétiteurs les plus habiles marchands du monde. La situation nouvelle des sociétés européennes nous entraînait irrésistiblement dans cette voie. Il était impossible, nous le répétons, de rester en dehors de ce mouvement, et de ne point participer à cette activité générale et pacifique qui succéda au bruit des armes et au carnage des champs de bataille. Ce mouvement était d'ailleurs spontané. On était sorti des étreintes du travail organisé, c'est-à-dire des corporations et des jurandes. Chacun appliquait ses facultés et sa fortune aux travaux qui lui promettaient le plus de profit, et des tendances individuelles uniformes vinrent se confondre dans un fait général.

L'activité nationale avait un nouvel aliment, chacun se tournait vers le travail et se livrait à la production ; en un mot, le système industriel avait succédé au système guerrier. On étudia les phénomènes de cette situation, on observa la marche des faits, leur influence et leurs conséquences probables pour la nation et même pour le genre humain. On cherchait à établir les avantages et les inconvénients de cette vie nouvelle, et l'on fit intervenir dans les études la science économique et souvent des opinions qui n'avaient point encore la sanction de l'expérience.

Les pays voisins de la France ont aussi été

entraînés dans cette orbite avec tout ce qu'ils avaient d'intelligence et de force virile : en Suisse, en Belgique, en Allemagne, nous avons vu les mêmes phénomènes. La puissance industrielle relative et les progrès du régime manufacturier peuvent en quelque sorte se déduire de la manière dont les populations de ces états sont groupées.

Les effets de ce régime et la concentration d'une partie des habitants dans les villes ou dans les foyers manufacturiers, constituent, comme nous l'avons déjà dit, une série de faits nouveaux. Ces faits sont complexes, puisqu'ils résument tout un état social. Bienfaisants dans leur ensemble, ils froissent des individualités et compromettent dans leurs mouvements périodiques quelques existences qui contribuent à leur génération.

Il n'en a pas fallu davantage pour accuser l'industrie moderne d'engendrer la misère, pour voir dans les grandes manufactures une source de privations et de déceptions pour les travailleurs, et même pour reprocher aux riches et aux entrepreneurs d'être sans pitié et sans entrailles pour l'ouvrier. Cette accusation est grave, et, à force d'être répétée, même par des gens sérieux, elle s'est élevée au rang d'une question sociale. Comme on n'a plus à déplorer les misères de l'esclavage, de la servitude, de la guerre, on s'appesantit sur la misère des classes

ouvrières. Cette misère, dont on ne signale ni l'étendue, ni l'intensité, est un grief qu'on impute tour à tour à la société et au gouvernement. On a proposé, pour y remédier, les moyens les plus divers et les plus étranges. L'examen et l'application de ces moyens sont devenus d'importants problèmes ; et plus ces moyens trouvent de difficultés dans leur application, et plus on assombrit le tableau de la misère nationale, du malaise des ouvriers et de la souffrance du peuple. Toute une école s'est donnée cette mission ; mais jusqu'à présent elle n'a fait que dresser son acte d'accusation, et ses moyens pratiques sont encore à naître.

L'agglomération des populations dans les villes, la concentration des capitaux et des forces motrices qui en sont la conséquence nécessaire, ont sans doute profondément modifié l'existence des individus. Outre que l'industrie manufacturière a transformé en partie les populations des campagnes en populations urbaines qui ont d'autres instincts, d'autres goûts, d'autres besoins, l'ensemble de la population elle-même s'est accru, et la partie qui a été absorbée par le régime manufacturier a été rapidement remplacée par un surcroît de fécondité qui prend sa source dans un excédant de la masse des subsistances. Car, pour tout observateur impartial, il n'est pas douteux que celles-ci se sont augmentées dans une progression plus rapide encore que la popu-

lation. Nous fournirons au reste plus tard la démonstration de cette vérité.

A mesure que la production manufacturière s'élevait à de plus vastes proportions, la consommation intérieure de la plupart des états manufacturiers devenait de plus en plus insuffisante, et les gouvernements s'appliquaient sans cesse à ouvrir de nouveaux débouchés chez les nations étrangères pour leurs produits fabriqués. Dans cette carrière encore, l'Angleterre, dans les temps modernes, a laissé bien loin derrière elle les autres peuples; cependant, comme pour l'industrie manufacturière, elle a trouvé dans le commerce des émules et des compétiteurs.

Les rivalités donnent lieu à des incidents qui tournent souvent contre les producteurs eux-mêmes. La Grande-Bretagne, dans ses luttes engagées avec d'autres pays producteurs, a déplacé plusieurs industries considérables (1). Ces dé-

(1) On dit aujourd'hui fort improprement : les *Indiennes*, les *Calicots*, les *Madapolams*, les *Madrass*, etc. Ces tissus ne se fabriquent plus guère dans l'Inde, et l'Angleterre a totalement déplacé cette industrie à son profit. Elle exporte à présent non-seulement des tissus de coton de tout genre pour l'Inde, mais encore des fils de coton. Les exportations de cette dernière classe de marchandises pour ses colonies orientales et pour la Chine se sont élevées, en 1844, à plus de dix millions de kilogrammes. Elle a fourni, en calicots et en mousselines, aux mêmes pays et dans la même période, plus de 200 millions de mètres, et, en toiles peintes près de 50 millions.

La compagnie des Indes, pour s'emparer du marché du Bengale, a frappé les tisserands de taxes exorbitantes. Autrefois des

placements du travail ne sont du reste pas rares. Souvent ils sont dus à des causes fortuites qu'aucune prévision humaine n'aurait pu conjurer.

Le déplacement ou même la disparition d'une

castes entières se livraient exclusivement aux divers travaux qui composent l'industrie des tissus. On fixait le chiffre de l'impôt qui était réparti entre le nombre des métiers; mais les bases de la répartition variaient presque dans chaque village suivant des coutumes locales. La fixation annuelle du chiffre de l'impôt n'était connue des collecteurs qu'au moment de la perception, et il était toujours tellement énorme qu'il absorbait toutes les ressources des tisserands. Ce régime tortionnaire a fini par détruire toute activité industrielle chez les Hindous. Mais à mesure que les fileurs et les tisserands étaient réduits à la misère, les produits anglais gagnaient de la place sur le marché indien, et c'est ainsi que s'est accompli ce miracle industriel trop prôné par certains économistes qui ne vont pas au fond des choses.

- Les Hindous, au lieu de mettre eux-mêmes le coton brut en œuvre, sont forcés de l'envoyer en Angleterre. On a calculé qu'il fallait près de quatre ans au coton brut pour revenir dans le pays de production à l'état manufacturé. Un kilogramme de coton de l'Inde qui est transformé en tissus dans le Lancashire et qui retourne dans l'Inde fait un trajet de plus de 3,000 myriamètres; il passe par cent cinquante mains diverses, et acquiert souvent une augmentation de valeur de 2,000 pour cent.

On a du reste une infinité d'exemples de ce déplacement des industries. Ainsi, par exemple, la fabrication des toiles échappe aujourd'hui à la Saxe et à la Silésie. Les gros de Naples, les gros de Tours, les Florences ne se fabriquent plus dans les villes dont ces tissus portent les noms. Il n'y a plus de glaces de Venise, d'aciers de Damas, de lames de Tolède, de velours d'Utrecht, et beaucoup d'autres dénominations de ce genre ou sont faussement appliquées ou disparaissent du vocabulaire industriel.

branche manufacturière a quelquefois lieu au profit ou au détriment de deux localités d'un même pays; quelquefois aussi un peuple se substitue à un autre pour la fabrication d'un produit. Dans ce dernier cas, les efforts du gouvernement de la partie envahissante viennent se joindre aux causes accidentelles, et de redoutables rivalités s'établissent alors dans le travail. On fait intervenir les protections, les prohibitions, les primes et quelquefois la force.

Les conséquences de ces combats industriels sont fatales à ceux qui succombent. Les capitaux fixes et circulants se détruisent; les travailleurs sont exposés à des privations temporaires et dans l'obligation de se vouer à une autre branche de production en faisant un nouvel apprentissage.

Ces perturbations sont particulières à l'industrie manufacturière et ne se rencontrent que très-rarement dans les exploitations agricoles. Les fabrications de luxe sont surtout exposées à de semblables vicissitudes, parce qu'elles dépendent du caprice et du goût mobile des consommateurs. Les industries parcellaires sont aussi quelquefois frappées par le déplacement ou la suppression; mais le morcellement de la production atténue les dommages, et les relations plus directes avec le consommateur rendent les substitutions dans cet ordre de travaux beaucoup plus difficiles.

Le grand commerce du monde, qui se charge de distribuer les produits manufacturés a aussi éprouvé depuis un siècle plusieurs déplacements considérables. Le commerce extérieur était jadis concentré sur quatre ou cinq points de l'Europe. Cette situation a bien changé, et aujourd'hui ce ne sont pas seulement les nations de l'Europe, mais encore celles du Nouveau-Monde, qui se jettent dans la carrière industrielle et commerciale. La production, depuis la paix, a suivi, nous le répétons, un développement extraordinaire, et les forces intellectuelles et matérielles des peuples se sont portées vers l'industrie. Les gouvernements ont favorisé ou suivi ce mouvement, et il s'est engagé une lutte pacifique où chaque pays apporte le contingent de son intelligence et de son activité, en faisant valoir avec plus ou moins de succès les richesses naturelles de son sol.

La politique s'est mise au service de l'industrie et du commerce, et jamais les intérêts matériels n'ont excité plus vivement l'attention des gouvernements. Des changements profonds se manifestent dans les relations internationales. Les rapports se multiplient d'une manière remarquable ; les barrières politiques qui séparaient les nations, s'affaiblissent, et les intérêts réciproques du commerce et de l'industrie amènent une fusion qu'on aurait en vain demandée à d'autres circonstances. Cependant,

ce mouvement expansif qui se manifeste de toutes parts engendre les rivalités et la concurrence. Il fait naître ces combinaisons variées, tantôt absurdes, tantôt ingénieuses, ces efforts de toute nature dont le but final est la supériorité industrielle et mercantile, ou la possession du plus vaste marché possible. Produire et vendre : voilà la devise du siècle, et comme elle est successivement adoptée par toutes les nations, le précepte devient plus difficile à réaliser à mesure que s'accroît le nombre des compétiteurs.

La production est plus facile, plus rapide que la vente, ou l'échange, pour nous servir de l'expression propre. L'offre précède presque toujours la demande dans le monde industriel et commercial. Après avoir cherché des débouchés, on s'efforce d'en créer. Les peuples manufacturiers explorent les points les plus reculés du globe ; ils étudient les goûts du sauvage aussi bien que les inclinations les plus raffinées des centres de la civilisation ; ils sont ingénieux à multiplier les besoins et les jouissances, et prompts à satisfaire les uns et les autres. Les produits de toutes les latitudes se rencontrent sur un même point, et cette agglomération témoigne de l'activité du commerce et des ressources infinies de l'industrie.

La classification qui assignait autrefois un rôle soit agricole, soit manufacturier, soit cou-

mercial, aux différents peuples de l'Europe, s'efface de plus en plus, et chaque nation cherche à réunir à son profit tout au moins la double fonction de fabricant et de négociant, si d'ailleurs son sol ne lui permet pas d'être encore agriculteur. Ces diverses fonctions sont appuyées par une marine plus ou moins puissante, lorsque les États producteurs sont assis sur un littoral propice, ou sur les rives de quelque grand fleuve. Il faut donc, pour que la vie d'une nation industrielle devienne complète, que sa production agricole et manufacturière soit favorisée par le commerce extérieur, lequel réclame à son tour une marine marchande et militaire. Parmi les États qui sont entrés dans la carrière industrielle, la France et l'Angleterre réunissent au plus haut degré ces différentes conditions. La Hollande, la Belgique, la Prusse, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie possèdent les éléments que nous venons de signaler, dans des proportions diverses, et les moyens de production et d'échange de ces contrées, dans leurs rapports avec le négoce extérieur, ne sont pas aussi complets que ceux de la France et de l'Angleterre.

Tant que chaque pays s'est borné à un rôle spécial dans l'ensemble de la production, les échanges étaient plus faciles et les débouchés moins disputés. Les rapports entre les États manufacturiers et les États agricoles étaient

simples comme ceux des facteurs ou peuples commerciaux qui leur servaient d'intermédiaires. Les choses se faisaient alors à l'instar du commerce que l'Europe entretient avec le Nouveau-Monde, les régions tropicales et l'Inde. La différence des denrées déterminait les demandes réciproques, et les fonctions industrielles, en prenant ce mot dans sa plus large acception, dérivait de circonstances locales et de certaines aptitudes particulières.

Tout cela est aujourd'hui changé. Non-seulement les peuples manufacturiers ont cherché à naturaliser chez eux le plus grand nombre de fabrications possible, mais ils ont encore pénétré dans toutes les régions commerciales du globe. Les deux industries les plus importantes, celles des métaux et des tissus, cherchent à s'implanter partout et se font une redoutable concurrence. Les métaux avec leurs différentes transformations, et les tissus pris à l'origine de leur fabrication, représentent, tant sous le rapport de la main-d'œuvre que sous celui du capital, plus des trois quarts de l'industrie manufacturière, dans la Grande-Bretagne, en France, dans la Confédération Germanique, en Belgique, etc., et ces produits pénètrent maintenant sous tous les pavillons dans les régions commerciales dont chacune n'était autrefois exploitée que par deux ou trois peuples.

Si cette règle souffre encore quelques exceptions, elles ne tarderont pas à disparaître, et, pour s'en convaincre, il suffit d'examiner la distribution des pavillons européens sur les différentes contrées maritimes du globe. Autrefois le commerce de la Baltique et de la mer du Nord était exploité par le pavillon anséatique ; l'Atlantique était particulièrement sillonné par les navires de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal ; la Méditerranée était, il est vrai, une mer cosmopolite qui donnait asile à toutes les nations, mais où la France dominait cependant ; la mer Noire était à la Turquie plutôt qu'à la Russie ; la mer des Indes appartenait à l'Angleterre et à la Hollande. Ce partage éprouve chaque jour des changements plus sensibles, et les peuples maritimes se disputent la navigation tout aussivivement que les débouchés industriels.

Dans la Baltique et dans la mer du Nord, les pavillons anglais, prussien et suédois se sont substitués aux navires anséatiques. Les Américains du Nord ont pris une large part dans la navigation sur l'Atlantique, et les pavillons allemands, le brémois surtout, ont également trouvé là de nouveaux transports. L'activité du commerce de la Méditerranée y a appelé presque tous les peuples : Italiens, Anglais, Allemands, Espagnols, etc. La mer des Indes est plus particulièrement restée aux Anglais ; les Hollandais ne vont guère au delà du détroit de

la Sonde. Le commerce de la Chine s'est partagé jusqu'à présent entre les pavillons anglais et américain, et ce dernier y prend une part de plus en plus large. En un mot, l'industrie et le commerce, en se développant, entraînent chaque jour de nouveaux compétiteurs dans l'arène; à chaque instant la lutte devient plus vive, et les individus comme les peuples veulent participer dans des proportions plus grandes au mouvement général de la production et des échanges.

Ces transformations manufacturières et commerciales constituent une infinité de problèmes pour les gouvernements qui sont sans cesse attentifs à paralyser les efforts de leurs voisins en élevant des barrières autour de leurs propres États, ou à se créer de nouveaux débouchés au détriment de ceux des nations rivales. Elles impriment entre autres une singulière mobilité à l'offre et à la demande, exposent sans cesse le maître et l'ouvrier à des fluctuations qui détruisent la fixité des profits et des salaires, et c'est là aussi un des reproches que les adversaires du régime manufacturier adressent aux formes actuelles de la production.

Si les gouvernements n'avaient à diriger et à surveiller l'industrie et le commerce que dans leurs rapports avec les besoins intérieurs, si chaque pays se bornait à la seule consommation de ses propres produits, la tâche serait bien

simplifiée. Mais un pareil état nous ramènerait aux premières lueurs de la civilisation, et ne peut entrer dans aucune des hypothèses qui servent aujourd'hui de base à l'examen des questions économiques et aux combinaisons nouvelles pour régulariser le mouvement de la production.

La variété des produits, qui prend sa source dans les différences du sol et du climat, est, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la cause principale du commerce extérieur, et l'on a, dès les premiers âges de la société, spéculé sur l'élasticité sans bornes des besoins et des jouissances humaines. Autrefois un petit nombre de nations s'étaient attribué cette mission lucrative ; aujourd'hui tous les peuples civilisés entrent dans la lice, et, à l'exemple de l'Angleterre, qui est l'expression la plus complète du système industriel et mercantile, chacun d'eux cherche à devenir le fournisseur universel des autres.

De tous les États, la Grande-Bretagne est celui qui jusqu'à présent a soutenu ce rôle avec le plus d'avantage et de persévérance. Aucun point du globe n'a échappé à son action mercantile, et son commerce extérieur a acquis des proportions qu'on ne retrouve dans l'histoire d'aucun autre pays. Son commerce a développé son industrie, et réciproquement ses manufactures ont sans cesse imprimé une activité nouvelle

à ses entreprises commerciales. Toute sa politique consiste à agrandir ses débouchés actuels et à s'en créer de nouveaux. Ses lois sur la navigation, ses conquêtes, ses colonisations, ses tarifs de douane, ses traités de commerce n'ont pas d'autre but.

La solution d'un grand nombre de questions intérieures est également subordonnée aux intérêts de son négoce, et la lutte qui existe aujourd'hui entre les propriétaires du sol et les chefs des manufactures pourrait bien se terminer, dans un temps plus ou moins éloigné de nous, à l'avantage de ces derniers.

Le régime économique de la Grande-Bretagne présente en effet deux situations parfaitement distinctes : d'un côté, on a la propriété territoriale avec ses privilèges, ses prétentions et sa puissance traditionnelle ; de l'autre, l'industrie et le commerce avec une influence moins concentrée, plus divisée, mais tout aussi active que celle des propriétaires terriens. Avec des intérêts souvent opposés, le commerce et l'industrie cherchent leur salut dans le mouvement expansif, dans la division et la multiplicité des rapports avec les peuples étrangers, dans la liberté des transactions, phénomène nouveau et contraire aux éléments constitutifs de la puissance territoriale. La lutte entre l'industrie et le sol remonte à plus de soixante ans, et la loi sur les céréales est le champ de bataille

où les adversaires viennent se mesurer périodiquement. Les propriétaires exigent un prix élevé pour leur blé, et les industriels cherchent à donner leurs produits fabriqués au plus bas prix possible. C'est là une contradiction manifeste, et qui gêne singulièrement les théories mercantiles qui prévalent de plus en plus dans la Grande-Bretagne. Le taux des salaires se règle en partie sur le prix vénal des denrées, et la cherté du pain et de la viande est naturellement un obstacle à la production économique des manufactures.

Aussi l'industrie anglaise, sans précisément réclamer en tout point la liberté commerciale, a-t-elle demandé la modération des tarifs et la suppression de la loi sur les céréales, c'est-à-dire, une profonde modification du système actuel. Ces vœux se réalisent tous les jours davantage. Les tarifs anglais ont éprouvé des changements considérables, et quoique les propriétaires terriens aient par deux fois pris une éclatante revanche en obtenant le bill sur les pauvres et la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, l'influence du parti industriel continue néanmoins à s'accroître et à se fortifier.

En France, la situation économique dans ses relations avec les manufactures et le commerce extérieur est beaucoup moins compliquée que chez nos voisins. Nous n'avons plus à lutter avec les mêmes obstacles politiques intérieurs que

la Grande-Bretagne, et les réformes introduites par la Révolution de 1789, dans la distribution du sol et dans la condition des travailleurs, nous mettent à l'abri d'une foule de difficultés qui pèsent encore sur la race anglaise. La nature et la surface de notre territoire contribueront d'ailleurs à maintenir un équilibre rassurant entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière. Le morcellement de la propriété, qui implique aussi jusqu'à un certain point la dissémination des capitaux, prévient ces choquantes inégalités qui se remarquent en Angleterre. Les débouchés que nous nous sommes créés pour notre commerce extérieur sont moins artificiels que ceux de nos voisins, et si nous ne retirons pas les mêmes avantages de nos possessions coloniales, nous n'avons point à redouter non plus les inconvénients futurs de ces mêmes possessions.

Cependant, et quoique les transformations du travail se soient opérées chez nous d'une manière moins brusque et moins radicale que dans la Grande-Bretagne, l'existence des classes inférieures s'en trouve, comme nous l'avons dit, profondément modifiée. Les rapports entre les maîtres et les ouvriers ont changé; la prépondérance du capital sur le travail est devenue plus énergique; les profits et les salaires sont exposés à de plus grandes fluctuations. Les changements dans la position matérielle des

travailleurs ont réagi sur leur intelligence et sur leur moralité.

Ces changements ne sont pas seulement le résultat des nouvelles formes organiques de l'industrie manufacturière ; ils dérivent encore de l'extension du commerce extérieur de chaque peuple , de la concurrence, des rivalités nationales, de la puissance localisée des capitaux, etc.

Aussi existe-t-il entre ces divers éléments une étroite solidarité, et lorsqu'on recherche leur action sur le sort des classes inférieures, il faut toujours les examiner parallèlement. Nous avons donc indiqué à grands traits les transformations qui se sont opérées et dans le travail manufacturier et dans l'industrie commerciale, afin d'éclaircir par ces prémisses les questions spéciales que nous nous proposons d'examiner, et qui, dans leur ensemble, constituent un des problèmes les plus intéressants de l'époque actuelle.

Il est en effet curieux pour l'homme d'État , pour le philosophe, pour l'économiste, de savoir si le régime industriel aurait voué fatalement les classes inférieures à la misère et à la démoralisation , si l'asservissement des forces naturelles , si l'empire de l'homme sur le monde extérieur, si les plus nobles conquêtes du génie, si les plus admirables découvertes ne seraient qu'un jeu malfaisant de la Providence, ou si

tous ces progrès doivent contribuer, malgré la lutte qu'ils provoquent entre les nations et les individus, à l'accroissement du bien-être et à l'élévation morale du genre humain.

CHAPITRE III.

DE LA MISÈRE.

Le comte Joseph de Maistre a fait une description sombre et hideuse de la vie du sauvage. Il a montré celui-ci avec ses passions furieuses, avec ses appétits effrénés, avec ses instincts grossiers et féroces; ignorant, brutal, abandonné de Dieu et de la nature, sous le coup du péché originel et des anathèmes célestes; exposé à la faim, à la soif, à la maladie et à toutes les misères d'une race maudite. Ce tableau est bien opposé aux séduisantes descriptions que donnent Juan Fernandez, Anson, Dampier et tant d'autres navigateurs, des populations des îles de l'Océan Pacifique. Le philosophe s'était placé à un autre point de vue que le voyageur; et, en fin de compte, si l'on ne veut considérer que le bonheur terrestre et matériel, pour nous servir des expressions d'un écrivain célèbre, « les belles habitantes d'Otaïti étaient peut-être plus heureuses, avec leurs danses et leurs chœurs, que leurs filles qui vont au prêche, et qui controversent du matin au soir avec les missionnaires méthodistes. » Qui n'a entendu van-

ter la douceur et la félicité des Caraïbes? N'a-t-on pas trouvé parmi les sauvages de l'Amérique, que la civilisation européenne a fini par exterminer, des tribus timides et pacifiques qui offraient souvent de touchants exemples de piété et d'humanité? Voilà donc le même état social jugé bien diversement par des hommes dont les paroles ne manquent pas d'autorité.

Si nous prenons les exemples que nous avons sous les yeux, nous trouvons les mêmes contradictions. Un citoyen, et surtout un socialiste, qui se trouverait tout à coup transporté, non pas dans une manufacture de coton ou de drap, mais au milieu des montagnes de l'Auvergne, porterait sur les habitants de la France centrale le même jugement que le comte de Maistre a rendu contre les sauvages: il ne verrait là que misère affreuse et dégradation profonde. S'il était écrivain ou réformateur, il tracerait un tableau effrayant de cette race montagnarde, qui a cependant de la peine à changer ses goûts et ses mœurs quand elle est transplantée au sein des villes. Sans doute, si l'observateur qui visite ces régions est soumis lui-même tout à coup au régime qui lui inspire une sorte d'horreur, il sera très-enclin à mesurer la situation des autres sur la sienne propre. Les sensations et les privations qu'il éprouvera lui-même l'entraîneront dans de singulières erreurs, et il oubliera que les hommes qui font l'objet de sa

compassion n'ont jamais connu d'autre état ; qu'ils sont habitués à une nourriture grossière, à des vêtements pour ainsi dire primitifs, et qu'ils ne songent point à rendre plus commodes leurs habitations où ils vivent quelquefois confondus avec le bétail. Le pain noir qui lui causera des nausées est mangé avec appétit par ceux qui l'ont pétri. Le lit sale et agreste sur lequel il se jette tout habillé, favorise le sommeil profond du paysan qui en a ramassé la paille ou la fougère, et rarement un propriétaire pense à assainir sa maison basse et humide.

Sans doute un pareil spectacle, quand il se présente pour la première fois, fait une vive impression sur l'esprit du voyageur, et fournit des thèmes très-pathétiques au touriste. Mais un séjour prolongé dans de semblables contrées change bientôt les premières impressions. Ce peuple, qu'on croyait si misérable, a sa gaieté, ses plaisirs, ses délassements, et des intérêts qu'il poursuit avec la même ardeur que les hommes qui vivent au sein de l'opulence. On ne trouve là aucun des symptômes qui engendrent la misère et les privations. C'est, il est vrai, un état grossier qui oppose une barrière au développement intellectuel et aux améliorations morales, mais il n'offre pas ce type de la misère sur lequel les philanthropes viennent bâtir leurs diatribes contre notre organisation sociale.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait là au-

cune question économique à résoudre ; nous ne voulons pas dire que cette vie simple et dure suffise à la destinée humaine. Nous pensons, au contraire, que les biens matériels sont un moyen fondamental de civilisation, et qu'ils aident l'humanité à graviter vers des régions plus élevées ; mais nous voulons que chaque fait occupe sa place réelle dans les controverses qui se sont établies. On ne fonde que trop souvent l'argumentation sur la confusion des mots et des choses : on s'en rapporte à des observations superficielles, à des lieux communs, et comme les déclamations sont devenues traditionnelles, on se borne à recueillir pêle-mêle ce qui a été dit sur la matière. Souvent aussi on tire parti d'un fait isolé pour condamner tout un ordre d'institutions. Cela arrive surtout à l'égard des populations des villes et des manufactures.

C'est sur les ouvriers des fabriques que s'est porté depuis quelque temps tout l'intérêt des philanthropes et des réformateurs ; ceux-ci ont attaqué tour à tour les machines, la concentration des capitaux, la distribution des salaires, comme sources du malaise des travailleurs. Les moyens les plus divers, et souvent les plus extravagants, ont été proposés pour remédier à la misère supposée ou réelle. On procède pour apprécier la situation des ouvriers des villes, comme on fait pour les travailleurs des campagnes. On se base sur des on dit, sur des inspec-

tions rapides, sur des faits isolés, et l'on travestit les données fournies par quelques hommes intelligents et consciencieux qui ont étudié l'état des classes ouvrières avec maturité. On puise dans leurs ouvrages les parties qui appuient le mieux la thèse que l'on soutient : on oublie l'ensemble des faits, et l'on néglige à la fois les déductions et les conclusions de l'auteur. Toutefois on a soin de citer son nom à l'appui des emprunts qu'on lui fait. S'agit-il de villes manufacturières, comme Lyon, Rouen, Lille, Saint-Étienne, Mulhouse? on se jette de préférence sur les parties dramatiques du livre, sur les faits en quelque sorte exceptionnels, et on les étend, sans égard pour la vérité, à toute la population ouvrière. Quand on présente, par exemple, le chiffre de la mortalité, on a bien soin d'en dissimuler les causes, on évite de parler de l'ivrognerie et de la débauche qui abrègent la vie d'une manière si effrayante. Est-il question de l'industrie cotonnière? on cite de préférence et uniquement les fileurs et les tisseurs à la main, sans avertir que cette catégorie forme le petit nombre des ouvriers engagés dans l'industrie des cotons; et ainsi de tout le reste.

La misère et le bien-être sont des situations corrélatives qui n'ont rien d'absolu, et il est à peu près impossible de les définir nettement. Toutefois on peut dire que la misère existe lors-

que l'homme est exposé à des souffrances physiques par suite de privations ou d'un excès de travail. Et encore la donnée de cette formule varie-t-elle à l'infini ; car il est évident que l'éducation et le genre de vie créent un si grand nombre de classes, que ce qui est funeste à l'une ne l'est plus à l'autre, et réciproquement.

Un homme qui conserve au milieu des travaux les plus rudes et avec la nourriture la plus simple sa santé et sa liberté d'esprit, et qui néanmoins atteint le terme ordinaire de l'existence, n'est pas un être misérable dont la vie matérielle doive occuper les philanthropes. Il est inutile de prouver que la différence des conditions tient avant tout à la distribution et au classement des travaux. La superposition des couches sociales se fait en vertu de cette distribution.

Les travaux faciles qui exigent une faible intelligence et une grande force musculaire seront toujours exécutés par des hommes qui resteront en dehors du cercle de certaines jouissances. Leur vie ressemblera à leurs travaux, et ils seront invinciblement retenus dans les régions inférieures où la satisfaction des besoins est réduite à sa plus simple expression. La loi de la production le veut ainsi, et cette loi est certainement ce qu'il y a de plus conforme à la raison et à la justice ; car il serait assez singulier de vouloir déterminer la rémunération d'un travail autrement que par la valeur de ce tra-

vail lui-même. Il arrive cependant que, lorsque la société entière prospère, les classes inférieures participent également à ces améliorations. Les bienfaits d'une plus grande aisance ne s'arrêtent pas à telle ou telle limite ; ils pénètrent partout, mais dans une proportion différente. On dit quelquefois qu'il faut que l'ouvrier ait une nourriture substantielle, un vêtement chaud et une habitation commode, et avec cette sentence on croit avoir résolu toutes les questions.

Que de nuances et de contrastes ne trouve-t-on pas sans entrer précisément dans la région des misères, sans toucher à cette limite où la satisfaction des besoins cesse, et où les privations commencent ! L'ouvrier anglais a des besoins plus étendus que le travailleur français, et ce qui constitue pour le second une situation très-supportable serait pour le premier un état de pénurie. A l'un il faut des aliments substantiels, des boissons fermentées, du thé, du sucre, du café, des vêtements chauds et une habitation bien close ; l'autre se contente d'une nourriture végétale, d'un habit plus léger et d'un logement moins commode. Ces différences sont déterminées, moins encore par le climat que par des ressources plus abondantes, qui ont créé des habitudes inconnues à nos ouvriers.

Mais s'ensuit-il que le travailleur anglais soit plus heureux, que chez lui la vie moyenne soit plus longue, que ses enfants soient plus robus-

tes, que sa moralité soit supérieure? Nullement; il a des besoins plus nombreux, voilà tout. Les ouvriers allemands vivent avec des salaires qui ne s'élèvent pas à la moitié et quelquefois pas au tiers des salaires anglais : leur subsistance est plus simple et moins abondante que celle de nos ouvriers (1). Ces faits existent sous les mêmes latitudes à peu près; ils s'appliquent

(1) L'ouvrier du canton d'Appenzell, qui est cependant d'une vigueur proverbiale, ne dépense en moyenne que 25 centimes par jour pour sa nourriture qui consiste en trois repas de lait assaisonné de café à la chicorée et de pommes de terre. Le pain n'apparaît que le dimanche, la viande aux grandes fêtes seulement. Ce même ouvrier qui réduit ainsi ses besoins quand les circonstances l'exigent et lutte pour ses produits industriels avec le monde entier, gagne environ 2 fr. 25 cent. par jour, c'est-à-dire, quand les affaires vont bien, dix fois plus qu'il ne lui faut pour vivre. Aussi est-ce dans ces moments-là qu'il jette la base de la modeste fortune qui le met à l'abri de la misère. Voyez la brochure de M. Zuber fils : *Par quels moyens, soit législatifs, soit autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers?*

Si l'on pouvait s'en rapporter aux chiffres du statisticien anglais Porter, la population manufacturière de l'Angleterre consomme annuellement, en moyenne, par tête, 90 à 100 kilogrammes de viande. La population agricole, au contraire, consomme à peine la moitié de cette quantité. Chaque famille, composée de cinq têtes, absorbe par an 500 litres de porter ou d'ale et 63 litres de bière légère. La consommation du sucre est évaluée, en moyenne et sans distinction de classes, à 10 kilogrammes par tête; celle du café à un demi-kilogramme; celle du thé à 0,75 kilogrammes; celle du tabac à 0,75 kilogrammes; celle de l'eau-de-vie à près de 4 litres, et enfin les habitants de l'Angleterre et du pays de Galles consomment près de 200 kilogrammes de farine de froment par an et par tête. Plusieurs de ces chiffres nous paraissent exagérés.

aussi à la même race d'hommes, et indiquent par conséquent toutes les difficultés d'une appréciation exacte.

On ne tient point, en général, assez compte de la différence des aptitudes et des fonctions lorsqu'on examine la situation matérielle des ouvriers. En effet, combien de catégories d'ouvriers n'y a-t-il pas ! Est-ce que tout ce qui reçoit des salaires, est-ce que tous ceux qui font avec le maître un contrat aléatoire sont soumis à un niveau unique ? Les ouvriers qui exercent des métiers proprement dits, peut-on les assimiler aux travailleurs des manufactures, et ceux-ci vivent-ils dans les mêmes conditions que le journalier des campagnes ? La nourriture, le vêtement et l'habitation des uns suffiraient-ils, conviendraient-ils aux autres ?

Certainement l'ouvrier citadin, sculpteur, horloger, ébéniste, joaillier, dont la profession exige sinon des facultés supérieures, du moins de l'expérience et des études assez prolongées, ne se contenterait pas de la nourriture et de l'abri de cet autre ouvrier des villes voué aux fonctions les plus rudes et les plus humbles, et il se considérerait comme misérable s'il partageait la vie matérielle de celui-ci.

Et cependant on ne peut pas élever le second au rang du premier. La rémunération ne s'attache pas à la personne, mais au travail et au produit de ce travail. La capacité, les notions

acquises et l'aptitude technique de l'ouvrier sont les éléments qui déterminent en partie la gradation des salaires, et ces salaires, à leur tour, offrent à ceux qui les reçoivent des moyens plus ou moins étendus pour la satisfaction de leurs besoins et de leurs jouissances.

Nous établirons à propos de l'association, des classifications qui feront mieux ressortir encore l'équité et la justice du principe qui veut que le taux de la rémunération de l'ouvrier soit en rapport avec l'utilité économique et la difficulté de la tâche qu'il exécute.

Si vous détruisez ce principe, quelle règle adopterez-vous? La société, dit-on, doit satisfaire aux besoins de tous ses membres.

Mais ces besoins ont une élasticité sans bornes; ils varient selon les conditions; si on les mesure plutôt sur les appétits individuels que sur l'utilité sociale des œuvres, la part des produits sera pour tous égale, et ainsi disparaîtront la supériorité de l'intelligence, le fruit des études et les privilèges même du génie; l'émulation sera détruite, et cette distribution artificielle et forcée des biens arrêtera la production et fera rétrograder les arts, les sciences et leurs applications.

Dans chaque profession, prise isolément, les ouvriers sont placés à des degrés différents selon leur habileté et leur expérience, et jusque dans les manufactures où les machines et l'unifor-

mité de la besogne semblent effacer les distinctions, le talent reçoit la rémunération qui lui est due. C'est ainsi que les inégalités s'établissent d'après des règles qui prennent leur source dans la justice et la liberté. Ce phénomène se manifeste dans toutes les conditions, dans les professions manuelles comme dans les arts libéraux, chez les ouvriers comme chez les maîtres; il n'admet aucune exception chez les peuples où le travail est dégagé de privilèges.

On voit que la définition exacte de la misère, aussi bien que l'appréciation des besoins des individus placés dans les différentes conditions de l'ordre social, présente d'assez graves difficultés. On se prévaut de ces difficultés mêmes pour exagérer le mal. On juge des populations entières avec la même prévention que des individus, et le paupérisme fournit aux philanthropes et aux novateurs un autre texte d'accusation. De même que la concurrence et les manufactures ruinent l'ouvrier, selon l'opinion des organisateurs du travail, de même, à leurs yeux, ces deux faits engendrent la misère sociale, c'est-à-dire le paupérisme.

Mais, comment peut-on juger le paupérisme du temps présent? Où sont les termes de comparaison pour une pareille entreprise? Les philanthropes se donnent-ils la peine de rechercher dans l'histoire les analogies nécessaires pour éclaircir ce point qui forme en quelque sorte

le pivot des controverses actuelles? Il est des statisticiens et des philanthropes qui affirment purement et simplement qu'à aucune époque il n'y a eu autant de pauvres que de notre temps, et, pour toute preuve, ils se mettent à compter les mendiants et les vagabonds. En supposant, ce que nous sommes loin d'admettre, que de pareils recensements fussent exacts, ils ne nous feraient connaître que le chiffre des pauvres du temps présent, chiffre qui ne saurait avoir ni une valeur absolue, ni une valeur relative. Car pour savoir s'il est réellement alarmant, il faudrait connaître le nombre des pauvres qui ont existé dans les mêmes lieux à d'autres époques et à de grands intervalles; il faudrait savoir si leur dénûment était le même, si la mortalité les décimait dans les mêmes proportions, et si la charité publique et privée atténuait les misères plus ou moins qu'aujourd'hui. Les statisticiens vous répondent qu'ils ne sont pas des professeurs d'histoire, qu'ils ne s'occupent pas de ce qui s'est passé jadis, mais bien de ce qui existe maintenant.

Cependant il nous semble que, pour juger la valeur de certaines assertions relatives au système manufacturier et au paupérisme, il serait bon de connaître la distribution des richesses et le nombre des pauvres dans les siècles antérieurs. Pense-t-on qu'en France, par exemple, les propriétés mobilières et immobi-

lières, les capitaux, n'étaient pas plus inégalement répartis il y a soixante ans qu'aujourd'hui; qu'il n'y avait pas relativement, à la fois, des parts beaucoup plus fortes et des parts beaucoup plus faibles? Croit-on que les traitants et les fermiers généraux d'alors, qui n'étaient ni des chefs d'entreprise, ni des capitalistes-industriels, ne réduisaient pas un plus grand nombre d'individus à la mendicité que nos manufacturiers et nos propriétaires d'usines, si tant y a que ceux-ci réduisent le travailleur à cette condition? Croit-on que, dans les périodes qui ont succédé à la paix de Westphalie et à celle d'Utrecht, les peuples étaient plus heureux ou moins misérables qu'aujourd'hui? Il nous semble que tout cela vaudrait la peine d'être examiné lorsqu'on lance des accusations si graves contre un ordre entier d'idées et de choses.

Dans l'appréciation de l'état matériel d'une société, on trouve les mêmes anomalies, les mêmes lacunes, et surtout l'absence de termes de comparaison de quelque valeur. Quand on a compté les pauvres d'un État manufacturier, il faudrait, si l'on a réellement l'intention de s'éclairer, faire la même opération pour un pays qui n'a ni fabriques ni manufactures, en cherchant d'ailleurs les exemples à peu près sous les mêmes latitudes.

Tout le monde sait qu'il y a plus de misère en Irlande qu'en Angleterre, quoiqu'il y ait

moins de manufactures dans le premier de ces pays que dans le second. Les comtés agricoles de l'Angleterre ont plus de pauvres que les districts manufacturiers. La misère est aussi grande dans certaines provinces de la monarchie autrichienne où il n'existe aucune trace du régime industriel, en Hongrie, par exemple, que dans nos foyers manufacturiers. Cette misère sans doute a ses causes; mais cela prouve seulement que le paupérisme existe en dehors du régime industriel, et que les maux qu'on nous signale ne prennent pas uniquement leur source dans les manufactures. Les populations turques sont certainement les plus misérables de l'Europe, et rien n'égale l'état de dénûment où elles végètent; cependant il n'y a qu'un petit nombre d'usines, et de fabriques sur ce vaste territoire, un des plus fertiles du monde. Si l'on y établissait des manufactures, si la liberté du travail succédait dans ce pays au monopole, il faudrait, pour être logique, au sens de certains philanthropes, déplorer une semblable transformation, puisqu'il n'y a rien de pis dans le monde que le régime industriel tel qu'il est établi en France, en Angleterre et dans quelques autres États de l'Europe. Ces rapprochements nous semblent prouver que les philanthropes ont assez mal apprécié jusqu'à présent les effets de l'industrie manufacturière sur le bien-être des populations.

Il faut d'ailleurs distinguer deux choses dans ces sortes d'études : les effets de l'industrie sur la puissance et la richesse publique d'une nation, et les effets de l'industrie sur les individus. Ainsi divisée, la question est peut-être plus facile à éclaircir. Ce n'est pas sans doute par un pur hasard que les États industriels du temps présent sont les premiers en force, en puissance et en richesse. Qu'on rapproche deux pays de même étendue, qui ont une population à peu près égale, et dont l'un a des manufactures nombreuses et l'autre une petite industrie parcellaire, et l'on reconnaîtra tout aussitôt que le premier l'emportera par le seul fait de son travail sur le second, non-seulement sous le rapport de la puissance et de la richesse, mais encore sous celui de la civilisation. Que l'on compare la Confédération Germanique à l'Espagne, la Belgique au Portugal, la Suisse à la Sicile, et l'on verra de quel côté se trouvent la puissance et les lumières. On ne peut donc pas disconvenir que l'industrie est favorable au développement de la puissance politique et des forces matérielles d'un État. Mais, disent les adversaires du régime industriel, cette puissance s'acquiert aux dépens de la moralité et du bien-être d'une certaine classe de la société, et là-dessus ils nous font l'énumération des indigents et des pauvres, et cela toujours au point de vue de leur opinion.

D'abord, comment peut-il se faire qu'un pays tout entier gagne en puissance et en richesse, tandis que la classe la plus nombreuse s'appauvrit progressivement, tandis que l'instrument qui crée cette puissance se dégrade et s'affaiblit chaque jour davantage? L'anomalie nous paraît flagrante. Sans en excepter l'Angleterre, où le principe aristocratique est cependant encore dans toute sa vigueur, nous voyons dans tous les États industriels l'extension des classes moyennes, et ces classes se recrutent naturellement dans les classes inférieures. Si celles-ci étaient aussi misérables qu'on veut bien le dire, ce phénomène serait à coup sûr impossible. Nous n'avons jamais entendu contester par personne le développement des classes moyennes, qu'on accuse même d'envahir les sociétés modernes. Nous n'avons pas entendu dire non plus que ce développement ait lieu aux dépens de l'aristocratie. Comment alors expliquer cette transformation reconnue par tous, et qui se manifeste plus particulièrement dans les États manufacturiers, sinon par le passage d'une portion de la classe inférieure dans la classe moyenne? Or, nous le répétons, si la première était sur la pente fatale, effroi des philanthropes, cette transformation serait sans exemple.

Maintenant, comment expliquer le chiffre toujours croissant qu'on introduit dans le re-

censement des classes indigentes et pauvres? Évidemment, il y a là un esprit de système qui ôte toute vérité à ces sortes d'opérations. On ne se rend pas compte de ce que c'est qu'un pauvre ou un indigent, et l'on applique ces qualifications à des individus qu'on plaçait jadis dans d'autres catégories.

Aujourd'hui, quand un ouvrier est temporairement privé de travail, on le place dans la classe des pauvres. Quand une crise industrielle occasionne un chômage momentané, voilà tout aussitôt les chiffres les plus alarmants qui se produisent sur la situation entière du pays. Les chiffres, une fois écrits et imprimés, restent; ils servent de base à certains documents, et on les reproduit ensuite, sans autre examen, comme étant l'expression de la plus exacte vérité. On confond ainsi une position transitoire avec un état permanent, une souffrance passagère avec une misère et un dénûment chroniques.

Depuis la réforme de la loi sur les pauvres en Angleterre, la condition de ceux qui reçoivent des secours publics est devenue assez dure. Mais avant cette époque, l'ouvrier qui recevait des secours de la paroisse était dans une condition pareille à celle de l'ouvrier qui n'avait que son salaire : l'un n'était ni plus heureux ni plus malheureux que l'autre, et cependant les statisticiens mettaient le premier dans le cadre de la population indigente. Néanmoins l'ouvrier ainsi

secouru jouissait d'un revenu infiniment supérieur à l'ouvrier allemand, par exemple, et ses consommations étaient peut-être deux fois plus fortes que celles de ce dernier. On voit que ces désignations sont tout à fait arbitraires; car pourquoi l'ouvrier allemand, qui a un revenu incomparablement plus faible et des moyens bien plus limités pour satisfaire ses besoins, ne serait-il pas lui aussi classé parmi les pauvres en proie à la misère? C'est ce qui ne s'explique pas.

Un homme n'est pas misérable uniquement parce qu'il reçoit des secours publics ou privés, et ces secours ne prouvent même pas toujours qu'il soit pauvre ou indigent. Cependant les philanthropes ne tiennent compte d'aucune de ces distinctions. Ils vous disent, ainsi que les statisticiens : Il y a tant de pauvres en Angleterre, tant en France, tant en Allemagne, tant en Espagne, sans se préoccuper le moins du monde de la situation réelle de ces pauvres. Ils ne réfléchissent pas que c'est l'intensité des privations qui détermine le degré de misère d'un individu. Le taux des salaires, les consommations, la commodité relative des habitations, ne sont pas des indices caractéristiques et absolus de bien-être ou de pauvreté.

Ces situations sont déterminées par une foule de circonstances qui échappent complètement à la statistique, et pour l'observation desquelles il faut l'œil du philosophe et de l'économiste.

Les pauvres qui sont nourris aux portes des couvents de quelques pays catholiques sont certainement moins à plaindre que la plupart des cultivateurs irlandais, que la cupidité des propriétaires et un mauvais système de fermage plongent dans la plus affreuse misère. Ce n'est pas l'industrie qui a créé ces deux conditions également fâcheuses, mais entre lesquelles il y a cependant cette différence, que d'une part il existe une misère réelle, et que de l'autre la charité catholique, en satisfaisant à des besoins, risque de porter atteinte à la dignité morale de l'homme. De ces nuances, on n'en tient aucun compte. Comme la statistique ne dispose que de chiffres, elle simplifie les choses autant que possible, et confond par cela même les situations les plus diverses.

Il faut donc dans les questions de régénération sociale définir exactement ce qu'on entend par misère, paupérisme, indigence, et ne pas rattacher à ces mots des faits de nature diverse et qui n'ont d'autre analogie entre eux que d'avoir été mal classés ou mal observés par des esprits inexpérimentés.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans parler d'une dénomination qui nous paraît manquer de justesse lorsqu'elle est appliquée aux ouvriers, devenus aujourd'hui l'objet de recherches nombreuses, faites souvent avec bonne foi, mais qui souvent aussi n'aboutissent

qu'à soulever les passions et à dénaturer les faits. Nous voulons parler de l'épithète de *classes laborieuses* qu'on donne quelquefois aux ouvriers qui s'occupent de travaux manuels et qui reçoivent des salaires. Mais au siècle où nous vivons, la classe laborieuse embrasse pour ainsi dire la société tout entière. Un magistrat ou un fonctionnaire public qui remplit consciencieusement ses devoirs n'appartiendrait-il point par hasard à la classe laborieuse ? Les hommes qui se vouent aux arts libéraux, les industriels, les négociants n'accomplissent-ils point une tâche qui exige du labeur et de l'application et dont les résultats sont en général utiles à tout le corps social ? Personne n'oserait affirmer le contraire, et cependant beaucoup d'écrivains semblent dénier à cette classe de travailleurs des droits et des qualités qui sont un caractère commun à tous les membres d'une nation. Cette lacune, qui, du reste, n'est pas la seule qu'on remarque dans les nombreux projets de rénovation sociale qui surgissent depuis quelque temps, nous fournira la matière de nouvelles observations lorsque nous examinerons les systèmes qui ont pour objet l'organisation du travail et dans lesquels on ne tient compte, pour la plupart du temps, que des maux qui affligent les ouvriers livrés aux travaux manuels, comme si ailleurs il n'y avait pas des misères et des infortunes à soulager.

CHAPITRE IV.

DES CAUSES DE LA MISÈRE.

§ 1^{er}. — Causes diverses.

Les causes de la misère et du malaise sont nombreuses et complexes. Personnelles et générales, elles résident dans l'individu ou dans les institutions et dans les circonstances extérieures. Elles sont physiques ou morales, accidentelles ou permanentes.

Les institutions, les lois, exercent sans doute une puissante influence sur le sort des classes ouvrières et le pouvoir, par sa vigilance, par sa sollicitude, par l'étude constante des besoins et des faits, peut contribuer à l'amélioration économique du sort des classes inférieures. L'*intervention du pouvoir* dans la production se concilie parfaitement avec la liberté d'action des individus qui leur permet de disposer de leurs propriétés et d'appliquer leurs facultés avec le plus de profit possible.

Mais cette action a ses limites, et l'intérêt de tous oppose une barrière aux tendances particulières. Il y a donc une liberté sociale et une

liberté personnelle qui se rencontrent à un point déterminé. Il y a un moment où les droits de tous, représentés par le gouvernement, arrêtent les envahissements dans l'intérêt bien entendu des droits individuels.

Il s'agit, dans cette pondération, dans cette démarcation réciproque des forces expansives de la société d'une part, et des individus de l'autre, d'assurer la plus grande somme de liberté possible à chaque membre de la famille nationale, mais cependant de telle sorte que cette liberté soit commune à tous, et que, si elle implique des restrictions, ces restrictions soient également communes à tous. Ces rapports donnent lieu à deux ordres de faits, à la liberté politique et à la liberté industrielle. La seconde n'est que le corollaire de la première, et les dissertations sur la liberté sont assez stériles lorsqu'elles n'ont pas pour prémisses et pour point de départ les libertés politiques. Les unes et les autres découlent du droit naturel ; mais elles émanent, dans leur expression pratique, du gouvernement représentant de tous les intérêts. Nous n'avons pas à définir ici la liberté politique, nous la considérons comme acquise à la France dans sa signification la plus importante aussi bien que la liberté industrielle. Pour la question spéciale qui nous occupe, nous ne devons considérer que les effets et les avantages de cette dernière, en l'examinant du point de vue pra-

tique qui se traduit en *intervention du gouvernement* dans la production.

Ce droit que nous attribuons à l'autorité, nous le savons, a tour à tour été dénié et exagéré. La liberté industrielle a trouvé des adversaires et des défenseurs qui n'ont gardé aucune mesure ; mais ces opinions extrêmes sont aujourd'hui abandonnées, et l'on admet sans difficulté que le gouvernement doit écarter et aplanir les obstacles qui s'opposent au développement de toutes les forces individuelles et par conséquent au bien-être de la société. Ainsi la tâche du pouvoir ne finit jamais, et son action doit se résumer en une suite d'efforts pour le développement du bien-être des populations, en admettant pour principe suprême la liberté du travail mise en harmonie avec la liberté politique.

Par cela même que l'autorité intervient dans la production, par cela même qu'il est de son devoir de réduire les difficultés qui s'opposent au développement des forces individuelles, cette intervention doit sans cesse suivre une marche moins imparfaite, et une constante étude des besoins peut seule aussi lui révéler ce devoir dans toute son étendue. Le gouvernement a par conséquent sa part de responsabilité dans la direction suivie par l'activité nationale, et s'il manque à sa mission il devient une des causes de la misère publique et du malaise des individus.

Le régime de l'Angleterre dans l'Inde a détruit toute activité chez les indigènes. L'Irlande n'est pas dans une meilleure situation. Presque tous les États musulmans croupissent dans la misère par l'égoïsme, la cupidité et la cruauté des pouvoirs publics. L'exagération ou la fausse répartition des impôts, une instruction publique imparfaite, voilà des causes de misère et de démoralisation. Une mauvaise police, des voies de communication défectueuses, des travaux publics négligés, le crédit mal fondé, tels sont les obstacles qui s'opposent au développement de la richesse et, par conséquent, les causes les plus directes de la misère et de la dégradation.

Ce simple énoncé suffit pour faire comprendre l'étendue des devoirs et de l'action du gouvernement et sa responsabilité dans l'œuvre générale de la production et de la distribution des richesses.

Cependant, il faut le dire, en abordant les détails de la vie réelle, en embrassant dans toute son étendue le problème qui agite aujourd'hui si vivement la société, l'intervention seule du gouvernement ne suffit pas pour résoudre toutes les difficultés qui se rattachent à ce problème. Les causes de la misère et du malaise sont toujours complexes, et c'est en les analysant avec courage une à une, qu'on parviendra à les atténuer et à introduire certaines améliorations dans les formes organiques du travail.

La situation des ouvriers, nous le prouverons dans le chapitre suivant par des faits irrécusables, n'est pas telle que nous la présentent assez habituellement certains novateurs qui aggravent le mal pour faire croire à l'opportunité et à l'excellence de leurs projets de réforme. Nous établirons également que le régime de la liberté du travail est la forme la plus utile aux progrès du bien-être individuel, et que les innovations et les plans d'organisation de la production n'ont résisté jusqu'à présent à aucune expérience sérieuse. Est-ce à dire que les formes actuelles du travail soient irréprochables, que chacun vive dans l'abondance, que nous soyons arrivés aux procédés les plus parfaits, à la répartition la plus équitable des produits, et que la dignité et la moralité humaines doivent être satisfaites du sort de l'ouvrier? Loin de nous une pareille pensée; nous croyons au contraire que le champ des améliorations est vaste et d'une inépuisable fécondité, que d'importants progrès peuvent se réaliser dans la position matérielle de l'ouvrier, et que ces progrès l'élèveront tout à la fois en dignité et en moralité, que la société entière se raffermira par l'élévation de ses enfants les plus humbles, et que nous remplissons une tâche noble et glorieuse en nous occupant de l'amélioration du sort des classes inférieures. Mais, pour bien remplir une semblable mission,

n'est-il pas essentiel de connaître les faits et de remonter surtout aux causes du malaise qu'on signale? Comment appliquer le remède lorsqu'on craint de dévoiler les sources du mal, lorsqu'on refuse de s'expliquer sur l'étendue et l'intensité de ce mal, et qu'on vise très-souvent seulement aux effets tragiques?

Il n'est pas d'état social qui n'offre des traces affligeantes de misère. Mais ceux qui exagèrent le mal sont aussi coupables que ceux qui le nient absolument. Or, que fait-on depuis quinze ans, si ce n'est de nous présenter sans cesse de sombres tableaux sur la situation des ouvriers, en accusant tour à tour le gouvernement et les classes moyennes d'opprimer et d'exploiter les travailleurs, et de les livrer ainsi à une misère sans fin? Ce n'est pas avec de pareilles déclamations qu'on arrive aux réformes sociales. Elles peuvent flatter les passions, satisfaire l'amour-propre d'une apparente philanthropie; mais au fond elles ne nous ont pas encore donné la plus mince solution, et les utopies les plus savantes de ce temps-ci n'ont pas plus augmenté la masse des subsistances qu'elles n'ont introduit de changement dans la distribution des richesses. Que signifient au reste des plans et des systèmes d'organisation sociale qui restent pendant un quart de siècle à l'état de théories, et succombent ensuite sous le poids du ridicule? C'est pourtant ainsi

que se sont terminés tous ces rêves de régénération sociale dont il ne reste plus que de volumineux ouvrages.

Le régime industriel est un phénomène moderne, nouveau, sans précédent. Il a ses inconvénients, ses imperfections et ses victimes comme le régime agricole, comme tous les systèmes d'après lesquels l'homme se procure la subsistance. Accuser les manufactures d'engendrer la misère, c'est lancer un anathème contre tous les genres de production, contre le travail lui-même, qui ne donne pas toujours la prospérité. Mais de ce que la misère a toujours existé, de ce qu'il y a toujours eu des victimes, il ne s'ensuit pas non plus qu'il faille considérer ces accidents d'un œil stoïque et déclarer qu'il n'y a rien à faire, que la Providence et la force des choses le veulent ainsi.

Dans la lutte engagée entre le capital et le travail, les possesseurs du premier ne négligent aucun moyen pour lui assurer la plus grande part de profits possible. Il y a beaucoup plus d'affinité entre les intérêts du capitaliste et de l'entrepreneur, lorsque ces deux agents ne sont pas confondus dans la même personne, qu'entre les intérêts de l'entrepreneur et de l'ouvrier. Le maître emploie, pour réaliser des économies, tous les moyens qui ne sont pas défendus par les lois, quoiqu'ils soient souvent réprouvés par la morale.

Comme entrepreneur, il ne paye pas seulement des salaires aux ouvriers, mais il leur fournit encore dans la plupart des cas les matières premières, les instruments et un espace dans la manufacture ou dans l'atelier. Ces conditions ne sont pas absolues, il est vrai, et dans l'industrie parcellaire surtout elles rencontrent des exceptions. Mais dans la grande industrie et dans les centres manufacturiers, les ouvriers sont en général concentrés dans la fabrique et réunis autour des moteurs et des mécaniques.

Le taux du salaire est la principale cause déterminante de l'application du travailleur. Ce taux est réglé par la demande et par l'offre. Pour l'ouvrier toutes les autres considérations disparaissent devant l'accroissement des salaires, et c'est en définitive la seule question qui se débattre sérieusement entre lui et le maître. L'exiguïté de l'espace dans les ateliers, l'insalubrité des salles de travail dans les manufactures et même les dangers de certaines professions ne sont que des considérations secondaires pour les ouvriers. Les maîtres ont profité de cette sorte d'indifférence, et ils ont en général perdu de vue les conditions nécessaires à la santé et à la vigueur des ouvriers dans le choix de l'emplacement et de la construction des usines et des fabriques.

Nous l'avons dit plus haut, la nature même

de la grande industrie conduit à l'agglomération des ouvriers, à la concentration du travail dans les villes. Nous ne croyons cependant pas que cette agglomération restera toujours une condition essentielle de la manufacture, et déjà des tendances se sont manifestées dans plusieurs industries et sur plusieurs points pour s'écarter des villes populeuses.

L'agglomération des travailleurs dans de vastes ateliers a altéré les conditions de moralité, d'instruction et d'hygiène de la plupart d'entre eux. Les mœurs ont décliné en même temps que la nature physique de l'ouvrier. Par le labeur assidu des parents et le travail précoce des enfants la génération s'est affaiblie. L'intempérance et la débauche y ont contribué, et avec la corruption des mœurs les liens de famille se sont relâchés. Ces faits, sans avoir partout la même gravité, existent cependant dans un grand nombre de manufactures, où l'ouvrier a été sacrifié sans pitié au produit. Le manufacturier ne considère que trop souvent le travailleur comme une machine fixée à la même place et auquel il ne faut pas plus d'air et de soleil qu'à une simple mécanique. Dans la construction des usines tout est calculé pour le service des moteurs et des engins. L'homme qui se place au milieu de ces appareils, bien qu'il soit le complément nécessaire pour imprimer et diriger le mouvement, n'est pas

toujours considéré par le principe manufacturier comme un être intelligent qui dans ses formes organiques a d'autres besoins qu'un métier à filer et à tisser. Quand le travail altère la santé du corps et de l'esprit, il n'est plus conforme aux besoins de la nature humaine et des lois de la Providence.

Ce n'est pas à dire qu'il faille mettre pour cela, ou même qu'on puisse mettre le travailleur à l'abri des fatigues, qu'on puisse le placer dans les conditions les plus salutaires à la vie et à la longévité : ce serait là une perfection incompatible avec notre destinée. Mais au moins ne faut-il repousser aucune des améliorations qui peuvent nous rapprocher de ce but commandé par l'humanité. Nous croyons que sous ce rapport le champ est fort étendu, et si les formes nouvelles du travail ont modifié l'existence physique et morale des travailleurs, il ne faut pas conclure que les causes de ces changements subsisteront toujours, et que la grande industrie exercera fatalement une influence déplorable sur la condition morale et physique des travailleurs. Cette influence, nous venons de la caractériser en peu de mots, en maintenant toutefois que, sous le rapport du *bien-être matériel*, les travailleurs de l'époque actuelle sont mieux partagés que les générations antérieures ; que les exceptions ne détruisent pas la signification des faits généraux, et

que les plaies engendrées par l'industrie moderne ne sont ni aussi incurables ni aussi destructives que les adversaires des grandes manufactures veulent bien le dire.

Mais examinons de plus près les causes du mal. La grande manufacture a ouvert une activité nouvelle au travailleur en même temps qu'elle a modifié les conditions de l'industrie parcelnaire. L'ouvrier, en se détachant des petits ateliers, a renoncé aux habitudes domestiques. Autrefois il faisait en quelque sorte partie de la famille du maître. Il était forcé de suivre l'ordre de la maison et de se soumettre à des conditions qui impliquaient des habitudes régulières.

Cette situation est entièrement changée aujourd'hui par la suppression des corporations et l'établissement des manufactures. L'industrie réglementée rapprochait l'ouvrier du maître et créait des liens que la liberté et l'émancipation du travail sont venues rompre. Les grands ateliers et l'agglomération des ouvriers dans les manufactures ne permettent plus aux entrepreneurs de suivre cette espèce de régime patriarcal qui préservait les ouvriers d'une infinité de dangers et d'écarts. Le travailleur est maintenant livré complètement à lui-même. Il n'est plus assujéti à une surveillance journalière. Célibataire, il est forcé de vivre dans les auberges, dans les cabarets, et de se loger chez des étrangers ; marié, il obéit trop souvent en-

core aux entraînements de ses camarades, et subit de cette manière tous les dangers de la vie d'auberge. L'immoralité et la débauche qui en résultent ne sont point la conséquence directe, immédiate, du travail des manufactures. Celui-ci conduit à la vérité sur une pente glissante, il détruit la surveillance que subissait l'ouvrier dans la famille du maître. Cette tutelle, préjudiciable sous beaucoup de rapports à l'ouvrier, était cependant une sauvegarde pour sa moralité, et une garantie pour une vie plus régulière.

La liberté avec son action bienfaisante a ses inconvénients; en affranchissant l'ouvrier, elle le livre souvent à des appétits, qui ne sont point contenus par l'éducation. C'est alors que nous voyons l'ivrognerie et la débauche s'introduire parmi les classes inférieures; c'est alors que nous voyons le concubinage se montrer sans rougir; c'est alors encore que nous voyons des mariages précoces ruiner l'avenir du travailleur en le chargeant d'une famille dont les besoins excèdent les ressources. Mais les causes des désordres et des misères que nous signalons, faut-il les attribuer uniquement au régime des manufactures? Ce serait une singulière conclusion; et, si elle était exacte, il faudrait alors se soumettre fatalement à toutes les influences funestes qui menacent le genre humain.

L'ouvrier, par sa seule volonté, ne peut pas

échapper à l'action malsaine des ateliers, aux fatigues excessives que lui impose quelquefois sa condition; il ne peut pas acquérir dans un âge avancé l'instruction qui lui a été refusée dans sa jeunesse. Mais il dépend de lui d'avoir une conduite morale et régulière, d'être économe, sobre et laborieux : nous savons très-bien que l'éducation développe et fortifie les penchans honnêtes, et qu'un ouvrier qui a reçu de bons préceptes, qui a eu de bons exemples, quitte moins facilement le droit chemin que le sujet dont l'éducation a été abandonnée au hasard et la jeunesse livrée aux influences corruptrices ; mais, encore une fois, la grande industrie, les manufactures, la concentration des capitaux ne sont nullement en cause sous ce rapport, et ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est qu'on rencontre les mêmes désordres dans l'industrie parcellaire, parmi les ouvriers qui se trouvent d'ailleurs dans des conditions assez semblables à celles qui existaient autrefois dans les professions manuelles.

Quoiqu'il y ait en apparence une liberté réciproque dans les transactions entre les maîtres et les ouvriers, ces derniers sont néanmoins placés dans une dépendance qui résulte de l'ascendant du capital sur le travail. L'ouvrier qui n'a pas d'épargnes, qui dépense son salaire chaque semaine, chaque jour, est facilement exposé au dénûment; c'est alors qu'il aliène

son avenir, qu'il reçoit du maître des avances à des conditions excessives, et que, engagé par un contrat onéreux, il aggrave sans cesse sa situation. Il n'est que trop vrai que les maîtres profitent quelquefois de la détresse des ouvriers, et qu'on voit ainsi surgir des abus criants dans les manufactures.

§ II. — Ivrognerie; Imprévoyance; Compagnonnage.

Toutefois les causes qui agissent de la manière la plus déplorable sur la moralité, la santé et le bien-être des ouvriers, sont la débauche et l'ivrognerie, et ces causes ont une énergie extrême dans les centres manufacturiers de tous les pays industriels. Dans les grandes villes, les penchants, les passions et les vices des classes inférieures sont exploités avec un art funeste. Les maisons de prostitution, les cabarets se multiplient d'une manière effrayante et contribuent ainsi à la dégradation et à la misère des ouvriers. La tolérance qu'on accorde aux premières et qui est du ressort de la police, est un point que nous n'aborderons pas ici. La question, aux yeux de la morale, ne saurait être douteuse, et il nous paraît certain que toute autre considération devrait céder aux principes qui sont la sauvegarde des mœurs. La multiplication des cabarets n'est que la conséquence de la liberté de l'industrie. Mais

ne pourrait-on pas réprimer les abus qui résultent de cette liberté ? La police prend-elle toutes les mesures répressives et conservatoires qui pourraient préserver les classes ouvrières jusqu'à un certain point de l'abus des liqueurs fermentées et des excitations du cabaret ?

Lille est, sans contredit, de toutes les cités industrielles de la France celle où les ouvriers sont dans l'état le plus misérable. Nous voyons dans l'ouvrage de M. Villermé que le quartier des Etaques (1), où sur un espace de 24,000 mètres carrés on trouve entassés 3 à 4,000 ouvriers, présente un tableau effrayant.

(1) *Etat physique et moral des ouvriers.* — Le quartier des Etaques a subi depuis quelque temps de notables changements; de nouvelles constructions ont remplacé les anciennes et une partie de la population a ainsi été expulsée. Mais elle n'a fait que se déplacer sans changer ses habitudes et sans échapper à la misère. Elle a porté ailleurs le siège de ses débauches et le spectacle de sa dégradation.

Cependant ce déplacement même est déjà un bien, quoique la génération qu'on force à cette migration ne laisse guère d'espoir à des amendements. Mais on conçoit que la destruction des foyers infects diminue au moins les causes de dégénérescence et dégage le sol des établissements permanents de débauche. La salubrité et la commodité des habitations exercent une immense influence sur la moralité et le bien-être des ouvriers, et toutes les fois qu'on a détruit, dans les grands centres manufacturiers, quelques-uns de ces quartiers généraux de l'ivrognerie et de la débauche, on a, sinon supprimé, du moins réduit les chances de désordre. Les changements qui se sont opérés dans plusieurs quartiers de Paris confirment cette observation.

Les habitants y sont beaucoup plus agglomérés que dans les quartiers les plus peuplés de Paris. Les plus pauvres ouvriers de la rue des Etaques habitent les caves et les greniers. Les caves n'ont aucune communication avec l'intérieur des maisons ; elles s'ouvrent sur les rues ou sur les cours, et l'on y descend par un escalier qui en est souvent à la fois la porte et la fenêtre. Elles sont en pierres ou en briques, voûtées, pavées, carrelées, et toutes ont une cheminée. ce qui prouve qu'elles ont été construites pour servir d'habitations. Communément leur hauteur est de six pieds prise au milieu de la voûte, et elles ont de dix à quinze pieds de côté. C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et travaillent un grand nombre d'ouvriers. Le jour arrive pour eux une heure plus tard que pour les autres, et la nuit une heure plus tôt. Leur mobilier ordinaire se compose, avec les objets de leur profession, d'une sorte d'armoire en planches pour déposer leurs aliments, d'un poêle, d'un réchaud en terre cuite, de quelques poteries, d'une petite table, de deux ou trois chaises, et d'un grabat dont les seules pièces sont une paille et des lambeaux de couverture. Dans plusieurs de ces demeures les individus des deux sexes, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante, sont confondus dans le même lit. Père, mère, vieillards, enfants, adultes, s'y pressent, s'y entas-

sent. — Eh bien ! ces caves ne sont pas les plus mauvais logements, car dès qu'on allume le réchaud qui se place dans la cheminée, il s'établit un courant d'air qui les sèche et les assainit. Les pires demeures sont les greniers, où rien ne garantit des températures extrêmes ; leurs locataires, tout aussi misérables que ceux des caves, manquent également des moyens d'y entretenir du feu pour se chauffer pendant l'hiver.

La description des cabarets des Etaques complète ce tableau. « J'aurais voulu, dit M. Villermé, pénétrer dans ces lieux, où j'ai vu par les portes et par les fenêtres, à travers un nuage de fumée de tabac, comme des fourmilières d'habitants de ce hideux quartier ; mais il est évident que, malgré la précaution que j'avais prise de m'habiller de manière à leur paraître moins suspect, mon apparition au milieu d'eux aurait excité leur surprise et surtout leur méfiance. Un grand nombre se tenaient debout faute de place pour s'asseoir, et l'on voyait parmi eux beaucoup de femmes. Tous buvaient de la détestable eau-de-vie de grain ou bien de la bière. Quant au vin, il est d'un prix trop élevé pour qu'ils puissent y atteindre. Je me suis donc contenté de suivre toutes ces personnes dans la rue, où beaucoup s'arrêtaient chez les épiciers pour boire de l'eau-de-vie avant d'entrer au cabaret, et où j'entendais

jusqu'aux enfants dire les paroles les plus obscènes. Je puis l'affirmer, je n'ai jamais vu à la fois autant de saletés, de misères, de vices, et nulle part sous un aspect plus hideux, plus révoltant. Et que l'on ne croie pas que cet excès du mal soit offert par quelques centaines d'individus seulement ; c'est, à des degrés divers, par la grande majorité de 3,000 qui habitent le quartier de la rue des Etaques, et par un plus grand nombre d'autres encore qui sont groupés, distribués dans beaucoup de rues, et dans peut-être soixante cours plus ou moins comparables à celles dont j'ai parlé.

« Mais si l'on voit à Lille, ajoute ensuite le même auteur, un nombre très-considérable d'ouvriers tels que ceux de la rue des Etaques et des cours voisines, un plus grand nombre encore sont loin d'offrir le spectacle de misère et de dégradation profonde dont je viens de présenter le trop fidèle tableau, quoiqu'ils ne gagnent pas toujours, à beaucoup près, de meilleurs salaires. Mais propres, économes, sobres surtout, ils savent avec la même rétribution d'une journée de travail, se loger, s'habiller, se mieux nourrir, en un mot pourvoir plus complètement à leurs besoins. Il serait superflu, je crois, d'en parler ici plus longuement. J'ajouterai pourtant que beaucoup cherchent, dans le choix de leurs demeures, à se rapprocher des autres ouvriers de bonne conduite, et

habitent ainsi le quartier Saint-André, comme les misérables dont il s'agissait tout à l'heure habitent surtout le quartier Saint-Sauveur et celui de la rue des Etaques. »

Il est impossible de faire ressortir avec plus d'évidence *une* des causes de la misère des classes ouvrières. Le même salaire qui suffit aux uns, laisse les autres dans la plus profonde dégradation. Le philanthrope ne voit pas en général, ou ne veut pas apercevoir, cette cause, et il se garde par cela même de signaler le fait latéral qui affaiblirait tout au moins ses assertions sur la situation des classes ouvrières. Le rigoriste au contraire ne verra d'autres causes à la misère que l'ivrognerie et la débauche des ouvriers; il affirmera que la sobriété et une conduite réglée sont des moyens radicaux pour ramener l'aisance dans la demeure des travailleurs, et qu'il ne dépend, par conséquent, que d'eux de sortir de l'état misérable où ils se trouvent. Ces vues extrêmes sont également inexacts.

Nous n'avons pas besoin de répéter ce que nous avons déjà dit de cette manière de former un jugement sur un fait particulier et de déduire d'une situation exceptionnelle un argument général contre tel système économique. Quant aux désordres des classes ouvrières, la simple réflexion suffit pour prouver qu'il faut un concours de plusieurs circonstances pour les

atténuer. Lorsqu'un vice a jeté de profondes racines dans toute une classe de la société, on ne l'extirpe pas sans de prodigieux efforts, et cette classe elle-même, abrutié par ce vice, n'aura certes pas l'énergie nécessaire pour prendre l'initiative d'un amendement et d'une réforme.

Il faut donc que l'impulsion vienne d'ailleurs, des classes supérieures, et spécialement des maîtres et des entrepreneurs. On conçoit qu'il n'y a ni règles ni moyens pratiques uniformes pour atteindre le vice à sa base et en combattre les conséquences. Ces moyens subissent l'influence des localités et du milieu où il faut agir. A Sedan, par exemple, les chefs des premières maisons se sont réunis pour réprimer l'ivrognerie. Leurs moyens consistent à prévenir, autant qu'ils le peuvent, les chômages, à conserver leurs emplois aux ouvriers qui tombent malades, en un mot, à bien traiter tous ceux dont ils sont contents, à se les attacher; mais aussi à ne jamais admettre un ivrogne dans leurs ateliers, à renvoyer, pour ne plus le reprendre, tout homme vu ivre, et à punir de la même peine l'absence des ateliers le jour du lundi. On est ainsi parvenu à diminuer à tel point ce vice parmi les ouvriers de Sedan, qu'on ne voit que très-rarement, les dimanches ou les lundis, des hommes ivres dans les rues. Il est vrai qu'on n'opère que peu de conver-

sions, mais comme les ivrognes ne trouvent plus de travail dans le pays, d'ordinaire ils émigrent.

La réforme ne profite donc qu'à la nouvelle génération, à celle qui n'a pas encore éprouvé la contagion du vice ; mais c'est déjà un immense progrès, quoique cela indique la nature des obstacles qui s'opposent à la régénération des classes ouvrières.

Les causes qui engendrent l'ivrognerie sont nombreuses. En première ligne se présente le mauvais exemple que reçoivent les enfants dans leur famille, puis le choix d'un métier qui compte beaucoup d'ivrognes, les habitudes de débauche et de désordre qu'entraînent l'organisation du compagnonnage et le travail en commun dans les ateliers des manufactures, l'oïveté complète les jours de dimanche, les suspensions de travail et tous les chômages de courte durée ; le bas prix de l'eau-de-vie et des liqueurs spiritueuses, et le grand nombre de cabarets où l'on boit à toute heure et sans mesure ; enfin le défaut ou l'oubli des principes religieux ou moraux.

On voit que, pour atteindre ces diverses causes, si toutefois cela est possible, il faudrait le triple concours du gouvernement, des maîtres et des ouvriers. Il ne s'agit pas seulement de décréter des réformes, mais encore de les suivre une fois qu'on en a admis les moyens pratiques. La liberté du travail, qui est le grand stimulant de

la production et la meilleure égide des droits de chacun, ne résout cependant pas toutes les questions, et, en laissant un champ plus vaste à notre activité, elle ouvre aussi une porte plus large à nos mauvais penchants. Mais il est possible de combattre ceux-ci et d'atténuer leurs conséquences sans entraver cette liberté, et sans revenir à des institutions et à des règles qui prononcent l'exclusion des uns au profit des autres, et engendrent bien plus sûrement l'inégalité et la misère que la concurrence universelle.

L'imprévoyance est une autre cause de la misère des ouvriers. Dans les villes manufacturières du Nord, à Roubaix, à Saint-Quentin, à Amiens, à Rouen, à Elbeuf, à Sedan, le luxe des habits et le goût de la toilette, dit M. Villemé, sont poussés très-loin, surtout chez les filles d'atelier. C'est au point que, les dimanches et les jours de fêtes, dans beaucoup de villes de France, celles du Midi exceptées, on pourrait confondre, au premier abord, une partie des ouvriers et des ouvrières de nos manufactures avec la classe bourgeoise, tant leur mise est recherchée. Il va sans dire que cette observation ne s'applique pas à tous les ouvriers, car ils ne sont pas tous également bien vêtus, mais à ceux qui consacrent cette portion du salaire qui devrait former leur épargne, à des vêtements et à des objets de toilette qui ne sont pas

de première nécessité. Les gains deviennent alors insuffisants, et lorsqu'il arrive un accident ou un moment de chômage, la détresse est inévitable.

Les conséquences du libertinage sont tout aussi faciles à apprécier, et ce genre de désordre, qui résulte en partie du mélange des sexes dans les ateliers, exerce dans les villes manufacturières l'influence la plus désastreuse sur la condition matérielle des travailleurs.

Maintenant il est permis de se demander si l'accroissement des salaires donnerait plus d'aisance aux ouvriers des deux sexes qui vivent dans l'ivrognerie, la débauche, le libertinage et l'imprévoyance. Il ne faut pas une grande pénétration pour arriver à la négative, et il faudrait avoir une singulière idée des penchants et des habitudes de l'homme, pour soutenir qu'un accroissement des ressources qui alimentent le vice, serait de nature à détruire ce vice. Il faut d'autres moyens, et, comme il est à peu près impossible d'agir efficacement sur une génération déjà corrompue, on doit chercher à soustraire la jeunesse, autant que possible, à la funeste influence de l'exemple. Ainsi, ce n'est pas dans une nouvelle répartition des produits du travail qu'on peut trouver les remèdes à la misère des ouvriers. Élevez tous les ouvriers au même niveau moral, donnez-leur à tous l'amour du travail, des habitudes d'ordre et

d'économie, et alors vous serez déjà parvenus à les faire vivre de leur salaire, à l'instar de ces travailleurs d'élite qu'on trouve à Sedan, à Elbeuf, à Tarare et dans plusieurs autres villes manufacturières, et surtout dans les industries parcellaires où les maîtres et les entrepreneurs sortent presque toujours de la classe ouvrière.

Nous n'hésitons pas à dire que le compagnonnage, tel qu'il existe aujourd'hui chez les ouvriers, est une cause grave de désordre. Les inimitiés qui règnent non-seulement entre les différents corps de métiers, mais souvent dans la même profession, donnent lieu à des rixes sanglantes, à des chômages et à des réunions où la tempérance et la sobriété ne sont ordinairement pas assez respectées. Il y a dans le compagnonnage encore des formes barbares qui sont un obstacle à l'amélioration morale des ouvriers et qui perpétuent les haines aveugles qui existent entre certains corps de métiers (1).

(1) *Le livre du Compagnonnage* d'Agricol Perdiguier, donne une idée assez précise des formes organiques et des coutumes du compagnonnage. Ces associations, d'après l'auteur, se perdent dans la nuit des temps, et les différents corps de métiers qui en acceptent les règles font quelquefois remonter leur origine bien au delà de Jésus-Christ.

Le compagnonnage reconnaît trois fondateurs principaux. Il forme plusieurs devoirs et se divise en un grand nombre de sociétés. Les tailleurs de pierre, *Compagnons étrangers*, dits les *Loups*, les menuisiers et les serruriers, du *Devoir de Liberté*, dits les *Gavots*, reconnaissent Salomon : ils affirment que ce roi,

Le compagnonnage paraît surtout institué pour servir de point d'appui aux rapports entre les maîtres et les ouvriers. C'est le compagnonnage qui est la source des coalitions, du

pour les récompenser de leurs travaux, leur donna un *Devoir* et les unit fraternellement dans le temple, œuvre de leurs mains.

Les tailleurs de pierre, Compagnons passants dits les *Loups-garoux*, les menuisiers et serruriers du *Devoir*, dits les *Dévotants*, prétendent aussi être sortis du temple : maître Jacques, fameux conducteur de travaux dans cet édifice, les aurait fondés.

Les charpentiers, Compagnons passants ou *Drilles*, se donnent la même origine que les précédents; ils seraient donc sortis du temple, et le père Soubise, savant dans l'art de la charpente, serait leur fondateur.

Une multitude d'autres sociétés sont sorties de celles qu'on vient de nommer. Ainsi les enfants de Salomon divisés à l'origine en trois corps, en forment aujourd'hui quatre. Des charpentiers, appelés d'abord *Renards* de liberté, puis Compagnons de liberté, se sont placés à côté des enfants de Salomon. Les enfants de maître Jacques se sont donné volontairement des auxiliaires. Enfin ceux du père Soubise, qui ne composaient dans l'origine qu'un seul corps d'état, en forment trois maintenant.

Voilà les traditions populaires; mais le petit livre de M. Perdiguiet contient, dans le deuxième volume, page 171, sur le compagnonnage, des détails beaucoup moins problématiques. L'auteur trouve l'origine du compagnonnage en Judée et en Egypte, et il s'efforce de faire voir comment il s'est déplacé et perpétué jusqu'à nos jours.

Sans vouloir exposer ici les coutumes du compagnonnage nous emprunterons cependant au livre de M. Perdiguiet quelques détails qui donneront une idée de certaines formes brutales qui existent dans ces associations. Voici pour le *Topage* :

Si deux compagnons se rencontrent sur une route, ils se to-

chômage et d'une foule d'excès et de violences commis par les ouvriers.

§ III. — Coalitions.

On confond quelquefois les coalitions des ouvriers avec les effets de ces coalitions. Certains novateurs voient dans les premières des

pent. Voici comment. Etant à une vingtaine de pas l'un de l'autre, ils s'arrêtent, prennent une certaine pose, et ces demandes et ces réponses sont hautement articulées : — Tope ! — Tope ! — Quelle vocation ? — Charpentier ; et vous, le pays ? — Tailleur de pierre. — Compagnon ? — Oui, le pays ; et vous ? — Compagnon aussi. — Alors ils se demandent de quel côté ou de quel Devoir. S'ils sont du même, c'est une fête, ils boivent à la même gourde ; si un cabaret se trouve près de là, on y va choquer le verre. Dans le cas contraire, ce sont des injures d'abord, et puis des coups. Il est vrai que dans l'origine le topage n'avait qu'un but louable, des ouvriers, ne voulant pas se rencontrer sans sympathiser ensemble, l'adoptèrent ; mais malheureusement la chose la plus douce est devenue la plus détestable.

Les compagnons se battent quelquefois par masses ; cependant aujourd'hui ces batailles sont moins fréquentes et moins sanglantes qu'autrefois. Vers 1750 il y eut dans la plaine de la Crau une affaire très-grave. Les compagnons de Salomon d'une part, et ceux de Jacques et de Soubise de l'autre, se trouvèrent en présence. Les villes de Marseille, d'Avignon, de Montpellier, de Nîmes fournirent leur contingent qui arriva au jour convenu sur le lieu désigné. Les ouvriers étaient armés de compas, de bâtons et d'armes à feu. Beaucoup d'entre eux restèrent sur la place, car la mêlée fut longue et terrible, et ce n'est qu'avec peine que les troupes parvinrent à rétablir l'ordre. En 1816 un combat semblable eut lieu près de Lunel. En 1823 et 1827 il y eut aussi des combats à Nantes et à Bordeaux qui occasionnèrent la mort de plusieurs ouvriers. A Paris, ces conflits ne sont pas rares, et l'autorité veille sans cesse pour les réprimer.

symptômes de misère. « Les coalitions, disent-ils, indiquent assez le malaise où gémissent les travailleurs, et ces désordres démontrent péremptoirement que l'industrie a besoin d'être organisée. » C'est aussi des coalitions qu'ils déduisent la nécessité de réglementer les profits du capital et le taux des salaires.

Les coalitions n'ont pas toujours le même caractère ; tantôt leur but est d'obtenir un accroissement des salaires ; tantôt elles se dirigent contre les machines, contre des procédés nouveaux qui réduisent ou qui simplifient la main-d'œuvre ; tantôt encore leur seul motif est la vengeance ou l'animosité des ouvriers.

Elles sont rarement la conséquence de la misère ou du malaise ; car, pour obtenir une augmentation des salaires ou une diminution dans la durée de la journée, les ouvriers choisissent invariablement le moment où le travail est abondant, très-demandé, et par conséquent mieux rétribué que dans les temps de crise et de chômage. Ils espèrent, dans ces moments-là, imposer la loi aux maîtres et les contraindre à augmenter les salaires, sous peine de voir leurs ateliers déserts ou livrés à la destruction. Les ouvriers se coalisent donc au moment où ils sont dans une condition relativement meilleure ; non pas quand le travail manque, mais au contraire lorsqu'il est très-offert et qu'ils n'ont pas à craindre les atteintes de la misère.

En Angleterre, les coalitions n'ont lieu qu'autant que la classe d'ouvriers qui a jeté l'interdit sur une usine, ou sur une industrie tout entière, possède un fonds suffisant pour pouvoir soutenir le chômage pendant un certain temps. On a vu de cette manière dépenser improductivement des centaines de mille francs, et les ouvriers, après l'absorption de ce pécule, rentrer pacifiquement dans les ateliers sans avoir obtenu l'accroissement de salaire qu'ils avaient demandé.

Il est vrai que les choses ne se passent pas toujours de même, et que souvent les excès des ouvriers nécessitent l'intervention de la force armée et donnent lieu à des procès criminels. L'introduction des machines dans une industrie déplace la main-d'œuvre et entraîne des souffrances momentanées parmi les ouvriers de cette industrie; mais l'expérience a prouvé que les mécaniques, en imprimant un nouvel essor à la fabrique, exigent un travail manuel complémentaire, supérieur à la main-d'œuvre antérieurement consacrée à la même production, et ce retour s'établit en général avec assez de rapidité. La transition, sans doute, est douloureuse; mais il n'y aurait qu'un moyen de l'éviter : ce serait de proscrire l'emploi de toute machine nouvelle, et mieux encore, de revenir aux procédés élémentaires employés dans les premières périodes de l'industrie manufactu-

rière. Que pourrait une organisation du travail contre les inconvénients de la transition, et à l'instant même où le manufacturier engage un nouveau capital dans son industrie ? Les profits que donnera ce capital n'existent pas encore, et il serait dès lors assez difficile de les attribuer aux ouvriers. Le bris des machines ruine le maître sans bénéfice pour le travailleur.

L'Angleterre est par excellence le pays des coalitions ; il s'est fait là en ce genre des choses qui sont à la fois merveilleuses et absurdes. On y a vu des milliers d'ouvriers obéir à une impulsion unique, dépenser leurs épargnes de plusieurs années jusqu'à la dernière obole, attendre stoïquement leur ruine en provoquant celle des entrepreneurs, et passer, en un mot, d'une situation prospère à un état de complète misère ; et tout cela, pour obtenir un accroissement de salaire qui n'aurait pu compenser les pertes au-devant desquelles ils allaient volontairement.

Jusqu'en 1824, époque à laquelle le parlement fit une loi pour abroger tous les actes antérieurs qui s'opposaient à l'association des ouvriers entre eux, les liaisons et les réunions des travailleurs étaient naturellement secrètes, et les coalitions par conséquent plus difficiles ; néanmoins, elles furent encore assez fréquentes (1). En 1812 les tisserands de Glasgow

(1) Symons, *Arts and artisans*.

décrétèrent une suspension générale des travaux; le chômage, accompagné de violences nombreuses contre les ouvriers qui ne voulurent pas s'y soumettre, se renouvela dans la même ville en 1822.

Les mineurs écossais étaient également parvenus en 1818 à suspendre les travaux dans tous les districts. Les membres de ces associations étaient astreints au serment et au silence le plus absolu. Les associations elles-mêmes avaient leurs registres, leurs caisses et leurs ramifications. Mais cette organisation clandestine manquait de la liberté d'action nécessaire.

Après la loi de 1824, les associations se multiplièrent avec une grande rapidité, et s'étendirent bientôt à toute la Grande-Bretagne. Elles prirent en général le nom de *Trades unions*. Ces agrégations avaient pour but principal d'arriver à la fixation des salaires, et à la limitation du nombre des apprentis (1).

(1) On trouve dans l'enquête faite en 1858, sur les associations d'ouvriers les détails suivants : Les ouvriers imprimeurs de Dublin ont formé, vers 1826, avec le concours de M. O'Connell, une association, dont un comité dirige les affaires. Ce comité ne tolère que quatre apprentis dans chaque imprimerie, et le taux des salaires a été imposé aux maîtres. A la suite de ces décisions, plusieurs imprimeries ont été forcées de réduire considérablement leurs travaux et de renoncer à certaines entreprises lucratives. Le compagnonnage des peintres en bâtiments de Dublin ne tolère, d'après ses règlements, que deux apprentis chez un maître. Mêmes prescrip-

Lorsque le maître n'accepte point les conditions proposées par le comité du compagnonnage, on lui envoie une députation ; s'il ne cède pas, on décrète une suspension de travail (*turnout* ou *strike*). Cette suspension est partielle ou générale. Dans le premier cas, l'entrepreneur se tire facilement d'affaire, en faisant venir des ouvriers des contrées voisines ; dans le second, les ouvriers résistent jusqu'à l'absorption complète du fonds de l'association.

A Manchester il y a eu de grands chômages en 1826, 1829, 1833, 1837, 1842, et chaque fois, les ouvriers ont été forcés de renoncer à leurs prétentions. Des sommes énormes ont été ainsi dépensées improductivement, et souvent les *turnouts* comme en 1842 ne se sont terminés que par l'effusion du sang des ouvriers.

Le chômage qui eut lieu en 1837, parmi les fileurs de Glasgow, a duré près de quatre mois et n'a pas coûté moins de six cent mille francs aux ouvriers. Après cette longue suspension des travaux, qui les avait plongés dans la plus extrême misère, ils sont tous rentrés sans condition dans les ateliers, acceptant les salaires qui leur étaient offerts par les entrepreneurs.

En 1843 il y eut un véritable combat dans les tions chez les compagnons plâtriers pour le nombre des apprentis.

rués de Manchester, parce qu'un fabricant de tuiles avait augmenté la dimension des briques sans accroître les salaires. L'interdit fut d'abord jeté sur l'usine. Les maîtres se procurèrent dans le voisinage d'autres ouvriers (*Knobsticks*) (1) et ils firent garder la fabrique par une douzaine d'hommes armés. Mais un soir, vers dix heures, les ouvriers congédiés arrivèrent en bon ordre, et munis de fusils sur le premier rang; ils attaquèrent l'usine, quoique la caserne d'infanterie ne fût éloignée que de quatre ou cinq cents pas. Ils firent feu sur les gardiens, pénétrèrent dans la cour et détruisirent en un clin d'œil toutes les tuiles qui s'y trouvèrent. Cette besogne faite, ils entrèrent dans le bâtiment, brisèrent les ustensiles, les meubles et les instruments. Les gardiens s'étaient retirés derrière un mur d'où ils tirèrent sur les assaillants qui se trouvaient éclairés par le feu d'un fourneau en pleine activité. Au bout d'une demi-heure et quand tout fut détruit, la troupe arriva; mais les ouvriers eurent le temps de s'évader, et ils se retirèrent sur Eccles, à trois lieues de Manchester où, après avoir fait l'appel des leurs, ils se dispersèrent.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exem-

(1) On appelle *Knobsticks*, les ouvriers qui ne sont pas dans le compagnonnage ou s'en détachent et ne prennent aucune part au *turnout*. Ils continuent à travailler dans les usines

ples de ce genre, mais nous ne ferions que reproduire les mêmes violences, les mêmes résultats désastreux et pour les maîtres et pour les ouvriers; car pour ceux-ci, l'issue finale de ces sortes d'expéditions est presque toujours la cour d'assises, la prison, ou la déportation.

Pendant nous croyons utile de reproduire encore les détails d'un *turnout* qui a été décrété en 1844 dans presque tous les districts houillers de l'Angleterre.

Quoiqu'on ait fait une loi sur le travail dans les mines, il existe néanmoins encore de grands abus dans les exploitations de cette nature, et un système arbitraire d'amendes et de retenues donne souvent lieu à de criantes injustices. Des résistances s'organisèrent, de toutes parts en 1843, pour obtenir de meilleures conditions; ce furent principalement les chartistes qui se mirent à la tête des associations et dirigèrent les meetings. L'*Union* nomma pour son *procureur général* l'avocat chartiste, Roberts, de Bristol et, lorsque les contrats expirèrent, le 31 mars 1844, les mineurs firent rédiger par Roberts les conditions auxquelles ils consentaient à les renouveler (1).

sur lesquelles pèse l'interdit. Mais ils sont exposés aux plus grands dangers, souvent battus, mutilés et quelquefois assassinés.

(1) Voir pour l'histoire de ce chômage le journal intitulé *the Miner's advocate*, créé pour les besoins de la cause, à Newcastle

Voici en substance ces conditions : 1^o rémunération d'après le poids et non plus d'après la mesure du charbon ; 2^o fixation du poids par des balances publiques, surveillées par des inspecteurs ; 3^o engagements semestriels ; 4^o suppression du système pénal et paiement des quantités de charbon réellement livrées ; 5^o obligation des propriétaires de garantir aux ouvriers engagés au moins quatre journées de travail par semaine ou le salaire de ces quatre journées. Ces conditions furent présentées aux propriétaires des mines (1) qui déclarèrent ne pas reconnaître l'existence de l'*union* et ne pas vouloir traiter avec les mineurs individuellement.

Ce fut le signal d'un chômage universel, et le 31 mars 1844, 40,000 mineurs déposèrent leurs outils dans les comtés de Northumberland et de Durham. Le fonds commun de l'association s'élevait à près de six cent mille francs, et on était en mesure de donner pendant plusieurs mois un subside de deux à trois shillings par semaine à chaque famille de mineur. L'avocat

upon Tyne, etc. ; l'ouvrage allemand intitulé : *Die Lage der arbeitenden Klasse in England* ; la situation des classes ouvrières en Angleterre. Ce livre est écrit dans un esprit communiste ; cependant l'auteur a très-bien observé les faits sur les lieux mêmes.

(1) Les mineurs appellent les propriétaires des mines, *rois du charbon*, comme les ouvriers des manufactures de coton appellent les chefs de ces fabriques *lords du coton*.

Roberts organisa l'agitation dans toute l'Angleterre, et l'*union* prit chaque jour une étendue plus formidable.

Aussi longtemps que le fonds commun ne fut pas épuisé, l'énergie des ouvriers se soutint; mais, déjà, vers le commencement de l'été ils furent exposés aux plus rudes privations. Au bout de quatre mois, les familles étaient plongées dans la plus grande misère, le crédit se trouvait épuisé, toutes les ressources manquèrent à la fois et ce qui aggravait leur situation, c'est que les propriétaires de mines avaient fait venir des ouvriers de l'Irlande et des parties les plus éloignées du pays de Galles. Alors, et après un chômage de près de cinq mois, les mineurs se rendirent; ils renoncèrent à leurs prétentions, l'*union* fut dissoute, et l'avocat Roberts abandonné.

L'histoire des coalitions en Angleterre n'est qu'une série de douloureuses déceptions pour les ouvriers. Les résultats ont été presque invariablement les mêmes partout. Ou les ouvriers ont été forcés de rentrer dans les ateliers après des chômages plus ou moins longs, et cela aux conditions que leur offraient les maîtres; ou ils sont parvenus à amoindrir certaines industries, ou enfin ils ont subi l'action pénale des lois pour avoir troublé l'ordre, attaqué les personnes et détruit les propriétés. Dans les cas très-rares où ils ont imposé des tarifs et des conditions

aux maîtres, ils ont presque toujours été les premiers à renoncer à ces tarifs et à ces conditions.

La suspension des travaux porte, il est vrai, un préjudice considérable aux entrepreneurs, et amène la ruine de quelques-uns d'entre eux. C'est là un résultat qui peut flatter des sentiments de haine et de vengeance, mais qui, à coup sûr, est plus nuisible qu'utile aux ouvriers. Et cependant les ouvriers anglais peuvent se coaliser sans contrevenir aux lois ; ils peuvent se réunir, discuter leurs intérêts, traiter collectivement avec les maîtres sans que l'autorité s'en mêle. Eh bien ! malgré ces avantages, l'issue des coalitions est toujours la même, d'abord par la situation plus forte des maîtres, et ensuite par les nécessités du capital qui recueille les profits dans la mesure de son utilité et de sa puissance.

Quand les coalitions prennent un caractère violent et destructif, elles sont bien plus désastreuses encore. Lorsque à la fin de 1844, les fileurs et les tisserands de la Bohême et de la Silésie brisèrent les machines et les appareils mécaniques qui modifiaient leur industrie ; ils empiraient leur condition et dans le présent et dans l'avenir. Les machines ne marchent jamais seules, il leur faut toujours la direction et le secours de l'ouvrier. Brisez les machines dans un lieu, elles prendront d'autant plus de déve-

loppement dans un autre, et l'ouvrier qui a détruit une mécanique, ne rétablit point pour cela les anciens procédés de son industrie, il éloigne seulement les chances d'une occupation future.

En France, les coalitions ne se produisent jamais sur une aussi vaste échelle, et les chômages n'ont pas chez nous autant de durée et d'intensité qu'en Angleterre. Cela tient à plusieurs causes : nous avons une loi qui réprime les coalitions; notre système manufacturier est moins développé; la condition générale de l'ouvrier français, eu égard à ses besoins, est meilleure que celle de l'ouvrier anglais; enfin, les corporations existent encore dans la circonscription des villes anglaises, et les ouvriers présentent par conséquent des masses plus compactes et plus unies que les ouvriers français.

Cependant chez nous aussi, et abstraction faite de la sanction pénale qui atteint les ouvriers, les coalitions ont toujours eu un résultat fâcheux pour les travailleurs. La faible augmentation de salaire qu'un certain nombre d'ouvriers charpentiers ont obtenue par le chômage prolongé de l'été 1845 ne compense pas à beaucoup près les pertes et les inconvénients qu'ils ont éprouvés par cette longue inaction. Voyez l'issue de toutes les coalitions qui se forment à Paris ou dans les départements! Elles laissent toujours les ouvriers plus pauvres qu'avant la

lutte, et ne font que troubler leurs relations avec les maîtres.

Ainsi, les coalitions par leurs formes et par leurs effets actuels sont un incident désastreux dans la série des travaux qui concourent à la production. Mais ce n'est pas à dire que dans ces luttes les maîtres aient invariablement raison, que la loi traite d'une manière équitable les deux parties, et qu'il faille proscrire les associations *pacifiques* des ouvriers qui ont pour objet des mesures communes pour améliorer sans violence leur situation, et sauvegarder leurs intérêts. La loi sur les coalitions, telle qu'elle existe aujourd'hui en France, a besoin d'être révisée, d'abord parce qu'elle n'est presque jamais appliquée aux maîtres, et en second lieu parce qu'elle est un obstacle aux associations régulières des ouvriers.

Ces associations ne doivent du reste avoir aucun des caractères des coalitions si fréquentes en Angleterre et chez nous. Loin de fortifier l'antagonisme entre les maîtres et les ouvriers, elles doivent adoucir les mœurs de ces derniers, et leur permettre l'emploi de tous les moyens légitimes pour arriver à la détermination exacte du rapport entre les profits et les salaires. C'est ainsi qu'on détruira, en partie, du moins, une des causes du malaise et de la misère des ouvriers ; c'est ainsi qu'on parviendra à transformer des coalitions violentes en réunions paisi-

bles où la raison et l'équité finiront par présider à la pondération des intérêts, autant que cela est possible dans les affaires humaines où les droits, les besoins et les prétentions individuelles sont sans cesse en cause.

§ IV. — Crises commerciales.

Les crises commerciales comme les coalitions sont des causes accidentelles de malaise et de misère. A mesure que le régime industriel deviendra plus stable et plus régulier, les crises commerciales deviendront moins nombreuses et moins intenses. Les expériences faites depuis trente ans profiteront à l'industrie et au commerce, et dans l'avenir les grands États producteurs seront moins exposés à souffrir de l'encombrement et de la dépréciation des marchandises.

Les crises commerciales ont plusieurs causes; mais la plus ordinaire, la plus énergique se trouve dans la trop grande multiplication de l'agent de la circulation, c'est-à-dire dans l'émission désordonnée des billets de banque. C'est ainsi que se sont formées la plupart des crises de l'Angleterre et des États-Unis. Les banques abusent de la facilité qu'elles ont d'escompter au moyen de leurs billets des effets de commerce, et les entrepreneurs trouvent à leur tour dans cette facilité des ressources pour éten-

dre leurs affaires. Il arrive alors que les entreprises sont d'une part tout à fait hors de proportion avec les capitaux réels qu'elles possèdent et de l'autre qu'une production exagérée dépasse de beaucoup les besoins de la consommation.

En 1825, les banques anglaises avaient considérablement augmenté l'émission de leurs billets. Cette masse de papier fit naître mille entreprises extravagantes. Outre les spéculations sur les emprunts et sur les mines d'Amérique; les manufactures de tout genre en profitèrent pour étendre leur production; on créa aussi des fabriques nouvelles, et l'exportation prit tout à coup des proportions extraordinaires. Mais la réaction arriva bientôt, parce qu'on avait dépassé de toutes parts les besoins de la consommation. Les mêmes retours surviennent toujours dans les mêmes circonstances.

Dès que la masse des billets a dépassé une certaine limite, l'équilibre entre l'unité monétaire et ces billets se trouve détruit, et les porteurs viennent aux banques pour échanger leur papier contre des valeurs métalliques. Les causes de ce mouvement sont simples : lorsque la circulation en papier dépasse les besoins, les billets se déprécient, et il faut alors des sommes plus élevées en papier qu'en numéraire métallique pour acheter la même quantité d'objets. Les porteurs de billets n'hésitent

pas dans ces circonstances à en demander le remboursement aux banques. Il arrive alors de deux choses l'une : ou les établissements de crédit continuent à rembourser les billets en se procurant le numéraire métallique par de grands sacrifices, ou ils suspendent leurs paiements comme cela est arrivé souvent aux États-Unis. Dans les deux cas, l'escompte cesse aussitôt, et les chefs d'entreprise se trouvent privés des ressources sur lesquelles ils avaient compté. Ils sont donc forcés, non-seulement d'arrêter leurs opérations, mais encore de faire des liquidations onéreuses, de vendre à perte les marchandises fabriquées, de suspendre le travail dans les manufactures, et de congédier une portion ou la totalité de leurs ouvriers.

Dans ces crises, les ressources métalliques sont d'autant plus rares que la masse des billets a fait disparaître une plus grande quantité de métaux précieux, employés ordinairement en achats de marchandises étrangères. Car le papier des banques, tant qu'il conserve son crédit, chasse l'or et l'argent de la circulation ; c'est ainsi que les banques américaines avaient fait disparaître à différentes époques, et notamment en 1838, presque toutes les valeurs métalliques, qui s'exportaient à la faveur du change. Mais lorsqu'un beau jour les banques refusèrent de payer, toutes les entreprises furent atteintes simultanément, et des milliers d'ouvriers se trouvèrent

déplacés à la même heure, des milliers d'entrepreneurs et de négociants possesseurs de billets de banque étaient ruinés.

Les crises se préparent avec plus ou moins de lenteur et se déclarent avec plus ou moins d'éclat. Souvent les produits, manufacturés par cet excédant qu'on introduit dans le médium circulant, sont exportés pour les régions lointaines. L'encombrement se forme dans les ports et sur les marchés étrangers, mais il n'est connu qu'au bout d'un certain temps. Les expéditions anglaises, par exemple, qui ont été dans différentes circonstances envoyées avec trop de profusion dans l'Inde ont encombré les marchés de ce pays. Mais il fallait plusieurs mois pour faire arriver la nouvelle de cette situation dans la mère-patrie. Pendant ce temps les fabriques conservaient leur activité, et l'on aggravait ainsi le mal, en travaillant pour une contrée où le trop plein existait déjà. Les faits une fois constatés, on perdait temporairement un débouché et on exposait les travailleurs des manufactures à de longs chômages.

Les crises commerciales ont quelquefois en Angleterre une autre origine ; elles dérivent de l'insuffisance des récoltes en céréales. Quand la Grande-Bretagne manque de blé, elle s'adresse plus particulièrement aux producteurs de la Baltique, de la mer Noire et de l'Amérique du Nord. Mais, comme ses lois sur les cé-

réales, son tarif gradué, sont un obstacle au commerce régulier des blés, ces importations exceptionnelles ne sont pas soldées de la même manière que les autres produits qu'elle tire des pays étrangers, c'est-à-dire ce n'est plus un échange de marchandises, et il faut payer les blés en or. Aussi, quand l'importation des blés étrangers se fait sur une grande échelle, on est exposé à un autre péril, celui de la rareté du numéraire.

Dans ces cas le travail manufacturier se trouve atteint d'une autre manière. Le prix du pain baisse à la vérité, mais l'exportation de l'or a diminué la masse des capitaux et considérablement augmenté le taux de l'escompte. La production et le commerce d'exportation se ralentissent à la fois et alors les classes ouvrières sont exposées au chômage et condamnées à l'inaction.

Cette complication résulte en très-grande partie de la *circulation* comparativement très-faible de l'Angleterre. La masse du numéraire est une fois plus forte chez nous que chez nos voisins; mais cette différence est compensée de l'autre côté du détroit par la rapidité de la circulation. Dans les temps ordinaires, cet état de choses, non-seulement ne présente aucun inconvénient, mais il offre encore des avantages très-réels, en ce qu'il produit une économie dans l'emploi des métaux précieux (1).

(1) En Angleterre presque toute la masse du numéraire est

Cependant lorsqu'on entame cette masse de numéraire rigoureusement nécessaire, la gêne se manifeste tout aussitôt et une réduction de 200 millions de francs seulement sur le fonds métallique est de nature à causer une perturbation. On comprend que lorsque l'importation des céréales se fait dans de grandes proportions, on ne peut la solder ni en billets de banque, ni en traites. Les premiers seraient aussitôt convertis sur les lieux mêmes en or, et les secondes ne seraient qu'un expédient momentané et coûteux qui n'empêcherait point en définitive la sortie de l'or en retour des blés étrangers apportés en Angleterre (1).

En Amérique, comme en Angleterre, la spéculation contribue à augmenter les embarras qui résultent d'une émission et d'un emploi désordonné des billets de banque et d'un déve-

livrée à la circulation ou déposée dans les établissements de crédit. Les particuliers n'ont jamais chez eux aucune somme importante, et les banquiers auxquels ils laissent leurs fonds *courants* sans intérêts, se chargent des paiements qu'ils ont à faire. D'un autre côté, l'acquittement des effets se fait, à Londres surtout, d'une manière très-ingénieuse. Tous les jours, à quatre heures, les encaissements viennent se balancer au *clearing-house*; les paiements s'effectuent au moyen de transports et de virements, et se soldent ainsi le plus souvent avec des appoints dont l'importance totale ne dépasse pas quelques centaines de livres.

(1) Les deux tableaux suivants, dont l'un contient les chiffres d'importation des blés étrangers en Angleterre, et l'autre

loppement illusoire du crédit au moyen de l'escompte. Comme le régime manufacturier est peu développé aux États-Unis, la spéculation

la situation des réserves métalliques de la banque, peuvent donner une idée de l'influence qu'exerce l'entrée des blés sur la circulation dans la Grande-Bretagne.

IMPORTATION DE BLÉS.

1857..	244,474	quarters(*)	1841..	2,561,752	quarters.
1858..	1,850,048	—	1842..	2,764,222	—
1859..	2,700,151	—	1843..	847,581	—
1840..	2,024,848	—	1844..	791,585	—

RÉSERVES DE LA BANQUE.

1858....	24	décembre.....	9,500,000	livres sterling.
1859....	31	—	4,500,000	—
1840....	29	—	4,000,000	—
1841....	28	—	5,600,000	—
1842....	10	—	10,511,000	—
1843....	50	—	12,855,000	—
1844....	28	—	14,878,000	—
1845....	20	décembre.....	12,818,000	—

Excepté pour 1842, on voit que les réserves de la banque diminuent avec le chiffre croissant de l'importation des blés. Pour 1845, la réserve est considérable, d'abord parce qu'on n'avait guère importé avant la fin de l'année qu'environ 150,000 quarters de blé, et qu'ensuite la banque d'Angleterre, pour prévenir une crise, avait de bonne heure augmenté le taux de l'escompte, afin de ralentir la spéculation et le mouvement des affaires. En 1859, la pénurie du numéraire était telle chez nos voisins, que la banque d'Angleterre a été obligée de recourir à la banque de France pour un emprunt de 50 millions de francs. Pendant cette même année où l'importation des céréales s'était élevée à 2,700,000 quarters, le fonds métallique de la banque de Londres est descendu de 9,700,000 livres à 2,400,000 livres.

* Le quarter vaut 2,9073 hectolitres.

se porte sur les denrées du sol, sur le coton principalement, et il s'opère dans les moments de surexcitation des transactions prodigieuses sur cette marchandise. Le marché européen étant le principal débouché pour le coton nous ressentons naturellement jusqu'à un certain point les effets des spéculations qui se pratiquent de l'autre côté de l'Atlantique.

Aussi la France est-elle en général plus affectée des crises qui prennent leur origine aux États-Unis et en Angleterre, que de celles qui ont leur source au sein même de notre commerce et de notre industrie.

L'organisation de notre circulation métallique, en nous laissant moins de latitude pour les spéculations et les entreprises hasardeuses, nous met à l'abri de plusieurs dangers qui menacent constamment les États-Unis et la Grande-Bretagne. Mais notre négoce extérieur établit d'un autre côté des relations qui nous entraînent dans le cercle commercial des autres nations. Ainsi nous vendons nos tissus de laine, de coton et de soie aux habitants des États-Unis. Dès que le crédit est ébranlé dans ce pays, nous nous trouvons atteints. Les fabriques de Lyon, de Saint-Étienne, de Nîmes, de Mulhouse et de beaucoup d'autres villes s'en ressentent. Les entrepreneurs sont forcés de ralentir la production, ce qui équivaut à un chômage complet ou partiel pour les ouvriers, et dans les cas les

moins fâcheux à une réduction momentanée des salaires.

Cependant nous avons aussi chez nous des crises qui, sans résulter d'un abus dans la multiplication des agents de la circulation, doivent cependant être attribuées à la profusion avec laquelle les capitaux se portent et se concentrent de préférence sur certaines entreprises. La bonne distribution des capitaux se trouve ainsi détruite. Plusieurs branches industrielles de même que les relations commerciales en souffrent, et il vient un moment où il faut de nouveau ramener les capitaux vers les entreprises normales. Alors les opérations qui ont temporairement absorbé une plus grande masse de capitaux qu'elles ne pouvaient fructueusement en employer, sont délaissées et les entrepreneurs éprouvent des pertes qui rejaillissent sur les travailleurs d'un ordre inférieur. La crise de 1825, provoquée d'ailleurs par celle des États-Unis et de l'Angleterre, a toutefois été compliquée de plusieurs incidents de cette nature, et à Paris, entre autres, de la spéculation sur les terrains. En 1845, les opérations sur les chemins de fer ont failli assombrir l'horizon commercial qui déjà se trouvait menacé par la situation industrielle et mercantile que faisaient à l'Angleterre une mauvaise récolte et l'exagération dans la construction de ses chemins de fer.

Depuis que le commerce extérieur a acquis une importance nouvelle et qu'il repose, pour les États manufacturiers de l'Europe, principalement sur l'exportation des produits fabriqués, il est plus difficile de se garantir des effets des crises commerciales qui se manifestent à l'étranger. Un changement dans les tarifs, une mauvaise récolte, un embarras financier ; voilà autant de circonstances qui peuvent compromettre plus ou moins gravement nos industries.

Pour peu qu'on veuille réfléchir à cet état de choses, on trouvera qu'une portion de la population française est pour ainsi dire à la solde des pays étrangers. Nos ouvriers de Lyon et de l'Alsace travaillent pour les Américains, tout aussi directement, tout aussi immédiatement que pour la consommation nationale, et si, politiquement et civilement, ils appartiennent à la France, on ne peut pas se dissimuler que leur existence matérielle, leur situation économique dépendent, en très-grande partie, des goûts et des besoins de consommateurs étrangers. La position n'est pas entièrement nouvelle ; car l'exportation de certains produits manufacturés avait, dès longtemps, créé une situation spéciale à ceux qui les fabriquaient. Cependant depuis le développement de la grande manufacture, cette position devient encore plus nette et plus précise, et les formes intermédiaires qui

déguisaient cette dépendance du travail national disparaissent de plus en plus.

Ce fait, très-important, est trop négligé dans les mesures relatives au commerce extérieur, et on fait presque toujours abstraction des travailleurs qui sont ainsi liés aux consommations étrangères. Au point où en sont aujourd'hui l'industrie et les échanges, les causes de perturbation viennent fréquemment du dehors, et alors il est beaucoup plus difficile de les écarter ou de les dominer. Les consommations indigènes ont plus de régularité et les variations qu'elles éprouvent et qui réagissent sur la fabrique ne sont jamais aussi profondes que celles qui prennent leur source dans les crises étrangères, presque toujours foudroyantes et imprévues.

Nous ne parlons point ici des causes politiques qui portent le désordre dans le travail et dans la production ; elles sont trop simples et trop saisissables pour que nous ayons à les exposer. La guerre ou seulement la perspective de la guerre, fait disparaître les capitaux et paralyse toute activité industrielle. Plus nous avançons dans le régime manufacturier, plus les échanges avec les nations étrangères se multiplieront, et plus la paix deviendra nécessaire à tous les peuples civilisés.

CHAPITRE V.

SITUATION COMPARÉE DES CLASSES OUVRIÈRES.

Le régime manufacturier est, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, une propriété des temps actuels, car ce n'est que depuis un demi-siècle qu'on trouve en France, en Angleterre et dans quelques autres pays de grands ateliers avec plusieurs centaines de travailleurs dirigeant et complétant les fonctions des machines, mues elles-mêmes par des cours d'eau ou par de grands appareils à feu. C'est à ce fait, c'est-à-dire au développement du travail, à l'application des machines, à l'extension et au perfectionnement de la production que les philanthropes et les réformateurs attribuent le malaise des classes inférieures de la société.

Nous apprécierons la valeur de cette assertion par l'examen et le rapprochement des faits, par l'étude attentive de quelques phénomènes particuliers qui peuvent servir à constater la situation des classes inférieures à des époques différentes, et enfin par des observations qui découlent des changements mêmes qui se sont introduits dans l'activité sociale.

Personne ne contestera que le régime manufacturier n'ait considérablement diminué les chances de guerre et de perturbations violentes dans les pays civilisés. Voilà d'ailleurs trente ans que dure la paix, et les intérêts qui se sont créés pendant cette longue période sont devenus un des plus grands obstacles à la guerre.

L'Allemagne a été ravagée, dans le dix-septième siècle, pendant plus de trente ans par les guerres de religion, et aujourd'hui il n'est plus même possible de se faire une idée de la misère qui pesait alors sur une grande partie de l'Europe. La famine, les maladies contagieuses, la brutalité et l'indiscipline des armées ajoutaient encore dans ces temps-là aux horreurs de la guerre, et il est étonnant qu'après la paix de Westphalie, les populations germaniques aient encore trouvé assez d'énergie pour réparer les désastres de cette lutte longue et sanglante.

Les guerres de Louis XIV n'ont pas été moins désastreuses, et la misère en Europe n'a pas été moins grande après la paix d'Utrecht qu'après celle de Westphalie. Enfin, les guerres de sept ans et de l'empire, deux autres périodes destructives dans l'histoire des peuples, ont été tout aussi terribles pour les générations contemporaines.

A la fin du dix-septième siècle, après la paix de Ryswick, le maréchal de Vauban disait dans

son *Projet d'une dixme royale* : « Il est certain que le mal est poussé à l'excès, et si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais ; les grands chemins des campagnes et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

« Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que, des quatre autres parties qui restent, trois sont fort mal aisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille petites ou grandes qu'on puisse dire fort à leur aise » (1).

(1) *Collection des principaux économistes*. Tome I^{er}, p. 54.

Si, à la fin du siècle dernier, la condition de la population française se trouvait améliorée, la grande majorité de la nation était néanmoins encore dans un état fort misérable et fort éloigné du bien-être actuel qui est répandu dans tout le pays.

Certes, la manufacture, lors même que toutes les influences funestes qu'on lui attribue, lors même que tous les vices dont on la charge, seraient réels, n'exercerait jamais, dans les plus longues périodes, le quart des ravages occasionnés par une seule des guerres que nous venons de citer. Le régime industriel, n'aurait-il d'autre résultat que celui de déplacer le régime guerrier et militaire, serait déjà un immense bienfait pour l'humanité. La guerre est l'ennemi le plus redoutable du travail, et comme le travail seul peut conduire à des améliorations dans l'état des classes inférieures, il est évident que toutes les influences, tous les changements qui favorisent le travail, sont un progrès réel.

Nous savons très-bien que certains philosophes ne déduisent pas les progrès de la succession des faits et de la marche progressive des idées. Ils ne veulent pas que l'on compare une époque à une autre et qu'on fasse des rapprochements desquels ressort la différence des deux civilisations. Ils conçoivent un ensemble de principes et d'idées dont l'application seule constituerait à leurs yeux le progrès. Ils ont un

système social dans lequel toutes les parties sont en apparence très-bien agencées. Plier les goûts, les passions, les besoins, les usages et tous les faits en général à ce système, serait, selon eux, l'expression suprême du progrès. Ils ne veulent pas que l'on compare l'époque de Charlemagne à celle de François I^{er}, ou le règne de Louis XIV au temps présent. Cela détruirait trop complètement leurs combinaisons et leurs théories, et surtout leurs assertions sur la misère universelle des classes inférieures et sur la dureté et l'inhumanité des classes moyennes et supérieures.

Si les utopistes, les socialistes et les réformateurs nous avaient fourni quelques types pratiques pouvant servir de point de départ et de comparaison aux situations qu'ils trouvent si déplorables, nous comprendrions, jusqu'à un certain point, ce dédain pour les faits antérieurs, et ces prédilections pour un système qui aurait donné de si beaux résultats dans ses applications. Mais rien de tout cela n'existe, et plus les utopies étaient belles en théorie, et plus elles ont été pitoyables et ridicules, quand on a voulu en venir aux expériences.

Nous pensons donc que, jusqu'à ce que nous ayons vu ces phénomènes séduisants qu'on nous promet depuis si longtemps, nous n'avons rien de mieux à faire pour constater la situation actuelle des populations que de

chercher des termes de comparaison dans les périodes antérieures et de rapprocher des faits analogues, mais appartenant à des époques différentes.

La paix n'a pas seulement fait disparaître une des causes les plus énergiques de la misère, elle a encore été la source des transformations économiques les plus utiles. Ces transformations ont surtout été remarquables en France.

Le sol, affranchi chez nous des privilèges, a été livré à de nouvelles cultures; il s'est divisé, et le nombre des propriétaires s'est accru dans des proportions considérables. Le rapport qui existe entre les subsistances et la population est le meilleur indice de la situation économique des individus. Malthus a prétendu que l'accroissement de la population suivait une progression géométrique, tandis que celui des subsistances n'affectait qu'une progression arithmétique et que dès lors le genre humain était inévitablement exposé, dans un temps peu éloigné, à une famine universelle.

Cette formule, sur laquelle on a bâti toute une théorie de la population, et dans laquelle on a puisé les plus sinistres prévisions, a été démentie par l'expérience. Il y a plus : dans la plupart des États de l'Europe, la production des subsistances a suivi une marche plus rapide que l'accroissement de la population, et au-

jourd'hui chaque individu consomme une plus grande masse d'aliments que dans le siècle passé. Et ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que l'alimentation des peuples n'est plus exposée à ces terribles perturbations causées par les disettes et les famines, si fréquentes jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle : la variété des cultures et les perfectionnements agricoles ont conjuré ce double fléau d'une manière presque absolue. On évaluait, en 1791, la production totale du *froment* en France à environ 47 millions d'hectolitres ; ce qui donnait, déduction faite des semences, pour chaque habitant 1 hectolitre 65 centilitres. En 1840, la même production est évaluée à 70 millions d'hectolitres, et par individu à 2 hectolitres. Il est à remarquer que les surfaces cultivées en blé sont à peu près ce qu'elles étaient avant la Révolution, et qu'on doit l'accroissement de la production au perfectionnement des cultures (1).

(1) D'après Chaptal, les grains de toute espèce consommés par l'homme, en France, s'élèvent à 5 hectolitres 53 litres par tête; d'autres calculs donnent des résultats analogues, et la consommation faite par l'*homme*, en France, en froment, seigle, orge, avoine, sarrazin, est portée, pour 1853, à 117 millions d'hectolitres. Les mêmes calculs évaluent à 150 millions d'hectolitres la masse des grains de toute nature produits en France et destinés à la semence et à la consommation des hommes et des animaux.

D'après des résultats consignés dans les statistiques, la consommation du froment en France est d'un peu plus de deux

Maintenant, si l'on tient compte des autres produits agricoles, des racines, des plantes légumineuses qui se cultivent chaque année sur une plus vaste échelle, sur des terrains qui étaient, avant la Révolution, abandonnés ou occupés par les forêts, on conviendra aisément que la masse des subsistances s'est accrue dans une proportion plus rapide que la population (1).

hectolitres par tête; dans la Grande-Bretagne, de 1,60 hectolitres; en Espagne, de 1,21; en Hollande, de 0,57; en Prusse, de 0,56; en Pologne, de 0,26. Ces chiffres ne s'accordent pas avec d'autres indications qui ont été publiées, soit chez nous, soit dans les pays voisins. Il en ressort toutefois que partout les récoltes annuelles se sont accrues dans une proportion remarquable, et que la part de chaque individu est bien supérieure à ce qu'elle était il y a soixante ans.

(1) A la fin du siècle dernier les pommes de terre étaient encore fort peu cultivées en France. Elles se sont d'abord naturalisées dans les pays européens où les terres étaient moins propres à la culture du blé, en Irlande, en Suisse, en Hollande, dans l'Allemagne septentrionale, etc. Les pommes de terre sont la principale nourriture des classes inférieures dans les pays que nous venons de citer, avec cette différence cependant que l'Irlandais, réduit absolument aux pommes de terre, n'en a pas une quantité suffisante pour sa consommation, tandis que, en Suisse, en Hollande, et dans une partie de l'Allemagne, ces tubercules offrent, avec des assaisonnements variés, une nourriture abondante aux populations.

Plusieurs auteurs ont essayé d'évaluer la masse des pommes de terre annuellement récoltées en Europe. Les données, à ce sujet, présentent des différences si énormes, qu'il n'est pas même possible d'arriver par des moyennes à une approximation qui puisse inspirer quelque confiance. Ce qu'il y a de certain, c'est que les pommes de terre sont devenues aujourd'hui la nourriture presque exclusive de 15 ou 18 millions d'individus, et

Il n'est ici question que des aliments qui servent à toutes les classes de la population, et pour lesquels la distribution est presque toujours la même. La part des uns ne peut pas être absorbée entièrement par les autres, et il n'en est pas du pain, des légumes, de la viande, comme des objets de luxe et de commodité, qui se distribuent, selon les fortunes, d'une manière très-inégaie. Un homme, quelle que soit sa richesse, ne peut consommer qu'une certaine quantité de viande, de pain et de légumes par jour, tandis qu'il lui est facile de faire une dépense considérable pour des produits qui sont inaccessibles au grand nombre. Le fait général que nous venons d'énoncer est incontestable ; il ressort à la fois des documents officiels et des observations particulières qui doivent inspirer le plus de confiance.

Quels ont été les résultats du développement du travail manufacturier ? Évidemment les matières ouvrées se sont accrues dans des proportions au moins aussi fortes que les substances alimentaires, et l'on peut dire sans exagération que la masse des tissus de toute espèce s'est

que 50 ou 60 millions d'autres individus y trouvent le complément de leur alimentation. Les pommes de terre, comme nous l'avons déjà dit, n'ont point en général déplacé d'autres cultures, et elles occupent en grande partie des terrains qui, jusqu'à l'introduction de ce tubercule en Europe, étaient restés en friche.

plus que doublée, et peut-être triplée depuis cinquante ans. Le même progrès s'est fait sentir dans tous les autres produits qui servent au vêtement de l'homme. La plus grande quantité des matières premières enlevées à la terre et le perfectionnement des procédés techniques ont conduit à ce résultat. Si l'on objectait qu'une partie des marchandises fabriquées est destinée au commerce extérieur, nous ferions remarquer que ce sont là des échanges, et que nous recevons toujours l'équivalent de nos exportations. On nous fournit, en retour de nos tissus et des produits naturels de notre sol, des denrées tropicales et même des produits manufacturés. Sans nous perdre dans des détails statistiques, on peut donc affirmer que les populations sont aujourd'hui mieux vêtues qu'à la fin du siècle passé, que chaque individu a une plus grande quantité d'étoffes et d'autres matières pour s'habiller et se couvrir, et que, sous ce rapport encore, il y a un progrès considérable (1).

(1) D'après Porter, la consommation intérieure du coton de la Grande-Bretagne est de 3 à 4 kilogrammes par tête, ce qui donne, en tissus, à peu près 50 mètres carrés. En France, cette consommation paraît être moitié moins forte; elle est plus faible encore pour l'association allemande des douanes et pour l'empire d'Autriche.

D'après List et Dieterici, la consommation en tissus de laine s'élève, en Angleterre, à plus de 2 kilogrammes par tête.

L'usage des chemises n'est pas si ancien qu'on ne puisse en retrouver l'origine; il en est de même des bas et de plusieurs

Il suffit d'ailleurs pour constater ce fait, et sans avoir recours aux chiffres, de se reporter aux premières années du siècle, et, si l'on veut être de bonne foi, on trouvera qu'il existe une différence énorme en faveur de notre temps pour le vêtement des individus des classes inférieures. Même observation pour la demeure du travailleur : à la ville comme à la campagne, son habitation est mieux close et plus commode qu'il y a cinquante ans, et très-souvent ses meubles, en servant à ses besoins, ornent encore sa demeure. Nous ne faisons point ici une apologie de la situation des classes ouvrières, situation qui laisse certainement beaucoup à désirer et offre souvent de douloureuses exceptions ; mais nous constatons simplement des faits.

D'après le recensement de 1822, il y avait en France 6,341,373 maisons. Le recensement de 1835 a donné le chiffre de 6,805,402, en sorte que le nombre des maisons s'est augmenté dans l'espace de treize ans de près de 500,000. Pour les dix années qui viennent de s'écouler, on peut bien admettre la même progression ;

autres pièces qui complètent aujourd'hui notre vêtement. Les souliers n'existaient pas dans les campagnes il y a un peu plus d'un demi-siècle. Aujourd'hui ce genre de chaussure a pénétré partout, et s'il n'est pas devenu d'un usage journalier, c'est dans certains cas moins par économie que parce que les sabots offrent des avantages sous le rapport de la chaleur et de l'hygiène.

ainsi le nombre total des maisons s'est accru d'un million ou d'un septième, c'est-à-dire dans la même progression que la population.

Maintenant si l'agglomération des ouvriers dans les villes et dans les centres manufacturiers est un fait constant, il devient clair qu'une autre partie de la population a profité de ces nouvelles constructions et se trouve par conséquent plus à l'aise qu'à d'autres époques. Cette autre partie se compose des classes inférieures; car ce n'est pas dans les classes moyennes et supérieures que les familles se multiplient assez pour qu'elles aient besoin de nouvelles habitations. Les excédants annuels de la population sont le produit des classes ouvrières, et c'est principalement pour répondre aux besoins de ces excédants qu'on augmente le nombre des propriétés bâties (1).

Ce mouvement ascensionnel n'est point au

(1) Depuis la révolution de 1789, le mouvement de la population s'est déplacé. Autrefois, et dans le temps où les enfants de la noblesse trouvaient à se placer à la cour, dans l'armée et dans le clergé, les classes supérieures étaient singulièrement prolifiques. Ce mouvement s'est complètement arrêté et on ne trouve plus aujourd'hui dans les familles riches et titrées qu'un petit nombre d'enfants. Les classes moyennes ont imité cet exemple, et si les classes inférieures se plaçaient dans les mêmes conditions, la population resterait tout au moins stationnaire au lieu de suivre un mouvement ascensionnel. Voici du reste un curieux échantillon du pouvoir prolifique de la noblesse française sous l'ancienne monarchie; il servira à faire ressortir les changements qui se sont établis dans cette classe

fond une circonstance favorable à l'existence des classes ouvrières; mais il n'en est pas moins vrai que jusqu'à présent l'accroissement des subsistances et des autres objets nécessaires à la vie, a paralysé en France les effets de cet accroissement, et les classes inférieures, tout en se multipliant dans des proportions très-rapides, sont loin d'avoir éprouvé les influences qui résultent d'un excès de population.

de la société où l'on ne trouve plus en général qu'un petit nombre d'enfants pour chaque famille.

Le duc d'Uzès, pair de France, mort en 1586, a eu cinq enfants de Françoise de Clermont. Son fils, Emmanuel de Crussol, a eu sept enfants de ses deux femmes. L'un d'eux, François de Crussol, a eu sept enfants. Emmanuel de Crussol, deuxième du nom, a eu huit enfants. Le duc de Sully a eu neuf enfants de sa seconde femme, Rachel de Cochefillet. Maximilien-Pierre-François de Béthune a eu six enfants de Marie-Antoinette Servien. Maximilien Alpin, marquis de Béthune, a eu onze enfants de Catherine de Laporte. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, deuxième du nom, a eu, de Marie Séguier, neuf enfants, et d'Anne de Royau, sept enfants.

François V, duc de Larochehoucauld, a eu, de Gabrielle Duplessis de Liancourt, douze enfants. François, huitième du nom, duc de Larochehoucauld, a eu de la fille du marquis de Louvois, dix enfants. Le duc de Brissac, grand pannetier de France, mort en 1631, a laissé, de Guyonne Ruellan, neuf enfants. Henri Nompar de Caumont, duc de Laforce, né en 1582 et mort en 1678, âgé de 95 ans, a eu, de Marguerite d'Esco-deça, neuf enfants.

Le duc d'Ayen, premier duc de Noailles, a eu six enfants de Louise Boyer. Son fils, Anne-Jules de Noailles a eu de Marie-Françoise de Bournonville *vingt et un enfants*. Un de ses fils en a eu cinq. Le marquis de Boufflers, premier duc de Boufflers, a eu sept enfants. Henri, premier duc d'Harcourt, mort

Nous le répétons, une situation ne peut s'établir que par des comparaisons, et ces comparaisons, nous ne pouvons les faire qu'en cherchant un des termes dans le passé et en prenant l'autre dans le présent. S'il s'agissait purement et simplement d'obtenir des effets dramatiques, des tableaux sombres et déchirants, des éléments qui servissent à dresser un acte d'accusation contre les gouvernements et les classes supérieures de la société, il serait plus logique de chercher des exemples dans le dix-huitième ou dans le dix-septième siècle. C'est là qu'on trouverait d'affreuses misères causées, non par l'industrie manufacturière, mais par le vice des

en 1718, a eu, d'Anne-Marie-Claude Brulart, douze enfants; Jacques, duc de Fitz-James a eu onze enfants de sa seconde femme, Anne Burtkley. Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, né en 1663, a eu de Diane-Charlotte de Clermont-Lauzun *vingt-six enfants*. Les Durfort, les Duras, les Coigny, les Fleury, les Mortemart et la plupart des grandes maisons de France ont également eu des familles très-nombreuses.—*Etat de la France*.

Dans les autres classes de la société au contraire, ces exemples de fécondité étaient rares et on cherchait à encourager la population. Louis XIV, par exemple, décida, par l'édit du 9 décembre 1666, que tous les habitants des villes, bourgeois non taillables, ni nobles, et leurs femmes qui auraient dix ou douze enfants, nés en légitime mariage, jouiraient d'une pension de mille ou de cinq cents livres, selon qu'il y aurait douze ou seulement dix enfants. Les gentilshommes qui invoquaient le bénéfice de cet édit recevaient le double de ces sommes. Il est inutile d'ajouter que les grandes familles que nous venons de citer restèrent complètement étrangères à ces immunités.

institutions sociales, par l'oppression, par la guerre et par l'ignorance ; c'est là qu'on trouverait des populations nues, sans abri, décimées périodiquement par la faim, par le froid et par les maladies, et privées des secours même de la charité.

Les documents historiques qui constatent cette situation ne manquent pas, et si les philanthropes et les réformateurs de notre temps se donnaient autant de peine pour les compulsur et les étudier qu'ils mettent de soin à enregistrer les misères réelles ou supposées de nos ouvriers, ils verraient combien les accusations qu'ils dirigent contre l'état social actuel sont injustes et absurdes. Dans le dix-huitième siècle seulement il y a eu dix famines, et dix fois le prix de l'hectolitre de grain excéda 50 fr., et en 1794, il s'éleva à 72 fr. Philanthropes et réformateurs, faites, si vous l'osez, l'histoire de la misère des classes populaires pendant cette période, et, si vous êtes de bonne foi, vous changerez alors vos conclusions et le texte de vos accusations !

Tous les faits économiques ont entre eux une corrélation intime, un enchaînement rigoureux, et souvent il suffit de suivre leur filiation pour en constater l'exactitude. Un des symptômes les plus évidents de l'amélioration du sort des ouvriers est l'augmentation de la *vie moyenne* dans la société française malgré l'accroissement de

la population. Quelque complexes que soient en général les problèmes relatifs à la population, quelque insuffisantes que soient les données relatives à la mortalité des différentes classes de la société, on sait cependant d'une manière certaine que la vie moyenne s'est accrue en France depuis cinquante ans, et que, sous ce rapport, quelques-uns de nos départements présentent des phénomènes tellement extraordinaires, qu'on ne les retrouve dans aucun autre État. Il faut savoir que le pays qui a l'avantage sur tous les autres est celui où il meurt le moins d'individus sur un nombre déterminé de naissances, en d'autres termes, celui où la *vie probable* et la vie moyenne ont le plus de durée.

Le nombre des naissances et des mariages n'est pas un élément essentiel dans la question ; le tout se réduit à savoir pendant combien de temps les hommes occupent en *moyenne* leur poste dans ce monde. L'illustre Laplace indique cette vie moyenne comme le vrai rapport, comme la plus juste mesure de l'influence des causes sur le bonheur et le malheur de l'espèce humaine. Mais la vie moyenne ne donne pas seulement la mesure de l'influence des causes sur la situation des peuples, elle est encore la conséquence de cette situation. Or, si la vie moyenne s'est accrue en France, il est évident que cet accroissement est dû à une plus grande

aisance, ou, si l'on veut, à une atténuation de la misère. Tout le monde est d'accord sur le fait de l'accroissement de la durée de la vie moyenne, seulement on ne l'est pas sur le chiffre de cet accroissement. Mais pour ne rien laisser au hasard et ne pas exagérer la force de notre argument, nous prendrons l'énoncé le moins favorable à notre thèse, l'autorité qui a peint l'avenir social des classes ouvrières en France avec les couleurs les plus sombres, l'opinion d'un homme enfin qui a été presque constamment hostile à notre pays.

Sir Francis d'Ivernois, dans ses *Recherches sur la mortalité proportionnelle des peuples, considérée comme mesure de leur aisance et de leur civilisation*, convient que la vie moyenne s'est accrue depuis le commencement du siècle de deux ou trois ans, et il assimile, sous ce rapport, notre pays à l'Angleterre et à la Belgique, où la vie moyenne prise en bloc pour chacun des deux pays, sans distinction des lieux et des conditions, est évaluée à trente-trois ans. Le même auteur fixe la durée de la vie moyenne dans le département de la Manche à quarante-quatre ans six mois, et dans celui de l'Orne à quarante-huit ans, chiffres exceptionnels et qu'on ne retrouve dans aucune autre région de la même étendue que ces deux départements.

Nous n'avons point à aborder ici les problèmes relatifs à la population qui embrassent

tout un ordre d'idées nouvelles; il nous suffit, pour la matière que nous traitons, d'énoncer le simple fait de la prolongation de la durée de la vie moyenne en France. Cependant nous ferons remarquer une seconde fois que, pour prévenir toutes les objections, nous avons choisi le nombre le moins favorable à notre thèse, et que, s'il avait été uniquement question d'établir des contrastes, nous aurions pu citer des chiffres bien plus appropriés à notre argumentation et garantis par des autorités scientifiques fort respectables (1).

(1) En employant simplement certaines méthodes de calcul et sans dépouiller, pour obtenir les chiffres de la vie moyenne, les registres de l'état civil, Chr. Bernoulli (*Handbuch des Populationistick*) donne les nombres suivants pour quelques États de l'Europe.

Prusse.....	50,25 ans.
Saxe.....	29,05
Grand-Duché de Bade.....	32,75
Wurtemberg.....	50, »
Hanovre.....	55,50
Schleswig-Holstein.....	34,57
Pays-Bas, moyenne.....	54,05
<i>Dans les villes</i>	29,50
<i>A la campagne</i>	56,50
France.....	56,45
Naples.....	51,65
Angleterre.....	58,10

Nous n'attachons pas plus d'importance aux chiffres de ce tableau que M. Bernoulli n'en attache lui-même, attendu qu'ils sont déduits de données insuffisantes pour la solution du problème. Il est encore à remarquer que pour calculer la vie moyenne dans ces différents États, on n'a pas retranché dans les

Nous savons très-bien qu'en invoquant l'accroissement des impôts indirects comme un symptôme des progrès de l'aisance, on nous accusera d'appeler un paradoxe au secours de notre démonstration. Nous espérons cependant échapper à cette accusation en nous attachant seulement à l'appréciation des impôts qui pèsent sur des objets de consommation qui ne sont pas d'une nécessité absolue, rigoureuse, pour les classes inférieures. De ce nombre sont les taxes sur les boissons et sur les tabacs. Les boissons fermentées et les spiritueux ne sont pas un

naissances les morts-nés, en sorte qu'en tenant compte de cette circonstance, chacun des chiffres du tableau doit être augmenté d'une année environ. Mais alors ces chiffres ne s'accordent plus avec ceux qui sont les résultats de quelques observations partielles et on peut admettre qu'ils sont proportionnellement trop forts. En prenant le tableau tel qu'il est, il se trouverait que c'est précisément dans les deux plus grands États manufacturiers, en France et en Angleterre, que la vie moyenne est la plus longue.

D'après Duvillard, la vie moyenne était, en 1770, de 28,76 ans; d'après M. Mathieu, elle serait aujourd'hui de 55,7 ans, et d'après M. Charles Dupin, de 56,1 ans. On sait, depuis longtemps que dans la table de Duvillard, la mortalité est trop rapide. D'après cet auteur, la moitié des naissances disparaissent avant vingt ans; d'après M. Demontferrand, avant 45 ans seulement. Ce dernier chiffre est peut-être exagéré, mais il est certain, et cela résulte particulièrement des comptes annuels sur le recrutement, que la mortalité a considérablement diminué dans la période de vingt ans qui succède à la naissance, et que le rapport des jeunes gens de vingt ans avec la totalité des naissances qui remontent à vingt ans, devient chaque année plus favorable.

objet de première nécessité comme le pain et la viande, et, quoique en général les classes inférieures ne fassent pas porter leurs économies sur les boissons, on peut néanmoins admettre qu'un malaise réel, permanent, en restreindrait considérablement l'usage, comme, d'un autre côté, l'aisance en favorise la consommation.

Or, que voyons-nous depuis bientôt trente ans? Le produit des droits sur les boissons s'accroît chaque année dans des proportions beaucoup plus fortes que la population, et, malgré une modification des lois sur la matière faite en 1832 et défavorable au fisc, le chiffre annuel de cette taxe est aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il ne l'était au commencement de la Restauration (1). Cet accroissement a lieu, dira-t-on peut-être, aux dépens de la moralité et de la santé des populations. Cela est probable, et nous croyons même que l'objection est fondée ; mais elle n'ôte rien à la valeur de l'argument, et elle ne détruit pas le fait positif d'un accroissement dans les ressources affectées à cette consommation.

Le tabac est encore moins un objet de première nécessité que les boissons fermentées et spiritueuses : cependant sa consommation suit

(1) En 1817, le montant des droits sur les boissons n'a été que de 85 millions ; tandis qu'en 1845 il s'est élevé à 101 millions. On voit que les besoins ou les fantaisies sont aujourd'hui plus largement satisfaits qu'à une autre époque.

un mouvement ascensionnel tout à fait extraordinaire, et cet article rapporte aujourd'hui au Trésor un produit net de près de 80 millions, tandis qu'en 1817 ce même revenu s'élevait à peine à 40 millions (1). Ce sont les classes inférieures qui prennent la plus large part dans cette consommation, et il est évident que si la misère était sans cesse croissante, comme les novateurs se plaisent à le dire, le fait contraire se produirait certainement. L'expérience confirme d'ailleurs l'exactitude de cette hypothèse : à chaque

(1) Voici dans quelle progression la consommation du tabac s'est élevée depuis 1817.

En 1817, 11,600,000 kil. ont donné un bénéfice net de 40 mil.	
— 1820, 11,645,000.....	42
— 1825, 12,820,000.....	41
— 1850, 11,160,000.....	47
— 1855, 12,770,000.....	51
— 1840, 16,020,000.....	70
— 1845, 17,070,000.....	77

En 1789, la vente générale des tabacs n'avait été que de 7,566,000 kilogrammes, et n'avait rapporté à l'État que 50 millions de livres. Necker, estimait qu'en 1785, la consommation du tabac à fumer n'était que le douzième de la totalité du tabac vendu. — Rodet; article *tabac* du Dictionnaire du commerce.

En Angleterre, la consommation du tabac est d'un demi-kilogramme par tête; en Irlande, de 0,52 kilogramme; dans l'Association allemande, de 1,50 kilogramme; en Autriche, de 1 kilogramme; en Russie, de 0,15 kilogramme; en Danemarck, de 1,40 kilogramme. Ces chiffres s'appliquent à des périodes postérieures à 1840, et sont empruntés à MM. MacCulloch, Tegoborski, Dieterici et Rothe.

crise commerciale ou industrielle, à chaque secousse politique qui jette la perturbation dans le travail et la production, les impôts de consommation se réduisent, et la dépression se fait même remarquer sur les contingents qui frappent les objets de première nécessité. Si l'on sortait du cercle étroit que nous nous sommes tracé et que l'on prît l'ensemble des contributions indirectes, nous y trouverions encore des termes d'appréciation de l'aisance ou de la misère relatives. Les droits d'enregistrement et de timbre donnent la mesure de l'activité des transactions. Les taxes d'entrée à la frontière, selon qu'elles s'élèvent ou qu'elles baissent, indiquent une plus ou moins grande consommation en matières brutes et en denrées tropicales; et ainsi de suite.

Que le malaise survienne, aussitôt ces divers produits baissent, et ce mouvement devient en quelque sorte le thermomètre de la prospérité publique. Ces impôts sont acquittés par tous, et ils établissent, par cela même, une certaine solidarité entre les différentes classes de la société, entre les ouvriers et les maîtres, entre les entrepreneurs et les salariés. Quand ils ne sont plus acquittés par les uns, les autres sont bien près de ne plus les payer. Les augmentations que nous signalons ne sont pas le produit de taxes nouvelles : loin de là, depuis quinze ans on a supprimé la loterie, les jeux, et réduit les

droits sur les boissons ; l'impôt sur le sucre indigène ne compense pas à beaucoup près le vide créé par ces modifications et ces diverses suppressions. Cependant le chiffre du revenu indirect, sans aucun changement onéreux dans la législation, s'est élevé, dans l'espace de vingt ans, de 540 millions à 804 millions, ce qui est beaucoup moins un progrès fiscal qu'un progrès économique, un progrès dans les consommations et par conséquent dans l'aisance générale.

En 1825 la population de la France était évaluée à 30 millions 500 mille habitants, en 1846 elle est d'environ 35 millions ; elle s'est par conséquent accrue dans une période de 20 ans d'un peu plus d'un huitième. Le produit des impôts indirects au contraire s'est accru de près de trois huitièmes et les augmentations portent plus particulièrement sur les boissons, le sucre, le café, le tabac, objets qui ne sont pas absolument de première nécessité et qui néanmoins sont consommés en partie par les classes inférieures.

L'augmentation du revenu des contributions indirectes est, comme on vient de le voir, un symptôme de l'accroissement des dépenses individuelles, et par conséquent d'une plus grande aisance. Cependant une partie des salaires prend encore une autre direction : elle est recueillie par les caisses d'épargne, institution moderne et qui n'aurait pas pu se réaliser, si l'on ne s'é-

tait pas aperçu que les classes laborieuses, après avoir satisfait à leurs besoins, conservaient encore une partie des salaires.

Au 1^{er} janvier 1845, la caisse des dépôts et consignations devait aux caisses d'épargne du royaume 383 millions et demi, et Paris figurait dans cette somme énorme pour 111 millions et demi. Les caisses d'épargne, comme on sait, n'ont été instituées qu'en 1818 : elles ne fonctionnent donc que depuis vingt-sept ans ; mais l'institution ne s'est réellement développée sur une grande échelle que depuis une douzaine d'années.

Avant d'aborder quelques faits particuliers qui ressortent de l'institution des caisses d'épargne et des économies des classes laborieuses, nous devons faire remarquer que les 383 millions et demi qui sont actuellement dus à celles-ci ne constituent très-probablement que la moindre partie des épargnes qui se sont accumulées depuis vingt-cinq ans ; car il est évident que les portions de capital qui se forment là reçoivent, à un moment donné, une destination industrielle. Elles sont retirées par les déposants pour être employées à des entreprises quand le salarié s'élève au rang de patenté, ou lorsque la somme est arrivée au chiffre passé lequel la caisse ne reçoit plus les dépôts, ou enfin lorsque ces mêmes dépôts se placent dans la rente ou dans une propriété immobilière. La caisse d'épargne

de Paris seule a délivré depuis 1818 500,000 livrets et encaissé plus de 400 millions en espèces.

Sans doute les sommes retirées n'ont pas eu toutes une destination utile, et plus d'un petit capital laborieusement formé a ensuite été dissipé. Cependant il est permis de conclure que la presque totalité des sommes retirées a échappé à cette consommation improductive. Cela paraît d'ailleurs certain, quand on considère le nombre sans cesse croissant des patentés et des propriétaires d'immeubles.

A qui appartient maintenant cette somme qui dépasse de beaucoup les capitaux qui aient jamais été réunis par les plus savantes combinaisons financières? Aux classes laborieuses, aux ouvriers de toutes les catégories, de toutes les conditions, aux travailleurs mêmes qu'on nous présente comme végétant dans l'abjection et dans la misère. Les comptes-rendus de la caisse d'épargne de Paris présentent à ce sujet des renseignements et des détails du plus haut intérêt.

On y a divisé les déposants en huit classes : la première comprend les ouvriers proprement dits ; la seconde, les artisans patentés et les marchands ; la troisième, les domestiques ; la quatrième, les employés ; la cinquième, les militaires et les marins ; la sixième, les professions libérales ; la septième, les rentiers ; et la huitième, les sociétés de secours mutuels entre ouvriers.

Ces huit classes ont déposé pendant l'année 1844, déduction faite des remboursements, 7,275,000 fr., c'est-à-dire 938,000 fr. de plus qu'en 1843.

Les 35,750 comptes ouverts, en 1844, ont produit, par le premier versement 6,241,504 fr.

Les ouvriers proprement dits, c'est-à-dire la première classe, figurent dans ce chiffre pour 2,572,000 fr. Les journaliers qui en font partie et dont l'existence est certainement beaucoup plus précaire que celle d'aucune autre catégorie de travailleurs, ont seuls déposé, au nombre de 2,703, 493,600 fr.

Les artisans patentés et marchands, arrivés en 1844, ont déposé 911,500 fr.; les domestiques, 1,188,000 fr.; les employés, 453,000 fr.; les militaires et marins, 236,000 fr.; les professions libérales, 306,000 fr.; les rentiers, 569,000 fr.; les sociétés de secours mutuels et autres, 5,300 fr.

Ces chiffres indiquent la progression des économies dans la capitale et la propension chaque jour plus prononcée des ouvriers pour les caisses d'épargne.

Voici un fait qui est surtout digne de remarque : le nombre total des ouvriers et des domestiques des deux sexes à Paris, est évalué à 380,000, dont 300,000 ouvriers, et 80,000 domestiques. Sur ces 300,000 ouvriers des deux sexes 80,000 déposent à la caisse d'épargne,

et sur 80,000 domestiques il y a 35,000 déposants; en d'autres termes la caisse d'épargne compte à Paris, parmi les déposants, environ un ouvrier sur quatre et un domestique sur deux. Il est évident que ceux qui font ces économies ne sont pas dans la misère (1).

Ces désignations répondent d'ailleurs au reproche qu'on fait aux caisses d'épargne de servir de refuge aux capitaux de gens aisés qui y cherchent un placement définitif. Pour se convaincre qu'il n'en est point ainsi, il suffit de jeter les yeux sur le tableau détaillé des déposants. Les ouvriers, les artisans et les domestiques y sont en très-grande majorité, et ils occupent à la caisse d'épargne le premier rang et sous le rapport du nombre et quant à l'importance des sommes déposées.

Les sommes versées aux caisses d'épargne, par les départements, s'élevaient, à la fin de 1844, à 271,700,000 fr., 42 millions de plus qu'au 31 décembre 1843. Les villes manufacturières participent aussi à ces versements, et

(1) En 1842, le nombre des déposants dans les Caisses d'épargne de Londres était de 172,000; au 31 décembre de la même année la Caisse d'épargne de Paris comptait 173,000 déposants; mais comme la population de Londres est presque une fois plus forte que celle de Paris, il s'ensuit que la population de cette dernière capitale est attirée davantage vers les Caisses d'épargne, et que les classes inférieures de Londres font probablement plus de placements dans les fonds publics.

ce fait réfute l'opinion que c'est plus particulièrement dans les villes de fabrique qu'il faut chercher le fléau du paupérisme et voir le tableau des privations des classes inférieures.

Ici encore nous répondrons par des faits en présentant le chiffre du solde dû par la caisse des dépôts et consignations des principales cités manufacturières du royaume. Ce solde était au 31 décembre 1844 : à Saint-Quentin, de 1,409,000 fr. ; à Sedan, de 955,000 fr. ; à Troyes, de 2,140,000 francs ; à Louviers, de 827,000 fr. ; à Nîmes, de 2,192,000 fr. ; à Saint-Étienne, de 3,159,000 fr. ; à Rive-de-Gier, de 219,000 fr. ; à Rheims, de 1,947,000 fr. ; à Lille, de 5,091,000 francs ; à Mulhouse, de 1,307,000 fr. ; à Lyon, de 8,810,000 fr. ; à Rouen, de 6,383,000 fr. ; à Amiens, de 5,845,000 francs ; à Abbeville, de 1,652,000 fr. ; et à Limoges, de 536,000 fr.

Voilà des points choisis sur tout le territoire, et qui représentent nos principales industries dans toutes leurs ramifications. En consultant les comptes-rendus de ces différentes caisses d'épargne, on trouve que toutes les catégories d'ouvriers ont participé aux dépôts, ce qui prouve qu'aucune classe de travailleurs n'est spécialement frappée de misère et privée de la faculté de faire des économies. Les détails que renferment les comptes-rendus des caisses d'épargne confirment pleinement cette assertion.

Il y a, parmi les déposants, non-seulement des ouvriers des professions les plus diverses; mais ils présentent encore toutes les nuances de l'état civil : ce sont des hommes, des femmes de tout âge, des mineurs, des célibataires, des individus engagés dans les liens du mariage; en un mot, il serait difficile de trouver, dans les registres des caisses d'épargne, une profession, une situation qui ne fussent pas représentées par des dépôts plus ou moins considérables.

Mais pour faire comprendre toute la signification de ces chiffres, nous rapprocherons le total de la population des villes *manufacturières* que nous venons de citer, d'une population équivalente appartenant à des villes non manufacturières.

Les quinze cités qui précèdent ont ensemble 611,000 habitants, et leurs dépôts dans les caisses d'épargne s'élèvent à la somme de 42,472,000 fr. Les villes suivantes ont également ensemble une population de 611,000 habitants (1) et leurs dépôts s'élèvent à la somme de 50,432,000 fr. : Soissons, Moulins, Caen, Marseille, Dijon, Strasbourg, Bennes, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nantes, Poitiers, Orléans, Angers, Cherbourg et Nancy. Ces cités, au nombre de quinze, figu-

(1) Les chiffres des populations ont été pris dans l'*Annuaire du bureau des Longitudes*, de 1845.

rent parmi les villes les plus riches du royaume ; quelques-unes d'entre elles sont très-commerçantes ; mais aucune ne possède une industrie manufacturière de quelque importance. Eh bien, on voit qu'avec une population égale, les villes manufacturières n'ont qu'environ 8 millions de moins dans les caisses d'épargne. Et si on ôtait Marseille de la seconde catégorie, la balance pencherait en faveur des villes manufacturières. On peut donc admettre que les populations ouvrières de nos centres manufacturiers sont dans d'aussi bonnes conditions, pour réaliser des épargnes, que les travailleurs des cités simplement commerciales, ou qui sont placés à l'intérieur, sans posséder aucune industrie spéciale.

Et à cela il faut ajouter que les consommations sont en moyenne plus fortes dans les villes manufacturières que dans les autres cités, ainsi que cela résulte de la comparaison et du dépouillement des registres de l'octroi.

Les philanthropes, lorsqu'ils s'occupent du sort de la classe ouvrière, ne devraient-ils pas tenir compte de faits de cette nature, et se demander ensuite, avant de se prononcer sur des questions aussi graves, si les siècles précédents, que plus d'un *novateur* regrette, offrent des phénomènes semblables ? N'est-ce pas une circonstance merveilleuse que cette accumulation de plusieurs centaines de millions par les classes laborieuses

dans un petit nombre d'années ; ces épargnes spontanées, qui sont un témoignage éclatant de ce que peuvent le travail et l'esprit d'ordre favorisés par la liberté ? Cela ne témoigne-t-il pas de l'efficacité de nos institutions et de notre système économique pour réaliser le progrès ?

Nous doutons fort que la nombreuse population inscrite sur les registres des caisses d'épargne voulût accepter aucune de ces organisations du travail et de ces réformes qu'on imagine tous les jours à son intention. Un homme qui met une partie du fruit de son travail en réserve, et qui a assez d'énergie et de volonté pour créer ainsi les ressources de sa vieillesse, ne doit ajouter qu'une médiocre confiance aux larmoyantes descriptions des philanthropes et aux fantastiques promesses des réformateurs. Les caisses d'épargne sont une étonnante manifestation du bon sens des travailleurs qui les ont adoptées, et ceux-là, du moins, ne demanderont pas à une nouvelle répartition des richesses une plus forte part dans les produits du travail.

Les effets des caisses d'épargne sont au reste à peu près les mêmes partout. L'Angleterre et presque tous les États du continent possèdent aujourd'hui ces institutions si utiles aux classes ouvrières. En Angleterre 414,217 individus avaient déposé en 1830, trois cent trente-huit millions de francs, en 1842 le chiffre des dépo-

sants et des dépôts avait doublé, c'est-à-dire 874,715, avaient une réserve de 633 millions. Dans la même année 1842 le nombre des déposants qui avaient remis aux caisses d'épargne des sommes au-dessus de 500 francs s'élevait à 492 mille ayant ensemble 80 millions de francs (1). Cela prouve qu'en Angleterre comme en France ce sont aussi les petites économies, celles qui sont faites par les dernières classes, qui viennent grossir les fonds des caisses d'épargne. Il importe de constater cette circonstance, car nous le répétons on se trompe lorsqu'on pense que les caisses d'épargne sont considérées par les petits rentiers et les petits capitalistes comme une banque propre à recevoir des placements définitifs.

Nous sommes loin de prétendre que tout est bien parce qu'une certaine classe d'ouvriers fait des économies et des épargnes. C'est un bien relatif et il reste partout des misères à soulager et des réformes à introduire pour améliorer le sort du travailleur.

Cependant l'ouvrier en France est en général dans de meilleures conditions que le travailleur anglais et belge, et si chez nous les consommations des classes inférieures sont en

(1) *Papiers parlementaires*. — Voyez aussi : *Die Sparcassen in Europa* ; les Caisses d'épargne en Europe, par C. A. Malchus.

moyenne moins élevées qu'en Angleterre, ces classes ne sont pas non plus exposées aux mêmes fatigues, aux mêmes privations et nous dirons à l'oppression que subissent les ouvriers d'un assez grand nombre d'industries de la Grande-Bretagne.

Le travail des mines présentait naguère chez nos voisins le spectacle le plus douloureux, et l'enquête sur le travail des enfants et des adolescents dans les mines a révélé des faits horribles, ignorés de presque tout le monde (1). Il est juste de dire qu'aussitôt que ces faits ont été connus, une loi est venue mettre un terme aux atrocités dévoilées par l'enquête.

Malgré cette loi, le sort des ouvriers mineurs est encore fort dur en Angleterre, et il est rare qu'un mineur soit valide et propre au travail après cinquante ans. D'un autre côté, les accidents sont presque aussi fréquents qu'avant la loi de 1842. Il y a à chaque instant par exemple des explosions résultant, soit de la négligence des ouvriers eux-mêmes, soit du défaut de ventilation, qui coûtent la vie à un grand nombre de per-

(1) Le rapport présenté aux deux chambres du parlement, forme un volume petit in-folio, de 270 pages. Il est accompagné de deux volumes du même format qui contiennent 1800 pages de pièces à l'appui. Ce qui distingue ce rapport de toutes les autres enquêtes, ce sont les figures intercalées dans le texte qui montrent les ouvriers dans leurs divers travaux. Ces figures sont frappantes et parlent avec beaucoup plus de force que ne pourrait le faire la meilleure description.

sonnes (1). En France ces accidents sont beaucoup plus rares et l'exploitation des mines n'a jamais été mise au nombre des industries qui créent une position insupportable aux ouvriers.

Certainement, on trouve de grandes misères dans les villes manufacturières telles que Mulhouse, Lille, Reims, Rouen où le prix élevé des logements contribue à aggraver la situation des ouvriers. Mais il y a dans l'industrie du coton en Angleterre et principalement à Manchester des faits bien plus déplorables que ceux qu'on rencontre en France. Le quartier de Manchester renfermé entre Long-Millgate, Fennet-Street et Todd-Street offre le spectacle de l'abjection et de la misère la plus complète, et l'on chercherait en vain en France, même dans les villes où les ouvriers des manufactures sont le plus dégradés, un pendant à ce hideux quartier.

Nous nous hâtons de dire que ce n'est pas là

(1) Les accidents qui surviennent dans les mines, en Angleterre, enlèvent depuis longtemps en moyenne environ 400 personnes par an. La mort est principalement déterminée par des éboulements, des explosions et des chutes.

L'accident arrivé, le 14 janvier 1846, dans les mines de charbon de MM. Russel, comté de Monmouth, a coûté la vie à 53 personnes. Cette déplorable catastrophe a été déterminée par une explosion dans une galerie.

D'après le recensement de 1841, le nombre des ouvriers employés dans les mines de houille, de cuivre, d'étain, de plomb et de fer était de 193,825, dont 6,153 femmes. Depuis que la loi a été rendue, le travail, dans l'intérieur des mines est interdit aux jeunes filles et aux femmes.

une situation fatale, un état pour lequel il n'y a nul remède. Cette agglomération des ouvriers, cette malpropreté sauvage, peuvent bien être attribuées à la manufacture, mais il serait absurde de soutenir qu'elles sont une nécessité de l'industrie. Ce que nous avons vu à Lille se retrouve à Manchester : à côté des ouvriers qui croupissent dans la misère et l'abjection, il y en a d'autres qui, avec les mêmes salaires, vivent convenablement dans des logements propres et aussi salubres qu'ils peuvent être dans une ville populeuse comme Manchester (1).

En faisant ces comparaisons nous voulons seulement établir la situation respective des ouvriers des deux pays et en déduire que nos travailleurs ne sont pas exposés aux mêmes calamités que ceux de la Grande-Bretagne.

Si nous portons nos regards ailleurs, nous trouvons encore des exemples qui prouvent que

(1) Le docteur Kay a publié, en 1832 (deuxième édition), un écrit intitulé : *The moral and physical condition of the working classes employed in the cotton manufacture in Manchester*. Ce travail est empreint d'une très-grande exagération ; mais il offre cependant quelques descriptions exactes et qui encore aujourd'hui ne manquent pas de vérité. — On peut aussi consulter, avec beaucoup de circonspection cependant, l'écrit suivant : *Stubborn facts from the factories by a Manchester operative*. London, 1844. Ce livre qui porte le nom de Wm. Rashleigh, est attribué à James Leach, un des chartistes les plus ardents de l'Angleterre, et c'est pour cela même qu'il ne faut admettre les faits qu'il contient qu'après une sévère critique. — Enfin voyez : *On the present condition*

l'ouvrier français n'est pas atteint par ces grands désastres qui frappent quelquefois les ouvriers de certaines contrées où le travail n'est pas encore affranchi et où l'égalité politique et civile n'existe pas du tout, ou très-imparfaitement.

Un des épisodes les plus affligeants de l'histoire des travailleurs est ce long chômage qui a frappé les ouvriers fileurs et tisserands de la Silésie et de la Bohême et dont les conséquences désastreuses n'ont point encore pu être complètement atténuées. Les détails que nous allons présenter, montreront quelle distance énorme il y a entre la condition de l'ouvrier français et celle de l'ouvrier allemand. Dans les crises les plus intenses jamais les travailleurs en France n'ont été exposés à une détresse pareille à celle qui accable les ouvriers de la Silésie.

M. Alexandre Schneer, dont nous avons déjà fait connaître les travaux dans une autre circonstance (1), nous fournit la plupart des renseignements qui suivent et qui touchent d'une manière directe au problème que nous traitons.

Au commencement de ce siècle, l'industrie linière était en pleine prospérité en Silésie. Les exportations annuelles en toiles s'élevaient à une

of the labouring poor in Manchester, by the reverend R. Parkinson. 5^{me} édition, 1841.

(1) *Ueber die Noth der Leinen-Arbeiter in Schlesien*. — De la détresse des ouvriers de l'industrie des toiles en Silésie, par Alexandre Schneer. Berlin, 1844. Brochure in-8°.

valeur de 40 ou 50 millions de francs. L'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France, la Pologne, la Russie, recevaient les produits de cette province, par des intermédiaires de Hambourg, de Brême, d'Amsterdam; et des maisons de Cadix et de Lisbonne les exportaient à leur tour pour les régions transmarines. Cette fabrication datait de loin; elle avait répandu une aisance générale dans plusieurs districts de la Silésie, et créé des richesses entre les mains d'un assez grand nombre de négociants. Le sol de la Silésie est éminemment propre à la culture du lin, et la modicité du prix de la main-d'œuvre favorisait singulièrement la spéculation. Les filateurs étaient répandus dans les petites villes et les campagnes. Ils livraient leurs produits aux tisserands, qui étaient en même temps entrepreneurs, et les toiles se vendaient aux foires à des négociants qui les répandaient dans le monde entier. Peu à peu les formes de cette fabrication se sont altérées; les usages commerciaux ont changé; les événements politiques et les progrès industriels des autres pays ont provoqué la concurrence, et une décadence rapide a frappé les fabriques de la Silésie.

Une cause, en apparence insignifiante, a marqué l'origine de cette chute: c'est la substitution du rouet saxon au rouet en usage en Silésie. Avec le second, il était impossible de filer de mauvais produits, le fil se rompait aussi-

tôt qu'il n'était plus confectionné avec le soin convenable. Avec le rouet saxon, au contraire, on doublait les produits dans le même temps. Les tisserands furent les premiers à tirer parti de cette exécution rapide et incomplète. Ils baissèrent les salaires, et les négociants, à leur tour, prenant texte de la qualité inférieure des toiles, réduisirent les prix courants ordinaires. Une fois entrée dans cette voie, la fabrication se développa au détriment des qualités; la négligence et les fraudes devinrent communes aux fileurs, aux tisserands, aux blanchisseurs; la loyauté des intermédiaires fléchit également, et le discrédit frappa les toiles de Silésie. L'Angleterre profita habilement de cette circonstance; elle fut secondée par le système continental, par l'introduction des métiers et des mécaniques dans la filature et le tissage, et par-dessus tout, par les fraudes de la fabrique silésienne. Celle-ci naturellement ne voulut pas renoncer de plein gré à une industrie qui avait fait autrefois la fortune de la province, et, au lieu de revenir aux bonnes traditions, elle voulut reconquérir ses débouchés par le bas prix des produits. De là une baisse continuelle dans le prix de la main-d'œuvre. On réduisit successivement les salaires des fileurs, des tisserands et des blanchisseurs au détriment de la qualité, et le discrédit des toiles de Silésie ne fit que s'accroître. Enfin on arriva aux dernières limites

des salaires; c'est-à-dire à ce point qu'ils ne répondaient plus aux nécessités les plus impérieuses du travailleur.

M. Schneer, en parcourant, assisté des autorités locales, les districts manufacturiers, a été saisi d'horreur et d'effroi à l'aspect de ces populations débiles, épuisées et abruties. Dans les cercles de Landshut, Schonau, Lauban, Bolkenhain, Hirschberg, Waldburg et Mittelwalde, les fileurs et les tisserands habitent des cabanes en ruines, la plupart du temps sans toiture. Ils sont couverts de haillons, et leurs enfants sont littéralement nus. Dans une pareille situation, ils craignent l'air et le jour, et ne pratiquent pas même les exercices religieux, parce qu'ils ne pourraient se présenter d'une manière décente dans le temple du Seigneur. Des deux espèces de pommes de terre que produit le pays, ils se nourrissent de celle qui est destinée au bétail. Heureux encore quand ils ne sont pas réduits à ramasser les pelures de ces mêmes pommes de terre, et d'autres débris de légumes, pour en faire leur aliment ! La viande est pour eux une nourriture à peu près inconnue, et à peine les familles de tisserands et de fileurs en mangent-elles à Pâques, à la Pentecôte, ou à Noël. Quand elles reçoivent de la charité publique de petites quantités de beurre ou de lait, ces denrées sont aussitôt échangées contre des pommes de terre. Le salaire du tisserand se balance, dans la si-

tuation actuelle des choses, entre 1 fr. 20 cent. et 2 fr. 40 cent. par semaine; celui du fileur de lin, entre 1 fr. 30 cent. et 1 fr. 40 cent.; celui du fileur d'étoupe, entre 25 et 60 cent. La misère qui atteint surtout cette dernière classe est inexprimable, et l'on peut s'en faire une idée lorsqu'on songe qu'un fileur, pour nourrir sa famille, souvent composée de quatre ou cinq têtes, n'a qu'un revenu de 6 à 10 cent par jour.

Aux causes purement industrielles que nous avons signalées plus haut et qui ont motivé la décadence de l'industrie linière, l'auteur de l'enquête ajouta encore des causes politiques et sociales: une mauvaise administration de la police, des charges fiscales exagérées et un funeste accroissement dans la population.

Maintenant toutes ces calamités doivent-elles être attribuées au système industriel et à la libre concurrence? Si l'on veut suivre attentivement le résumé que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, on s'apercevra facilement que la cause première de la décadence de l'industrie des toiles est dans l'abandon des vieilles traditions, dans l'altération des qualités, dans les fraudes qui se sont propagées de proche en proche. Ce sont ces différentes circonstances qui ont donné l'éveil à la concurrence et fermé les débouchés. Ceci est d'ailleurs l'opinion de plusieurs fabricants qui ont surnagé dans ce vaste cataclysme industriel, parce qu'ils ont

maintenu à leur fabrication sa pureté originale, et n'ont jamais transigé avec les principes de loyauté et de bonne foi qui offrent les meilleures garanties de succès dans tous les genres d'industrie. Ces clameurs, qui s'élèvent journellement contre la concurrence, viennent d'esprits qui restent trop à la surface des choses, et attribuent toutes les misères à une situation qu'ils n'ont pas assez étudiée. Quelque désespérée que paraisse la position des ouvriers tisserands et fileurs de la Silésie, M. Schneer ne doute cependant pas de la possibilité d'une régénération. Il déduit des causes mêmes de la décadence ses moyens palingénésiques, et son plan de réforme fournit un nouveau chapitre à l'économie politique appliquée.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de présenter ici sommairement les moyens indiqués par M. Schneer, pour améliorer la condition des fileurs et des tisserands de la Silésie. Quelques-uns de ses moyens sont d'une nature spéciale appropriée à une population et à une localité donnée, mais d'autres peuvent recevoir une application générale et convenir à tous les États manufacturiers.

M. Schneer n'a pas perdu son temps à prêcher contre la concurrence, et il a cherché dans les circonstances générales de l'industrie et du commerce, dans la politique et la morale les moyens de diminuer les maux qu'il a signalés.

On conçoit qu'il ne s'agit point ici de justifier ou de soutenir une production industrielle poussée à l'excès. Le système a ses limites, et les pays qui se livrent, comme l'Angleterre, à une production presque fabuleuse portent le châtiment de cette intempérance. On ne peut raisonnablement recommander que la production qui répond aux nécessités intérieures et aux débouchés établis. M. Schneer se place à ce point de vue, et veut qu'il existe un certain équilibre entre la production agricole et le travail manufacturier.

Les réformes qu'il propose sont à la fois industrielles, politiques et sociales. Engager sans contrainte une portion des ouvriers de l'industrie linière à passer dans l'industrie agricole; favoriser ce passage par l'emploi d'un capital fourni par le trésor; introduire quelques nouvelles industries, comme la fabrication des gants, des jouets d'enfants, des chapeaux de paille dans les districts manufacturiers; régénérer l'industrie linière elle-même en revenant aux anciennes traditions, c'est-à-dire en améliorant la culture et la préparation du lin, en constatant la qualité des produits par des marques de fabrique, et en combattant la fraude par des mesures préventives et répressives, tels sont les moyens qui se rattachent immédiatement à la fabrication. Ils ont déjà reçu en partie la sanction de l'expérience. Des ouvriers de l'industrie linière, mal-

gré leur faible complexion et leurs habitudes sédentaires, ont fini par se faire dans plusieurs domaines aux travaux agricoles, et, avec quelque indulgence de la part des propriétaires, ces essais pourront se continuer sur une plus grande échelle. A Breslau, on a cherché à naturaliser la fabrication des gants de peau. Ces efforts, s'ils recevaient quelques encouragements, pourraient offrir dans l'avenir des résultats sérieux. La régénération de l'industrie linière elle-même serait l'objet d'une série de mesures que M. Schneer expose avec beaucoup de lucidité et de détail. Elles ont toutes pour but d'extirper la fraude, d'améliorer les procédés techniques, et de rendre aux usages commerciaux leur loyauté primitive, sans altérer la liberté des transactions ou l'indépendance des industriels et des négociants.

Les moyens politiques consisteraient dans une réforme de l'organisation communale, dans une meilleure répartition de tous les impôts, dans l'amélioration des voies de communication et dans l'indépendance du clergé inférieur et des instituteurs qui vivent aujourd'hui en grande partie du casuel, et sont par conséquent à la charge des familles.

Dans l'état présent des choses, certaines fonctions administratives, l'exercice de la police locale, constituent des droits attachés au sol, c'est-à-dire aux domaines (*Rittergüter*), affranchis et

aliénables, mais qui ont néanmoins conservé des prérogatives seigneuriales. Il en résulte que chaque nouvel acquéreur est investi de fonctions auxquelles il est souvent peu propre, et qu'il exerce par conséquent au détriment de ses administrés. Les impôts frappent, en Prusse, particulièrement les classes inférieures, et M. Schneer prouve, par plusieurs citations, que des inégalités choquantes aggravent la situation des travailleurs. De nouvelles communications seraient ensuite à ouvrir dans les districts de l'industrie linière. Cette opération présenterait d'autant plus de facilité, que les capitaux privés se chargeraient probablement d'établir des chemins de fer pour rapprocher, par exemple, les cercles de Hirschberg, Schonau et Landshut de la plaine et des routes déjà existantes. On vendrait, au profit du trésor public, les propriétés paroissiales; les ministres de la religion, ainsi que les instituteurs, seraient à l'avenir payés par l'État, afin d'affranchir les familles du casuel que les prêtres sont obligés de faire rentrer avec une grande rigueur pour pouvoir subsister.

Passant aux réformes sociales, M. Schneer voudrait concentrer les efforts actuellement disséminés de toutes les sociétés charitables; sociétés de patronage pour les libérés, pour les enfants, pour les ouvriers, sociétés de tempérance, sociétés d'éducation, etc., dans une action commune, et leur imprimer une direction unique.

Les diverses mesures que nous venons d'énumérer ont toutes un caractère pratique. On peut les réaliser sans toucher aux bases de la société et sans blesser les intérêts légitimes des membres de celle-ci; elles se rapportent à des institutions existantes qu'il s'agit uniquement de modifier. L'intervention du gouvernement sans doute est nécessaire, et les sacrifices temporaires sont la condition obligée de ces différentes réformes. Mais ces sacrifices ne sont pas de nature à froisser les droits acquis, à ébranler la propriété, ou à déplacer les ressources industrielles de telle ou telle classe de la société. Ils sont imposés au fonds commun, précisément destiné à favoriser le bien-être de tous, et à ranimer les forces défaillantes des malheureux. Les progrès se font par la religion, la morale et la science sous l'empire de la liberté. C'est là qu'on trouve les germes de tous les perfectionnements, les ressources fécondes pour l'adoucissement de nos maux et de nos misères bien mieux que dans des combinaisons hasardées, qui n'ont ni précédents ni exemples, et dont le premier terme serait un bouleversement dangereux. M. Schneer s'est naturellement placé au point de vue de son pays en tenant compte des principes et des faits généraux, et, après avoir fait la part des circonstances locales, ce sont ces principes et ces faits qui l'ont guidé dans le choix de ses moyens de réforme.

Ses études peuvent éclairer toutes les situations analogues, et quoique spécialement faites pour la Silésie, il est évident qu'elles offrent d'utiles indications pour l'amélioration du sort des classes ouvrières en général.

Toutefois la crise que les ouvriers de la Silésie ont à traverser constitue une situation exceptionnelle, et une pareille misère ne se trouve à l'état habituel qu'en Irlande. C'est dans ce dernier pays que la position des classes inférieures inspire en même temps la pitié et l'effroi. C'est là qu'on trouve des termes de comparaison qui doivent nous faire envisager le sort des ouvriers français avec moins de prévention. Un gouvernement qui réduit une partie de la nation par l'injustice à un pareil état, ne peut échapper à la malédiction de ceux qu'il opprime et qu'il dégrade.

Mais quelles que puissent être les causes de cette misère et en ne rapprochant que les deux situations, il en ressort toujours qu'il y a ailleurs des misères plus grandes qu'en France, et que le dénûment le plus profond peut exister en dehors du régime manufacturier (1).

(1) Il y a sous la domination anglaise des populations plus misérables encore que les Irlandais. Ce sont les Indous des castes inférieures, livrés à l'agriculture et aux travaux industriels. Les cultivateurs ont été ruinés par l'impôt territorial et les ouvriers industriels par les contributions dont on a frappé leur travail.

Il ne nous serait pas difficile de multiplier les descriptions et les citations; mais ce que nous avons dit des ouvriers de la Silésie et des populations irlandaises suffit pour faire voir que la cause des ouvriers français tombe pour la plupart du temps entre des mains passionnés qui dédaignent l'étude des faits et que

Le passage suivant est emprunté aux Transactions de la société asiatique de Londres, c'est-à-dire à un document anglais.

« Le taux moyen des salaires dans l'Indoustan est en monnaie anglaise de 5 à 8 schellings (6 à 8 fr.) par mois. Le froment est la nourriture habituelle des hautes classes; mais quoiqu'il soit, dans ces contrées, trois fois moins cher qu'en Angleterre, les ressources des classes moyennes et inférieures sont trop bornées pour leur permettre d'atteindre à ce degré de luxe. Les premières mêlent avec le froment, des pois, des vesces et d'autres végétaux; les dernières se nourrissent d'orge, de millet, de maïs, de pois, d'ivraie, etc... Mais ces aliments sont encore du luxe, comparés à ceux des cultivateurs pauvres dans les villages; leurs salaires n'étant que de 4 à 6 schellings par mois, ils sont réduits à se contenter de la plus misérable nourriture. Les castes les plus populeuses sont forcées de mêler aux mêmes graines dont nous avons parlé plus haut des racines sauvages, des herbes et des insectes. Enfin les races nombreuses qui n'appartiennent à aucune caste, et celles qui sont connues sous le nom de *Chamars*, *Kangars*, *Dufads*, etc., dévorent la vermine, les poissons morts et la charogne. » *Transactions of the royal asiatic society of Great-Britain and Ireland*. Vol. 1^{er}. Part. III.

Et cela se passe dans la contrée la plus fertile du monde, sous un ciel privilégié et chez des populations en général douces et inoffensives! Cette misère profonde ne prend sa source ni dans l'inconduite, ni dans l'incapacité des ouvriers, mais dans l'impitoyable cupidité des vainqueurs. Ces faits ne se rencontrent point heureusement en Europe dans les Etats manufacturiers et en France moins qu'ailleurs.

l'inexpérience conduit aussitôt dans un labyrinthe d'idées fausses et inapplicables.

Mais ces différences, cette supériorité relative dans l'état matériel du travailleur français ne nous font pas conclure que la situation des classes ouvrières est satisfaisante, et qu'aucune amélioration n'est à réaliser.

Dieu nous garde de semblables affirmations! Il y a dans le monde plus de misères que n'en peuvent guérir une charité sans bornes, les méditations de tous les esprits supérieurs et les moyens pratiques qui résulteraient de ce double effort. Les souffrances ne sont que trop réelles, elles existent dans toutes les classes de la société, et particulièrement dans les classes inférieures. Jamais on ne les fera disparaître; on ne peut que les atténuer, parce que la perfection est impossible.

Les meilleures institutions, l'équité la mieux appliquée, la charité, n'effaceront pas des misères qui dérivent de nos infirmités morales et physiques, qui naissent des éléments avec lesquels l'homme est sans cesse en lutte, et qui prennent aussi leur source dans les imperfections sociales et dans les passions individuelles, invincibles obstacles à une situation sans peines et sans douleurs. Mais c'est déjà une grande et noble mission que d'atténuer seulement ces peines et ces douleurs, de chercher dans la religion, dans la morale et dans les efforts collec-

tifs d'une nation les moyens de calmer les souffrances et d'effacer jusqu'à un certain point les inégalités des existences matérielles.

Cependant la première condition pour atteindre ce but, est de se rendre un compte exact des faits, de remonter à leurs causes, d'étudier les phénomènes complexes qui se manifestent dans toute agglomération sociale, et surtout de ne pas s'égarer dans les rêves d'une perfection imaginaire et d'un bonheur terrestre qui s'accorderaient mal avec notre destinée future. Il ne faut pas juger une situation générale sur des symptômes partiels, couvrir toute la société des plaies qui n'existent que dans quelques parties, et prononcer l'anathème contre tout un ordre de faits et d'idées, parce qu'on y trouve les imperfections inhérentes à toutes les œuvres humaines.

L'industrie manufacturière sans doute a ses inconvénients : elle renferme des causes de misère et de désordre ; les capitaux concentrés, à côté des merveilles qu'ils opèrent, font des victimes dans leurs mouvements puissants et souvent redoutables. Mais qui oserait nier que les travaux pacifiques de notre temps, cette tendance universelle à créer et à produire, ce mouvement intellectuel qui préside à toutes les transformations, ne soient infiniment préférables à la torpeur des populations des siècles passés ou aux passions guerrières des souve-

rains? D'ailleurs, nous ne sommes pas libres de maîtriser des événements de cette portée, et de faire qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas une industrie manufacturière. C'est le flot des intelligences et des besoins qui nous y a conduits, et c'est un fait qu'il nous faut accepter.

En Angleterre, on a des notions plus précises de toutes les circonstances spéciales, particulières, qui entourent les classes laborieuses; là, on connaît mieux les détails relatifs aux travaux et à l'existence des ouvriers que chez nous. Les enquêtes sur les fabriques, sur l'agriculture, les études qui ont toujours précédé les lois sur les pauvres, fournissent une série de données au moyen desquelles on est mieux initié à la vie des travailleurs. En France, les mêmes renseignements sont encore incomplets; le gouvernement a mis moins d'empressement à les recueillir, et nous devons à cette lacune même ces vagues déclamations sur la misère et sur la pernicieuse influence du système manufacturier. Cependant des investigations utiles ont été faites, et des hommes pourvus de toutes les qualités nécessaires, dégagés de préjugés et répudiant les idées *à priori*, se sont occupés de ces questions avec une louable impartialité. Leurs travaux, peu nombreux à la vérité, inspirent cependant une entière confiance à ceux qui étudient avec sincérité la situation des travailleurs et les causes de leur misère.

Mais cela ne suffit pas, et ces efforts individuels ne fournissent point tous les renseignements nécessaires à la solution d'une si grave question. Le gouvernement seul est en position d'arriver à des informations complètes, de constater l'état de la production et des classes ouvrières d'une manière qui permette de déduire des conclusions nettes et précises d'un ensemble de faits régulièrement observés et méthodiquement classés. On a fait en Angleterre un très-grand nombre d'enquêtes relatives à l'agriculture, aux manufactures, à l'état des ouvriers, au travail des enfants dans les fabriques et en général sur tous les établissements à l'égard desquels le parlement était appelé à prendre une décision (1). De volumineux rapports pré-

(1) Les enquêtes anglaises sont presque toujours suivies d'un rapport fait par le comité d'enquête; il arrive cependant aussi que le comité ne fait pas de rapport et se contente de présenter simplement le résultat de l'enquête au parlement.

Il est également arrivé que les enquêtes parlementaires se sont faites par commission. L'enquête sur les classes pauvres de l'Irlande, commencée le 25 septembre 1833 et terminée vers le milieu de l'année 1836, a été faite par un comité qui a procédé sur les lieux et qui était présidé par l'archevêque de Dublin. Dans les enquêtes faites précédemment sur l'Irlande, le comité séant à Londres, appelait les témoins, ce qui laissait toujours beaucoup d'incertitude sur l'état réel des affaires qu'on examinait. Le rapport des commissaires de l'enquête est un des plus curieux qui aient été faits en pareille circonstance. Voici comment débute le rapporteur : « La grande partie de la population, sur laquelle et parmi laquelle l'enquête devait être faite, flotte continuellement entre la mendicité et un travail

parent et facilitent ainsi les travaux du pouvoir législatif, tout en éclairant le public sur l'opportunité et la valeur des lois nouvelles. Une enquête sur la situation des classes ouvrières rectifierait certainement bien des opinions erronées. On trouverait d'ailleurs dans un pareil travail la source même d'une infinité d'amélio-

« incertain. Dans des districts entiers à peine trouve-t-on une
 « personne de cette classe de riches fermiers capitalistes, qui
 « sont si communs en Angleterre. Il n'y a qu'un fort petit
 « nombre de gens comme il faut, possédant quelque fortune
 « qui résident dans le pays, et l'on ne rencontre pas tous les de-
 « mi-milles un riche marchand, comme en Angleterre, car il
 « y a trop peu de villes d'un commerce suffisant pour créer une
 « semblable classe. Le clergé des différentes croyances et les
 « propriétaires, quand ils résident, sont tellement divisés d'o-
 « pinions entre eux et avec la population ouvrière sur les
 « questions politiques, que nous devons prendre de grandes
 « précautions sur la manière dont nous pouvons nous servir de
 « leur assistance. De semblables difficultés existent par rap-
 « port aux constables, à cause de la position délicate où ils sont
 « continuellement placés vis-à-vis du peuple; et quant aux
 « autorités paroissiales, à peine peut-on dire qu'il en existe. »
 Ce passage peut donner une idée de la difficulté de la tâche accomplie par ce comité d'enquête.

L'enquête de 1855 sur les manufactures, le commerce et la navigation est aussi une de celles qui offrent un vif intérêt. Le comité réunissait un grand nombre d'hommes considérables tels que le marquis de Chandos, le vicomte Howick, Alexandre Baring, Poulett Thompson, etc. Cette enquête embrasse les distilleries, les brasseries, les fabriques de savon, de papier et de cuirs; les manufactures de laine, de lin, de soie et de coton. L'enquête de 1838, sur les associations d'ouvriers, faite par un comité présidé par sir Henry Parnell, contient des faits extrêmement curieux sur le compagnonnage et les associations. Nous

rations. Car dès que le mal est rigoureusement apprécié et réduit à sa juste valeur, il est plus facile d'y porter remède que lorsqu'il n'est signalé que par de vagues affirmations et par des dénonciations où l'intérêt, l'amour-propre, l'ambition et l'esprit de parti ne permettent pas de voir les faits d'une manière impartiale.

en dirons autant de l'enquête de 1854 et 1855 sur les tisserands à la main (*handloom weavers*). Les comités d'enquête interrogent 50, 40, 60, et quelquefois un plus grand nombre de témoins. Chacun peut se faire entendre et présenter ses observations.

Depuis l'application de la loi de 1855, sur le travail des enfants dans les manufactures, les rapports des inspecteurs chargés de veiller à l'exécution de cette loi, offrent des renseignements très-instructifs sur la situation des classes ouvrières en Angleterre. Il serait à désirer que chez nous le nombre des inspecteurs du travail des enfants fût considérablement diminué, et que ces fonctionnaires eussent une position qui leur permettrait de se consacrer entièrement à leurs devoirs. Jusqu'à présent les résultats de la loi ne sont connus que d'une manière très-vague et très-générale, et on n'a publié chez nous aucun document qui ait de l'analogie avec les rapports semestriels fournis par les inspecteurs du travail des enfants des manufactures anglaises. Ceux-ci sont au nombre de quatre seulement; mais ils ont des adjoints qui les assistent et leur facilitent, par des sous-inspections, l'accomplissement de leur tâche. Toute l'année ils parcourent le royaume, et leurs rapports sont des documents qui jettent de vives clartés sur la manière dont s'exécute le travail manufacturier.



DEUXIÈME PARTIE.

DES MOYENS DE RÉFORME ET D'AMÉLIORATION.

CHAPITRE PREMIER.

DROIT AU TRAVAIL. — ORGANISATION DU TRAVAIL.

Donner un aperçu, même incomplet, de toutes les utopies sociales qui se sont fait jour depuis une vingtaine d'années, serait un travail aussi inutile que difficile à exécuter. Les systèmes d'Owen, de Saint-Simon, de Fourier, sont généralement connus dans ce qu'ils ont de plus essentiel, et la courte et plaisante histoire de l'application de ces systèmes est un suffisant témoignage de leur valeur. Aussi sont-ils à peu près abandonnés par leurs plus ardents partisans. Ceux-ci se contentent maintenant de manifestations purement théoriques, et d'une polémique nuageuse, qui non-seulement recule devant toutes les applications, mais évite encore toute explication nette et précise. Cependant, au milieu de cette confusion, on a inventé certaines formules générales assez vagues pour ne

rien exprimer, et d'un autre côté assez sonores pour séduire les gens qui n'ont aucune notion des lois de la production.

Le droit au travail, l'organisation du travail, voilà ce qui doit remplacer la concurrence et la liberté du travail. Ces mots sont aujourd'hui très-répandus, et des hommes qui ne sont ni fouriéristes ni communistes les adoptent sans savoir ce qu'ils recèlent, comme un arcane qui guérira la société valétudinaire.

Le droit au travail est fort diversement interprété. Mais si vous étudiez les doctrines communistes, fouriéristes, égalitaires, vous aurez, malgré des définitions variées, l'explication qui reviendra au fond, toujours à ceci : qu'il faut prendre aux riches pour donner aux pauvres, et que la société doit nourrir ceux qui ne veulent ou qui ne peuvent pas se nourrir eux-mêmes. Le droit au travail dans sa signification la plus naïve, n'a rien de commun avec le travail, et ceux qui l'invoquent sont en général les moins disposés à se procurer leur subsistance par la fatigue et l'application.

L'organisation du travail n'est que le corollaire du droit au travail : c'est le concret placé à côté de l'abstrait, la pratique à côté du principe. Quand on demande aux novateurs de développer leur plan d'organisation du travail, ils se tiennent dans le vague et les généralités, c'est-à-dire dans un champ où leurs préten-

tions sont à la fois insaisissables et incompréhensibles.

Ce qui a été proposé dans cet ordre d'idées de moins absurde, c'est la spoliation du capital par voie d'association. C'est ainsi que quelques écrivains ont compris l'organisation du travail, sans voir qu'ils coupaient l'arbre pour en avoir les fruits, sans voir que pour arriver à l'égalité ils entraînaient la société tout entière vers le niveau inférieur, et qu'au lieu d'arriver à l'aisance générale, toutes les probabilités se réunissaient pour nous conduire à une misère commune.

Le capital, cet ennemi du travail, comme disent les novateurs, doit être soumis à une répartition nouvelle. Comme si le capital pouvait se diviser à l'instar d'une terre, et produire encore, après avoir été morcelé.

L'organisation du travail doit principalement se faire en vue des classes ouvrières. Cependant jusqu'où irait-on en organisant le travail, à quelle couche de la société s'arrêterait-on, et quelles seraient au juste les catégories de travailleurs auxquelles on *garantirait le nécessaire*? Les médecins, les avocats, les peintres, les sculpteurs, les savants et les artistes, ne sont-ils pas aussi dignes d'intérêt que les fileurs, les tisserands, les fondeurs et tous les ouvriers qui s'occupent de travaux manuels? Serait-on sans sympathie et sans entrailles pour les misères

qui seraient ailleurs que dans l'atelier et dans la fabrique, ou donnerait-on du travail et un salaire *suffisant*, en vertu du *droit au travail*, à tous les membres des professions libérales que le public n'aurait pas adoptés? Le système embrasserait-il la société tout entière, et ne trouverait-on désormais plus aucune spécialité dans la misère?

En se bornant à la prétendue organisation de la fabrique seulement, où s'arrêterait-on? Toutes les classes de la société ne contribuent-elles pas directement ou indirectement à la production manufacturière? celle-ci ne doit-elle pas une partie de ses progrès aux plus illustres représentants des sciences et des arts? Et pourquoi dès lors les chimistes, les mécaniciens, les naturalistes, les dessinateurs, qui tous apportent leur contingent de lumières aux fabriques, ne participeraient-ils pas à l'organisation du travail et ne prendraient-ils pas une part déterminée dans la masse générale des richesses?

C'est ainsi que se trouveraient sauvés l'avocat sans cause, le médecin sans malades, le dessinateur sans talent, le négociant sans probité, le faux savant, et tous pourraient fraterniser avec le travailleur inhabile, paresseux, débauché, qui vivrait aux dépens de l'ouvrier économe, intelligent et laborieux. Voilà ce qu'engendrerait le *droit pratique au travail* avec ses conséquences du *droit au salaire*.

Il est évident que dans cette combinaison la distribution des produits du travail ne se ferait point librement, et qu'il faudrait y arriver par des moyens de coercition. Et quels seraient les juges de cette distribution qui ferait disparaître toute misère et substituerait à l'état précaire des travailleurs une aisance permanente ? Des juges électifs sans doute, ou héréditaires, qui feraient des parts égales ou proportionnelles, égales pour tous, ou égales pour chaque individu de chaque profession. Dans le premier cas, un niveau universel pèserait sur tout le genre humain ; dans le second, la fainéantise et l'incapacité obtiendraient une prime. Comment d'ailleurs régler la part qui reviendrait à la masse des travailleurs de chaque catégorie ?

Avec les parts proportionnelles calculées d'après l'aptitude et l'assiduité des ouvriers, que deviendrait le droit au travail ? Le *droit au travail*, si ce mot pouvait avoir une signification réelle et positive, serait sans doute la faculté native et imprescriptible qu'aurait tout individu de prendre part à l'œuvre de la production, quelle que fût d'ailleurs sa capacité ou, si l'on veut, son incapacité. L'exercice de ce droit aurait pour conséquence nécessaire le *droit au salaire* sans lequel il serait parfaitement illusoire. Si le droit primitif, le droit au travail, était égal pour tous, le droit au salaire impliquerait cette même condition, c'est-à-dire une rémunération

égale pour tous ceux qui seraient admis à l'exercice du droit. Il est inutile d'aller plus loin pour comprendre que ce prétendu droit au travail est une formule vide de sens, et que ni une autorité héréditaire ou élective, ni les lois, ne corrigeraient la fragilité du principe dans son application. L'homme, dans la société, est admis au travail quand il possède les propriétés nécessaires pour accomplir ce travail. Le salaire est en général proportionné aux difficultés qu'il a fallu surmonter pour accomplir l'œuvre, et il n'existe d'autre droit au travail et au salaire que celui qui découle de l'obstacle vaincu dans l'intérêt général de la société, droit conditionnel, relatif, et qui est loin d'être un patrimoine conféré par la nature à tous les individus.

La question ainsi posée ne renferme cependant aucune exclusion. Les obstacles sont égaux pour tous, et tous jouissent de la même liberté pour les aborder et pour les vaincre. On attribue la misère à nos institutions, et spécialement à la concurrence qu'elles favorisent et à la puissance du capital qu'elles tolèrent. Restreindre la concurrence et régler l'action du capital, ne feraient autre chose qu'anéantir la liberté, c'est-à-dire scinder l'exercice des facultés et l'usage des propriétés individuelles. On attenterait ainsi à des droits bien plus évidents et bien plus sacrés que le droit au travail, et l'on reviendrait

peut-être à quelque chose de pire que les privilèges, les maîtrises et les jurandes qui déshéritaient réellement une partie des travailleurs des fruits de leur propre travail.

Que demande-t-on dans l'intérêt des classes ouvrières en réclamant l'*organisation du travail*? Evidemment une autre distribution des produits du travail, une répartition nouvelle. On ne songerait pas à augmenter la masse des biens, puisque dans le système de la concurrence on produit trop; on prendrait simplement aux uns pour donner aux autres, ou, pour être plus explicite, on augmenterait le salaire des ouvriers en diminuant les profits des maîtres. Voilà la pensée des réformateurs. Comment la réaliseraient-ils? En supprimant d'abord la distribution actuelle qui se fait en vertu de cet axiome: *A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres*, avec le consentement de tous et sous l'empire de la plus complète liberté. Au lieu de s'en rapporter à l'assentiment général, aux lois engendrées par la demande et par l'offre, il faudrait se soumettre au jugement de quelques-uns, régler la production, non plus sur des besoins, mais d'après des opinions, distribuer les salaires selon les appétits et nullement selon le mérite. C'est dans ces conditions que nous placerait la réforme préparée par les novateurs du dix-neuvième siècle qui veulent reconstruire la société sur un terrain nouveau

et d'après un mécanisme complètement étranger aux tendances de l'humanité.

Si les essais qui ont été faits par le Fouriérisme et par le Saint-Simonisme avaient réussi; s'il était resté quelques traces visibles et satisfaisantes des phalanstères et des ateliers communs, on pourrait admettre que la question n'est point jugée quoiqu'elle soit théoriquement aussi insoluble que le problème du mouvement perpétuel. Mais que dire après les essais qui ont englouti d'importants capitaux et qui ont détruit avec une rapidité inouïe les éléments de production qui avaient été mis à la disposition des expérimentateurs.

Ces derniers disent à la vérité que ces moyens ont été insuffisants et qu'avec des sommes plus fortes on serait parvenu à changer en faveur des classes inférieures le rapport des profits et des salaires, à limiter l'action du capital, à détruire les vices des classes ouvrières, et à inspirer au gouvernement une sécurité parfaite tout en lui fournissant les moyens de satisfaire tous les besoins, de calmer tous les appétits et de répondre aux prétentions presque toujours exagérées des protecteurs officieux et intéressés des travailleurs.

Malheureusement ce n'est là qu'une pure affirmation, rudement ébranlée, nous le répétons, par les expériences qui ont eu une issue aussi ridicule qu'anti-économique. Les capitaux, dit-

on, jetés dans ces *essais d'organisation industrielle et agricole* n'ont point suffi à l'œuvre. — Les capitaux ! voilà le nœud de la question. Les uns demandent une centaine de millions de francs pour réorganiser le travail sur des bases nouvelles, les autres des sommes plus fortes encore pour créer des ateliers qui recevraient indistinctement tous les travailleurs. A côté de cela il y a des réformateurs plus modestes qui se contenteraient de quelques millions, et souvent de quelques centaines de mille francs, d'une bagatelle enfin.

Tous ont des moyens infailibles et répondent du succès, en oubliant toujours les déconvenues antérieures (1). Mais ces réformateurs sont tellement nombreux, que pour satisfaire les plus modestes seulement, tous les trésors du pays ne suffiraient pas. Ceci n'est point une hyperbole, car chaque jour on voit surgir de nouveaux plans, où l'on changerait, avec quelques millions, le sort de tous les travailleurs malheureux. Comment choisir entre tant de projets divers, dont aucun n'a reçu la sanction de l'expérience et qui presque tous se mettent en guerre avec les lois de la production les mieux constatées ?

On s'adresse au gouvernement ; on lui de-

(1) On a fait deux essais, pour réaliser les plans de Fourier, l'un à Condé-sur-Vègres, dans le département de Seine-et-Oise, et l'autre à Cîteaux, département de la Côte-d'Or. Dans moins d'une année les entrepreneurs avaient dévoré un capital

mande avant tout de l'argent pour réaliser ces merveilleux plans qui doivent faire le bonheur de tous. Le gouvernement refuse par plusieurs raisons : d'abord, parce qu'il n'a pas foi dans les projets qu'on lui présente, et ensuite parce qu'il n'a pas l'argent qu'on lui demande. Il n'a pas plus de foi dans l'atelier national que dans le phalanstère ; il refuse au premier 500 millions, et il est assez malavisé pour ne pas vouloir donner au second la cinquième partie seulement de cette somme. Alors le gouvernement est mis en accusation ! il manque à ses devoirs les plus essentiels ; il se refuse à soulager la misère des classes laborieuses ; il souffre que le riche exploite le pauvre, et qu'une partie de la société vive aux dépens de l'autre. On ne parlait pas mieux du temps des privilèges territoriaux et des maîtrises et des jurandes ; alors aussi les philosophes disaient que l'homme était exploité par l'homme. En 1789 ces liens ont été rompus ; chacun est entré dans la pleine possession de ses droits ; le sol a été divisé pour que chacun en eût sa part, et les industries ont été accessibles à tous. Comment deux systèmes si opposés peuvent-ils donner des résultats analogues ? C'est difficile à comprendre. Il y a cinquante ans, le mal tenait aux privilèges ; aujourd'hui il dérive

considérable et se voyaient forcés d'abandonner le théâtre de leurs expériences, dans les circonstances les plus humiliantes.

de l'absence des privilèges, de la liberté, de la concurrence. Chacun a eu la faculté de perfectionner les instruments de production, et ces instruments étant devenus trop puissants entre les mains de quelques-uns, il faut donc les briser.

Le droit au travail et l'organisation du travail sont d'assez vieilles idées et si, par exception, elles ont reçu quelques applications, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, les membres de ces sociétés organisées ont été forcés d'aliéner en partie leur liberté et de se soumettre à une règle infiniment plus dure et plus gênante que les inconvénients qui résultent de la concurrence et de la liberté du travail.

Cependant il ne faut pas croire que ces associations aient été formées dans un intérêt économique. La politique, le fanatisme religieux, et même le sentiment esthétique, dans les conceptions purement théoriques au moins, y ont eu la plus grande part.

Ainsi Platon et Aristote ne se sont occupés de la population et de l'organisation sociale que dans un but *esthétique-politique*, et si Platon a fixé dans sa République le nombre des foyers, ou des citoyens libres à 5040 (1), c'est que ce nombre lui paraissait le plus convenable pour atteindre le but social qu'il se proposait. Les

(1) *Les Lois*, livre V.

subsistances ne figurent dans cette combinaison que d'une manière tout à fait secondaire. Aristote, en critiquant Platon, indique une autre limite pour le nombre des citoyens (1). Ce nombre doit être assez grand pour que l'État puisse se suffire à lui-même, et cependant ne pas être tellement considérable que les citoyens ne puissent se connaître entre eux. Cet énoncé indique clairement qu'Aristote, dans la fixation du nombre des citoyens, s'occupait moins des subsistances que de l'ordre et de l'harmonie politique.

Nous croyons que la plupart des organisateurs actuels du travail, sans être dominés par les mêmes motifs que Platon et Aristote, relèguent cependant aussi la question des subsistances sur le second plan, et leurs tendances politiques percent trop clairement pour qu'il soit possible de se méprendre sur les vues qu'ils se proposent. Le droit au travail pourrait bien n'être chez la plupart d'entre eux qu'un prétexte, et l'organisation du travail une organisation de la politique. Le sentiment religieux n'a aucune influence dans tous ces mouvements, puisque l'athéisme est une des colonnes de plusieurs *systèmes sociaux* nouvellement éclos. Au reste, voyez les *organiseurs* en Angleterre, en Allemagne et chez nous; ils ignorent les lois les plus élémentaires de la production; ils ne

(1) *Politique*, livre VII, chapitres VI et VII.

connaissent pas les fonctions du capital, et leurs idées, qui se bornent en général à un simple nivellement, n'ont certainement rien d'organique. C'est là un côté commun à toutes les utopies qu'on offre aux esprits inquiets et aux imaginations dérégées. Quand il ne reste pour organiser le travail que la passion politique et la haine des classes supérieures, il est facile de voir que ce n'est plus alors un contrat qu'on demande, mais une loi inique qu'on veut imposer par la violence.

Le socialisme a presque partout revêtu des formes politiques. En France, en Belgique, en Angleterre, aux États-Unis d'Amérique, l'élément politique domine toujours dans les plans de régénération sociale. Le communisme et le chartisme, tout en allant plus directement au fait, emploient cependant des moyens politiques pour arriver aux changements organiques du travail et à une autre distribution des richesses. Il faut passer par la démocratie *pure*, disent les socialistes, pour arriver à un nouveau régime économique et à la *vraie* liberté humaine. Les communistes allemands ont fort blâmé le docteur Carlyle d'avoir dit que nous arriverions, après avoir maîtrisé le temps présent, au culte suprême du travail, d'où sortirait alors la seule et unique domination que les hommes auraient à supporter (1).

(1) *Past and present*. London, 1845.

Les communistes allemands répudient même cette autorité, ce pouvoir abstrait qui trouverait sa génération dans le travail ou, comme ils disent, dans le culte du travail. Ils ne veulent de culte d'aucune espèce, et si le passage par la démocratie doit être une purification politique, le passage par l'athéisme deviendra, selon eux, une purification intellectuelle. Tous les socialistes ne présentent pas cette formule avec la même naïveté, mais elle se retrouve plus ou moins bien arrêtée au fond de presque toutes les doctrines de *rénovation*.

L'Allemagne est le pays qui, dans ces derniers temps, a fait le plus de progrès dans cette carrière. Le communisme y a revêtu des formes scientifiques, tandis qu'en Suisse, par exemple, on cherchait à arriver aux applications (1). C'est

(1) Une enquête qui a été faite dernièrement dans le canton de Neuchâtel, en Suisse, à la suite de la saisie des papiers de la *propagande secrète allemande* a révélé des faits qui caractérisent parfaitement les tendances destructives des socialistes allemands. Depuis longtemps un assez grand nombre de clubs professaient, en Suisse, le communisme, sans avoir un lien commun. Quelques ouvriers allemands fondèrent *la Propagande* pour imprimer une action uniforme à ces différentes sociétés. Il résulte des termes du rapport qui a été rédigé à la suite de l'enquête et des papiers saisis, que l'athéisme était la base de la nouvelle organisation et que pour arriver à des résultats pratiques, on répandait avec profusion les écrits des communistes allemands, tels que la *religion de l'avenir*, de Feuerbach, et les pamphlets de Grün. La propagande avait son organe, *la Feuille du Temps présent*, où l'on disait par exemple : Dieu et

un spectacle assez singulier que ces progrès du communisme en Allemagne. En ce point, comme en tout ce qui se fait de l'autre côté du Rhin, la polémique surgit avec l'innovation même. Dès que quelques socialistes (1) eurent proclamé la suppression du droit de propriété, et l'identité des intérêts parmi les hommes, la lice fut ouverte, et on vit apparaître un déluge de publications communistes. On raisonnait sur la concurrence, la propriété privée, l'égoïsme des individus et l'organisation du travail. C'est au fond ce que nous savons déjà, et quand M. Hess propose ses ateliers nationaux, il n'a fait que reprendre une idée française fortement tombée en discrédit.

Mais on comprend qu'il n'arrive pas de prime

l'immortalité de l'âme sont de vieilles histoires. — Qu'on nous parle de grands vices, de crimes sanglants, mais qu'on ne nous entretienne plus de vertu ni de morale. » Les propagandistes avaient pour signes de ralliement les trois lettres F. G. H. (*Freiheit, Gleichheit, Humanität*, Liberté, Égalité, Humanité). Ces trois lettres se retrouvaient partout, dans la correspondance des propagandistes, dans leurs actes, dans leurs sceaux, etc. Les statuts comprennent 47 paragraphes et l'on y trouve, entre autres, les dispositions suivantes : « L'association des Jeunes Allemands se voue au service de la liberté. Cette association est secrète de sa nature et politique dans son essence. Son but est l'Allemagne, et son terrain les clubs d'ouvriers. Les clubs se divisent en familles; chacune d'elles a son orateur. Elles sont soumises à un bureau central qui réside momentanément en Suisse, » etc.

(1) Engels, Hess, Grün, Püttmann, etc.

abord à cette lumineuse conclusion, et l'expédient n'est proposé qu'après qu'il a anéanti, avec des armes à son usage, la propriété et posé des aphorismes du genre de ceux-ci : « L'argent est l'*apparence* de la fortune pratique des hommes, et Dieu est l'*apparence* de leur fortune théorique. Pour l'homme pieux, Dieu n'est autre chose que de l'*humanité spirituelle accumulée*. La grâce est un capital qui peut servir de nourriture aux dévots. » Mais aux yeux de l'auteur, cette possession est purement *externe* ; car, dit-il, on peut être pieux sans être humanitaire, et gagner et perdre de l'argent sans qu'il y ait un rapport exact entre la possession de l'argent et l'activité du possesseur.

Nous pardonnerions ce galimatias à M. Hess, s'il nous avait donné quelques-uns des moyens pratiques de son socialisme, et s'il nous avait dit comment on peut arriver, sans spoliation et sans pillage, à l'organisation des ateliers nationaux ; mais il s'en garde bien, et nous ne savons pas en définitive, par quelles mesures il compte simultanément multiplier les jouissances et supprimer les salaires, tout en établissant une égalité universelle.

Un de ses compatriotes, M. Grün, s'est également contenté de poser des principes, et de passer immédiatement aux conclusions. C'est toujours la transformation complète de la société, on ne sait par quels moyens : travail li-

bre et *attrayant*, sans salaire; organisation du travail en commun; jouissances communes; émancipation de la femme; voilà le programme de l'auteur, réduit à sa plus simple expression. Il n'est guère plus original que celui de M. Hess; Fourier et Saint-Simon ont fait en partie les frais de ce système. M. Grün en veut surtout au christianisme, et il trouve que le communisme est la conséquence logique de la dissolution complète et *prochaine* du premier. Ici l'athéisme prend des formes très-arrêtées, et il est impossible d'être plus explicite que l'auteur qui, du reste, s'appuie sur une autre autorité communiste digne aussi de tous les respects qu'on doit à ces démolisseurs philanthropiques. M. Grün emprunte à son maître Feuerbach ceci : « L'homme est incapable d'élever ses idées au-dessus de sa propre individualité; cette individualité doit être le seul objet de sa pensée, de ses méditations, de sa volonté et de ses sensations; l'amour doit remplacer la foi, et la philosophie revêtira un caractère pratique, sensuel, en abandonnant toutes les idées abstraites. » M. Biedermann, autre socialiste (1), gourmande fort M. Grün de ne pas avoir compris de prime abord que dès qu'on arrive à la philosophie pratique, on tombe

(1) *Unsere Gegenwart und Zukunft*. — Le présent et l'avenir pour nous. Leipzig, 1846.

dans la réalité et dans la sensualité et que toutes ces élucubrations métaphysiques deviennent inutiles.

M. Grün est du reste entre tous les radicaux le plus radical, et c'est pour cela que, tout en ne voulant que des *réalités*, il néglige totalement de nous indiquer ses moyens de transformation. Car enfin, en supposant même qu'il fût possible de renverser l'édifice actuel ou de se placer sur un terrain vierge, encore faudrait-il savoir comment on s'y prendrait pour *organiser* le travail attrayant non salarié. Un pareil phénomène, s'il doit arriver, mérite la peine d'être expliqué et quelle que soit la haine des socialistes pour le capital, nous pensons que dans cette circonstance elle n'irait pas jusqu'à vouloir l'exclure d'un arrangement qui serait l'expression suprême des jouissances départies à tous.

Il faudra toujours que ce capital qu'on dédaigne si fort fasse les premiers frais d'établissement, et c'est pour cela que nous aurions désiré qu'on lui eût accordé un peu plus d'attention. Il faut dans un atelier national des instruments, des matières premières, de ces choses enfin qui ont exigé un labeur antérieur, un travail qui a trouvé un équivalent. Où prendre ce fonds? Et remarquez bien qu'il faut pour les ateliers nationaux, comme pour les phalanstères, des dizaines de millions, et d'après quelques-uns, des centaines de millions, quoique M. Hess nous dise

que l'argent n'est que l'*apparence* de la fortune pratique. Comme c'est, après tout, pour cette apparence qu'on se dispute, comme c'est encore cette apparence qui a fait naître tant de systèmes divers, il faudra bien s'en occuper. C'est là ce que demande un peu M. Biedermann, cet autre socialiste qui n'est que médiocrement satisfait des théories qu'on jette dans la circulation. Bref, M. Grün, en gardant toujours le silence le plus absolu sur les moyens d'exécution, demande que l'individu puisse consommer tant qu'il lui plaît et de tout ce qui lui plaît, attendu, dit l'auteur, que la production et la consommation sont identiquement la même chose. C'est l'harmonie du système nouveau qui produira ce miracle.

Le communisme en France (1) et en Angleterre est un peu plus positif que cela, et les chartistes, par exemple, qui ne sont pas des théo-

(1) Les *égaux* avaient organisé la partie économique du communisme de la manière suivante :

Art. 1^{er}. A la fin de l'*insurrection* les citoyens pauvres qui sont actuellement mal logés ne rentreront pas dans leurs demeures ordinaires; ils seront immédiatement logés dans les maisons des *conspirateurs*. Art. 2. L'on prendra chez les riches de quoi meubler avec aisance les sans-culottes. Ailleurs on trouve : La communauté nationale assure, dès ce moment, à chacun de ses membres : un logement sain, commode et proprement meublé; des habillements de travail et de repos de fil et de laine conformes au costume national; le blanchissage, le chauffage, l'éclairage; une quantité suffisante d'aliments en

riciens, ont formulé plus nettement leurs prétentions et leurs désirs que les philosophes allemands. Dès 1835, le comité de l'Association des ouvriers (*Working men's association*) a rédigé les six points de la charte où on demande : 1° le suffrage universel ; 2° des parlements annuels ; 3° une rémunération pour les membres du parlement ; 4° le vote au scrutin secret ; 5° des districts électoraux d'une population égale ; 6° la suppression du cens d'éligibilité. Ces prétentions, purement politiques, n'ont d'autre but que de modifier la composition actuelle du parlement et d'y introduire l'élément populaire pris dans les couches inférieures. Si l'on obtenait ce succès, la question des salaires surnagerait bientôt ; car c'est là, en définitive, la seule qui intéresse sérieusement les chartistes.

Voilà du moins des prétentions logiquement enchaînées et des moyens pratiques de gens qui savent exactement ce qu'ils veulent. Et de fait, les prémisses sont irréprochables au point de vue démocratique ; ce n'est que lorsqu'on arrive aux conséquences économiques que les chartistes comptent tirer de ces modifications, que tout l'édifice tombe. Par une singulière contra-

pain, viande, volaille, poisson, œufs, beurre et huile, vin et autres boissons usitées dans différentes régions, légumes, fruits, assaisonnements et autres objets dont la réunion constitue une médiocre et frugale aisance. — Louis Reybaud, *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes*.

diction, qui se retrouve au reste dans la plupart des doctrines *socialistes*, les chartistes font la guerre aux instruments de production les plus perfectionnés, et ils demandent en même temps une part plus forte dans les produits du travail : ils attaquent le capital, tout en revendiquant une portion des profits de ce capital. Voilà la roche Tarpéienne de tous les socialistes, de tous les réformateurs qui veulent distribuer les produits sans consulter les besoins et les *droits* du capital et qui font la part de chacun en dépit des lois naturelles de la production.

En Allemagne le communisme et l'*organisation du travail* sont à l'état latent parmi les classes inférieures. La situation politique du pays ne permet d'ailleurs pas ces manifestations menaçantes qu'on voit en Angleterre, et enfin, le travail manufacturier, qui n'affecte pas, de l'autre côté du Rhin, des formes aussi gigantesques, n'offre pas les mêmes sujets de critique ou n'inspire pas, si l'on veut, aux ouvriers les mêmes désirs d'organisation du travail. L'Allemagne a bien été le théâtre de plus d'un essai d'organisation semblable, mais, dans ces cas, les associations religieuses déterminaient les agglomérations économiques, ou, pour mieux dire, les modifications des formes du travail, parmi les membres affiliés. Nous n'y avons pas encore vu de phalanstères ou d'ateliers nationaux, et nous pensons que les indi-

cations de MM. Hess et Grün ne sont pas suffisantes pour amener ces créations-là.

Il y a dans ces proclamations du *droit au travail*, dans ces projets d'*organisation du travail* deux choses à distinguer : la situation des réformateurs et l'attitude gardée par les classes inférieures en présence de ces manifestations théoriques. Il n'y a pas d'affinité entre la première et la seconde. Les ouvriers laissent passer les doctrines de Fourier et le jargon philosophique des communistes allemands qu'ils ne comprennent pas. Ils témoignent la plus grande indifférence pour le phalanstère, et les charlistes eux-mêmes ne tiennent aux six articles que parce qu'ils y voient un moyen d'arriver à une autre répartition des richesses. C'est ce dernier point seul, c'est-à-dire la question des salaires, qui intéresse les ouvriers, et ils s'inquiètent fort peu de savoir par quelles phases palingénésiques ils doivent passer pour arriver à ce bien-être qu'on leur promet. L'émancipation universelle leur importe peu ; ils ont un but immédiat et direct auquel ils arriveraient par la force, si la société actuelle ne leur présentait pas une résistance insurmontable. Or c'est précisément sur ce point que les solutions de quelques socialistes sont parfaitement incomplètes, sans doute parce qu'ils n'osent pas les avouer. Ils ont beau proclamer, d'une part, qu'ils ont des moyens pacifiques, et de l'autre

qu'ils ont pour eux la justice et l'équité ; on n'aperçoit en aucune manière les mesures transitoires en harmonie avec cette paix, cette équité et cette justice ; car si les moyens étaient évidents et saisissables, la distance qui sépare les théoriciens socialistes et les ouvriers disparaîtrait bientôt, et l'œuvre de régénération pourrait alors prendre les apparences d'une réalité.

Mais voyez ce qui se passe. — Voyez l'isolement des réformateurs et le dédain avec lequel les classes inférieures accueillent leurs doctrines *organiques*. Le travail attrayant, l'émancipation universelle n'ont aucune prise sur l'ouvrier ; il demande un accroissement des salaires, une plus grande part dans les produits du travail par des moyens *simples, prompts et énergiques*. Il ne trouve dans les utopies sociales qu'on lui présente qu'un encouragement, un prétexte à des agitations, et nullement une voie rationnelle pour améliorer son existence. Ainsi ces théories joignent à une impuissance pratique radicale, l'inconvénient d'entretenir chez une portion de la classe ouvrière des espérances et des sentiments qu'il est impossible de satisfaire : elles font germer dans les esprits incultes l'idée d'expédients destructifs.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que plusieurs sectes socialistes, sous prétexte d'arriver à la liberté et à l'égalité, fondent virtuellement le

despotisme le plus absolu et établissent la contrainte la plus redoutable en nivelant non-seulement les besoins, mais encore les facultés et toutes les manifestations intellectuelles. D'autres sectes excluent méthodiquement la liberté de l'individu et assujettissent celui-ci à une hiérarchie, à des règles gênantes, sous prétexte de satisfaire à la fois ses besoins physiques et intellectuels. Dans les deux systèmes la liberté disparaît pour faire place à la contrainte. Qu'attendre au reste d'une organisation qui serait le produit de la spoliation et de la violence, et qui promet de satisfaire les besoins matériels à condition que l'homme assujettira sa liberté à des lois brutales qui nivelent tout, et qu'il renoncera à ses prérogatives intellectuelles.

Les conséquences du socialisme pratique ne seraient pas moins funestes sous le rapport économique. Dans l'ordre politique, on détruit la liberté pour avoir l'égalité; dans l'ordre matériel, pour avoir les produits, on détruit les moyens de production. En supposant même que la transformation pût se faire pacifiquement, ce qui est absolument impossible, le déplacement de tous les capitaux au profit d'une classe de la société serait à lui seul une ruine que les expériences nouvelles rendraient complète. Le travail serait donc aussi compromis sous le despotisme que la liberté elle-même, et

la distribution violente des capitaux occasionnerait une réduction immédiate dans les produits. Le but avoué du socialisme est d'ailleurs de travailler beaucoup moins et de consommer beaucoup plus. Or comment opérer ce miracle, surtout lorsqu'on commence par paralyser l'action du capital ?

Il n'entre point dans nos vues d'apprécier ici tous les effets qui pourraient résulter de l'application partielle ou intégrale de certaines théories sociales, pas plus que de faire l'historique de ces doctrines ou d'en exposer l'esprit et le mécanisme. Nous avons seulement voulu faire ressortir leur impuissance, leurs conséquences économiques et les germes de destruction qu'elles recèlent. Pour cela il nous a suffi de présenter les traits les plus saillants du socialisme et de rapprocher ses tendances des bases de la société actuelle et des lois économiques qui découlent de la liberté politique, civile et industrielle. La production, sous l'empire de la contrainte et de la violence, diminuerait rapidement, et on aurait beau distribuer les produits de par la loi, les portions de chacun se réduiraient progressivement, et la misère chasserait bientôt les ouvriers *organisés* du phalanstère ou de l'atelier national.

De quelque manière qu'on envisage les théories socialistes et les doctrines de quelques novateurs, il faudrait toujours, pour appliquer

les unes ou les autres passer, par des ruines, et, après avoir tout détruit, on se trouverait, pour élever l'édifice nouveau, en présence de l'inconnu. On aurait pour toute ressource des combinaisons et des plans désavoués à la fois par le sens commun et la science, et dont l'épithète se trouve écrite dans l'histoire des expériences qui ont été faites par les réformateurs eux-mêmes.



CHAPITRE II.

DE QUELQUES AUTRES MOYENS PROPOSÉS.

§ 1^{er}. — De la fixation des salaires.

Toutes les réformes ne sont pas aussi radicales que celles dont nous venons de nous occuper ; tous les novateurs n'ont pas eu la hardiesse suprême de remanier la société de fond en comble et de faire des parts nouvelles pour chacun des membres de la famille humaine. Plusieurs ont trouvé que notre système économique, tel qu'il était, avec ses libertés et sa concurrence, pourrait à *peu près* suffire aux nécessités du temps en y introduisant quelques changements, en prenant certaines précautions conservatoires pour les ouvriers.

Nous avons dit que les coalitions d'ouvriers se faisaient presque invariablement dans les circonstances où le travail était très-demandé et quand les salaires étaient par conséquent assez élevés. Les ouvriers saisissent ce moment pour exiger une augmentation du prix de la journée, ou, ce qui revient au même, une réduction dans le nombre des heures de travail.

Ils ont calculé, avant de former ces demandes, les embarras du maître, l'activité des travaux et les nécessités de la fabrication.

On connaît le sort de ces manifestations. Les ouvriers succombent presque toujours après avoir fait les plus grands sacrifices. Mais la victoire coûte également cher aux entrepreneurs, et les coalitions en Angleterre ont été cause de la ruine d'un grand nombre de fabricants. Quand on reste à la surface des choses, on propose, pour soustraire et les maîtres et les ouvriers aux funestes effets des coalitions, la fixation des salaires, l'adoption d'un tarif par les deux parties.

C'est un expédient qui a souvent été essayé chez nous, en Angleterre et dans beaucoup d'autres pays. De l'autre côté du détroit, les ouvriers, depuis la loi de 1824, ont toutes les facilités possibles pour débattre leurs intérêts et pour opposer leurs propres stipulations aux stipulations des fabricants. Chez nous, la loi sur les coalitions s'oppose aux démonstrations nécessaires pour arriver à la fixation des tarifs, et, quand il s'agit d'arrangements de cette nature, les travailleurs n'ont pas les mêmes avantages, la même liberté que les maîtres. Mais ces avantages, cette liberté, fussent-ils les mêmes de part et d'autre, la fixation de tarifs *invariables*, surtout lorsque les chiffres en seraient dictés dans des circonstances exceptionnelles, ne pré-

viendrait pas les dissentiments qui s'élèvent entre les maîtres et les ouvriers.

Ni les ouvriers ni les maîtres ne sont assez puissants pour changer les conditions générales qui président à la distribution des salaires et des profits, et lors même que la science économique ne fournirait pas des démonstrations éclatantes à l'appui de cette vérité, l'expérience serait là pour lui donner une sanction solennelle. Combien de fois, dans les grands centres manufacturiers de l'Angleterre, n'a-t-on pas arrêté des tarifs d'un commun accord ! et toujours il a fallu y déroger. Les salaires, comme tous les prix courants, sont déterminés par la demande et l'offre, qui, à leur tour, sont réglées par les besoins de la consommation. Si la consommation s'arrête, si elle descend au-dessous d'une certaine limite par une de ces causes nombreuses et souvent mystérieuses que renferme la société, le manufacturier se verra forcé d'arrêter son usine plutôt que de payer un salaire qui le ruinerait inévitablement. Il a bien signé un tarif, mais il n'a pas pris et ne pouvait prendre l'engagement de fournir, dans les cas imprévus, du travail aux ouvriers de sa fabrique ; il préférera donc le chômage complet ou *partiel* à une activité qui ne tarderait pas à le ruiner. Que feront alors les ouvriers ? Ils lui offriront, ainsi que cela est arrivé mille fois, une réduction dans les salaires, et l'entrepreneur

lui-même sera appelé à fixer le montant de cette réduction. Si, au contraire, des besoins extraordinaires amenaient une demande plus forte de la main-d'œuvre, les ouvriers imposeraient des conditions au maître, qui les accepterait dans la limite de ses profits.

Sans doute les salaires ont toujours un chiffre fixe pour un moment déterminé. La période de cette fixité peut être plus ou moins longue, selon la nature des industries et selon les besoins de la consommation. Certains travaux affectent pendant des intervalles très-longes une assez grande uniformité, si le renchérissement des subsistances, les fluctuations dans la population, ou les mouvements dans les capitaux ne viennent pas la détruire. Ainsi la plupart des travaux de construction qui se rattachent aux édifices publics, aux usines, aux fabriques, aux maisons d'habitation, n'offrent, dans leur exécution et dans les prix qui sont attribués à celle-ci, aucun de ces mouvements brusques qu'on rencontre dans l'industrie manufacturière.

Les salaires des terrassiers, des maçons, des charpentiers, des couvreurs, des serruriers, des menuisiers, ne subissent que de légères variations dans une localité donnée. Ces industries, qui appartiennent à l'ordre parcellaire, n'offrent des résultats que par une succession de faits enchaînés les uns aux autres, et dont la série

embrasse une période assez longue. Les constructions de ce genre suivent d'ailleurs assez régulièrement les besoins, et elles sont rarement entreprises d'après des hypothèses problématiques. Les capitaux qu'on y engage ne donnent point habituellement des profits exorbitants, pas plus qu'ils ne sont livrés à la destruction. Ainsi la régularité même de la production et des besoins assure, dans la plupart des cas, la fixité des salaires ; il s'ensuit que, dans les grandes villes, la rémunération des ouvriers maçons, charpentiers, etc., n'a pas sensiblement varié, et les traditions relatives aux salaires se sont à peu près maintenues. Le renchérissement des subsistances ou la dépréciation du numéraire ont bien imprimé une légère hausse au chiffre du salaire ; mais ce n'est point là un changement pareil à celui qui s'est manifesté dans la rémunération des ouvriers de quelques autres industries.

En voyant cette fixité, on a pensé qu'il ne serait pas impossible d'imposer de nouvelles conventions aux maîtres et aux entrepreneurs, et d'augmenter ici le prix de la journée d'un franc, là de 50 centimes, ailleurs de 25 centimes. C'était une erreur. Malgré cette apparente immobilité, c'est toujours l'offre et la demande qui font la part des profits et des salaires, et c'est précisément parce que le rapport entre l'offre et la demande se maintient à peu près au

même point que le taux des salaires, pour les professions que nous avons indiquées, ne change pas d'une manière sérieuse.

Dans les travaux agricoles la régularité de la production, la succession des mêmes faits, et surtout l'égalité proportionnelle des produits annuels, maintiennent aussi le taux des salaires pendant d'assez longues périodes au même niveau. Dans l'exploitation du sol et dans les cultures, on ne limite pas arbitrairement les résultats comme dans l'industrie manufacturière, et la demande et l'offre éprouvent dès-lors dans leurs rapports moins de variations.

Mais si la demande et l'offre règlent le taux des salaires dans les industries qui ont une marche calme et régulière, à plus forte raison le même principe doit-il dominer la répartition des profits et des salaires dans les industries exposées à de rapides fluctuations.

Le règne de quelques objets de luxe n'est souvent que très-éphémère. On a ressuscité depuis une quinzaine d'années les meubles sculptés et ornés d'incrustations. Les ouvriers faits à ce genre de travail ont d'abord été très-rares, et aujourd'hui encore leur nombre est limité. Ils ont donc vendu et vendent leurs services à des prix très-élevés. Il y a des ouvriers sculpteurs qui gagnent 8, 10, 12 et 15 francs par jour; ce qui n'empêche pas qu'il reste encore une part de profit très-convenable aux en-

trepreneurs. Les choses se passent ainsi, parce que les demandes de la consommation sont très-multipliées, et que par cela même le travail est très-demandé par les entrepreneurs. Que, d'une part, comme cela doit arriver, le nombre des ouvriers sculpteurs augmente, et que de l'autre côté, le goût du public pour les meubles sculptés diminue ou disparaisse, alors les salaires des ouvriers sculpteurs se réduiront dans des proportions énormes, et toute espèce de tarif serait illusoire, parce que les entrepreneurs n'auront plus besoin de ces travailleurs spéciaux.

Une foule de branches industrielles sont exposées à ces vicissitudes, lors même que la fabrication ne s'applique pas à des objets de luxe ou de fantaisie. Il y a des sortes de tissus qui sont tour à tour abandonnés et repris; il y en a qui perdent la faveur du public pour toujours et qui sont remplacés par des étoffes plus belles ou d'un prix moins élevé. Dans ces cas, aucun tarif ne peut garantir l'existence de l'ouvrier qui dépend de ces industries, et si ces fluctuations n'existaient pas, si, par un renversement complet des lois de la production, on arrivait à la fixation des salaires, nous serions alors condamnés à l'immobilité et à la répudiation de toutes les idées, de toutes les inventions nouvelles.

Le taux des salaires, nous ne saurions trop le répéter, est déterminé, comme le prix de toutes

choses, par l'offre et par la demande, et la demande et l'offre sont à leur tour déterminées par les besoins de la consommation. Supposez maintenant, dans l'industrie cotonnière, par exemple, des tarifs arrêtés pour tous les genres d'opérations, pour le filage, le dévidage, le tissage, etc. Ces tarifs ont été adoptés en présence d'un mouvement régulier, normal. Mais voilà qu'il survient tout à coup une réduction dans la consommation, le prix de la marchandise tombe, et l'entrepreneur fabrique à perte. Quel est le parti qu'il lui reste à prendre? Il peut congédier ses ouvriers, ou leur proposer, malgré le tarif, une réduction dans les salaires. Cette réduction est généralement acceptée, car le travailleur aime mieux un salaire réduit qu'un chômage complet. Dans l'hypothèse inverse, c'est-à-dire en présence d'une augmentation dans la consommation ou d'une plus forte demande de travail, les salaires augmenteront nonobstant les chiffres du tarif, et l'entrepreneur sera le premier à déroger aux stipulations précédentes.

Cette règle est invariable, et pour peu qu'on veuille jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous, on verra que, lorsque le travail est très-demandé par le maître, il est payé davantage, et que, lorsqu'il est très-offert par l'ouvrier, il est beaucoup moins rétribué. Cela est aussi rigoureux que les lois de l'équilibre des fluides ;

et tant qu'un peuple ne se résoudra pas à vivre dans une complète séquestration, tant qu'il voudra que tous les membres de la communauté conservent la libre disposition de leurs facultés et de leurs propriétés, ces faits ne changeront pas. Ils sont la conséquence des lois *naturelles* qui régissent le travail et la production, et si l'on prétend leur faire violence dans l'intérêt des salariés, on ne fera que troubler la production en ruinant les entrepreneurs d'abord, et les ouvriers ensuite.

Du reste, cette liberté doit être complète de part et d'autre, et, nous le répétons, la loi qui réprime les réunions *pacifiques* des ouvriers, et qui autorise implicitement les coalitions des maîtres, doit être modifiée dans l'intérêt de l'équité et de la justice, quoique les associations des uns et des autres ne puissent pas influencer d'une manière fondamentale et permanente sur le taux des salaires. Qu'on réprime les violences dont les ouvriers se rendent quelquefois coupables; mais qu'on ne les trouble pas lorsqu'ils se réunissent pacifiquement pour débattre leurs intérêts, et qu'on leur laisse la liberté de refuser leurs services aux maîtres, comme le maître a la faculté de ne point accepter ces services quand ils lui paraissent onéreux.

Sans doute, le taux des salaires est toujours arrêté d'avance; mais ces stipulations n'impliquent en aucune façon la fixité des salaires, à

moins qu'il n'y ait entre les maîtres et les ouvriers des conventions spéciales pour de longues périodes. Mais nous ne parlons point ici des exceptions, et nous examinons les faits relatifs aux salaires dans leur signification la plus générale.

Nous avons dit que la demande et l'offre déterminaient le taux des salaires. Cela est exact. Cependant ces causes principales sont souvent elles-mêmes déterminées par certaines circonstances particulières. Si dans un pays la masse des subsistances n'est plus en rapport avec les besoins de la population, les salaires baissent, car alors le travail est très-offert de la part des ouvriers qui ont de la peine à vivre. Une mauvaise récolte changerait donc toutes les conditions d'un tarif. Aussi arrive-t-il que, lorsque les salaires laissent à l'ouvrier un excédant, après qu'il a pourvu à ses besoins, la population augmente. En Amérique le prix de la journée du travailleur n'est pas absorbé par sa dépense; il se marie par conséquent, élève une famille, et la population s'accroît. Quand, au contraire ces salaires sont insuffisants, la population décroît ou devient misérable, et alors le taux nécessaire des salaires ne revient à son niveau que lorsque le rapport entre les subsistances et la population se rétablit également.

Les salaires éprouvent encore une dépression par la réduction ou la destruction des capi-

taux ; alors les industries qui disposaient de ces instruments périssent, la demande de travail de la part des entrepreneurs se réduit, et les ouvriers se trouvent naturellement atteints par ces changements. Cependant on voit que le dernier mot, la cause finale des fluctuations dans les salaires se résume toujours dans la demande et l'offre, qui à leur tour ne sont que le résultat d'une suite de phénomènes qu'on ne peut ni prévoir ni maîtriser. Tout est donc éventuel et incertain dans le taux des salaires, et aucune prévision humaine ne saurait leur donner cette fixité qu'on a rêvée, et encore moins peut-on les élever constamment à un chiffre qui réponde à tous les besoins de l'ouvrier. Le capital, lui aussi, est exposé à ces vicissitudes, et les profits éprouvent par conséquent les mêmes fluctuations que les salaires.

Abstraction faite des circonstances que nous venons de présenter, le taux des salaires dépend encore, comme nous l'avons dit plus haut, des aptitudes particulières de chaque individu. Dans les professions ou dans les travaux qui n'exigent que des mouvements simples ou uniquement l'application des forces musculaires, les salaires peuvent, sans inconvénient, être les mêmes pour tous. Dans une filature de coton, par exemple, l'épluchage et le cardage du coton, le dévidage et l'emballage du fil, n'exigent qu'une médiocre habileté, et sont faits par

tous les individus avec d'autant plus d'uniformité qu'il faut suivre le jeu des machines. Ici le taux des salaires peut donc être le même pour tous. Dans les industries parcellaires, dans les métiers surtout qui ont exigé un long apprentissage, le prix de la journée varie toujours selon l'habileté et l'application du travailleur. Lorsque les ouvriers sont à la tâche, ces deux qualités font ressortir des différences énormes dans le taux des salaires. Ainsi, on rencontre dans les causes générales et dans les circonstances particulières des obstacles insurmontables pour la fixation des salaires, en tant qu'on veut assurer par cette fixation une existence calme et aisée aux classes ouvrières.

§ II. — Des charges fiscales.

Passons maintenant à l'examen d'une autre proposition. On a trouvé, dans la suppression des impôts, un excellent moyen pour améliorer le sort des classes ouvrières. Nous ne parlerons point ici des utopistes extravagants qui ont supprimé d'un trait de plume tous les impôts, mais de certains réformateurs qui demandent sérieusement la suppression des douanes sous prétexte de liberté commerciale, l'abolition de l'impôt sur le sel, sur les boissons, la réduction de la contribution foncière et la suppression

d'un grand nombre de taxes, de manière à réduire le revenu public de près de moitié. Ces impôts, disent-ils, pèsent d'une manière lourde sur les consommateurs, gênent la production, les transactions, et aggravent la situation des classes inférieures.

Il est certain que, si le gouvernement pouvait marcher sans avoir recours aux impôts, si l'administration et la justice fonctionnaient gratuitement, s'il ne fallait ni flotte ni armée, et que tous les travaux publics fussent exécutés par des particuliers, les impôts n'auraient plus aucune signification, et, de fait, la nation ne s'en trouverait pas plus mal. Mais comme rien de tout cela n'existe, et que le produit des impôts, chez nous comme ailleurs, suffit à peine pour répondre aux nécessités des services publics, nous ne voyons pas trop comment on pourrait retrancher la moitié du budget des recettes.

On le pourrait d'autant moins que les hommes du *progrès* qui demandent la suppression de ces impôts, n'indiquent aucun moyen pour remplacer le vide. Ils sont ensuite du nombre de ceux qui réclament sans cesse des améliorations, qui chaque jour mettent le gouvernement en demeure de faire telle ou telle chose, telle ou telle opération dispendieuse, soit pour favoriser la production, soit pour donner satisfaction à des intérêts moraux ou matériels.

Vous trouvez donc tout irréprochable dans notre système fiscal, nous dira-t-on peut-être? Loin de là ; nous croyons qu'il y a des réformes à faire, qu'il y a à modifier plus d'un point de notre système des contributions ; mais nous ne tenons pas pour des réformes cette manière de supprimer des chapitres entiers du budget des recettes, sans indiquer aucun moyen de remplacement. Les impôts indirects, dont aucun n'a été épargné par les novateurs, rapportent aujourd'hui, non compris le produit de la vente des tabacs, environ 700 millions. Si l'on en retranche le produit des sels, des douanes et des boissons, on réduira le revenu public de plus de 300 millions. Il n'y aurait que deux moyens de paralyser les effets de cette réduction : recourir aux emprunts, ou mettre les dépenses au niveau des recettes. Dans le premier cas, le crédit public serait bien vite ruiné, et dans le second il faudrait renoncer à une foule d'institutions, à une foule de moyens qui fortifient la puissance nationale et contribuent au progrès de la richesse.

C'est particulièrement dans les douanes qu'on a trouvé un obstacle au développement du travail et à l'amélioration du sort des classes inférieures. Il est aujourd'hui de bon goût d'attaquer les douanes, et plus d'un écrivain concentre l'économie politique dans les tarifs. La suppression des barrières serait un moyen radical pour

tous les maux, et l'on dirait que, lorsque nous n'aurons plus de taxes à l'entrée, nous serons arrivés au dernier terme de la perfection économique.

Vous voulez donc, nous dira-t-on encore, la prohibition et la protection ? Eh mon Dieu ! non, nous voulons la liberté commerciale. Nous professons les théories scientifiques d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say ; mais nous ne sommes pas de ceux qui croient tout pouvoir renverser dans l'intérêt de la science et du progrès.

La science d'ailleurs n'a pas besoin de ces déclamations contre les douanes. Le principe de la liberté commerciale est assez solidement établi pour qu'on n'ait plus à le prouver par des dialogues populaires où le public est représenté comme un imbécile, et le pouvoir comme un fripon. Les écrivains qui choisissent ce rôle, sans y être conviés par un talent éminent ou par une position scientifique officielle, cherchent à prouver que la lune est ronde et que la terre est un corps solide.

Et d'abord qu'enseigne-t-on dans les chaires d'économie politique du Collège de France et du Conservatoire des Arts et Métiers fondées par le gouvernement ? Ce n'est ni la prohibition ni la protection que nous sachions. On y enseigne au contraire la liberté commerciale telle qu'elle a été démontrée par Quesnay et Smith.

Trois professeurs se sont déjà succédé à la chaire d'économie politique du Collège de France ; aucun d'eux n'a professé le culte des tarifs, et aucun d'eux, pour ne pas avoir vanté les douanes, n'a encouru la réprobation du gouvernement.

On nous fera peut-être cette troisième objection : Vous faites donc une différence entre la théorie et la pratique ? Eh oui encore, comme nous distinguons la marche d'une planète de la marche d'une locomotive. La première se meut en vertu des lois de l'attraction et de la gravitation, sans obstacle et d'après la pure expression de ces lois. Son mouvement n'embrasse d'autres éléments que ceux du temps et de l'espace. A la locomotive aussi, il faut, pour se mouvoir, du temps et de l'espace, et quoiqu'elle soit construite d'après toutes les lois de la mécanique, il lui faut encore de l'huile, du charbon, de l'eau, des mécaniciens, des chauffeurs. Quelle vile machine, s'écrieront les rêveurs qui vivent dans les espaces imaginaires ! Que signifient donc les lois de la mécanique, puisque la matière intervient d'une manière si grossière pour faire marcher cet appareil si vanté ?

La connaissance de ces lois a d'abord permis de construire la machine, et puis la science indique comment on peut en augmenter la vitesse ; elle nous dévoile successivement les moyens de réduire les quantités d'huile, d'eau, de charbon

qu'il faut pour la faire marcher; elle nous pousse enfin, non pas à la perfection, mais vers la perfection.

Si la machine sociale fonctionnait sans impôts, nous n'aurions plus besoin de science; mais une main invisible seule, comme celle qui fait marcher les astres, pourrait accomplir cette merveille. La science nous aide à trouver le système d'impôts le moins défectueux; elle nous aide à paralyser les effets pernicieux des taxes à l'entrée. Les douanes, à nos yeux, sont un moyen fiscal et non un moyen industriel. Sous ce premier rapport, il faut en régulariser l'action, diminuer la gêne qui en résulte pour le commerce et les consommateurs, tout en cherchant à en accroître les produits dans l'intérêt de cette grande machine qu'on appelle corps social et qui, en définitive, ne fonctionne qu'à l'aide des produits fiscaux.

Comme nous devons tendre sans cesse à perfectionner le système des impôts, nous devons aussi chercher à nous rapprocher sans cesse davantage de la liberté commerciale, avec la conviction cependant de ne jamais pouvoir l'atteindre. Nous ne sommes pas sur un terrain vierge, dans un monde nouveau, où il n'y a ni nationalité, ni intérêts assis, ni droits créés. « Par cela seul que le système prohibitif a existé, dit M. Rossi dans son beau livre, ce système a produit des résultats qui intéressent de très-près

le bonheur, la prospérité, l'existence même d'un grand nombre d'hommes. Capitalistes et travailleurs se trouvent engagés dans des voies artificielles : qui osera leur dire : « Quittez ces directions et prenez à l'instant même des directions nouvelles ? » Certes, s'il y avait une puissance humaine capable de produire ce changement soudain sans détruire une masse énorme de capitaux, sans réduire au désespoir une foule de travailleurs, il n'y aurait pas de blâme assez sévère pour tous ceux qui retarderaient de vingt-quatre heures l'établissement de la liberté commerciale ; mais il n'en est pas ainsi, la transition est pleine de difficultés et de périls (1). »

Ailleurs M. Rossi dit : « Il est peu de questions sociales qu'on puisse résoudre par l'application hâtive d'un seul et unique principe. L'économie politique n'est pas la maîtresse du monde, la législatrice universelle des sociétés civiles. Elle vous demande la liberté du commerce et de l'industrie, à quelques rares exceptions près : elle a raison dans la sphère de ses idées. Mais il est des cas où la science de la richesse se rencontre avec la politique, chargée essentiellement de pourvoir au premier besoin de toute nation, je veux dire à l'indépendance, à la force, à la défense du pays. Avant de sa-

(1) *Cours d'économie politique*, tome II, p. 308.

voir si on sera plus ou moins riche, il s'agit d'exister (1).

En obéissant aux inspirations de certains économistes radicaux, c'est-à-dire en supprimant brusquement les barrières, on perdrait non-seulement un revenu fiscal très-important et dont l'État a besoin ; mais on jetterait encore une immense perturbation dans la production, et on livrerait à une inévitable misère des millions de travailleurs. Ces propositions d'écolier sont à la vérité plus faciles à émettre et prennent moins de temps que l'étude consciencieuse des moyens qui peuvent conduire à une transition et nous rapprocher de la liberté commerciale qui, sagement préparée, devient alors un bienfait, au lieu de dégénérer en calamité.

Nous concevons parfaitement un économiste placé au point de vue pratique qui fait des plans d'amélioration sociale, qui trouve que le système d'impôts est vicieux et qui, dans ses projets, ne perd jamais de vue ce simple énoncé : le budget des dépenses, réduit à sa plus simple expression, s'élève à une somme déterminée. Le chiffre arrêté, quels sont les moyens fiscaux les plus rationnels, les moins onéreux pour trouver l'équivalent au budget des recettes ? Quand la question est ainsi posée, il n'est plus possible de faire des réformes par voie

(1) *Cours d'économie politique*, tome II, p. 304.

d'élimination et de suppression. Aussi, dès que ce procédé si simple fait défaut aux économistes radicaux, ils sont à bout de leur science, et n'ont plus d'autre ressource que d'accuser l'incurie, l'insouciance et la mauvaise foi du gouvernement.

Sans doute il est du devoir de l'administration de prendre l'initiative de toutes les réformes; cependant quand l'écrivain s'érige en novateur, il ne faut pas qu'il dédaigne de présenter des moyens pratiques; quand il prétend être au service de la science, il ne faut pas qu'il demande à cette science autre chose que ce qu'elle peut donner. L'économie politique apprécie l'influence des impôts, des institutions commerciales, l'action du capital, etc.; mais il n'est pas en son pouvoir de supprimer les impôts, de détruire les nationalités, de déterminer les profits des capitaux.

Quand, par l'effet de l'insuffisance humaine, il s'est créé des faits économiques contraires aux principes de la science, la science elle-même n'est pas compromise, et les hommes qui sont cause de la génération de ces faits ne renient pas toujours la science. Celle-ci leur sert au contraire à redresser les erreurs, et leur offre les moyens de revenir à une action plus saine et plus conforme aux intérêts généraux. Mais ces hommes-là ne sont pas des démolisseurs, et quand ils n'ont à mettre qu'un prin-

cipe à la place de faits, ils temporisent tout au moins.

Toutes ces belles perspectives que les radicaux du commerce libre nous présentent ne deviendraient qu'un mirage trompeur, si on les mettait en pratique. L'Angleterre fait en ce moment une grande expérience; mais il y a vingt ans qu'elle dure: c'est Huskisson qui l'a commencée. Et pour cette application des principes, savez-vous ce qu'on a fait? On a moins consulté les principes, qui sont invariables, éternels, que la situation du pays. Sir Robert Peel sait bien son Adam Smith; mais il sait aussi l'état et les besoins de son pays, et c'est cette dernière considération qui a sans doute été la cause déterminante des réformes qu'il propose. C'est l'empirisme qui vient sanctionner la théorie. Et ne croyez pas que l'Angleterre renoncera pour cela à ses douanes qui lui rapportent environ 500 millions par an: les douanes sont gênantes; mais l'Angleterre se trouverait bien plus gênée encore si elle était privée tout à coup d'un revenu de 500 millions.

Nous nous expliquons du reste très-bien cette prédilection pour les attaques contre les impôts en général et les douanes en particulier. Cela réveille les sympathies de tous les ignorants, de tous ceux qui se dispensent de réfléchir. Cela est d'autant plus facile qu'on se retranche

derrière les principes, et qu'on paraphrase les maîtres de la science. Mais, encore une fois, l'économie politique, tout en ayant des principes inflexibles, ne procède point par amputation; elle ne demande pas non plus ces sacrifices brusques qui compromettraient tout, et ne laisseraient que des ruines au service des organisateurs.

Ainsi quittons ce rigorisme dont l'application créerait d'insurmontables difficultés, et cherchons plutôt des transitions douces et pacifiques. De cette manière on servira mieux les intérêts publics, tout en propageant l'autorité de la science et des principes chez les hommes qui n'ont ni le loisir ni la volonté de se livrer aux études de cet ordre. On détruira ensuite de dangereuses illusions chez les classes inférieures auxquelles on a souvent fait croire qu'il dépendait uniquement du pouvoir de conserver ou de supprimer les impôts, de congédier notre armée de douaniers et de livrer les tarifs aux flammes. En faisant la réforme postale, en *réduisant* la taxe sur le sel, et en abaissant *graduellement* les droits à l'entrée sur les marchandises étrangères, nous préparons les voies à d'autres améliorations sans porter atteinte au revenu et sans priver l'administration des ressources nécessaires à une bonne gestion des affaires publiques. Cela vaudra mieux que ces moyens extrêmes, que ceux-là mêmes qui les

proposent n'appliqueraient pas s'ils étaient au pouvoir.

§ III. — De l'exploitation des terres incultes.

Nous arrivons à une autre question souvent agitée aussi en vue de l'amélioration du sort des classes ouvrières : c'est le défrichement de sept à huit millions d'hectares de terres incultes que nous avons en France, et où bien des malheureux trouveraient leur subsistance. Nous en demandons pardon à nos lecteurs, mais, dans ce problème encore, nous sommes obligé de faire intervenir le capital dont nous aurons du reste à nous occuper d'une manière spéciale dans le chapitre suivant. Ces surfaces, certains terrains communaux exceptés, sont en friche, parce que, exploitées, elles ne rendraient aucun produit net, et très-probablement pas les frais de culture. Ces terrains sont possédés par des propriétaires qui ont ou qui n'ont pas le capital nécessaire pour les exploiter. Dans le premier cas, le propriétaire se contenterait très-probablement, s'il exploitait ces terrains, d'un profit minime, et il renoncerait peut-être à ce qu'on appelle la rente de la terre; mais il a trouvé qu'en entreprenant ces cultures il perdrait son capital de fondation, et ses autres calculs lui ont démontré que la vente des produits ne couvrirait pas les frais de culture. Si le propriétaire lui-même n'a pas les fonds d'exploitation né-

cessaires, il appellera un capitaliste; celui-ci, s'il est prudent, fera les mêmes calculs que le propriétaire capitaliste, et il trouvera que son capital serait engagé sans profit, et qu'il se perdrait d'autant plus complètement que l'entrepreneur aurait encore à payer, outre les frais de culture, un fermage ou une rente, c'est-à-dire une indemnité au propriétaire pour la force végétative du sol. Tout bien examiné, cette terre restera donc en friche, parce que le capital qu'on y mettrait ne rendrait aucun profit et se perdrait.

S'il en était autrement, tous ces terrains seraient aussitôt mis en culture; les épargnes, qui prennent aujourd'hui une autre direction, se porteraient nécessairement dans une certaine mesure vers les exploitations territoriales, car les capitaux n'ont pas d'affection, ils ont des intérêts et cherchent toujours l'emploi à la fois le plus sûr et le plus lucratif. S'ils obéissaient à des inspirations purement philanthropiques, ils se détruiraient à chaque instant, et de cette manière les ressources sociales éprouveraient une diminution graduelle au détriment de la communauté tout entière (1).

Ce n'est pas qu'il n'y ait rien à faire sous ce

(1) Les mesures que sir Robert Peel vient de soumettre au parlement anglais et qui ont, entre autres, pour objet l'abolition des lois sur les céréales dans un avenir peu éloigné, réagiront d'une manière fort énergique sur la situation de la pro-

rapport. Nous avons en France des terres qu'il est possible de féconder encore en y portant des capitaux confiés à des mains intelligentes; et nul doute que l'accroissement de la population donnera lieu à plus d'une entreprise de ce genre. Mais il ne faut pas se faire illusion sur l'étendue de ces ressources et croire qu'il suffit de jeter un capital dans un sol inculte pour en

acquiescence territoriale en Angleterre. Il s'agit de substituer transitoirement les droits suivants à l'ancien tarif :

Quand le prix du froment sera au-dessous de :

48 schel. le quarter, le droit sera de 15 schel.

De 48 à 49..... — — 9 —

De 49 à 50..... — — 8 —

De 50 à 51..... — — 7 —

De 51 à 52..... — .. — 6 —

De 52 à 53..... — — 5 —

De 53 et au-dessus — — 4 —

A partir du 1^{er} février 1849, il n'y aurait plus qu'un droit nominal sur les céréales de toutes sortes, et le libre commerce des grains se trouverait ainsi établi entre la Grande-Bretagne et les pays producteurs. Dès à présent, la différence entre les taxes anciennes et le tarif proposé est énorme, car le droit d'entrée, qui est de 16 schellings par quarter quand le prix du blé est à 54 schellings, se trouve réduit à 4 schellings; différence qui suffit pour changer totalement les rapports entre les fermiers et les propriétaires.

Sous l'empire de la législation qu'il s'agit de supprimer, toutes les terres de qualités inférieures avaient été mises en culture, et malgré les frais d'exploitation très-élevés, le haut prix du grain laissait encore un bénéfice suffisant aux producteurs. Quand l'importation des blés sera libre, le taux des mercuriales fléchira immédiatement, et la culture des terres de qualités inférieures, non-seulement ne donnera plus de bénéfices, mais ne rendra pas même les frais de culture. Il faudra donc ou aban-

retirer des produits. Souvent les expériences de cette nature engloutissent et détruisent les capitaux, et au bout de quelques années, les terres dont on a tenté l'exploitation retombent dans leur stérilité naturelle, faute de rendre les frais de culture et les profits du capital qu'on y avait placé.

On a souvent engagé le gouvernement à faire ces sortes d'entreprises, afin de procurer du travail aux classes inférieures. Mais, outre que l'administration ne doit pas faire elle-même des opérations industrielles, elle ne réussirait sans doute pas mieux que les particuliers, et les capitaux que le trésor placerait dans ces essais se perdraient tout aussi inévitablement que les fonds qui auraient une autre origine. De deux choses l'une : ou les terrains qui sont en friche sont propres à la culture et peuvent rendre les frais de production ; ou ces terrains ne donne-

donner ces terres ou leur assigner une destination beaucoup moins lucrative. En second lieu, l'abolition des lois sur les céréales changera les conditions d'existence de tous les fermiers. Les baux, qui, généralement, en Angleterre, ont une très-longue durée, ont été basés sur les prix élevés des grains. Ces prix venant à tomber par l'introduction de grandes quantités de blés étrangers, le revenu des fermiers baissera, et ils ne pourront plus acquitter les mêmes redevances aux propriétaires du sol. Ceux-ci perdront, par conséquent, d'un seul coup, le produit des terres de qualités inférieures qui, depuis cinquante ans, ont été mises en exploitation, et cet excédant du prix du fermage qui a été créé artificiellement par la prohibition des blés étrangers.

raient lieu qu'à un travail stérile et improductif. Dans le premier cas, il suffit de s'en rapporter à l'industrie privée pour mettre ces terrains en exploitation, et dans le second, il serait absurde de prétendre que l'État réussira là où les particuliers échoueraient, ou que l'État doit faire des sacrifices qui se traduiraient, au bout d'un certain temps, en une dépense complètement improductive.

§ IV. — Des caisses de retraites.

Les établissements de prévoyance tiennent à juste titre une large place dans les préoccupations qu'ont fait naître la situation et l'avenir des classes ouvrières. Jusqu'à présent les caisses d'épargne ont le mieux atteint le but qu'on s'est proposé. Elles ont partout donné d'admirables résultats, et, en favorisant l'épargne et la formation des capitaux, elles font germer en même temps des habitudes d'ordre et de moralité chez les classes ouvrières. Les caisses d'épargne, tout en faisant fructifier les sommes qui y sont placées, laissent les dépôts constamment disponibles, et le capital n'est pas aliéné au profit de la masse en cas de mort ou lorsque le déposant interrompt ses versements, comme cela a lieu dans un assez grand nombre d'institutions de prévoyance.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps

d'une caisse *générale* de retraites pour les ouvriers invalides. Des hommes, considérables par leur position, leur caractère et leur talent, se sont réunis et se sont occupés sérieusement de ce projet. Nous ne croyons pas que le plan qui a été le fruit de leurs délibérations renferme les moyens d'application nécessaires (1). Et d'abord une caisse générale de retraites, c'est-à-dire un établissement unique pour toutes les catégories d'ouvriers, nous paraît offrir des dangers qui pourraient compromettre l'établissement lui-même, si d'ailleurs il reposait sur des bases solides. On a adopté dans ce projet pour la mortalité une moyenne entre les tables de Deparcieux et de Duvillard. Rien ne justifie l'adoption de cette donnée. La mortalité d'une de ces tables est trop lente, celle de l'autre est trop rapide; mais il ne s'ensuit pas qu'on puisse choisir arbitrairement une moyenne entre ces deux termes. Comme la loi de mortalité est un des éléments essentiels des établissements de cette nature, il ne faut pas la déduire en quelque sorte du hasard. Mais, eût-on une bonne table de mortalité, cela ne suffirait pas encore pour tenter l'établissement d'une caisse *générale* de retraites. La mortalité est loin d'être la même parmi toutes les classes

(1) *Mémoire sur la fondation d'une caisse générale de retraites pour les classes laborieuses des deux sexes*, présenté à M. le Ministre des finances, le 12 mars 1844.

d'ouvriers, et il y a sous ce rapport des différences très-grandes.

Cela seul constituerait déjà de choquantes inégalités. Certains corps d'ouvriers fourniraient évidemment un contingent plus fort au fonds de la caisse de retraites que d'autres. Dans quelques corps de métiers, le nombre des individus qui arriveraient à la pension serait bien moins élevé que dans d'autres, et les premiers s'imposeraient ainsi, à eux et à leurs familles, des sacrifices pendant de longues années au profit des seconds.

Mais on rencontre bien d'autres inconvénients dans l'application. Si l'ouvrier, chef de famille, meurt avant l'âge où il a droit à la pension, les survivants sont privés d'un capital laborieusement créé ; si, au contraire, il arrive à l'âge nécessaire, cette pension ne suffira point ordinairement à l'entretien du mari et de la femme. Si l'on nous objectait que la femme aussi peut se constituer une pension par des versements successifs faits à la caisse de retraites, nous répondrions qu'il est assez difficile de faire dans un ménage d'ouvrier, pendant un grand nombre d'années, une double économie qui conduirait aux résultats prévus. Il faut, pour réaliser un pareil projet, une énergie et une persévérance qui sont rares même chez les classes moyennes et les classes supérieures. Qu'on juge ensuite de l'effet que produirait la

perte des primes payées par l'ouvrier qui viendrait à décéder avant l'âge qui lui donnerait droit à la pension ! sa famille, souvent dans l'indigence, aurait de la peine à se faire à l'idée que le gouvernement qui a touché ces sommes pût les garder sans spoliation (1).

(1) Voici ce que dit M. le Ministre des finances, consulté par M. le Ministre du commerce et de l'agriculture sur le projet de la *caisse de retraites*.

« On comprend la spéculation de la part des compagnies particulières. Constituées avec un capital considérable dont il faut servir l'intérêt, obligées de faire face aux frais d'une administration compliquée, elles peuvent se réserver une large part de chances dans le calcul de la prime qui est le prix du risque. Le taux de l'intérêt, la quotité, la commission, le choix de la table de mortalité sont réglés en conséquence, et le bénéfice est certain. Mais, pour l'État, la condition ne peut être la même : il pèsera équitablement les bases du contrat, et alors il arrivera, si la mortalité est plus lente que la table, ou si elle est plus rapide, qu'il perdra dans le premier cas, qu'il gagnera dans le second. Une pareille position lui convient-elle ? Pourra-t-il supporter le reproche d'une impéritie dont les conséquences pèseront sur les contribuables, ou l'accusation de spéculation, qu'on ne lui ménagera pas ?

« Relativement à l'ouvrier, considéré non pas isolément mais comme chef ou membre de la famille, que lui propose-t-on ? De prendre l'engagement de verser régulièrement une somme déterminée dans une caisse qui ne rend jamais. Que lui promet-on en échange ? Une rente viagère, reposant sur sa seule tête, et s'il vit à une époque fixée. Mais d'abord, n'est-ce pas là pousser à un contrat dont l'égoïsme est le mobile et le but ? N'est-ce pas porter atteinte au sentiment de la famille, sur lequel repose le principe même de la société, et qui est la base des vertus domestiques ? D'un autre côté, si le contractant ne peut plus payer la prime ; si la maladie ou les accidents l'atteignent ; si les chô-

La caisse de retraites n'aurait pas des effets immédiats, et il faudrait, pour en éprouver les bienfaits, une période de 25 ou 30 ans. Comment soumettre les classes ouvrières à une pa-

malheur, malheureusement si fréquents dans l'industrie, lui rendent nécessaire la ressource de ses économies, l'État devra en refuser le remboursement, même au risque du mécontentement de toute une population, et il ne restera à l'ouvrier que la ressource funeste de vendre à vil prix le contrat qu'il aura nourri de ses épargnes pendant de longues années.

« J'ai dit que le projet ne répond pas au sentiment, au besoin de la famille. Qu'offre-t-on, en effet, à la femme? Le droit de traiter séparément à son profit, de posséder distinctement de son mari, et de se créer des droits personnels aux dépens de la communauté; mais ne voit-on pas qu'un tel système est en opposition avec les bases mêmes du code civil? et ne craint-on pas le soulèvement d'opinions que de pareilles dérogations doivent nécessairement provoquer? Et quelle est, au reste, la portée de cette concession? Les femmes exerçant une industrie séparée ne constituent qu'une faible minorité; le projet, tel qu'il est formulé, ne pourvoit donc en aucune manière aux intérêts du plus grand nombre des femmes mariées, qui n'en paient pas moins leur dette à la société conjugale, ne fût-ce qu'en consacrant leur temps aux soins du ménage. Or il est impossible d'admettre que les fruits du travail commun tournent au profit exclusif d'un seul des deux époux, et de celui qui, d'après la nature des choses, est généralement le plus capable de pourvoir, même dans la vieillesse, à ses besoins personnels. » *Questions soumises aux conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce.* —

M. de Lamartine, dans un discours empreint des plus nobles sentiments, a combattu le projet de la caisse de retraites pour les ouvriers, et il a fait ressortir, avec beaucoup d'éloquence et de logique, les inconvénients du plan qui a été soumis à l'administration et sur lequel les trois conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce ont eu à délibérer. « Je

reille expérience? Comment rendre l'État dépositaire pendant un quart de siècle de capitaux qui seraient improductifs pour ceux qui les auraient déposés? Cette épreuve est beaucoup trop longue pour des gens qui n'ont aucune notion de l'action combinée de la mortalité et des intérêts composés. Si, par un artifice qu'il est

conclus, a-t-il dit en terminant, non pas en demandant que les conseils écartent la pensée d'institutions d'assistance aux ouvriers invalides, mais en suppliant les auteurs du projet actuel et le gouvernement de revoir ce projet, d'en effacer les dispositions dangereuses, selon moi, à l'esprit de famille, à l'unité d'intérêt entre le mari et la femme, entre le père et les enfants; et de lui donner enfin une plus grande portée en faisant concourir au soulagement de l'ouvrier indigent ou infirme, la loi elle-même, les communes et l'État. » —

La loi anglaise du 10 juin 1833 a fondé une caisse de retraites viagères. D'après cette loi, tout individu, âgé de quinze ans au moins, peut acquérir de l'État, par un seul paiement ou par une prime annuelle, une rente viagère immédiate ou différée. Le maximum de cette rente est fixé à 500 fr., et le minimum à 100 fr. Les rentes ne sont payables que par semestre. Au décès du rentier, la famille a droit à un trimestre. Si le décès a lieu avant l'ouverture de la pension, ou si le déposant interrompt le payement de ses primes, l'État rembourse la totalité des primes versées sans intérêt. D'après le projet dont nous avons parlé plus haut, les primes des déposants qui meurent avant l'ouverture de la pension sont acquises à la masse. Cependant la caisse de retraites n'a pas obtenu, jusqu'à présent, de sérieux résultats. On préfère, en général, les établissements de prévoyance privés et les associations mutuelles sur la vie. Ces institutions ont réuni, en Angleterre, un capital de plus d'un milliard, tandis qu'en France les sociétés de prévoyance, établies en dehors des caisses d'épargne, n'ont qu'environ 170 millions.

impossible de réaliser, on pouvait accorder des retraites dans un ou deux ans, la confiance s'établirait peut-être, et des effets aussi saisissables détermineraient probablement les ouvriers à distraire une partie de leur salaire pour se créer des ressources dans un avenir peu éloigné. Mais faire des versements consécutifs pendant trente ans *entre les mains du gouvernement*, lui confier un capital dont on n'aura plus tard que l'usufruit, c'est admettre, nous le répétons, une persévérance et une confiance qui n'existent point en général chez les classes ouvrières.

Dans les caisses d'épargne, le capital est constamment disponible, et la mort des déposants n'en prive pas les héritiers. Les produits sont, il est vrai, moins élevés que les annuités servies par les établissements spéciaux. Mais encore une fois le capital reste. Placé en rentes, il assure à l'ouvrier des ressources régulières, et rien n'est même plus facile que de le transformer en annuités et de créer pendant la vie de l'ouvrier des revenus périodiques plus élevés en sacrifiant ce capital.

En résumé, les deux principaux écueils du projet d'une caisse générale de retraites pour les ouvriers consistent dans l'*universalité* de la caisse qui ne fait aucune distinction entre les différentes classes d'ouvriers, et puis dans les attributions que l'on confère au pouvoir, en le

chargeant de l'organisation et de l'administration de cette caisse.

Quelque excellente que soit l'institution des caisses d'épargne, nous ne croyons cependant pas qu'elle exclue d'autres établissements de prévoyance, mais il faut laisser à ces établissements un caractère privé et spécial, et les organiser, autant que possible, pour des professions et des exploitations déterminées. On évitera de cette manière les inconvénients qui résultent de l'inégalité des décès entre les différents corps de métiers, et l'on déchargera le pouvoir d'une responsabilité que les devoirs compliqués qu'on lui imposerait, rendraient à peu près impossible.

Sans doute, le gouvernement devra toujours intervenir dans la formation des établissements de prévoyance, pour assurer aux individus de ces associations le plus de garanties possibles. Mais les caisses doivent avoir des administrations particulières et ne pas être constituées de manière que le pouvoir puisse être mis en demeure de répondre à des besoins, à des demandes qui n'auraient pas une origine parfaitement légitime, et à des considérations de charité ou de pitié seulement, qui viendraient à l'appui des réclamations des ouvriers ou de leurs familles.

Nous entrerons, au reste, plus tard, dans quelques détails sur le parti qu'on peut tirer des éta-

blissements de prévoyance, tels que nous les concevons.

D'autres plans ont encore été proposés pour assurer l'existence des ouvriers invalides; ils sont beaucoup plus simples, mais aussi beaucoup plus impraticables que le projet dont nous venons de nous occuper. On a prétendu que, puisque l'État se chargeait de l'existence des soldats mutilés, il devait également assurer le sort des ouvriers dans leur vieillesse. L'analogie manque complètement de justesse. Le soldat n'a d'abord point ordinairement choisi librement sa carrière. Il obéit à la loi du recrutement. En second lieu, c'est en défendant le pays qu'il a été mis hors d'état de travailler. C'est à ce titre, et comme fonctionnaire public, que le gouvernement prend soin de lui. Il jouit des mêmes prérogatives que les fonctionnaires de l'ordre civil, avec cette différence que, au lieu d'une pension, on lui assure son existence.

Le travail des classes ouvrières ne profite pas directement à l'État. Les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, ne se consacrent pas spécialement au service du pays. Ils conservent leur liberté, et tous leurs efforts tendent à faire prospérer leurs intérêts et à se créer une individualité économique qui échappe aux sacrifices exigés du soldat et du fonctionnaire public.

Si le gouvernement se chargeait de faire les

dotations des caisses de retraites et de secours, qu'arriverait-il? Il faudrait prendre ce fonds sur des revenus publics et naturellement aggraver les impôts en frappant une classe particulière de la société. Il n'est pas besoin d'une grande perspicacité pour comprendre qu'une pareille mesure aurait tous les caractères d'une taxe des pauvres : en effet, les propriétaires et les capitalistes seraient imposés au profit de qui? au profit des salariés, qui recevraient de cette manière un don, une charité, si l'on veut, complètement étrangère à leur labeur et à leur travail, et contraire aux lois de la production.

Voilà déjà de quoi faire réfléchir. Maintenant, atteindrait-on par la création des caisses publiques de secours, de subventions, de retraites, le but qu'on se propose? On nous permettra d'en douter. Une taxe des pauvres, une subvention quelconque donnée aux travailleurs, fût-elle légalement instituée et dégagée même de la défaveur qui s'attache à ce genre de pécule, n'augmenterait pas le revenu de l'ouvrier. Cela est constaté par l'expérience, et les annales du paupérisme en Angleterre nous en fournissent le témoignage irrécusable ; le salaire se réduit en proportion de la subvention que reçoit l'ouvrier, soit dans le présent, soit dans l'avenir. L'ouvrier anglais qui participait, sous l'ancienne législation, aux secours donnés par la paroisse,

pouvait se contenter d'un salaire moins élevé que cet autre ouvrier, son compétiteur, qui ne recevait pas les mêmes secours, et en définitive le fermier ou le propriétaire qui payait la taxe des pauvres pouvait se récupérer jusqu'à un certain point sur les salaires qu'il payait aux ouvriers ainsi subventionnés ; mais jusqu'à un certain point seulement, par des circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici. C'est l'effet de toutes les combinaisons où une portion du revenu public serait appliquée aux besoins d'une classe quelconque de la société. Ce n'est pas tout : une taxe des pauvres, sans réellement soulager les ouvriers, augmente les frais de production de toutes les denrées, de toutes les marchandises, et par conséquent leur prix courant.

Si cette augmentation pouvait être sans inconvénient pour un État privé de commerce extérieur et, en quelque sorte, hermétiquement fermé, il n'en est certes pas de même pour les pays qui échangent une très-grande partie de leurs denrées et de leurs marchandises fabriquées contre des produits exotiques. On sent que, lorsque plusieurs compétiteurs sont en présence, celui qui offre les conditions les plus favorables l'emporte sur les autres. Il est dès lors essentiel de ne point augmenter les frais de production par des combinaisons qui affecteraient le capital et la liberté des producteurs. Mais, s'écrieront les

novateurs, c'est là précisément le vice de notre organisation industrielle, c'est cette concurrence effrénée qui résulte du commerce extérieur. Mon Dieu ! le commerce extérieur est un fait, un fait favorable, selon nous, parce qu'il multiplie les éléments du travail, et qu'il occupe un plus grand nombre de bras ; fâcheux, selon vous, parce que vous y apercevez une cause de misère.

Voyons un peu ce que vaut cette dernière opinion : supprimez le fait, c'est-à-dire le commerce extérieur ; ayez une ligne de douanes tellement serrée qu'elle intercepte jusqu'à l'air étranger : vous ne recevrez alors ni denrées tropicales, ni métaux, ni matières textiles, ni produits manufacturés des régions lointaines ou voisines. En revanche, vous garderez vos vins, vos tissus, vos métaux ouvrés et tous ces produits qui s'exportent aujourd'hui en si grandes quantités ; il est évident que vous ne vous rencontrerez plus alors sur les marchés étrangers avec les Anglais, les Belges, les Allemands ; vous serez chez vous et pour vous. Il est vrai que vous serez tout à coup privés d'un débouché d'environ 600 millions, que les ouvriers qui fabriquaient les objets donnés en échange des produits américains, anglais, belges, resteront les bras croisés et vivront des caisses de subventions. Les entrepreneurs fermeront leurs fabriques ; les capitaux périront ; les contributions pour les caisses de

secours ne se payeront plus, et les classes ouvrières que vous vouliez sauver se trouveront réduites à une misère chronique.

Il est impossible de sortir de ce cercle ; moins on touchera à la liberté du travail et à la libre action des capitaux, et plus on éloignera les résultats que nous signalons. La puissance du capital est comme la fécondité de la terre, et l'on ne saurait trop la développer dans l'intérêt de toutes les classes de la société. Et puis, encore une fois, l'accroissement des capitaux a pour corollaire la réduction des profits et l'augmentation des salaires. Ceux-ci et l'intérêt de l'argent ne suivent-ils pas un mouvement inverse, et ne trouve-t-on pas chaque jour des capitaux à un taux moins élevé ?

La hardiesse des réformes n'est pas une garantie pour leur exécution. Souvent elles séduisent par leur originalité ; mais lorsqu'on les soumet à un examen approfondi, on en trouve le côté insolite et toutes les difficultés pratiques se révèlent alors à la fois. Il faut surtout chercher le progrès dans les institutions existantes. Les innovations radicales compromettent trop d'intérêts, et lorsqu'elles n'ont pas de précédents, elles deviennent de périlleux essais également préjudiciables aux individus et à la chose publique.

CHAPITRE III.

DU CAPITAL.

La transformation la plus remarquable qui ait eu lieu dans le travail depuis cinquante ans résulte de la prépondérance du capital et de l'application des machines. Des réformateurs voient dans ces deux circonstances la cause de la plupart des maux des classes ouvrières. N'osant faire la guerre aux machines, ils attaquent le capital et en demandent, en quelque sorte, la destruction, comme d'un ennemi redoutable qu'il faut combattre par tous les moyens.

Le capital se forme par l'épargne (1), et l'é-

(1) Le capital a donné lieu aux définitions les plus diverses, et, il faut le dire, les opinions sont loin d'être d'accord sur ce point fondamental. « Il est, dit M. Rossi, deux faits producteurs du capital et qui dépendent en grande partie de la volonté humaine, deux faits qu'une analyse, quelque peu délicate, ne saurait confondre, l'épargne et la destination; l'épargne, qui ne consomme pas immédiatement ni prochainement tout ce qui pourrait être consommé, qui réprime le penchant naturel qui nous porte à augmenter nos jouissances immédiates; la destination qui, grâce à la prévoyance dont l'homme est doué, applique cette épargne à un usage qui, au lieu de les détruire, multiplie nos richesses. L'épargne est la cause *prochaine*, la

pargne a pour cause première le travail. En faisant la guerre au capital, on attaque par conséquent le travail dans sa source. Suivez un instant la formation des capitaux, et vous verrez comment les premières épargnes naissent par de grands efforts, comment on peut, par l'ordre et l'économie, créer ce puissant instrument de production. L'épargne se grossit par mille canaux divers, et, de notre temps, l'association concentre ces ressources isolées. L'épargne se forme partout, vous la voyez naître

destination, la cause *efficiente*; le capital est le résultat. Telle est, je crois, l'analyse vraie de ce phénomène économique, la création du capital. Aussi nous est-il impossible de suivre les écrivains, d'ailleurs très-distingués, qui ont voulu substituer au mot de capital le mot d'épargne, parce qu'ils ont cru voir dans ce mot seul, une expression exacte et suffisante du troisième instrument de la production. Il y a, disons-le, quelque chose qui choque dans cette phrase; l'épargne est un agent de la production. Ne pas faire serait donc agir? L'épargne n'est qu'un fait négatif. Epargner, c'est ne pas consommer; rien de plus. » *Cours d'économie politique*, vol. 2, p. 167.

Ricardo est un des économistes qui ont le mieux connu les fonctions du capital, et, cependant, la définition qu'il donne de cet instrument de la production est fort confuse; on ne trouve pas dans ses *Principes d'économie politique* les dissertations détaillées sur le capital que nous offre l'ouvrage d'Adam Smith, J. B. Say, lui-même, ne s'occupe, pour ainsi dire, qu'accessoirement de la définition du capital. L'économiste anglais Chalmers lui consacre, au contraire, des études sérieuses dans son *Economie politique* * et, sous plusieurs rapports, son analyse est à la fois savante et ingénieuse.

* *On Political economy in connection with the moral states and moral prospects of society*, by Thomas Chalmers.

entre les mains du plus humble ouvrier comme entre celles du plus intelligent spéculateur ; et l'épargne devient un capital dès qu'elle reçoit une application utile. On s'est souvent demandé quelle était la somme qui constituait un capital. La somme la plus faible prend ce nom lorsqu'elle favorise une production où qu'elle fait naître une industrie nouvelle. La somme la plus considérable renfermée dans un coffre-fort n'est qu'un capital fictif aussi longtemps qu'elle n'a point une destination précise. Le colporteur des rues, dont la balle ne vaut que six francs, y a appliqué un *capital* de pareille somme. Pour celui-ci comme pour qui engage des millions, l'épargne vient sans cesse grossir le capital, et le capital à son tour développe la production. En l'attaquant, vous atteignez tous les travailleurs, tous les membres utiles du corps social. L'épargne de l'ouvrier contribue à former ces ressources que l'on consacre aux voies de communication, à l'établissement des manufactures, à tous les grands appareils, honneur du talent et du génie.

Il était réservé à notre temps de bien comprendre la puissance du capital et de l'épargne, et leur influence sur l'activité humaine. Mais le capital n'est fécond qu'à la condition d'être libre. Imposez-lui des entraves, et aussitôt il disparaît, il s'anéantit comme un instrument dont on abuse, et il ne se rétablit que par

de nouveaux et d'intelligents efforts. Détournez violemment ses profits en faveur de ceux qui ne le possèdent pas, et ses traces bienfaisantes se perdent au détriment de ceux qui le possédaient et au détriment de ceux qui en ont abusé. Livrez aux hommes la terre la plus fertile, et il faudra encore un capital pour la cultiver. Dotez l'industrie de machines ingénieuses, et il faudra un autre capital pour les faire marcher. Partout le capital aide le travail, et le travail fait l'épargne. Si vous respectez celui-ci, vous devez aussi votre protection à celui-là ; le premier et le second sont également inviolables, et l'origine du capital rappelle l'intelligence et le labeur des classes ouvrières qui l'ont accumulé, qui en ont profité, qui en profitent et qui en profiteront encore.

La formation des grands capitaux a permis la division du travail, et par cela même les spécialités dans la production. C'est là une des transformations les plus sensibles. Souvent elle a déplacé le travailleur ; elle a changé ses habitudes, sa vie et sa destinée. Les machines ont rempli l'office de l'homme, et l'homme s'est trouvé momentanément réduit à l'inaction. D'un autre côté, la puissance du capital et l'activité des machines ont poussé quelquefois la production au delà des besoins.

Nous n'aborderons pas scientifiquement la question des capitaux et des salaires, et leurs

fonctions dans l'ordre économique, quoique cette exposition suffirait pour montrer le néant de presque toute les combinaisons philanthropiques et sociales dont on a saturé le public depuis quelque temps. Nous nous placerons au point de vue pratique et dans des hypothèses qui se lieront intimement aux faits économiques : on a vu que ce qu'on appelle l'organisation du travail exige avant tout des capitaux de fondation très-considérables. Supposez que le gouvernement fût disposé à être agréable à tous les utopistes du temps présent : où prendrait-il l'argent ? Dans le trésor. Et celui-ci ? dans la bourse des contribuables. Et ceux-ci ? sur leur revenu. Ce revenu n'a que trois sources, qui sont : la terre, le capital et le travail. Évidemment vous ne prendrez rien au travailleur, puisque déjà, selon vous, il n'a rien. On frapperait donc la terre et le capital : le propriétaire abandonnerait sa rente, et le capitaliste une portion ou la totalité de son argent. Qu'il n'y eût plus de rentiers, et qu'en réalité le gouvernement devînt possesseur de la terre en s'en appropriant le produit net, cela peut à la rigueur s'admettre, et nous aurions ainsi, jusqu'à un certain point, la loi musulmane. En frappant les capitalistes, ou, pour mieux dire, tous les entrepreneurs d'industrie, de taxes plus élevées, pour appliquer ces impôts à une réorganisation industrielle, l'effet le plus immédiat serait de

détruire les éléments actuels du travail et de ruiner de fond en comble les entrepreneurs d'industrie. N'importe ! voilà le gouvernement muni d'un capital qu'il a prélevé sur ceux qui possèdent, et qui évidemment ne posséderont plus dans un temps plus ou moins rapproché.

Maintenant il y a deux choses à faire : ou il devient lui-même entrepreneur pour l'exploitation du sol et la fabrication de tous les produits ; ou il s'associe à la fortune des utopistes, et, au lieu d'ériger des phalanstères et des ateliers nationaux à son propre compte, il se fait simplement bailleur de fonds vis-à-vis d'autres entrepreneurs. Dans le premier cas, le gouvernement appliquera une des mille utopies qui sont en circulation ; il déterminera la part qui reviendra à chaque travailleur ; il fixera les salaires, sauf à se passer de la rente de la terre et des profits du capital. Les travailleurs feront ce qu'ils pourront, et quelquefois ce qu'ils voudront : ils seront toujours sûrs de vivre largement, si la masse des produits ne diminue pas sous le nouveau régime. Elle augmentera certainement, disent les réformateurs. Elle augmentera ? et cependant tous les stimulants qui poussent l'homme au travail, tout ce qui excite son ardeur, tout ce qui développe son intelligence sera détruit. Celui qui fixera les salaires règlera nécessairement l'emploi du temps des ouvriers, et ceux-ci auront de nouveau perdu

leur indépendance et la libre disposition de leurs facultés. Que la masse des produits augmente sous ce régime d'entraves, sous cette hiérarchie despotique où la mort des intérêts individuels n'a pas même engendré le sentiment des intérêts collectifs, cela nous paraît impossible. Que ce soit maintenant le gouvernement, ou que ce soient les réformateurs qui nous transforment ainsi la société, le résultat est toujours le même ; seulement, comme dans le deuxième cas, on fera cent expériences d'après des systèmes divers, la ruine sera plus rapide et plus complète.

Avant d'aller plus loin, répétons que le capital se forme par l'épargne, et que l'épargne est un fait absolument sans signification pour un homme qui est assuré d'avoir invariablement le nécessaire par les soins du gouvernement ou de l'atelier national ; il consommera autant qu'il pourra sans jamais songer au lendemain, et toute la population vivra sous l'empire des mêmes habitudes. Les capitaux qu'on aura enlevés primitivement aux propriétaires, aux rentiers et aux chefs d'entreprise, seront bientôt détruits, et alors un des trois instruments de la production manquera. Cette circonstance ne tardera pas à affecter les salaires, qu'ils se fassent en argent ou en nature, et, par une conséquence forcée, le travail ne sera plus appliqué, ni à la terre, ni à la transformation de ce qu'on appelle matières premières. Ce phénomène se réalise

tous les jours sur différents lieux du globe, et les observations les plus vulgaires suffisent pour le constater. Le capital joue un rôle immense dans la production : dès qu'il s'affaiblit, celle-ci décline ; au contraire, quand il augmente, la demande de travail s'anime, les profits baissent en général, et les salaires augmentent.

Dans les villes manufacturières où l'on accumule d'immenses capitaux, le prix de la main-d'œuvre est ordinairement plus élevé que dans les campagnes. Transportez une industrie nouvelle au milieu d'un village, et aussitôt les salaires augmenteront, et la progression fera diminuer fréquemment les profits du capital. Certes, il y a dans tout cela des abus ; mais ils n'infirmement pas l'excellence des lois de la production appliquées sous l'empire de la liberté. Une entreprise hasardée est un écart dont les conséquences peuvent rejaillir à la fois sur l'entrepreneur et l'ouvrier ; ce ne sera point la faute du capital, mais celle de l'amour excessif du gain ou de l'incapacité du travailleur. Or, quel est le régime économique qui anéantirait les passions et donnerait à tous les entrepreneurs un coup d'œil infallible ? — Il y a des gens qui prétendent avoir trouvé ce régime, et ils en ont exposé les principes dans de volumineux ouvrages ; cependant le public, en général, ne s'en est pas ému, et si ces livres ont contribué à agiter les classes inférieures, on n'a toutefois

pu les convaincre, ni faire pénétrer chez elles les réformes proposées.

Les capitaux ont continué à suivre la même direction, et les économies des travailleurs n'ont pas cessé de s'accumuler dans les caisses d'épargne. Avec 400 millions que contiennent ces caisses, il eût cependant été facile de fonder un de ces établissements modèles imaginés par les novateurs : eh bien ! voyez ; les ouvriers, auxquels les réformateurs eux-mêmes ne refusent pas les instincts de leurs intérêts, ne goûtent point au fond ces projets qui devraient si radicalement changer leur situation et faire disparaître toutes les misères qui affligent l'humanité. Comment lorsqu'il est question de chemins de fer, d'entreprises commerciales et industrielles, les capitaux se donnent-ils rendez-vous avec une merveilleuse entente, et le public adopte-t-il sans hésiter ces opérations ? C'est qu'elles reposent sur des lois économiques qui ont la sanction de l'expérience et dont il est facile d'apprécier les effets. Dans les combinaisons socialistes, tout est au contraire problématique, et ces théories ne séduisent ni la raison ni l'imagination, puisqu'elles laissent insensibles ceux-là mêmes qui devraient trouver dans leur réalisation un bonheur qu'ils cherchent en vain par les moyens ordinaires. L'atelier national et le phalanstère n'ont ému personne ; les capitalistes n'ont pas voulu y mettre leur argent,

pas plus que les ouvriers n'ont été disposés à faire entrer leurs épargnes dans ce labyrinthe industriel. Qu'est-ce qu'une doctrine qui promet de fabuleux résultats et laisse tout le monde froid, qui ne peut se faire adopter ni par le gouvernement, ni par les capitalistes, ni même par ceux pour lesquels elle a été spécialement fondée? Cette répulsion ne prendrait-elle pas sa source dans le bon sens public et dans les intérêts menacés de tous? L'explication sans doute n'est pas admise par les novateurs qui prétendent que chacun se trompe, eux exceptés. C'est là un argument d'inspirés, qui a d'autant moins besoin de réfutation, qu'il s'applique à des faits matériels, en général fort bien appréciés par l'intérêt individuel.

Revenons au capital. Dans l'opinion commune, l'argent seul est un capital. C'est là une erreur depuis longtemps rectifiée par la science. L'argent n'est qu'un moyen qui facilite les transactions, et qui ne constitue en définitive qu'une partie du capital circulant. L'emploi de celui-ci n'est que la conséquence pratique de l'existence du capital fixe. Ce dernier se compose des bâtiments d'exploitation, d'appareils mécaniques, d'instruments et d'outils de tout genre. L'autre est représenté par l'argent, par les matières premières, par les fonds de marchandises manufacturées, etc. L'argent est un moyen pour faire circuler tous les genres de

capitaux, pour les faire passer d'une main dans une autre, et quoique ses fonctions soient de la plus haute importance, il ne figure cependant, nous le répétons, que pour une faible proportion dans la masse des capitaux considérés comme instrument de production. Mais en donnant une destination improductive à cette portion du capital, l'influence destructive arriverait rapidement de proche en proche à toutes les autres espèces de capitaux.

En effet, supprimez le capital circulant ou une des parties seulement de ce capital, et aussitôt l'action du capital fixe est paralysée. Il importe de bien faire ressortir cette solidarité, car souvent les novateurs s'imaginent qu'en détournant une portion du capital circulant au profit des ouvriers, on ne changerait pas les conditions générales de la production, et ils attribuent au capital fixe une existence propre et indépendante capable de supporter de pareilles atteintes. Il n'en est point ainsi, et le détournement violent d'une portion du capital circulant produirait le même effet que la suppression d'une pièce essentielle d'une machine à vapeur, par exemple. Le capital cesserait de fonctionner aussi instantanément que l'appareil mécanique dont nous venons de parler.

Il n'y a rien d'arbitraire dans les proportions d'après lesquelles le capital se divise et se subdivise, et la répartition en capital fixe et en ca-

pital circulant est réglée par des lois aussi inflexibles que celles qui déterminent les relations entre le capital et le travail. Le capital circulant est la source et l'origine du capital fixe, et, au fur et à mesure qu'il s'accroît et qu'il se grossit par l'épargne, il reflue vers ce dernier, et donne sans cesse plus d'action à cet instrument de production. En étudiant avec attention ce phénomène, on comprendra aisément que le capital, pour conserver toute son énergie productive, doit se mouvoir dans une sphère parfaitement libre, qu'on le considère dans son ensemble ou dans les différentes parties qui le composent.

M. Hoffmann (1) a proposé d'imposer le capi-

(1) *Die Macht des Geldes*. La puissance de l'argent, investigation sur les causes du paupérisme et la décadence morale d'un grand nombre de nos frères, avec indication des moyens de réforme, par J. G. Hoffmann, inspecteur royal des fabriques, en Prusse. Brochure in-8°. 1845. — L'auteur de cet écrit trouve aussi, dans des mesures fiscales, les moyens de faire rentrer l'ouvrier sous le toit et dans la famille du maître afin de préserver le premier des inconvénients de la vie d'auberge. Il voudrait que, dans l'industrie parcellaire, l'entrepreneur payât pour chaque ouvrier qui ne logerait pas dans sa maison, un impôt qui augmenterait proportionnellement avec le nombre des ouvriers. L'auteur pense qu'on reviendrait ainsi aux anciennes traditions et que l'on reconstituerait la vie de famille dans la manufacture. Les chefs d'atelier seraient, dans sa pensée, chargés de loger et de nourrir les ouvriers, et si cet arrangement n'avait pas lieu, l'entrepreneur serait astreint à l'impôt progressif dont nous avons parlé. On sent que de semblables propositions sont tout à fait inapplicables dans un pays où règne la liberté de

tal et de lui faire supporter une partie des charges publiques. De deux choses l'une : ou cet impôt viendrait s'ajouter aux contributions déjà existantes, et il constituerait une nouvelle charge, ou on réduirait d'autres branches du revenu pour aggraver la situation du capital. Dans le premier cas, on rendrait les conditions de la production plus onéreuses, car les impôts s'ajoutent toujours aux frais de production, et plus ils sont élevés et plus ces frais s'accroissent naturellement. Si d'ailleurs le capital était trop affecté par le nouvel impôt, il disparaîtrait et quitterait le terrain sur lequel on lui fait une guerre fiscale. Dans le deuxième cas, en dégrèvant les propriétés et en réduisant les impôts indirects pour charger le capital, les possesseurs de celui-ci demanderaient immédiatement un

l'industrie et où la contrainte, lors même qu'elle profiterait aux deux parties contractantes, serait en opposition avec les lois et les mœurs.

Puisque nous avons parlé de M. Hoffmann, nous signalerons encore un autre de ses écrits qu'il a présenté naguère à l'Académie royale des sciences de Berlin, et dans lequel il a passé en revue les rapports économiques les plus généraux, déterminés par la différence de la culture intellectuelle et de la possession du sol (*). Ce mémoire contient plusieurs vues ingénieuses, et l'auteur y signale surtout les causes qui altèrent la situation économique des différentes classes de la société et engendrent la misère chez les classes inférieures.

* *Uebersicht der allgemeinsten staatswirthschaftlichen Verhaeltnisse, welche die Verschiedenheit der Bildung und des Besitzstandes unter den Staatsangehörigen erzeugt*, Berlin, 1845.

intérêt plus élevé aux agriculteurs et aux manufacturiers, et à moins d'un accroissement inattendu de la masse des capitaux, les profits réels de ces derniers ne baisseraient pas : les agriculteurs et les manufacturiers payeraient par voie détournée la plus grande partie, sinon la totalité de l'impôt dont on aurait frappé les capitaux.

On ne pourrait d'ailleurs jamais imposer que les capitaux fixes ; le capital circulant est insaisissable et sans cesse confondu avec la production elle-même. Et encore faudrait-il un système passablement inquisitorial pour atteindre les capitaux fixes dans leur véritable expression, si toutefois il était possible d'arriver à des appréciations exactes. Déjà les usines, les manufactures et les fabriques avec leurs appareils et leurs machines sont soumis à l'impôt. Augmenter cet impôt serait moins frapper le capital qu'aggraver les conditions de la production. En prélevant au profit du fisc une portion des revenus du capital, on produit absolument le même effet que si l'on prélevait cette part pour l'ajouter au salaire de l'ouvrier. En d'autres termes, on détruit l'équilibre naturel qui doit exister entre le capital et les autres instruments de production. Qu'arrive-t-il alors ? Le capital inquiet sur un point se porte ailleurs ; il cherche à échapper à la pression fiscale, et sa disparition atteint peu à peu les industries dans

lesquelles il était engagé. Le capital faisant défaut, le travail ne trouve plus d'aliment : les salaires commencent par se réduire, et ce premier degré de dépérissement conduit bientôt à une inaction complète. En général la rareté des capitaux fait décliner le taux des salaires, et réciproquement l'abondance des capitaux employés dans la production, imprime un mouvement ascensionnel aux salaires.

Par une singulière contradiction, les novateurs qui font la guerre au capital invoquent incessamment son appui, et toutes leurs conceptions ont le capital pour pierre angulaire. Quand dans leurs projets il n'apparaît pas sur le premier plan, il s'y trouve à l'état latent, disséminé, voilé, mais toujours avec assez de puissance pour soutenir la combinaison quelle qu'elle soit. Cette inconséquence est une des preuves les plus manifestes de la nécessité de respecter le capital, de lui laisser toute sa liberté d'action et de n'en pas gêner le jeu multiple dans l'œuvre de la production.

CHAPITRE IV.

DES RÉFORMES PRATICABLES.

§ I^{er}. — Observations générales.

Si nous ne recherchions que des théories ingénieuses, si nous nous contentions d'applications hasardées, il nous serait facile d'étendre le champ des réformes d'une manière apparente au moins. Mais nous ne voulons émettre ici que des vues pratiques, des idées immédiatement réalisables qui ne compromettent ni nos institutions, ni des intérêts légitimement établis. Nous faisons la guerre aux abus ; mais ces abus ne nous servent pas de prétexte pour tout renverser. Il ne faut pas que chaque génération ait les charges d'une révolution politique ou économique, quand il est possible de suivre une marche plus douce et aussi sûre.

Nous l'avons dit, les maux, la misère, la dégradation physique et morale de l'ouvrier, ont une triple cause, et les réformes doivent par cela même avoir un caractère complexe. Il s'agit moins, dans l'accomplissement de cette tâche, de grossir les salaires que d'élever morale-

ment les classes ouvrières, de leur donner le sentiment de leur dignité, de leur valeur, de l'importance de leur mission dans l'ordre social. Il faut leur apprendre à tirer le meilleur parti possible de leur salaire, à faire un emploi judicieux de leur revenu, à pratiquer l'ordre et l'économie et à acquérir des qualités qui rendent leur travail plus fructueux.

C'est au pouvoir à prendre l'initiative de plusieurs réformes importantes. Le gouvernement doit l'éducation aux enfants du peuple, non pas une éducation savante, inutile aux travaux manuels, mais une instruction morale et religieuse, combinée avec les connaissances élémentaires que doit avoir tout homme qui veut remplir un rôle dans la société. Le gouvernement doit aussi protéger les travailleurs de tous les âges, de toutes les conditions, contre les influences funestes qui résulteraient de la cupidité, de l'indifférence ou de l'incurie des maîtres. En veillant à la conservation de l'individu, il veille à la conservation de la société, et nous ne pensons pas que, sous prétexte de ne pas gêner la liberté, il faille livrer le travailleur à tous les hasards de l'ingénieuse cupidité du maître. Le pouvoir a donc à remplir une double tâche à l'égard du travailleur; il doit protéger sa jeunesse, lui fournir les moyens de s'instruire et d'acquérir les connaissances qui le mettront à même de pourvoir à ses besoins,

et de se créer une existence supportable ; il doit ensuite, par des lois protectrices, réprimer les abus qui pourraient compromettre la moralité, la santé ou les intérêts de l'ouvrier, en limitant l'étendue des pouvoirs du maître, en imposant aux exploitations de tout genre des règles compatibles avec la liberté des transactions, propres non-seulement à maintenir les droits du travailleur, mais encore à le préserver des entraînements qui pourraient épuiser ses forces ; en un mot, le gouvernement doit établir dans les manufactures, aussi bien que dans l'industrie parcellaire, une police préservatrice dans l'intérêt de l'hygiène et de la morale du travailleur.

Nous ne parlons ici que de l'action directe du gouvernement pour l'amélioration du sort des classes ouvrières. On sent bien, comme nous l'avons dit plus haut, que la modération des impôts, leur équitable répartition, un système de douanes facile, des voies de communication nombreuses, un crédit public fortement organisé, sont autant de circonstances favorables au développement de la richesse publique et par conséquent au bien-être des classes inférieures. L'application des vrais principes économiques exercera une influence bienfaisante sur toute la société, et, avec les progrès de la richesse, la condition du travailleur deviendra à la fois plus douce et plus stable. Sans doute,

on ne parviendra jamais à concilier tous les intérêts, à confondre toutes les forces individuelles et sociales dans une action harmonique qui ne laisse rien à désirer pour chacun et pour tous. Mais, en multipliant les ressources, en facilitant le travail et la production, on augmentera la part de tous les travailleurs, et, naturellement, la rapidité des échanges. C'est de ce dernier phénomène que découle en partie l'aisance des populations. La rapidité des échanges stimule la production, facilite la satisfaction des besoins et multiplie les jouissances. Ainsi, l'État doit étudier les moyens qui conduisent vers ce but. Dans les proportions où se fait aujourd'hui le commerce extérieur, une partie de la population est occupée à répondre aux demandes des nations étrangères. Les ouvriers de nos manufactures sont indirectement employés par les consommateurs de tous les pays. Il s'agit donc de connaître, dans l'intérêt de nos manufactures, les ressources, les besoins, les goûts, les inclinations de ces consommateurs. C'est là la science des débouchés, science en quelque sorte nouvelle, et dont il appartient surtout au gouvernement de faire l'application.

Si l'État a de graves et sérieux devoirs à remplir envers l'ouvrier, celui-ci doit aussi contribuer de ses propres forces à l'amélioration de sa condition. Ce n'est point l'élévation du salaire, nous le répétons, qui hâtera le plus l'ac-

complissement d'une si noble tâche. Ne voyons-nous pas la misère pénétrer quelquefois dans toutes les catégories de travailleurs, et ceux qui sont le mieux payés ne se trouvent-ils pas aussi dans le dénûment ? Dans les métiers et les diverses professions où les ouvriers sont mieux rétribués que dans les manufactures, on rencontre souvent plus de désordres et d'irrégularité. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les habitudes des ouvriers des villes. Les chômages volontaires, l'ivrognerie et la débauche y détruisent l'effet des plus forts salaires. Si, dans l'état actuel de la moralité de certains travailleurs, on doublait ou triplait leur salaire, en admettant que cela fût possible, que gagnerait-on ? Rien ! Nous croyons au contraire que le travail en souffrirait, et que les désordres ne feraient que s'aggraver avec l'augmentation des ressources de l'ouvrier. Nous insistons sur ce point, parce qu'il est fondamental dans l'œuvre de la régénération. Quand l'ouvrier sera entré dans la voie des réformes de cette nature, il arrivera facilement aux moyens organiques qui pourront améliorer sa condition. Il trouvera de grandes ressources dans l'association sous le rapport moral et matériel, et il marchera d'un pas plus ferme et plus résolu dans la carrière laborieuse qui lui est assignée par la Providence.

Enfin, la tâche du maître consistera à favoriser

à la fois l'initiative du pouvoir et les efforts individuels et collectifs des travailleurs dans la voie du bien. En assainissant ses ateliers, en y introduisant l'ordre et le respect des mœurs, en encourageant l'association des ouvriers entre eux, en veillant à l'éducation de leurs enfants et en les aidant dans les arrangements de leur vie matérielle, il ne fait que fortifier ses propres intérêts, et il donne des bases plus solides à son industrie et à ses travaux.

On voit qu'il faut un triple concours pour arriver à l'amélioration du sort des classes ouvrières. Ces améliorations sont ensuite de deux natures, d'une part intellectuelles et morales, et de l'autre économiques ou matérielles.

§ II. — Devoirs et moyens du gouvernement.

Dans l'état présent des choses, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour l'éducation et l'instruction des classes inférieures, et quels qu'aient été les progrès de l'instruction élémentaire dans notre pays depuis environ dix ans, nous restons à cet égard encore bien au-dessous de plusieurs peuples du continent. Les écoles industrielles et agricoles sont à peu près inconnues chez nous. Les enfants des classes inférieures, après avoir reçu dans les écoles primaires une instruction très-insuffisante, ne possèdent aucune des notions utiles dans le

choix d'une profession technique. Ils sont alors forcés de se livrer à des travaux tout à fait simples, ou de faire un long apprentissage pendant lequel ils sont pour la plupart employés comme manœuvres plutôt que comme apprentis, et à l'expiration des délais stipulés par le contrat d'apprentissage, ils ne sont pas toujours en état de pourvoir à leurs besoins. Une première éducation technique et une meilleure législation sur le contrat d'apprentissage mettraient les jeunes travailleurs en état de suivre leur carrière avec plus d'intelligence et de profit. Il s'agit pour l'ouvrier d'aborder surtout le travail dans les meilleures conditions possibles, qu'il se place dans l'agriculture, dans la manufacture ou dans l'industrie parcellaire. Or, on n'arrive à ces conditions que par une instruction préparatoire que l'autorité doit faire donner aux classes inférieures.

Il y a certaines connaissances qui sont utiles dans toutes les professions et qui donnent encore aux ouvriers le vrai sentiment de leur valeur : ce sont des notions élémentaires des sciences enseignées d'un point de vue pratique. Il ne s'agit pas de transformer les enfants, dont la destination future est une profession manuelle, en savants ou en lettrés ; il faut seulement réveiller leurs facultés, les conduire dans le domaine de la pensée et leur fournir des connaissances utiles dans toutes les professions.

Les vérités élémentaires des sciences sont accessibles à tous, et il ne faut pas de volumineux traités pour faire connaître à la jeunesse les principes de la morale, pour lui donner les premières notions de la physique, de la chimie, des mathématiques, de la géographie, de l'histoire naturelle, de l'histoire nationale et du dessin linéaire. Des traités concis sur ces différentes parties peuvent s'étudier en fort peu de temps, et l'on réveillera ainsi des pensées et des facultés qui, sans cela, resteraient engourdies pour toujours. Les principes de l'hygiène sont aujourd'hui totalement inconnus chez les classes inférieures, et cependant la connaissance et l'application de ses principes offrent des préservatifs contre une foule de maladies. Des détails sur la structure du corps humain, sur les fonctions de nos différents organes, et l'indication des moyens de maintenir intacte l'activité de ces organes se classent facilement dans la tête.

Les précautions les plus simples pour la conservation de la santé sont le plus habituellement négligées. La propreté des habitations et des vêtements n'entraîne aucun surcroît de dépense et peut exister dans les demeures les plus pauvres. Et fût-il prouvé que ces soins exigent des sacrifices pécuniaires, ces sacrifices seraient largement compensés par un meilleur état sanitaire, par la disparition d'un grand nombre de causes de maladies qui exigent aussi des sacri-

fices et paralysent souvent l'action du travailleur. Des instructions sur l'hygiène doivent donc faire partie de l'enseignement élémentaire, et si la génération adulte n'en profite pas, on placera au moins le germe des réformes dans les esprits juvéniles. Les améliorations ne s'improvisent pas, et les difficultés sont grandes lorsqu'il s'agit de déplacer des habitudes vicieuses et des préjugés séculaires.

Avant de former les élèves, il faut créer des instituteurs ; il faut organiser cette milice enseignante appelée à instruire les enfants des classes inférieures. C'est une tâche immense, mais dont l'accomplissement donnera les résultats les plus féconds. Le programme des écoles normales pour les instituteurs est à élargir ; il faut que ces fonctionnaires acquièrent les notions qu'ils seront chargés de transmettre à la jeunesse. Ces connaissances nouvelles doivent surtout avoir un caractère pratique, et il faut que chacun puisse saisir leur connexité avec les affaires de la vie. C'est ainsi qu'on fera naître le goût de l'étude ; c'est ainsi qu'on donnera l'essor aux pensées sérieuses et qu'on parviendra à imprimer un caractère utile et moral aux actions de l'homme.

Des bibliothèques formées par les soins de l'autorité compléteront l'instruction donnée dans les écoles. On encouragera la lecture jusqu'à ce qu'on en ait éveillé le goût. Trente ou quarante volumes choisis suffisent pour

répondre à tous les besoins. Malheureusement les livres de ce genre sont peu nombreux, et les philanthropes, quand ils ont entrepris des publications pour l'instruction des classes inférieures, se sont en général laissé entraîner par l'esprit de spéculation. Ainsi beaucoup de livres élémentaires sont encore à faire, et nous n'avons rien en France qui ressemble aux publications de la société anglaise pour la *diffusion des connaissances utiles* (1). Ce n'est pas que nous voulions prendre l'instruction populaire de la Grande-Bretagne comme exemple ; car elle est très-incomplète dans ce pays, surtout en ce qui concerne l'action du gouvernement.

(1) Les *Practical observations upon the education of people* de lord Brougham ont été répandues à plus de soixante mille exemplaires en Angleterre. — *Society for the diffusion of useful Knowledge*. Cette société fondée, en 1827, par lord Brougham a son principal comité à Londres. Des comités de correspondance sont établis dans les comtés, et aujourd'hui l'action de la société s'étend sur toute la Grande-Bretagne. Ses publications ont surtout un caractère élémentaire et pratique. Elles sont variées à l'infini. Tantôt ce sont des ouvrages sous forme de manuels, tantôt des livres plus étendus, tels que le Dictionnaire biographique *, et la *Penny cyclopædia* ; tantôt encore ce sont des écrits périodiques, et des almanachs appropriés aux besoins du grand nombre ; toutes ces publications sont rédigées par les hommes les plus distingués de l'Angleterre, et l'extrême bon marché contribue à leur procurer un débit immense.

* *The biographical dictionary of the society for the diffusion of useful Knowledge*; voyez, pour le début de cette publication, la *Revue d'Édimbourg*, n° 153, p. 237.

Mais, là comme ailleurs il y a des faits particuliers qui méritent d'être étudiés. On remarque surtout chez nos voisins, dans l'enseignement, des tendances pratiques qui, lorsqu'elles ne sont point exclusives, ont une action salutaire sur les destinées individuelles.

Il ne faut pas oublier que le régime industriel qui envahit le monde exige surtout des connaissances techniques : que la production qui s'élargit sans cesse veut des travailleurs préparés de longue main. Le grand nombre se consacre aux professions manuelles sans posséder les aptitudes préliminaires nécessaires, et alors se trouve souvent condamné à rester sur le dernier échelon des agents intelligents de la production ou encore, il ne remplit qu'imparfaitement l'office qui lui est confiée.

On a fait en France et dans plusieurs pays manufacturiers, une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, pour limiter d'une part la durée du travail, et pour déterminer de l'autre un minimum d'âge pour les admissions. La loi a cherché à concilier l'instruction des enfants avec ces deux dispositions fondamentales ; mais il est prouvé que dans une foule de localités et dans la capitale même, les écoles sont insuffisantes ou manquent tout à fait pour remplir ce vœu de la loi. (1) Il est évident que,

(1) La pensée si éminemment morale de l'article 5 de la loi

à quelques exceptions près, le pouvoir central ou les communes peuvent seuls fournir les moyens d'instruction par la fondation d'écoles.

Nous avons trois écoles d'agriculture, trois écoles d'arts et métiers, et un enseignement supérieur formé par les cours du Conservatoire des arts et métiers. Mais ces établissements n'exercent qu'une faible influence sur l'instruction des classes inférieures pour lesquelles ils sont d'ailleurs à peu près inaccessibles. Ainsi, nous le répétons, l'enseignement indus-

sur le travail des enfants dans les manufactures, relatif à la fréquentation des écoles a été comprise de tout le monde. Avec un empressement qui les honore, les fabricants se sont montrés prêts à aider les commissions d'inspection. Des efforts efficaces ont été les conséquences de ces excellentes dispositions. *Malheureusement toutes les communes n'ont pas d'écoles.* Celles d'un grand nombre d'autres sont insuffisantes, quelquefois les enfants n'appartiennent pas à la commune même où ils travaillent, et, dans l'état actuel des choses, ils ne peuvent être admis par les instituteurs de cette dernière. J'ai dû entretenir de ces difficultés, mon collègue, M. le ministre de l'Instruction publique. Le concours des deux départements est acquis à l'accomplissement du vœu de la loi. — Rapport au roi; *Moniteur* du 25 juillet 1845. Cependant on voit par le même document que les écoles se multiplient. Déjà le nombre des enfants, dit M. le ministre de l'Agriculture et du commerce, qui reçoivent aujourd'hui l'instruction élémentaire, est infiniment plus considérable qu'il y a deux ans. Dans les Ardennes, dans le Doubs, dans l'Eure-et-Loir, par exemple, les rapports attestent que tous les enfants reçoivent l'instruction élémentaire. Création d'écoles du soir, agrandissement des écoles existantes, contributions volontaires des manufacturiers, institutions de classes intérieures dans les fabriques; tout a été mis en usage autant que possible pour arriver à cet état de choses.

triel élémentaire qui prépare à toutes les professions, celui qui devrait être le plus répandu, manque à peu près totalement chez nous. Il ne s'agit point d'apprendre dans ces écoles un métier, mais uniquement d'acquérir certaines notions techniques et graphiques, qui facilitent plus tard l'apprentissage et en abrègent la durée. Nous ne donnerons point ici le programme de ce genre d'enseignement ; les écrits sur cette matière sont très-nombreux, l'Autriche et plusieurs États de l'Allemagne ont déjà réalisé avec succès l'établissement d'écoles populaires et d'écoles agricoles et industrielles uniquement destinées à l'éducation et à l'instruction des classes inférieures (1). Nous avons même en

(1) M. Michel Chevalier, dans le discours d'ouverture de son cours d'économie politique, au collège de France (1843-1846), insiste sur la nécessité de fonder l'enseignement professionnel, et il cite comme nous, les pays où les gouvernements accomplissent cette tâche avec une louable ardeur. Après avoir caractérisé d'une manière heureuse et élevée les tendances industrielles de notre époque, il dit : « On est dans la ligne du bon sens lorsqu'on demande que les jeunes générations soient préparées par l'enseignement qu'elles reçoivent à l'existence qu'elles doivent mener. Partout et toujours on a réglé l'éducation de la jeunesse sur la donnée principale de l'organisation sociale ; or, aujourd'hui cette donnée, c'est l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. On est dans la ligne de la justice, et l'on se montre animé de l'esprit de la civilisation moderne en réclamant que cette initiation s'étende, dans une mesure proportionnelle à tous ceux qui ont droit de cité. Il faut des hommes faire de bons citoyens autant que l'instruction proprement dite y peut quelque chose ; c'est l'affaire de l'enseignement littéraire

France une institution qui peut rivaliser avec les écoles populaires les mieux organisées d'aucun autre pays. Nous voulons parler de l'établissement de Saint-Nicolas rue de Vaugirard à Paris. Il suffirait de multiplier les écoles de ce genre et de les établir surtout dans les cités manufacturières, pour faire pénétrer l'éducation et l'instruction chez les classes inférieures et pour obtenir des résultats vraiment surprenants (1). Arrêtons-nous cependant sur

qui a mission de traduire devant la jeunesse les actions des grands hommes et de lui graver dans la mémoire la plus belle expression des plus nobles sentiments qui font battre le cœur humain. Mais il faut aussi qu'ils soient des citoyens utiles, qu'ils aient les connaissances nécessaires pour prendre part, chacun selon sa position et son aptitude, aux travaux de l'industrie, ou pour occuper les fonctions publiques, ou suivre des professions libérales dans une société livrée à l'activité industrielle. C'est pour cela qu'il faut combiner avec l'enseignement littéraire l'étude des sciences positives présentées par leur côté utile, plus que par leur côté spéculatif, et dégagées d'abstractions au moins superflues, et façonner la jeunesse à appliquer ces connaissances précieuses. » — *Journal des Économistes*, vol. XIII, page 131.

(1) Cette maison créée par les soins de M. l'abbé de Bervanger est admirablement organisée, et il a fallu une intelligence peu commune et un rare courage pour la faire arriver au degré de prospérité où elle se trouve aujourd'hui. La maison de la rue de Vaugirard et la succursale d'Issy contiennent, à l'heure qu'il est, près de 800 élèves.

Le prix de la pension pour les enfants orphelins est de 20 francs par mois, et de 25 pour les enfants non orphelins. Les élèves sont reçus sans aucun trousseau et avec le vêtement le plus simple quel qu'il soit. L'établissement fournit tout, et l'on

un point trop négligé jusqu'à présent dans l'éducation et rarement classé au nombre des moyens proposés pour l'amélioration du sort des classes ouvrières. Ils'agit de la gymnastique.

D'après des observations dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, la taille et la force

est étonné qu'il puisse subvenir avec le prix modique de la pension à toutes les dépenses, donner aux élèves à la fois une éducation et une instruction appropriées à leur future destination et des soins qu'on ne trouve pas dans des institutions où le prix de la pension est une ou deux fois plus élevé.

On enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique et l'Orthographe, les éléments de la Grammaire française, de la Géographie et de l'Histoire de France, les Analyses grammaticale et logique ; la Tenue des livres, le Dessin linéaire, la Géométrie pratique, le Chant, la Musique instrumentale, la Gymnastique et la Natation ; les connaissances préliminaires de Physique, de Chimie, et d'Histoire naturelle applicables aux usages de la vie ; l'Arpentage et le Toisé ; l'Horticulture d'après les meilleurs procédés connus ; l'Économie rurale et domestique.

Il y a dans l'établissement des ateliers internes de divers états au nombre de vingt où les enfants peuvent faire leur apprentissage. Après leur première communion, les élèves de la maison qui font partie des ateliers y restent huit heures et demie par jour, tout en fréquentant l'école dans la matinée et souvent aussi dans la journée et pendant l'interruption des travaux. L'apprentissage est de deux, trois ou quatre ans, suivant la profession embrassée par l'élève. Nous pourrions encore ajouter d'autres détails à ceux qui précèdent et qui feraient ressortir davantage l'excellente organisation de cette maison. Mais, sa réputation est faite, et nous ne formons qu'un vœu, c'est que des établissements de ce genre soient fondés dans toutes les grandes villes du royaume. Ce serait le meilleur moyen de donner une éducation véritablement professionnelle aux enfants des classes inférieures, et de leur assurer des carrières dans lesquelles ils trouveraient une existence assurée

des hommes diminuent en France. Cet amoindrissement se remarque dans les campagnes aussi bien que dans les villes, et les opérations du recrutement, entre autres, ont contribué de-

et à l'abri de ces vicissitudes qui atteignent les gens inhabiles et livrés à des instincts qui n'ont pas été corrigés dans la jeunesse.—

Plusieurs hommes honorables, et entre autres M. Jacobi, ont adressé aux états provinciaux de la Prusse (septième session), des pétitions pour les inviter à provoquer, aux frais de l'État, la création d'écoles d'enfants abandonnés. Un rapport du comité central des états, motivé très-honorablement, a prononcé l'ordre du jour sur la pétition de M. Jacobi, attendu, dit-on dans les conclusions, que les associations particulières pour cet objet suffisent. Après ce refus, M. Jacobi a développé dans une Brochure (*) un plan organique des maisons d'éducation qu'il y aurait à fonder en Prusse pour atteindre son but. Il estime qu'il y a dans le royaume 75,000 enfants pauvres dont l'éducation est totalement négligée. Pour les tirer de l'état d'abandon où ils se trouvent, il propose de créer 750 établissements pour les recueillir. Chacune de ces institutions aurait un inspecteur, une inspectrice et un instituteur. Les enfants y resteraient de l'âge de 4 ans jusqu'à 14 ans. Après cette époque, ils seraient placés en apprentissage. L'auteur évalue le capital de fondation pour ces écoles à 20 millions, et la dépense annuelle à 16 millions. Ces chiffres assez élevés auront sans doute contribué à faire repousser la proposition de M. Jacobi.—

Parmi les hommes qui ont rendu des services réels à l'éducation populaire et dont les écrits jouissent d'une certaine autorité, nous citerons Pestalozzi et Fellenberg. Cependant ces deux hommes, qui ont parcouru une carrière pédagogique si brillante, ne sont point parvenus à généraliser leurs méthodes, et les succès qu'ils ont obtenus pendant leur vie ne se sont pas

* *Ueber Verarmung und Entsittlichung der arbeitenden Klassen. De l'appauvrissement et de la démoralisation des classes ouvrières, par L. Jacobi. 1845.*

puis longtemps à le constater. On doit le rapporter sans doute à des causes variées ; mais on ne peut pas se dissimuler que les transformations industrielles, le séjour et l'agglomération des ouvriers dans les manufactures, l'application précoce des enfants au travail et la démoralisation si grave des classes ouvrières n'aient hâté ce funeste résultat. On peut, sinon détruire, du moins neutraliser plusieurs de ces causes qui contribuent à l'abâtardissement de la race, et la gymnastique pratiquée pour ainsi dire à tous les âges nous paraît un des moyens les plus ef-

continué après leur mort, du moins en ce qui concerne le premier. Les essais de Fellenberg ont donné en effet des résultats pratiques plus durables que ceux de Pestalozzi, et les plans que ce dernier n'avait pu réaliser pour l'éducation de pauvres enfants abandonnés ont été repris et appliqués par Fellenberg. Sa colonie d'enfants de Meykirch est surtout une création remarquable et originale. Il logea douze enfants pauvres dans une maison, leur fit quelques avances et leur donna à bail une pièce de terre en friche. Ces jeunes travailleurs réussirent parfaitement sous la direction d'un homme intelligent. Ils remboursèrent au bout d'un certain nombre d'années, non-seulement les avances, mais ils acquirent encore avec leurs économies la petite ferme elle-même. Fellenberg prouva ainsi qu'il était possible d'améliorer la condition du pauvre sans imposer des sacrifices à la société. Il avait aussi fondé à Hofwyl un enseignement normal pour les maîtres d'école, où il admettait chaque année gratuitement un certain nombre d'élèves. De 1851 à 1856 cent instituteurs ont en moyenne fréquenté les cours de cet établissement. Une école industrielle fondée en 1850 formait en quelque sorte le complément des divers établissements créés par Fellenberg dans l'intérêt et au profit des pauvres.

ficaces pour arriver à ce but, surtout chez les ouvriers des manufactures et des villes. Mais où trouver le temps pour cet exercice ? nous objectera-t-on. Ce temps se trouvera, pour les adultes, sur les journées qu'ils passent au cabaret ou dans la débauche, et pour les enfants, au moment de la récréation. Ces exercices, il est presque inutile de le dire, ne sont pas conseillés à tous les ouvriers adultes. Ceux qui exécutent des travaux fatigants, qui exigent une grande application physique, développent assez leur force musculaire, et à ceux-là il faut plutôt des exercices intellectuels. Mais combien n'y a-t-il pas de travaux dans l'organisation industrielle qui retiennent l'ouvrier constamment dans la même position et qui finissent par altérer ses facultés physiques ! La gymnastique, dans ces cas, rétablit l'équilibre et les forces, et rend aux membres la souplesse qu'ils sont menacés de perdre par une position gênée et uniformément la même. La gymnastique dans les derniers temps, a fait de rapides progrès chez plusieurs peuples. En France, elle n'entre point pour une assez large part dans l'éducation de la jeunesse, et nous ne tenons pas en général compte de l'influence salutaire des exercices physiques sur les organisations débiles ou languissantes. On a bien introduit la gymnastique dans l'éducation des classes moyennes et supérieures ; mais jusqu'à présent on n'a pas songé à accorder le même

bienfait aux classes inférieures dont l'éducation est encore si imparfaite.

On a fait surtout de grands efforts en Allemagne pour propager la gymnastique (*Turnkunst*), et les gouvernements, pendant quelque temps effrayés du caractère politique que prenaient les réunions où l'on se livrait à ces exercices, reviennent aujourd'hui à d'autres sentiments.

Basedow dans son *Philanthropin* (1) a introduit le premier en Allemagne la gymnastique dans l'enseignement. Salzmann et Guts Muths,

(1) Basedow a cherché à appliquer, vers le milieu de la seconde moitié du dix-huitième siècle, les principes de Rousseau à l'enseignement et à l'éducation, et il fonda dans ce but, avec l'assistance du duc de Dessau, son *Philanthropin*. Cet établissement n'eut qu'une existence éphémère; mais il exerça néanmoins une salubre influence sur l'instruction et l'éducation des classes inférieures, en ce qu'il contribua à propager les méthodes et les doctrines de Basedow, et qu'il fit naître un grand nombre de livres élémentaires utiles à l'instruction du peuple.

Nous n'avons en France qu'un petit nombre d'ouvrages sur la gymnastique, ceux du colonel Amoros et de Clais entre autres. Mais les Allemands nous offrent sous ce rapport une littérature assez complète. Guts Muths a publié en 1804, *Gymnastik für die Jugend* (gymnastique pour la jeunesse) et en 1817, le *Turnbuch* (livre de la gymnastique). C'est un des pédagogues de l'Allemagne qui, avec Basedow et Salzmann, s'est le plus occupé de l'éducation physique de la jeunesse, et il avait fondé à Schnepfenthal un *Philanthropin* qui a survécu pendant longtemps à celui de Basedow. — Jahn et Eiselen ont fait paraître en 1816 : *Deutsche Turnkunst* (gymnastique allemande). — Nous citerons encore : *Encyclopædie der Leibesübungen* (encyclopédie des exercices du corps) de Veith. — *Das ganze*

ses contemporains, avaient restitué à la gymnastique, dans les établissements qu'ils dirigeaient, quelques-unes des formes antiques, et ils y voyaient, abstraction faite de l'influence qu'elle pouvait avoir sur le caractère et l'esprit, plus particulièrement le développement des forces physiques. Jahn donna tout à coup vers 1810 en Prusse une grande importance aux exercices physiques. Il fut favorisé par le gouvernement, et après la paix les établissements gymnastiques se multiplièrent. Mais, comme nous l'avons dit, les réunions inquiétèrent non-seulement le gouvernement prussien, mais encore les souverains de plusieurs autres pays, en sorte que des entraves vinrent arrêter le goût de la jeunesse pour la gymnastique. Cependant les craintes se dissipèrent, et aujourd'hui on reprend avec ardeur, et dans les écoles et dans des établissements spéciaux, les exercices corporels.

La réaction est complète. On a fondé à Berlin une école de gymnastique. Cet exemple est imité par la Bavière. En Saxe et dans le duché d'Anhalt-Dessau, on a créé une *école normale* pour former des professeurs de gymnastique. En Danemarck, la gymnastique est obligatoire dans les établissements d'instruction publique.

der Gymnastik (l'ensemble de la gymnastique) par Werner.
— *Turnen und Leben* (la gymnastique et la vie) par Koehnen.
Enfin deux mémoires qui se trouvent dans les numéros 18 et 24 de la Revue trimestrielle allemande; *Vierteljahrs Schrift*.

Plusieurs autres États l'ont introduite dans les écoles populaires, et c'est là le but qu'il faut atteindre. On doit faire participer les classes inférieures aux bienfaits des exercices corporels qui développent les forces physiques et donnent plus de promptitude et de vigueur à l'esprit. Le sentiment esthétique aussi ne peut que gagner par ces exercices qui accroîtront à la fois l'énergie nationale et les facultés corporelles des individus.

La gymnastique fait aussi des progrès en Angleterre et aux États-Unis. M. Clias (1) a créé dans le premier de ces deux pays plusieurs éta-

(1) Les premiers travaux de gymnastique de M. Clias remontent à 1806. En 1819, il publia en français un traité de gymnastique dont une première édition a paru en allemand dès 1816, et qui fut aussi imprimée en anglais en 1823. Plus récemment, M. Clias a cherché à rendre la gymnastique accessible aux classes populaires et à la faire entrer dans l'éducation primaire. Il a publié à cet effet, en 1829, la *Callisthénie* ou gymnastique des jeunes filles, et en 1842 et 1845 deux nouveaux traités de *somascétique* appliquée à l'éducation des jeunes garçons et des jeunes filles. Le système de l'auteur se compose de deux classes d'exercices : 1^o de ceux qui se pratiquent sans instruments appliqués aux organes eux-mêmes ; 2^o de ceux dans lesquels on emploie quelque appareil ou instrument particulier. Nous n'exposerons point ici les détails de ces divers exercices ; nous ferons seulement remarquer qu'un seul instrument, le triangle mobile, suffit à M. Clias pour faire exécuter les exercices dans les écoles primaires. Cet appareil consiste en un bâton d'un peu plus d'un mètre de long, suspendu horizontalement au moyen d'une corde de 5 mètres attachée à chacune de ses extrémités. Cette corde est fixée par

blissements qui, dès 1821, ont eu du succès, et Beck a naturalisé la gymnastique dans le Massachusetts, d'où elle s'est propagée dans d'autres États de l'Union américaine.

Mais, il faut le dire, ces exercices ne sont point encore devenus populaires ; ils ne sont guère sortis des écoles, qui reçoivent les enfants des classes aisées de la société. Dans les écoles élémentaires, dans les ateliers surtout, ils n'existent point encore, et c'est là qu'il faudrait les établir de préférence.

son milieu, à l'aide d'un anneau qu'elle traverse, au plafond d'une chambre.

L'Académie de médecine de Paris a fait un rapport très-favorable sur ce système, et des expériences concluantes en attestent le succès. On lit dans un rapport adressé, le 8 avril 1842, à M. le ministre de l'instruction publique, par le recteur de l'Académie de Besançon, que M. Cliau a commencé l'application de sa méthode à l'école normale primaire du Doubs ; que cet essai a eu un résultat complet, et qu'il n'a exigé qu'une très-faible dépense pour quelques pièces de gymnastique excessivement simples. Vingt-quatre instituteurs, dit M. le préfet du Doubs dans un rapport, sortis en 1841 de cette école, après avoir reçu les leçons de M. Cliau, et qui dirigent présentement des écoles communales, transmettent avec grand fruit l'enseignement qu'ils ont reçu.

M. Cliau a répété ses expériences dans plusieurs pensionnats de Paris, et une fois entre autres en présence de M. le préfet de la Seine et de deux conseillers municipaux. Ces essais ont paru si concluants, que M. Cliau a été autorisé à les continuer dans l'école normale pour les instituteurs primaires de Versailles. C'est là un excellent précédent, et il est à désirer que l'administration prenne une mesure générale, pour établir les exercices gymnastiques dans toutes les écoles primaires de France.

Le travail des manufactures, en paralysant les forces physiques, en arrêtant la croissance, contribue par cela même à détruire l'énergie de l'âme, car la santé et la force du corps importent plus qu'on ne pense à l'élévation et au perfectionnement des facultés morales. Les exercices physiques entretiennent la vigueur de l'esprit, fortifient la volonté, ils rendent l'homme propre à braver les périls et à surmonter les obstacles. De ce point de vue, la gymnastique devrait donc être une institution nationale et faire partie de l'éducation de toutes les classes de la société; elle devrait ensuite suivre l'homme à travers la plus grande partie de sa carrière, comme distraction et comme exercice hygiénique, toutes les fois que sa condition et ses devoirs ne lui imposeraient pas une occupation qui rendrait un pareil exercice inutile.

On conçoit qu'aussi longtemps que les mêmes causes d'engourdissement existent, il faut employer les mêmes moyens pour les combattre. Tous les individus de professions sédentaires, tous les travailleurs qui sont assujettis pendant de longues heures à une position uniforme, doivent se livrer chaque jour, ou deux ou trois fois par semaine au moins, à des exercices qui replacent les muscles dans leur état normal, en leur rendant leur souplesse naturelle.

L'intervention de l'autorité est nécessaire

pour établir et propager les exercices gymnastiques chez les classes inférieures. Cette innovation n'exige pas de grands sacrifices financiers; un local, quelques appareils simples et peu dispendieux, et un surveillant possédant les notions nécessaires pour diriger les exercices, suffiraient à des institutions destinées à améliorer les conditions de vitalité et de bien-être, chez une partie de la population. Les manufacturiers pourraient seconder ces tendances dans leur propre intérêt, car ils auraient ainsi des travailleurs plus valides, plus forts et moins enclins à chercher des récréations qui achèvent, pour la plupart du temps, de ruiner leur santé et leur moralité.

Quand l'État a mis les classes inférieures en position de puiser dans les établissements publics une instruction suffisante pour la conservation de leurs facultés physiques, et pour l'application et le développement ultérieur de leurs facultés intellectuelles et morales, il lui reste à compléter sa mission en faisant connaître aux ouvriers les conditions civiles et politiques de leur existence.

En effet, l'action tutélaire du pouvoir doit embrasser d'autres objets pour achever l'éducation des travailleurs. Si la classe nombreuse qui se livre aux travaux manuels peut et doit se passer, dans la plupart des cas, d'une instruction savante, de l'étude des théories scientifiques

qui dominent l'ensemble des connaissances humaines, elle doit, en revanche, connaître les institutions publiques et être initiée aux affaires du pays; non pas pour être appelée à modifier les premières ou à se mêler directement aux secondes, mais pour respecter les unes et pour tirer de la connaissance des autres les enseignements nécessaires au travail et à l'amélioration de sa condition. Ces notions renfermeront les exigences et les prétentions des classes ouvrières dans des limites possibles et raisonnables; elles leur permettront de formuler leurs droits de manière à arriver à des solutions pratiques, compatibles avec les intérêts et les droits de tous. Alors, il n'y aura plus de danger à supprimer les lois sur les coalitions, lois essentiellement iniques dans leurs principes et dans leurs conséquences, en ce qu'elles imposent aux travailleurs des entraves que n'éprouvent ni les maîtres ni les entrepreneurs, et qu'elles gênent en définitive la liberté des transactions au détriment des premiers. Elles gênent les associations utiles, le concert pacifique d'une classe nombreuse, à laquelle on ne saurait dénier le droit d'examiner, sans violences et sans troubles, le meilleur mode d'application de ses forces et de ses facultés. L'Angleterre a, depuis longtemps, donné l'exemple de cette émancipation, et l'ordre, ainsi que la production, ne s'en trouvent pas plus mal.

Que la répression la plus rigoureuse existe pour toutes les violences qu'on exercerait soit contre les maîtres, soit contre les ouvriers qui ne voudraient pas accepter des mesures adoptées en commun : c'est là une disposition également nécessaire au maintien de l'ordre et de la liberté des transactions. Mais il n'est pas juste de scinder ou d'annuler le droit d'association d'une classe de producteurs, dès que ce droit s'exerce avec des formes pacifiques, et que les manifestations ne sont plus qu'un débat régulier entre les ouvriers et les maîtres.

A mesure que les ouvriers seront plus moraux, plus instruits, ils sauront mieux régler et débattre leurs intérêts; leur conduite sera plus sage et plus modérée; il y aura plus de stabilité et d'ordre dans leurs habitudes, et l'association sera ainsi favorisée. Au compagnonnage, si funeste en général, seront substitués des liens plus réguliers et qui n'amèneront pas ces dangereux conflits qui surgissent souvent aujourd'hui dans un même corps de métier. En donnant au *livret* des ouvriers une forme plus précise et mieux arrêtée, on augmentera les garanties réciproques du maître et des travailleurs, et ces derniers eux-mêmes auront, vis-à-vis l'un de l'autre, une position nette, parce que le livret, dans sa véritable expression, contient l'abrégé des antécédents de l'ouvrier en même temps que l'énoncé de sa valeur morale et matérielle. Ces renseignements

ne sont-ils pas d'une incontestable utilité lorsque les ouvriers veulent établir entre eux, par l'association, des liaisons plus intimes qui entraînent une certaine solidarité et qui confondent souvent les intérêts de tous les associés? Le livret doit donc être de la part du gouvernement et du pouvoir législatif l'objet d'études sérieuses, car nous sommes assurés que, bien conçu, il sera un moyen de sécurité et de moralité pour les maîtres et les ouvriers. L'établissement de règles fixes pour le contrat d'apprentissage serait également une mesure d'ordre et de protection et pourrait avoir une heureuse influence sur le sort des ouvriers, surtout au début de leur carrière. Les apprentis ne sont que trop souvent victimes de la cupidité des maîtres. Ils sont quelquefois l'objet de spéculations répréhensibles, excédés de travail et soumis à des traitements funestes à leur développement physique et intellectuel.

Il est inutile de nous étendre ici sur l'utilité des conseils de prud'hommes ; c'est une institution qui est jugée depuis longtemps, et il n'y a qu'une voix sur sa bienfaisante action. Médiateurs entre l'ouvrier et le maître, les conseils de prud'hommes débarrassent l'industrie d'une foule de conflits qui pourraient en entraver la marche. L'institution a fait ses preuves depuis quarante ans ; il ne s'agit plus aujourd'hui que de la généraliser autant que possible et de

l'appliquer à toutes les industries qui ont quelque importance dans l'ensemble de la production.

Examinons maintenant quels peuvent être les devoirs du gouvernement en ce qui concerne la *police des manufactures*, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Déjà nous avons, en suivant l'exemple de la Grande-Bretagne, fait une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, loi incomplète il est vrai, mais qui recevra sans doute des perfectionnements ultérieurs. Si les enfants ont été exposés et sont encore exposés, dans quelques cas, à une application excessive, si les soins pour leur instruction et leur état hygiénique ont été négligés, et si la loi a voulu remédier à ces inconvénients dans un intérêt d'humanité, qui est en même temps un intérêt social, il est évident que le législateur doit également porter ses regards sur la position des travailleurs adultes dans les manufactures, afin de préserver ces travailleurs des influences funestes à leur santé et à leur moralité. Ce droit d'intervention de la part du gouvernement existe déjà en principe et en fait. Et n'y a-t-il pas une législation, par exemple, sur les établissements insalubres? N'y a-t-il pas certaines professions qui sont placées sous la surveillance de l'autorité pour ne pas compromettre la sécurité et la salubrité publiques? Ces mesures préserveuses sont prises dans l'intérêt collectif de la

société. La loi sur le travail des enfants dans les manufactures renferme sans doute une pensée d'humanité; mais elle a ensuite été dictée pour préserver la génération des travailleurs des maux qu'entraînent des fatigues précoces. On n'a pas seulement vu des victimes individuelles, on a encore voulu garantir d'un dommage certain le corps social tout entier. Nous concevons qu'il est plus difficile de limiter la durée du travail de l'ouvrier adulte : ce serait enchaîner sa liberté. Mais l'État peut obliger le manufacturier à le placer dans de suffisantes conditions de salubrité; il peut ordonner que certains ateliers soient construits de telle façon que l'ouvrier ait assez d'air et d'espace; il peut encore intervenir pour exiger l'application d'appareils de salubrité qui diminuent les dangers de quelques industries. Tout cela doit se faire non-seulement dans l'intérêt spécial des travailleurs, mais, comme nous l'avons dit, dans l'intérêt collectif de la société et pour arrêter la dégénérescence et l'affaiblissement de l'espèce.

Nous n'avons point, à proprement parler, en France, une *police des manufactures* qui résolve les questions d'hygiène et de salubrité dans l'intérêt des ouvriers. Ceux-ci travaillent très-souvent sous le coup de procédés meurtriers, uniquement parce qu'ils sont plus économiques et plus expéditifs. L'autorité ne s'en mêle pas, et

jusqu'à présent elle n'a pas été émue des abus énormes qui existent sous ce rapport dans les manufactures. On comprend que plus un ouvrier a de vitalité et de force, plus il est propre au travail, et plus, par conséquent, il peut accroître son salaire sans empiéter sur les profits de son maître. Alors il améliore sa nourriture, son vêtement et son logement ; en un mot, il s'élève dans sa condition par la seule circonstance d'une plus grande salubrité dans les ateliers. Et comme tous les faits de l'ordre social ont entre eux une corrélation intime, il trouvera dans cette élévation matérielle, résultat de son travail et d'un milieu plus approprié à sa constitution physique, de nouvelles forces pour marcher d'un pas plus ferme dans les voies morales, et il sera à la fois plus tempérant, plus sobre et plus prévoyant. Il ne s'engagera dans les liens du mariage qu'avec la perspective de pouvoir élever et nourrir sa famille, et il rapprochera, en un mot, ses habitudes des habitudes de la classe supérieure, où l'ivrognerie, la débauche et l'imprévoyance sont bien plus rares ou moins fréquentes que dans les couches inférieures de la société. Plusieurs industries sont encore dans la barbarie, non pas à l'égard des produits, mais sous le rapport de la condition des travailleurs. La science et l'équité doivent en opérer l'émancipation.

Des travaux comme ceux de M. Villermé ser-

vent bien mieux les classes ouvrières que cette multitude de projets qu'on voit surgir chaque jour pour l'amélioration du sort des travailleurs. Quand les faits seront bien connus, quand on saura exactement sur quels points il faudra porter les réformes, on marchera d'un pas plus ferme, et l'on pourra concilier plus aisément l'intérêt du maître et de l'ouvrier, sans violer les lois qui régissent les profits et les salaires. Quand les ouvriers connaîtront eux-mêmes mieux ces lois, ils renonceront aux coalitions violentes; ils ne demanderont plus des tarifs, des *maxima* et des *minima*, et ils comprendront qu'une liberté mutuelle et une protection égale pour le maître et pour le travailleur sont les plus sûrs moyens d'assurer la prospérité de l'entrepreneur et leur propre aisance : car il y a entre ces deux termes du problème une solidarité réciproque. Les ouvriers puiseront ensuite dans l'association des forces nouvelles; ils lui demanderont le secret de la puissance des capitaux, et ils trouveront dans des efforts collectifs la possibilité de réduire leurs dépenses sans rien retrancher de leur consommation habituelle. C'est ainsi que les ouvriers se sont réunis, dans plusieurs centres manufacturiers, pour la fabrication du pain, pour la confection des vêtements, en centralisant ces productions et en s'attribuant par conséquent les profits qu'auraient faits les fournisseurs.

Mais la plupart de ces améliorations, que nous n'indiquerons ici que sommairement, ne pourront avoir lieu, comme nous l'avons déjà dit, qu'avec l'intervention de l'autorité et le concours des maîtres. Dans une foule de circonstances, ceux-ci ne sont que trop disposés à favoriser les désordres des ouvriers et les abus qu'engendre la grande industrie. Il n'est pas toujours possible de séparer les travailleurs des deux sexes dans les fabriques, sans une augmentation de dépense, ou sans déranger l'ordre ou l'économie de l'usine; cependant il est des cas nombreux où cette séparation n'offre pas le moindre inconvénient. Les *bobineuses* et les *dévideuses* de l'industrie cotonnière, entre autres, peuvent très-bien être séparées des hommes qui filent et tissent, et la réunion des deux sexes dans les mêmes salles n'est aucunement justifiée dans cette circonstance. Les fabricants conviennent eux-mêmes que cette confusion est la source des plus graves désordres, et, tout en la maintenant sans motif sérieux, ils tolèrent encore généralement les discours obscènes qui ont lieu pendant la durée du travail. Il y a en France un petit nombre de manufactures où les sexes sont rigoureusement séparés, et où l'on a soin de renvoyer les femmes chaque jour un peu plus tôt que les hommes. Des employés placés dans les ateliers veillent sans cesse à tout ce qui pourrait blesser les mœurs, et les délits

de ce genre sont réprimés par l'expulsion (1).

Nous pensons que le gouvernement aurait aussi à intervenir dans cette question, et qu'après des informations précises, il serait possible de lui donner une solution législative. De même que beaucoup de fabricants ont pris l'initiative pour réclamer une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, de même on peut citer un assez grand nombre d'industriels disposés à accepter les modifications qu'on introduirait, sous ce rapport, dans le régime des fabriques. Le pouvoir est le gardien de la morale publique, et, à ce titre, il a évidemment le droit de veiller à la conservation des mœurs, surtout lorsque le danger est tel qu'il menace toute une classe de la société. Dans les mêmes fabriques

(1) A Wesserling, en Alsace, entre autres. — M. Villermé, dans son excellent livre *sur l'État physique et moral des ouvriers*, dit dans ses conclusions qu'il existe trois usages pernicieux dans les ateliers des grandes manufactures : le mélange des sexes; la durée journalière beaucoup trop longue du travail pour les enfants; et les prêts d'argent faits par certains maîtres à leurs ouvriers, à titre d'avances sur leurs salaires. Le premier de ces usages corrompt les mœurs, le second détruit la santé, le dernier produit la misère, et tous trois outragent la morale publique. Une loi particulière, dit M. Villermé, qui ordonnerait de séparer soigneusement les sexes dans les *ateliers des grandes manufactures*, qui fixerait pour les enfants et d'après l'âge un *maximum* à la durée journalière du travail, et qui déclarerait non privilégiées toutes les créances des maîtres inscrites sur les livrets des ouvriers, lorsque ces créances dépassent une certaine somme, pourrait seule mettre fin partout à des maux si déplorables.

où les sexes sont séparés et que nous nous plaisons à citer, l'ivrognerie est impitoyablement proscrite; le maître contrôle la conduite des ouvriers, il entretient à ses frais une école où il fait passer successivement tous les enfants. Les ouvriers malades sont également soignés aux frais de l'établissement, et on leur conserve leur métier ou leur emploi jusqu'au moment où ils ont recouvré la santé. Ces sacrifices faits par les maîtres sont toujours largement compensés, et leurs fabriques sont au nombre de celles qui prospèrent le plus.

Malheureusement d'autres entrepreneurs, et particulièrement ceux qui sont sortis des ateliers et qui s'élèvent au rang de fabricants, prennent le contre-pied des habitudes que nous venons de signaler. Ils embauchent fréquemment les ouvriers pour les laisser sans travail au bout de quelques jours; ce sont eux qui font les plus fortes retenues sur leurs salaires, qui tolèrent leur inconduite et spéculent sur leur imprévoyance. Dans les localités où il y a beaucoup d'ouvriers nomades, des étrangers, des célibataires, des travailleurs enfin qui ne sont pas fixés au foyer domestique par la famille, la démoralisation est naturellement plus intense et les réformes plus difficiles à réaliser. Cependant dans ces circonstances encore on peut réduire le mal par l'adoption de certaines mesures générales. Il est établi que les ouvriers à la tâche

s'épuisent de fatigue pendant trois ou quatre jours, pour se livrer à d'autres excès le reste de la semaine ; il est prouvé que le choix du samedi pour le jour de paye est une cause de l'inconduite de l'ouvrier ; les avances d'argent produisent également un résultat désastreux, et elles placent le travailleur dans la plus déplorable situation quand le maître abuse, ce qui n'arrive que trop souvent, de sa qualité de créancier.

Tous ces abus peuvent être réformés par de simples règlements ; si les entrepreneurs eux-mêmes ne veulent pas s'entendre pour les réprimer, il n'est point pour cela nécessaire de réorganiser l'industrie et d'attenter à la liberté du travail. Voici, par exemple, ce qui se passe pour les avances : l'ouvrier qui les reçoit ne peut, en cessant de travailler pour un maître, exiger la remise de son livret et la délivrance de son congé qu'après avoir payé sa dette, soit en argent, soit par son travail. Il perd donc sa liberté, et il n'est malheureusement que trop vrai que les fabricants abusent souvent de la manière la plus scandaleuse de cette situation. Si, malgré sa dette, l'ouvrier reçoit son congé, celle-là reste mentionnée sur le livret, et dès lors il ne trouve à se placer que très-difficilement chez un autre entrepreneur, parce que, aux termes de la loi, celui-ci est obligé de faire sur le salaire de l'ouvrier, et jusqu'à sa libé-

ration entière, une retenue au profit du créancier, et que la dette dont il est devenu solidaire l'assujettit à des formalités désagréables (1).

En réalisant la pensée de M. Villermé, qui consiste à déclarer non privilégiées toutes les créances des maîtres inscrites sur le livret des ouvriers, on couperait le mal à sa racine. Il est vrai que les ouvriers, dans des cas difficiles ou dans des moments de détresse, ne trouveraient plus les mêmes facilités auprès des entrepreneurs. Ce serait un inconvénient sans doute; mais lorsqu'on sait que très-souvent les entrepreneurs conduisent l'ouvrier sur cette pente glissante pour l'exploiter ensuite et pour lui imposer les plus dures conditions, on conviendra facilement que les avantages exceptionnels que les ouvriers trouvent dans le mode actuellement usité, ne peuvent compenser les résultats funestes qui accompagnent presque invariablement les avances qu'ils ont reçues. Cet usage est beaucoup plus fréquent dans l'industrie parcellaire que dans la grande manufacture. Cependant, même dans celle-ci, les avances, soit en argent, soit en objets en nature, sont une cause de spéculations répréhensibles, faites au détriment de l'ouvrier. Pour ce point, un changement est très-facile, et si une loi déclarait les créances ainsi fondées non privilégiées, ni les maîtres, ni

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, tome II, page 128.

les ouvriers ne pourraient s'en plaindre. Les seconds éprouveraient bientôt la bienfaisante influence de cette mesure, et le petit nombre des premiers, qui cherche aujourd'hui des bénéfices dans cet usage, ne feraient que rentrer dans les conditions ordinaires auxquelles obéissent tous les manufacturiers honnêtes.

Des faits d'un ordre secondaire, et qui prennent leur source dans l'administration, exercent quelquefois aussi une influence fâcheuse sur la situation économique des ouvriers. Parmi ces faits, nous remarquons le travail des détenus dans les maisons centrales et l'emploi de l'armée aux travaux publics. Ces influences, il est vrai, sont plutôt locales et temporaires, que générales et permanentes.

La manière dont le travail est organisé dans les prisons a déjà donné lieu à de nombreuses réclamations (1). La production des détenus est presque toujours similaire aux industries libres qui s'exercent dans la localité. Dans la prison de Rennes, on fabrique des toiles à voiles ; dans celles de Nismes des tissus de soie et des châles ; à Riom et à Lysses, ce sont le linge de table et la toile de ménage. Cette similitude, ou, pour mieux dire, cette imitation s'explique facilement. On choisit dans chaque maison centrale

(1) Voyez entre autres le mémoire de la chambre de commerce de Troyes, *sur les dangers de la concurrence du travail des maisons centrales de force et de correction.*

le genre d'industrie qui réussit le mieux dans la contrée et qui offre le plus d'avantages aux entrepreneurs. L'ensemble de la production et des travailleurs n'est point affecté, nous le répétons, par cette combinaison; mais il en résulte une souffrance réelle pour les fabrications locales qui ne peuvent pas toujours lutter avec le travail des prisons. L'ouvrier honnête et laborieux est ainsi victime d'une situation créée par l'administration. Il nous semble qu'il ne serait pas impossible de déplacer cette concurrence, en modifiant le régime du travail et en introduisant dans les prisons des fabrications qui ne se placeraient pas sur le marché et ne seraient qu'à l'usage d'un service public, de la guerre ou de la marine par exemple. De cette manière, la concurrence directe disparaîtrait, et les effets de la compétition seraient purement latents. Ce régime est déjà établi dans plusieurs pays, et il y donne les résultats les plus satisfaisants. Sans vouloir exagérer l'action de la concurrence que nous signalons et qu'il est facile de faire cesser, on ne peut pas se dissimuler qu'elle compromet les industries établies dans le voisinage des maisons centrales, et peut devenir, pour certains fabricants et leurs ouvriers, une source d'embarras. Il serait d'autant plus légitime d'écarter cette concurrence, que le travailleur lui-même ne trouve aucun moyen pour la combattre, puisqu'elle prend sa

cause dans une dérogation aux lois ordinaires de la production. L'État, par des marchés passés avec les directeurs des maisons centrales, se charge de l'entretien des détenus, et les entrepreneurs, grâce à cette circonstance, obtiennent une fabrication plus économique que celle de l'industrie libre (1).

(1) Un arrêté du 28 janvier 1801, règle, ainsi qu'il suit, le travail dans les maisons centrales de détention : Art. 1. Les préfets sont chargés d'établir des ateliers de travail dans toutes les maisons de détention, qui en seront susceptibles. Art. 2. Le genre de travail sera déterminé d'après la nature et les dispositions de la maison. Art 3. Les préfets prendront des mesures pour faciliter aux détenus l'exercice de leurs professions et métiers, autant que cette facilité pourra se concilier avec les intérêts de l'administration et la sûreté de l'établissement. Art. 4. L'administration ne fera travailler pour son compte, qu'autant qu'il lui sera impossible de traiter avec des fabricants ou des compagnies qui se chargent de fournir du travail aux détenus. Ce sont là, les principales dispositions de l'arrêté de 1801. Elles subsistent toujours en principe, seulement elles ont été modifiées dans certains détails, et les Directeurs des maisons centrales de force et de correction, sont ordinairement eux-mêmes les entrepreneurs des travaux, en même temps qu'ils se chargent par un traité de l'entretien des prisonniers.

Le produit du travail des condamnés en France, a été en 1858 de 1,796,157 fr. et en 1845 de 2,195,155 fr. En 1858, la population des maisons centrales de force et de correction, était de 17,545 individus, et en 1845 de 19,015. Ainsi le produit des travaux a suivi une progression plus rapide que le chiffre des condamnés.

En Angleterre, les travaux productifs dans les prisons, sont très-restreints et en général insignifiants. On sait que, dans ce pays, les prisonniers sont assujettis à certains exercices qui s'obtiennent au moyen d'appareils, désignés par les noms de

L'exécution des travaux publics par l'armée est depuis longtemps un sujet de vives controverses, et les opinions sont singulièrement partagées sur ce point. Les expériences qui ont été faites jusqu'à présent n'ont pas donné des ré-

Treadmill, Crankmill solitaire, *Crankmill* à compartiments, *Tread hand wheel, Ergomètre*, régulateur, etc. Dans les prisons qui renferment ces appareils, on astreint les prisonniers à un travail forcé qui est absolument improductif. Le travail productif consiste presque partout à tirer de vieux cordages pour en faire del'étoupe, à carder de la laine, à faire du ciment, à broyer des pierres, etc. C'est rarement, et par exception, qu'on voit des métiers montés, comme à Manchester, et que les détenus exercent des professions industrielles. Du reste, il n'y a nulle part dans les prisons d'Angleterre des ateliers organisés comme dans les maisons centrales de France; l'industrie libre s'en alarmerait. En 1857, le produit des travaux dans toutes les prisons d'Angleterre ne s'est élevé qu'à 165,000 francs, et les dépenses d'entretien et de garde des mêmes prisons à 4,100,000 francs.

En Hollande, c'est le gouvernement qui fait fabriquer pour son compte, sous la direction de ses agents, tous les objets qui se confectionnent dans les ateliers des prisons, et il fournit le capital nécessaire à l'alimentation de ces ateliers. On évite autant que cela est possible de donner des sujets de plainte aux fabricants du royaume en s'abstenant de livrer au commerce des marchandises fabriquées par les détenus.

En Belgique, comme en Hollande, c'est l'État qui fournit le capital nécessaire à l'alimentation des ateliers. Une somme est portée chaque année au budget des dépenses, pour l'achat des matières premières et le paiement des gratifications allouées aux prisonniers. Cette même somme, augmentée du bénéfice *présumé* de la fabrication, figure au budget des recettes, et représente les fournitures à faire par les prisons au gouvernement dans le cours de l'exercice. Les détenus travaillent ex-

sultats économiques très-favorables, et il est prouvé par des essais récents que le travail du soldat est plus dispendieux que celui de l'ouvrier libre. On a dit, à la vérité, qu'on pourrait organiser les travaux civils du soldat d'une manière moins coûteuse. Mais alors il faudrait altérer l'esprit et la constitution de l'armée en la détournant de sa véritable destination. Si nos forces militaires sont trop considérables, il faut les réduire; si au contraire elles ne font que suffire aux nécessités du service, on aurait tort de troubler ce service en assignant d'autres occupations au soldat. Nous ne partageons pas l'opinion de plusieurs économistes, qui ne voient

exclusivement à l'équipement de l'armée et à la confection des effets nécessaires au service des prisons.

A Genève, le système de régie adopté pour l'entretien des détenus dans le pénitencier, l'est aussi pour les travaux industriels. On travaille à la fois pour l'administration de la maison, pour la vente courante et en détail au profit de l'établissement, mais surtout et presque exclusivement pour le compte des particuliers. Le tarif du prix des ouvrages ou de la journée, est arrêté par la commission administrative. La vente des objets fabriqués dans la prison se fait à prix fixe dans un magasin de la ville, où ils se débitent avec la plus grande facilité. La moyenne du gain des détenus est de 50 centimes par jour. L'organisation du travail des détenus est la même à Lausanne qu'à Genève, à la différence près que le prisonnier de Lausanne ne peut disposer, pendant la durée de sa détention, d'aucune portion de son pécule, excepté lorsqu'il veut faire un envoi à sa famille.— L. Moreau-Christophe : *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse*. Paris, 1859.

dans l'armée qu'une vaste agglomération d'individus oisifs, à charge au trésor et au pays, et complètement inutile dans les périodes de paix. Encore une fois, la force de l'armée doit être proportionnée aux périls qu'on a à redouter, et aux besoins qui découlent de la sécurité du pays.

Il y a dans presque tous les États de l'Europe une tendance marquée à abrégier la durée du service militaire, et à rendre le soldat le plus tôt possible aux travaux civils. Ces tendances sont déterminées par la perspective d'une longue paix, et par le développement progressif de l'industrie qui demande chaque jour de nouveaux contingents de travailleurs. Ce système est bien préférable à l'emploi direct de l'armée aux travaux publics, et il s'accorde surtout mieux avec les vrais principes économiques. Dans quelques pays, en Prusse entre autres (1), le service mi-

(1) En Prusse, le service militaire est obligatoire pour tous, excepté pour la haute noblesse. Le service dans la ligne est de cinq ans (trois ans sous les drapeaux et deux ans dans la réserve), de sept ans dans la *Landwehr*, milice de première classe, et de sept ans dans la seconde classe. Après ce service, les individus restent inscrits jusqu'à l'âge de 50 ans dans le *Landsturm*. Les volontaires d'un an, c'est-à-dire les jeunes gens qui s'équipent à leurs frais et qui ne reçoivent aucune solde, réduisent ainsi la durée de leur service de deux ans dans l'armée de ligne. — En Angleterre, on a le système de l'enrôlement. — En Autriche, la conscription ne s'étend pas à toutes les classes de la société. La noblesse, le clergé, les fonctionnaires publics, et les fils des officiers sont exempts du service militaire. La durée de ce service est de quinze années dans

litaire est organisé de telle façon qu'il n'éloigne les recrues de leur foyer que pour un temps très-limité, sans que la défense du pays ait à en souffrir. La durée du service effectif n'est, en moyenne, que de 800 jours pour chaque soldat,

les troupes de ligne, et de cinq ans dans la milice, en sorte que le soldat ne reçoit son congé qu'à l'âge de 58 ans. Il est vrai que la durée du service est interrompue par de nombreuses absences. Dans les provinces italiennes et dans le Tyrol, la durée du service est de huit ans; les exemptions y sont assez rares. En Hongrie et en Transylvanie, les communes sont chargées de fournir le contingent déterminé, et les autorités municipales en font la répartition; la durée du service est fixée à dix ans. — En Bavière, le clergé et la noblesse supérieure (*Standesherren*) sont dispensés de servir; pour le reste de la nation, le service militaire est obligatoire de vingt-un à vingt-sept ans, et les recrues sont désignées par le sort. En quittant la ligne, ils entrent dans la réserve. Tous les individus qui n'ont pas été atteints par le sort, appartiennent de droit à la milice. — Dans le royaume de Wurtemberg, le service dans la ligne ou dans la milice est obligatoire de vingt à trente-deux ans; la milice est cependant plutôt une réserve destinée à compléter l'armée, qu'un corps propre au service actif. — Dans les autres États de la Confédération Germanique, la conscription est établie de manière à prendre un soldat par cent habitants. La noblesse est généralement exemptée du service. — La Russie prend en temps de paix un soldat sur cinq cents habitants du sexe masculin; en temps de guerre ce même nombre fournit quelquefois quatre, six et jusqu'à dix recrues. La conscription se fait toujours d'après les recensements officiels. Les Cosaques n'y sont pas soumis; mais ils fournissent à la réquisition de l'empereur le contingent qui leur est demandé. Les Juifs polonais se libéraient autrefois par une somme d'argent; mais ce régime a cessé d'exister depuis quelque temps. La durée du service est de vingt années, période qui est souvent réduite de moitié. — La Suède a une organisation militaire particulière.

c'est moins qu'en aucun autre pays, la Suisse, qui n'a pas d'armée permanente, exceptée. Dans ce système, le trésor public et la production trouvent à la fois un avantage, et certes, cette combinaison est infiniment préférable à celle

Ses troupes se divisent en enrôlés (*Veirfade*), en classés (*Indelte*) et en milice (*Bewæring*). La première classe comprend 6,000 hommes, la seconde 27,000, et la troisième 95,000. Le rapport entre le nombre des recrues et celui de la population dépend de la densité de celle-ci. Dans Stockholms-Laen, le trente-huitième homme en état de porter les armes est soldat, et à Ostersunds-Laen, le neuvième. — En Danemarck, l'état des paysans seul fournit des soldats ; cependant sont exceptés dans cette classe, à certaines conditions, les fils de meuniers, de fermiers, des gardes forestiers et des gardes champêtres. La durée du service est de huit ans. A l'expiration de ce terme, le soldat entre dans les bataillons complémentaires, où il reste encore huit ans, pendant lesquels il fournit en tout soixante-dix journées d'exercice. Enfin il entre dans la classe de réserve, où il reste jusqu'à l'âge de 45 ans. Tous les conscrits qui ont eu de bons numéros appartiennent de droit aux bataillons complémentaires. — En Espagne, la durée du service dans l'armée active est fixée à cinq ans, et puis à deux ans dans la milice provinciale. Cette dernière est une sorte d'armée de réserve qui n'est appelée sous les drapeaux que dans des cas extraordinaires. En Suisse, le service est obligatoire pour tout le monde ; mais sa durée et l'âge d'admission varient d'un canton à l'autre. Le pacte fédéral a fixé le contingent de chaque canton à deux pour cent de la population. L'armée fédérale se compose : 1. de l'*élite* ; 2. de la *réserve*, 3. de la *Landwehr*. Les soldats passent successivement de l'*élite* dans la réserve, et de celle-ci dans la *Landwehr*. — La Turquie a adopté, en 1843, une nouvelle organisation pour l'armée. Autrefois le service militaire embrassait la vie entière du soldat ; maintenant sa durée est limitée à cinq ans. En quittant le service actif, le soldat entre dans l'armée de réserve. En principe, tous les mahométans sont soldats ; mais

qui consiste à employer directement l'armée aux travaux civils.

Nous concevons très-bien que les soldats exécutent des travaux *militaires* dans certaines circonstances données, et nous partageons à ce sujet les opinions de M. le lieutenant-général Oudinot (1). Ces travaux font partie de leurs devoirs et rentrent essentiellement dans la catégorie de ceux qui doivent être exécutés par l'armée.

l'armée est en général entretenue par des levées exécutées par les pachas, et qui frappent plus particulièrement les classes inférieures.

En comparant la formation et l'organisation des armées du temps présent, avec ce qui existait jadis, on remarquera cette tendance générale, qui consiste à réduire la durée du service, à former des réserves et à rendre le soldat au plus vite aux travaux civils et aux occupations industrielles.

(1) M. Oudinot classe les travaux qui peuvent être confiés aux soldats en deux grandes catégories : 1. Les travaux manuels considérés comme moyens d'instruction ; 2. les travaux urgents exécutés dans un but militaire et dans la prévision de l'attaque ou de la défense. Pour exercer le soldat aux travaux manuels, M. Oudinot conseille la formation de camps retranchés et de simulacres de siège. Les travaux urgents et exécutés en prévision de la guerre présentent deux subdivisions : 1. les travaux de l'armée active ; 2. les travaux de frontière et d'armée de secours. Les militaires seuls peuvent être chargés des premiers : ce sont des voies de communication à ouvrir, des retranchements à élever, des tranchées à creuser, etc. Les travaux de frontière ou d'armée de secours se composent de tous les travaux qui, sur le territoire, pourraient assurer la sûreté de l'armée, tels que postes fortifiés, camps retranchés, établissements de ligne, etc. — *De l'armée et de son application aux travaux d'utilité publique.*

Ainsi, l'emploi du soldat aux travaux publics, loin de présenter des avantages économiques, impose des charges nouvelles au trésor, et relâche très-certainement la discipline. Cette destination qu'on donne au soldat crée ensuite une concurrence funeste à l'ouvrier libre qui ne peut en aucun cas lutter avec un travailleur qui reçoit sa subsistance de l'État, quoique ce travailleur, pour la plupart du temps, ne soit pas doué des mêmes aptitudes ni des mêmes forces que l'ouvrier civil. Nous croyons au reste que les expériences qui ont été faites jusqu'à présent ne sont pas de nature à provoquer de nouveaux essais et qu'on renonce à employer l'armée à des travaux qui n'ont pas une connexité directe avec les nécessités militaires.

Il arrive quelquefois que des crises commerciales ou industrielles, des catastrophes ou des phénomènes physiques détruisent momentanément l'état normal d'une partie de la population. Dans ces cas, il est aussi du devoir du gouvernement et de la société de venir au secours des victimes. Cette assistance se manifeste du reste assez fréquemment. Les inondations, les incendies, la grêle amènent presque toujours une action réparatrice de la part du pouvoir, et les différentes classes de la société interviennent aussi elles-mêmes spontanément pour adoucir les effets de ces désastres. Une pareille assistance est une

obligation, et il ne faut pas même la considérer comme une charité qui n'implique jamais un devoir absolu. Par cela même que le gouvernement et la société viennent au secours des individus qui ont souffert dans leurs propriétés, par cela même aussi le pouvoir doit adoucir les souffrances des classes ouvrières qui ont été momentanément frappées par des événements en dehors de toutes les prévisions humaines.

Mais, qu'on le remarque bien, cette assistance constitue un fait exceptionnel dans la vie du travailleur, et il ne faudrait pas que la production comptât invariablement sur des secours de cette nature. La charité elle-même est destinée à soulager des misères individuelles, et en agissant d'une manière permanente, elle ne doit s'étendre qu'aux individus qui sont hors d'état de travailler, aux invalides de la société qui n'ont pas la plénitude de leurs facultés intellectuelles et physiques. La charité, considérée comme élément de la production générale, se transforme en un impôt, et dès lors elle perd son efficacité et son caractère moral et religieux. Les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, les hospices ne sont destinés qu'aux infirmes, aux malades et aux vieillards, et la charité privée doit surtout compléter l'insuffisance de ces établissements. Le pouvoir, sans doute, ne peut accorder assez de sollicitude aux institutions de charité ; mais il ne faut pas

qu'il en méconnaisse la destination, et il ne faut pas que la philanthropie leur assigne un rôle qui encouragerait la paresse ou l'imprévoyance d'une certaine classe de la société aux dépens de la société tout entière.

§ III. — Devoirs et moyens des ouvriers.

Quand le pouvoir a rempli sa tâche à l'égard du travailleur, quand il a favorisé son éducation, quand il lui a fourni les moyens d'instruction, et lorsqu'enfin il le préserve, autant que cela est possible, des influences funestes à sa moralité et à sa santé, qu'il le protège, autant que cela est compatible avec la liberté industrielle, contre les abus qui résultent de la puissance hiérarchique du maître et du capital dont celui-ci dispose; quand le gouvernement a fait tout cela, disons-nous, l'ouvrier, de son côté, doit aussi réunir ses efforts pour améliorer sa condition; il doit user de tous les moyens pour accroître ses forces, son instruction et sa moralité. Car c'est dans ces efforts qu'il trouvera la source des améliorations auxquelles il aspire, plutôt que dans une augmentation de salaire.

Si, par un calcul qui ne nous paraît guère possible, on parvenait à établir d'une part, le nombre des journées que les ouvriers de toutes les classes perdent au cabaret et dans la débauche, et de l'autre, les sommes qui sont ainsi dépensées improductivement, on serait

étonné de l'énormité des pertes de temps et d'argent occasionnées par le désordre et la mauvaise conduite des travailleurs. Il y a à Paris seulement, environ 6,000 marchands de vin qui n'existent pour ainsi dire que par les ouvriers. Sans doute, comme ceux-ci ne vivent plus dans la famille du maître, ils sont obligés de chercher leur subsistance ailleurs. Mais le tiers des marchands de vin qui sont actuellement dans la capitale répondrait et au delà aux besoins réels des ouvriers célibataires qui n'ont pas un ménage pour y prendre leur nourriture. Ces profits, absorbés par 4,000 marchands de vin qui, loin d'être un élément utile dans la société, en sont au contraire la plaie, suffiraient pour faire exister un pareil nombre de familles. Maintenant, si les journées passées au cabaret étaient employées au travail, les ouvriers trouveraient là une nouvelle source de bénéfices et une sauvegarde contre de fréquents entraînements. L'État ne peut point, sans porter atteinte à la liberté industrielle, limiter le nombre des cabarets (1), pas plus qu'il ne peut défendre aux ouvriers de les fréquenter. C'est donc à ceux-ci de prendre des habitudes d'ordre et de fuir des lieux qui compromettent à la fois leur santé et

(1) Il y a des États où les auberges et les cabarets constituent des monopoles. Le gouvernement se réserve le droit d'en limiter le nombre, et il n'accorde l'autorisation d'établir de nouveaux cabarets qu'après des enquêtes, et lorsque la nécessité en est suffisamment démontrée. C'est ainsi que les choses se pas-

leur moralité. Les maîtres, sans doute, peuvent favoriser ces tendances, et nous avons vu que les manufacturiers de Sedan avaient réussi à détruire presque complètement l'ivrognerie chez les classes ouvrières de leur ville. Malheureusement tous les manufacturiers ne sont pas animés du même esprit, et dès lors les ouvriers doivent chercher dans leur propre force les moyens pour combattre ce vice dangereux.

Les mariages précoces, nous l'avons déjà indiqué, ont les conséquences les plus graves pour le sort et l'avenir des classes ouvrières. Cet acte si important s'accomplit en général, chez les travailleurs, avec la plus grande légèreté. Dans les manufactures et les ateliers, le mélange des sexes conduit d'abord au concubinage; cependant ces positions se régularisent encore assez souvent. Dans les deux cas, des enfants viennent bientôt aggraver la situation, et jusqu'à ce que ceux-ci soient en âge de suivre les travaux de la fabrique, le sort des parents est d'autant plus pénible que le nombre des enfants est plus grand. Si l'inconduite de l'ouvrier complique cette situation, la famille est alors dans une position déplorable, et est inévitablement livrée à une misère affreuse. De pareils exemples sont plus nombreux encore dans les manufac-

sent dans plusieurs cantons de la Suisse et dans quelques États de la Confédération Germanique.

tures que dans l'industrie parcellaire; mais ils se rencontrent aussi chez les artisans des grandes cités, où malheureusement les occasions de dissipation pour les ouvriers sont aussi fréquentes que dans les foyers industriels. Ce sont les faits de cette nature qui frappent particulièrement les réformateurs et les philanthropes, et, sans recourir aux causes de ces douleurs, ils en rendent la société responsable. Ils accusent les industries et les institutions, quelque étrangères que soient les unes et les autres à ces maux qui, pour la plupart du temps, ne prennent leur source que dans l'imprévoyance et le désordre.

La sobriété et l'économie engendrent la prudence, et la prudence, dégagée même de toutes les considérations morales, est un suffisant préservatif contre le mariage, et à plus forte raison contre le concubinage, toutes les fois que l'ouvrier ne se sent pas en état de nourrir et d'élever une famille. Voyez les classes supérieures! Avec quelle prudence et quelle circonspection ne contractent-elles pas des mariages! Les classes moyennes imitent cet exemple, et c'est là ce qui contribue à leur aisance et à leur prospérité. Pourquoi les classes inférieures ne marcheraient-elles pas dans la même voie? Pourquoi ne gouverneraient-elles pas leurs penchants par les mêmes considérations et avec la même énergie? Une meilleure éducation, de meilleurs exemples, et l'esprit d'ordre et d'éco-

nomie sont une préparation nécessaire à la réforme fondamentale que nous indiquons ici. Il y a dans le monde un certain nombre de causes de prospérité qu'il faut étudier soigneusement. Or, parmi ces causes, il n'y en a pas de plus efficaces que la continence et le choix judicieux de l'époque à laquelle l'homme peut contracter mariage et s'élever au rang de chef de famille.

Les ouvriers de la fabrique lyonnaise ne se marient ordinairement qu'au moment où ils s'établissent comme chefs d'atelier. « Je n'ai point fait, dit M. Villermé, sur les registres de l'état civil, la recherche de l'époque de leur mariage; mais, d'après M. Foullut, secrétaire en chef de la mairie de la Croix-Rousse, ce serait communément de vingt-quatre à vingt-sept ans, pour les hommes, et de vingt à vingt-trois ans, pour les femmes. Ils ont très-peu d'enfants; car les registres de l'état civil de la Croix-Rousse, commune dont ils composent presque seuls la population, n'en donnent que 3,23 par mariage, terme moyen depuis 1805 jusque et y compris 1834. Trois enfants $\frac{23}{100}$, terme moyen, en y comprenant même les naissances illégitimes inscrites à la Croix-Rousse, certes, c'est montrer plus de prudence qu'on n'en accorde ordinairement aux ouvriers (1). »

Les ouvriers de la fabrique de Lyon sont dans

(1) Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, tome I, page 292.

une position matérielle bien meilleure que ceux de la plupart des autres industries, des manufactures de Lille et du Haut-Rhin, par exemple. Ils donnent aussi plus de soins à leurs enfants, quoique ceux-ci ne cessent ordinairement d'être à la charge des parents qu'à l'âge de quinze ans. Nul doute que la circonspection qu'ils mettent à contracter mariage contribue à ce bien-être relatif dont ils jouissent; il faut donc recommander la même continence à tous les ouvriers et les préparer par des habitudes morales à ne se marier qu'au moment où ils pourront *probablement* entretenir une famille.

Il est certain que la mauvaise distribution du sol en Irlande et dans quelques autres contrées de l'Europe, ainsi que l'oppression dans laquelle gémit le peuple, sont des causes actives de misère. Mais l'accroissement de la population irlandaise, résultat des mariages précoces, est une cause non moins active du profond dénûment qui accable ces populations. Ces forces prolifiques, qui ne sont contenues par aucune considération, réduisent successivement la part de chacun, et quoique nous n'admettions point les prédictions sur une époque prochaine où les subsistances viendront à manquer au genre humain, nous pensons néanmoins qu'une population plus virile qui suivrait une progression plus lente échapperait aussi plus aisément aux causes et aux atteintes de la misère; elle éprouverait

surtout moins les influences des crises industrielles et des désordres dans la production. Dans ces agitations, les causes et les effets se confondent : l'imprévoyance engendre la misère, et la misère engendre à son tour l'imprévoyance et le désordre.

On ne peut pas faire de lois préventives contre le mariage, et tout ce qu'on a dit et écrit à ce sujet est impraticable (1). Prescrire alors l'époque à laquelle l'ouvrier doit se marier, ou lui interdire complètement le mariage, serait porter une atteinte grave à sa liberté et à sa dignité. De semblables mesures n'arrêteraient d'ailleurs pas l'accroissement de la population, et ne feraient qu'augmenter le nombre des enfants illégitimes. Quelques gouvernements allemands ont apporté de nombreuses entraves aux mariages dans les classes inférieures, et ces entraves ne sont qu'une cause de désordres. Il y a en Alsace une foule d'ouvriers étrangers qui n'ont pu se procurer les actes nécessaires pour

(1) Parmi les auteurs qui ont conseillé les moyens préventifs il faut citer : Weinhold. *Von der Uebervölkerung in Mittel Europa und deren Folgen auf die Staaten und deren Civilisation*, 1827. De l'excès de la population dans l'Europe centrale. Ce travail a été suivi de trois autres écrits, et il faut avouer que les conclusions de l'auteur sont aussi singulières que ses moyens de répression sont impraticables. — Bodz-Reymond et deux ou trois autres écrivains allemands, sans arriver à ces moyens extrêmes, ont cependant conseillé des expédients dont l'application est absolument impossible.

se marier, précisément par suite des mesures prises dans les pays auxquels ils appartiennent, et qui se trouvent engagés dans des unions illi- cites (1). Ainsi ces mesures préventives man- quent complètement leur but. C'est dans l'in- dividu même qu'il faut chercher les sources des réformes; c'est en lui faisant connaître ses de- voirs, ses intérêts, sa véritable situation, qu'on l'empêchera de contracter des mariages précoc- es, et qu'on lui donnera le sentiment des périls qui attendent un père de famille qui n'a que d'insuffisantes ressources pour nourrir et éle- ver ses enfants.

De pareilles considérations auront plus de va- leur à ses yeux que tous les systèmes qu'on a

(1) Les entraves mises aux mariages reparaissent sous diver- ses formes. Quelquefois la loi exige que les époux aient rem- boursé les secours qui leur ont été donnés, bien qu'ils n'en aient pas reçu depuis un temps dont la durée varie selon les pays. Elle est de quatre ans à Schwitz, de douze à Underwald- Obwalden. Le pouvoir discrétionnaire que possèdent les auto- rités locales d'empêcher le mariage des assistés s'étend ordinai- rement sur tous les indigents. A Schwitz, on interdit le mariage non-seulement aux personnes qui, dans le cours des quatre dernières années, ont reçu quelque assistance, mais aussi à celles dont le père, la mère, les frères et sœurs sont dans ce cas. A Fribourg, à Berne, à Saint-Gall, dans l'Underwald, les époux doivent verser une certaine somme dans la caisse des pauvres. A Fribourg en Brisgau, à Francfort-sur-le-Mein, ils doivent prouver qu'ils ont des moyens de subsistance, et dans le canton de Thurgovie on exige qu'ils possèdent 500 florins. A Fribourg en Brisgau, on voit des familles qui comptent trois générations sans mariage, des maisons où vivent réunis plusieurs enfants qui

imaginés pour arrêter le pouvoir prolifique des classes inférieures. Il faut bien le remarquer, le bien-être et la prudence sont des conditions qui se déterminent réciproquement. Elles sont responsables l'une de l'autre. On n'a point en général à recommander la prudence à l'homme aisé. Le meilleur préservatif contre des actes inconsidérés se trouve donc dans l'aisance même. Or, cette aisance, le travailleur peut se la procurer plus facilement lorsqu'il est seul et dégagé des soucis qui sont le cortège inséparable du ménage. Loin de nous cependant la pensée d'interdire le mariage à l'ouvrier. Il a plus que personne besoin des joies et des consolations de la famille; mais ces satisfactions, il les trouvera lorsqu'il se sera fait un capital par l'épargne, lorsqu'il aura, autant que cela est humainement possible, écarté les mauvaises chances de l'avenir et fixé les incertitudes de sa condition. C'est ainsi que l'homme sage se gouverne, et l'ouvrier peut trouver l'exemple de cette sagesse dans les classes moyennes.

Indépendamment des caisses d'épargne dont personne ne conteste plus aujourd'hui la salutaire influence et la puissante action pour la formation des capitaux, il y a d'autres combi-

ont la même mère et chacun un père différent. A Furth, à Erlangen, à Schwabach, les enfants naturels sont presque égaux en nombre aux enfants légitimes. — Naville, *de la Charité légale*.

naisons qui peuvent servir utilement le travailleur dans des moments de détresse et dans des cas exceptionnels. Les ouvriers ont souvent fait en Angleterre et même en France des fonds considérables pour se coaliser contre les fabricants ; ces fonds ont presque invariablement été dévorés d'une manière stérile, et il suffit de lire l'histoire des coalitions d'ouvriers pour se convaincre que le résultat le plus ordinaire, nous dirions la fin unique, de ces sortes de conspirations industrielles a été la destruction de capitaux considérables. Si les sommes ainsi dépensées improductivement eussent été employées à la fondation d'établissements de prévoyance et de secours mutuels, combien les résultats eussent été plus favorables aux travailleurs ! C'est alors qu'ils eussent trouvé des ressources réelles dans les moments de crise et de détresse, et les produits de l'épargne, dissipés au milieu des troubles, les auraient aidés à supporter les mauvais jours. Dans les deux cas, le point de départ est le même. Mais quelle différence dans les résultats ! Les coalitions violentes, qui d'ordinaire se font dans les périodes prospères, détruisent l'aisance. Mais les fonds, soigneusement accumulés dans un but pacifique, fructifient, conjurent la misère dans les circonstances difficiles, ou contribuent à soutenir par des voies permises une cause légitime. C'est là ce qu'il faut considérer quand on est de bonne

foi, et qu'on a plus à cœur de résoudre un problème difficile que de flatter les passions des masses populaires.

Les sociétés de secours mutuels sont assez nombreuses en France (1). Ce sont des associations d'ouvriers dont les membres mettent en commun chaque mois ou chaque semaine une faible fraction de leur salaire pour ceux d'entre eux qui deviennent malades ou infirmes. Ce sont des établissements d'assurance qui fonc-

(1) M. Villermé nous dit, en parlant des sociétés de secours mutuels : « La ville de Paris en compte un peu plus de deux cents, il y en a dans presque toutes les villes manufacturières que j'ai visitées. En général leurs règlements sont calqués les uns sur les autres et sont très-bons, excepté à Lille, où l'on y a introduit des articles qui semblent plutôt propres à propager l'ivrognerie qu'à la détruire. » M. Villermé fait remarquer que deux causes nuisent au succès de ces établissements. D'abord, les associations fondées par un nombre déterminé de personnes ne cherchent point, dans les premiers temps de leur existence, à s'adjoindre de nouveaux membres. Il en résulte qu'après un certain nombre d'années, les fondateurs vieillissant ensemble et étant plus souvent malades, la société ; prospère d'abord, décline ensuite. On avait calculé sur des recettes et des dépenses toujours égales ; mais celles-là diminuent et celles-ci augmentent, en sorte que la décadence arrive. Pour prévenir cette décadence, il faudrait l'admission continuelle de nouveaux membres encore jeunes. Une autre cause de ruine est l'entrée dans les sociétés de secours mutuels d'ouvriers d'âges très-différents à des conditions à peu près semblables. On reçoit en effet, dans la plupart d'entre elles, absolument aux mêmes conditions, l'individu qui n'a pas vingt ans, comme celui qui en a quarante ; en sorte qu'on fait avec le plus jeune, cela se conçoit, un marché bien meilleur qu'avec le plus âgé.

tionnent dans les cas de maladie ou dans l'intérêt de la vieillesse. Ces associations sont surtout très-multipliées en Angleterre. Cependant la constitution de ces sociétés est en général assez incomplète. Dans presque toutes les associations de ce genre, la loi de mortalité est un élément très-important, et devrait servir, en partie du moins, de base aux calculs financiers qui régissent l'institution. Malheureusement, et nous l'avons déjà dit dans d'autres écrits, on ne possède de bonnes tables de mortalité ni en France, ni en Angleterre. C'est un travail à faire, et comme il est au-dessus des forces d'un seul individu, l'autorité devrait inviter les corps savants à s'en occuper.

Les associations de prévoyance peuvent avoir des formes très-variées, et les classes supérieures, dans l'intérêt des ouvriers, sont appelées à y prendre une part active. Cela se voit en Angleterre, et dans les derniers temps la Prusse a donné un pareil exemple. On a fondé à Berlin une association centrale dont le but est de favoriser l'établissement de caisses d'épargne et de caisses de pensions. L'association s'occupera également de l'éducation et du placement des enfants pauvres, de la propagation des connaissances utiles soit par des leçons orales, soit par des publications appropriées aux besoins des classes inférieures. Les hommes les plus considérables de la capitale sont placés à la tête de

cette association, à laquelle le roi lui-même a fait un premier don de 60,000 francs. L'institution s'est propagée dans les provinces, et partout on a organisé des associations locales pour le soulagement des classes ouvrières. C'est principalement la détresse des fileurs et des tisserands de la Silésie qui a provoqué ce mouvement (1). Les associations dont il s'agit ont une double tâche : d'abord celle de concourir à l'éducation, et de faire naître des habitudes morales chez les classes ouvrières, et puis de venir à leur aide dans des moments de détresse et de crise. Cette dernière intervention n'est qu'accidentelle et temporaire, et il est évident qu'il ne s'agit point de distribuer aux ouvriers des secours réguliers et permanents, mais uniquement de faire une œuvre de réparation et de paralyser les funestes effets de circonstances extraordinaires.

Les établissements de prévoyance, comme

(1) M. Schneer, après son écrit plein d'intérêt sur la situation des ouvriers en Silésie, vient de faire une brochure sur l'état des ouvriers de Breslau. C'est une monographie très-curieuse, à la suite de laquelle il propose une série de mesures, la plupart empruntées à l'expérience, pour améliorer l'état des ouvriers. Nous recommandons ce travail à tous les hommes qui s'occupent de cette grave question. Il contient d'excellentes vues pratiques, et une appréciation très-exacte de certains faits essentiels à la solution du problème. — *Ueber die Zustaende der arbeitenden Klassen in Breslau*, von Alexander Schneer. In-8°, Berlin, 1845.

nous l'avons déjà fait pressentir plus haut, doivent être circonscrits, c'est-à-dire ne pas embrasser des intéressés appartenant à des corps de métiers qui n'ont aucune analogie entre eux. Ils doivent ensuite, autant que possible, exclure les combinaisons tontinières et ne pas chercher dans la mortalité des associés les avantages qu'espèrent les survivants.

Les caisses de prévoyance et de retraites qui, jusqu'à présent, se sont le mieux maintenues, sans doute parce qu'elles sont particulières à une grande industrie, appartiennent à l'extraction des minéraux. Plusieurs de ces caisses sont fort anciennes, et leur constitution peut servir d'exemple pour des créations analogues.

En Allemagne, les caisses pour les ouvriers mineurs existent depuis fort longtemps, et l'on trouve des traces des établissements de ce genre dès le commencement du seizième siècle dans le Hartz par exemple. Des ordonnances royales ont tout récemment créé en Belgique des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. Les fonds de ces caisses se forment en général : 1° d'une retenue opérée sur le salaire des ouvriers ; 2° des subventions des exploitants ; 3° des dotations et des subsides du gouvernement ; 4° des dons, legs et donations des particuliers. La caisse de prévoyance du Bassin du Centre (province de Hainaut) est administrée

par une commission de dix membres (1). Le gouverneur de la province et l'ingénieur en chef des mines sont de droit membres de la commission. Huit membres, dont cinq choisis parmi les propriétaires d'exploitations, et trois parmi les maîtres ouvriers, sont élus par l'association des exploitants (2). Dans cette association l'élément *gouvernemental* réuni à l'action des maîtres domine trop, quels que puissent être les subsides de l'administration et les subventions des exploitants. Il faut donner aux ouvriers qui subissent une retenue sur leur salaire une plus large part dans la gestion des caisses de retraites ; instituées pour eux, elles doivent être administrées par eux, sauf la surveillance du pouvoir et l'adoption de certaines bases devant servir de garanties à tous les intéressés. Ces modifications ne détruiraient d'ailleurs pas les formes et le caractère des caisses de pensions ; elles deviendraient au contraire un stimulant pour les ouvriers. En confiant à ceux-ci plus spécialement la gestion des caisses, on leur fournirait

(1) *Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.* Rapport au Roi des Belges. 1842.

(2) D'autres caisses de retraites se sont encore formées en Belgique. Un arrêté royal du 50 juin 1859 institue une Caisse de pensions et de secours en faveur des pilotes, matelots, garde-fanal, etc., appartenant aux ports d'Anvers et d'Ostende. Le fonds de cette caisse se forme essentiellement d'une remise de cinq p. cent sur le droit de pilotage payé par les bâtiments qui auront un pilote à bord. L'administration de cette caisse est confiée à un comité exclusivement composé de fonctionnaires.

des occasions périodiques d'en apprécier la marche et les progrès.

Comme nous l'avons dit plus haut, il est assez difficile de se familiariser avec la pensée de verser pendant vingt-cinq ou trente ans chaque mois ou chaque trimestre une petite somme afin de se créer des ressources dans la vieillesse. Il faut donc autant que possible présenter aux ouvriers une *visibilité*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, les mettre souvent en contact avec ce qui leur appartient, afin qu'ils s'identifient avec la pensée que leurs épargnes successives leur profiteront un jour, qu'ils les distribueront eux-mêmes à leurs camarades et à leurs aînés et qu'aucune influence étrangère ne présidera à la répartition de ces deniers si légitimement acquis et amassés avec tant de peine et de labeur.

Les *friendly societies* de l'Angleterre, quoique placées sous le contrôle du gouvernement, sont néanmoins administrées par les associés. Leurs règlements sont approuvés par l'autorité chargée d'examiner s'ils sont conformes aux lois générales du pays et aux lois particulières qui doivent servir de base à l'institution elle-même. Sauf cette formalité, les *friendly societies* ont une indépendance complète, et inspirent par cela même plus de confiance aux associés (1). Le

(1) Pour apprécier l'action des *friendly societies*, on peut consulter entre autres : *Report on friendly and benefit societies*,

pouvoir, de son côté, les protège, et elles jouissent de plusieurs avantages que ne possèdent point les sociétés non autorisées.

Ce n'est pas que nous ayons besoin d'imiter pour nos institutions de prévoyance les formes employées en Angleterre. Mais, comme les *friendly societies* ont donné d'excellents résultats, il est bon d'en étudier l'organisation et le jeu, afin d'y prendre ce qui pourrait convenir à notre pays. L'existence des classes ouvrières en France, par le développement de la manufacture, a beaucoup d'analogie avec celle des ouvriers anglais, et nous pouvons dès lors profiter des expériences faites par nos voisins.

Les assurances sur la vie, telles qu'elles existent aujourd'hui, ne répondent pas entièrement aux besoins des classes ouvrières. Les compagnies à primes font des opérations variées; mais elles s'occupent plus particulièrement de la constitution des rentes viagères.

etc. Rapport sur les sociétés amicales et de bienfaisance montrant la loi de la fréquence ou de la durée des maladies, déduite des secours que ces sociétés ont distribués à leurs membres dans diverses parties de l'Écosse. — Charles Ansell, *A Treatise on friendly societies*; Traité des sociétés amicales. Londres, 1835. On évalue à douze mille le nombre des sociétés amicales autorisées. Plus de dix mille de ces sociétés ont des dépôts aux caisses d'épargne, ou possèdent des fonds à la caisse pour la réduction de la dette nationale. C'est le plus vaste ensemble d'associations qui existe; il s'étend aujourd'hui à toutes les parties du Royaume Uni et tous les corps de métiers, toutes les catégories d'ouvriers y participent.

Or ce genre de placement, outre qu'il est à peu près impraticable pour l'ouvrier, est dans la plupart des cas d'une moralité douteuse. Cependant les classes inférieures de l'Angleterre, s'associent aux opérations des compagnies d'assurances sur la vie, soit pour se constituer des retraites, soit pour assurer après leur décès un capital aux survivants. C'est cette dernière combinaison qu'il faudrait surtout encourager chez nous. Le contrat d'assurance se prête à une infinité d'arrangements. Ou les contractants peuvent en retirer personnellement les avantages, ou en faire profiter les survivants. Par de légers sacrifices annuels on prépare l'avenir d'un enfant aussi bien qu'on assure des ressources à la vieillesse. Mais ce genre de placement n'est pas encore entré dans les mœurs françaises, et les compagnies d'assurances n'ont pas d'ailleurs chez nous le même crédit et la même autorité qu'en Angleterre. Nous ne pensons pas du reste qu'il faille recommander spécialement telle ou telle combinaison, telle ou telle association. Nous insistons seulement sur deux points : d'abord sur l'exclusion des combinaisons tontinières, où l'on compte sur la mortalité des associés pour constituer l'aisance ou le bien-être des survivants. En second lieu, nous estimons qu'il faut toujours grouper dans les établissements de prévoyance les individus qui appartiennent à un même ordre de travaux et qui se trouvent en

général dans les mêmes conditions sociales et économiques (1).

De l'association. — Observations générales.

Après avoir indiqué d'une manière générale les moyens de réforme qui dépendent plus particulièrement des ouvriers eux-mêmes, nous passons à un autre ordre d'idées et de faits. En abordant le problème si délicat de l'association,

(1) L'étude de la constitution des assurances sur la vie et la connaissance des faits qui touchent à cette matière sont de la plus haute importance pour l'organisation des établissements de prévoyance destinés aux classes ouvrières. Le succès de ces établissements dépend en grande partie de l'exactitude des données sur lesquelles ils sont fondés; nous ne croyons donc pas nous écarter du sujet que nous traitons en présentant quelques détails bibliographiques relatifs aux assurances sur la vie.

Comme la loi de mortalité est un élément indispensable pour l'organisation des caisses de prévoyance, un grand nombre de savants s'en sont occupés et l'on a eu de nombreuses tables de mortalité. Presque toutes sont incomplètes; elles offrent entre elles des dissemblances frappantes et de nombreuses contradictions. Ces tables sont tantôt trop générales, tantôt trop spéciales pour pouvoir être employées avec certitude à la solution des problèmes sur les assurances. Les unes ont été dressées sur des têtes choisies comme celles de Deparcieux; d'autres sur une population prise en bloc, comme celles de Duvillard et Wargentin; d'autres sur des habitants des villes comme celles de Northampton et de Breslau. Cependant des travaux postérieurs ont fixé bien des incertitudes, rectifié bien des erreurs, et ont permis de donner aux combinaisons sur la vie des bases beaucoup plus solides que par le passé. De ce nombre sont :

Tables exhibiting the law of mortality deduced from the combined experience of seventeen life assurance offices. London, 1843. Tables donnant la loi de mortalité déduite des expériences combinées de dix-sept compagnies d'assurances sur la

nous ferons remarquer que pour obtenir des résultats, il ne faut pas scinder, soit les efforts du gouvernement, soit ceux des ouvriers, soit enfin ceux des maîtres. Il faut que partout l'action soit simultanée, que la tâche des ouvriers soit favorisée par les maîtres et le pouvoir, et que les premiers à leur tour acceptent sans résistance, et provoquent même les réformes de l'administration et des entrepreneurs. Les asso-

vie. Ces tables ont été publiées par les soins de 17 compagnies d'assurances de Londres. Les résultats en sont basés sur 85,905 cas, avec distinction des sexes pour 40,616 individus.

The government tables, calculées par Finlaison; voyez, *the report of John Finlaison, Actuary of the national debt, on the evidence and elementary facts on which tables of life annuities are founded*. 1829. Rapport sur les faits élémentaires sur lesquels sont fondées les assurances sur la vie.—*The report from the select committee of life annuities*. 1829. Rapport du comité sur les annuités viagères.

A comparative view of the various institutions for the assurance of lives by Babbage. London, 1826. Table comparative des diverses institutions d'assurances sur la vie.—*Tables of life contingencies, etc.* by Griffith Davies, 1825. Tables sur les contingents viagers, etc.

Arthur Morgan, *Tables showing the total number of persons assured in the Equitable society from its commencement in september 1762 to january 1829*. London, 1854. Tables donnant le nombre total des personnes assurées dans la société l'*Équitable* depuis son établissement en septembre 1762 jusqu'au mois de janvier 1829.

Lehre der Versicherung und statistische Nachweisung aller Versicherungs Anstalten in Deutschland. 1846. Théorie des assurances et relevé statistique de tous les établissements d'assurances en Allemagne; par E. A. Masius. Cet ouvrage contient des renseignements précieux sur les institutions de l'Allemagne;

ciations, les établissements de prévoyance ne peuvent s'organiser sur des bases rationnelles par les seuls efforts des ouvriers ; il faut que les chefs d'entreprise interviennent, il faut qu'ils appuient ceux auxquels est dévolu le rôle principal. De même que l'enseignement populaire et industriel établi par les soins du pouvoir resterait stérile dans ses résultats, si les ouvriers eux-mêmes négligeaient de faire jouir leurs enfants des bienfaits de l'éducation publique,

ils sont plus particulièrement renfermés dans les chapitres IV, V et VI de la quatrième section. Le premier de ces chapitres contient les statuts et l'organisation des sociétés mutuelles de Gotha, de Leipzick, de Hanovre, de Brunswick et de Hambourg (*Harmonia*). Dans le chapitre suivant, l'auteur fait le même travail pour les sociétés mixtes de Lubeck, de Berlin et de Francfort. Enfin le chapitre VI est consacré aux sociétés à primes. Il contient comme appendice la plupart des tables de mortalité qui ont été faites depuis Halley, Kersebom, Deparcieux, jusqu'à nos jours, ainsi que le tableau des primes des sociétés allemandes.

Die neuesten Ergebnisse und Fortschritte der Lebensversicherungs Anstalten in Deutschland; deutsche Vierteljahrs Schrift. Faits et progrès récents relatifs aux assurances sur la vie en Allemagne. Revue trimestrielle allemande. N° 17. 1842.

Ueber die zweckmaesige Einrichtung tontinenartiger Rentenanstalten. De l'organisation des institutions tontinières. Ibid. N° 23. 1843.

J. L. Casper, *Die wahrscheiniliche Lebensdauer der Menschen.* La vie probable des hommes. Berlin, 1833.

L. Moser, *Die Gesetze der Lebensdauer.* Lois de la durée de la vie. Berlin, 1839.

Voyez aussi l'ouvrage, de Charles Ansell, déjà cité à la page 310 et notre mémoire, *des assurances sur la vie*, inséré dans l'*Annuaire de l'économie politique* de 1845.

de même aussi les efforts des maîtres pour améliorer la condition morale et matérielle des ouvriers seraient inefficaces devant la résistance de ces derniers. Il faut donc qu'il y ait de l'harmonie dans les efforts mutuels, et quoique les moyens aient un triple caractère, qu'il y ait des rôles spéciaux pour les ouvriers, pour les maîtres et pour l'État, il faut néanmoins, nous le répétons, de la simultanéité dans tous les mouvements.

Ainsi l'association pour améliorer le sort des ouvriers, même dans les termes modestes où nous la croyons réalisable, a besoin du double appui du maître et de l'administration, et pour qu'elle porte des fruits réels et durables, il faut qu'elle soit pratiquée dans des conditions rationnelles et sans s'écarter des lois générales qui régissent la production. Comme notre analyse de l'association touche à la fois aux intérêts du maître et à ceux de l'ouvrier, nous avons cru suivre l'ordre logique des faits et des tendances en la plaçant entre les moyens d'amélioration du ressort des ouvriers et ceux qui dépendent plus particulièrement des chefs d'entreprise. Nous avons d'ailleurs à répondre à l'opinion erronée, mais assez répandue, que l'association entre le maître et l'ouvrier ferait cesser un antagonisme funeste aux deux parties. Les motifs qui nous ont déterminé à traiter de l'association au paragraphe consacré aux moyens d'amé-

lioration qui dépendent des ouvriers nous ont encore décidé à exposer le système des primes d'encouragement dans le même paragraphe. On a trop souvent confondu les primes d'encouragement avec l'association entre le maître et l'ouvrier elle-même, et il était dès lors naturel de placer nos observations sur les primes d'encouragement à la suite de nos analyses sur l'association.

L'association est une des combinaisons qui ont le plus hâté les progrès de l'industrie dans les temps modernes. Elle prête aux forces qui se réunissent une nouvelle puissance, et en recueillant des éléments pour ainsi dire moléculaires, elle devient l'instrument le plus fécond de la production. L'épargne d'abord, l'association ensuite : voilà en grande partie le secret de ce prodigieux développement des richesses dont nous sommes témoins. Mais comme ces richesses se distribuent d'une manière inégale, que le capital semble toujours prélever une part plus forte que le travail, on a voulu agrandir le rôle de l'association et étendre ses bienfaits à ceux-là mêmes qui ne sont pas dans les conditions d'y participer. Le travail et le capital obéissent à des lois naturelles, et il y a entre ces deux instruments de la production, une solidarité, une sorte d'équilibre qu'on ne peut détruire qu'en compromettant la production elle-même, et en ruinant par conséquent la richesse dans

ses bases. Nous ne saurions trop le répéter, dès qu'on imposerait au capital, par la force ou même par des conventions spontanées, des conditions onéreuses ; si on enlevait aux profits une portion pour l'ajouter aux salaires, le capital disparaîtrait au bout d'un certain temps, et avec lui une des sources du travail. La condition de l'ouvrier, qui aurait été temporairement améliorée, empirerait bientôt, et il serait en définitive plus mal partagé qu'avant cette participation momentanée à des bénéfices qui, selon les lois économiques, auraient dû avoir une autre destination. Mais, dira-t-on, d'après cela cette merveilleuse combinaison sera toujours inaccessible pour l'ouvrier, et si le maître ne veut pas l'associer, il restera éternellement en dehors de l'association. Cette hypothèse est beaucoup trop absolue.

Sans doute l'association ne s'impose pas ; elle est un acte volontaire, déterminé par une communauté d'intérêts. En industrie, le capital sans le travail est stérile, sans objet, et réciproquement le travail sans capital ne trouve aucune application dans l'activité des peuples arrivés à un certain degré de civilisation. Il s'établit toujours entre ces deux agents une sorte de lutte, non pour l'accomplissement de l'œuvre, mais pour la distribution et le partage des produits. Cependant ces efforts mutuels sont réglés comme nous l'avons dit, par des lois naturelles qu'on

ne saurait enfreindre sans danger. Les profits appartiennent au capital, les salaires au travail; et il est impossible de changer arbitrairement et au moyen de l'association les proportions entre les uns et les autres, ainsi qu'on le verra par les observations suivantes.

Dans l'association, les résultats pour chaque associé sont toujours proportionnels aux forces qu'il a apportées dans l'accomplissement de l'œuvre commune. Ces résultats sont en général positifs, c'est-à-dire fructueux pour les associés; mais ils peuvent également être négatifs, et se résoudre en pertes pour chaque membre de l'association. Selon les diverses formes de celles-ci, il y a solidarité entre les membres associés, ou chacun limite son concours et l'apport de son capital. Mais il existe dans toutes les associations une égalité proportionnelle, c'est-à-dire qu'en principe les droits sont les mêmes pour tous, et ne varient que dans la quotité des produits. Pour apprécier ces produits, il faut que les opérations qui ont pour objet une fabrication déterminée, soient connues dans leurs plus grands détails par tous les associés. En effet, pour déterminer la part de bénéfices de chacun, il faut que chacun connaisse aussi l'ensemble des bénéfices. Même observation pour la répartition et la réparation des pertes. La production, dans ces diverses combinaisons, offre toujours quelque chose d'aléatoire et d'incertain, et

si l'association est complète et sérieuse, ces chances aléatoires doivent atteindre tous les associés sans exception. Elles portent sur les bénéfices ; mais elles peuvent aussi affecter le capital et le détruire complètement. Pour constater de pareils accidents, de même que pour établir la prospérité d'une entreprise ou sa situation périodique, il faut une comptabilité, des livres renfermant les détails numériques relatifs à l'entreprise et pouvant être mis à chaque instant, ou à des époques fixes, sous les yeux des associés. Ces arrangements et ces facultés sont en général indiqués dans le contrat organique même de l'association, qui contient l'énoncé des droits et des obligations des associés.

Le plus ordinairement, et d'après la forme actuelle de la production, le capital s'associe avec le travail ; et une fois cet élément constitué, il appelle à lui le travail. Le travail salarié, rétribué d'une manière fixe, est dégagé de toutes chances aléatoires. C'est un nouveau contrat librement passé entre le capital créé par l'association et le travail qui ne stipule qu'un salaire. Dans ces conditions, il est évident que ce salaire ne peut s'accroître des profits du capital ou d'une portion de ces profits sans des stipulations expresses. Or, quand l'association entre le capital et le travail a lieu ainsi, le travail subit également les chances aléatoires de l'opération. Le travail participe aux bénéfices indus-

triels moins pour le labeur matériel qu'il apporte dans l'œuvre commune, que pour le concours intellectuel et *artistique* et la surveillance qu'il apporte; et ainsi personnifié, il recueille une part plus forte dans les résultats, que s'il s'était borné au simple rôle de salarié. Mais il ne faut pas oublier qu'une liberté complète préside de part et d'autre à de pareils arrangements, et que le travail ne fait pas plus la loi au capital que celui-ci ne fait la loi à celui-là. Il ne faut pas oublier non plus que c'est là une forme en quelque sorte exceptionnelle, qui ne se rencontre pas ordinairement dans les différentes branches qui composent la production. On la trouve dans les opérations commerciales, où il ne s'agit plus guère de la transformation des matières, mais seulement de la distribution des produits nécessaires à la consommation.

En France, l'association rencontre plus d'obstacles qu'en Angleterre et dans les pays à grandes propriétés et à grandes cultures. L'extrême division du sol a pour conséquence inévitable l'extrême division des capitaux. La propriété est, jusqu'à un certain point, le régulateur des capitaux considérés sous le rapport des forces attractives. Une grande division du sol implique une grande division des fortunes, et par cela même un capital national excessivement fractionné. Or, plus ce capital est divisé, et plus l'association devient difficile, quoiqu'elle soit plus nécessaire

dans un pareil état de choses pour exécuter de grandes entreprises, et donner au capital disponible toute sa puissance. Cette circonstance nous explique assez pourquoi l'association a produit jusqu'à présent de plus grands résultats dans la Grande-Bretagne qu'en France. Là, il faut moins de volontés collectives que chez nous pour réunir des capitaux, et les grands propriétaires deviennent plus facilement de grands industriels que les petits propriétaires. Il est vrai qu'au bout d'un certain temps, et lorsque les manufactures se sont développées dans de fortes proportions, elles acquièrent un capital propre qui laisse aussi chaque année des excédants qu'on peut appliquer à de nouvelles entreprises. C'est ainsi que les choses se sont passées en France, où l'état de la propriété a été, dans l'origine, un obstacle à l'accroissement de l'industrie manufacturière et commerciale. Maintenant que ces deux branches ont une existence propre et indépendante, elles fournissent à leur tour des ressources pour leur développement ultérieur, en même temps que la propriété elle-même absorbe une partie des capitaux qu'elles font naître ; car, nous le répétons, le morcellement du sol contribue à la dissémination d'une partie des capitaux mêmes qui sont formés par l'industrie et le commerce.

Quelque excellent que puisse être le principe de l'association, quelque merveilleux que

soient les résultats qu'on en a obtenus depuis un demi-siècle, il est néanmoins, lorsqu'il s'agit de son application, renfermé dans des limites qu'on ne saurait franchir sans compromettre la liberté industrielle, et sans amoindrir l'action du capital. En effet, et même abstraction faite de l'association, une mesure unique peut-elle s'appliquer uniformément à tous les travailleurs? Personne n'oserait l'affirmer; et si l'association, dans une foule de cas, donne les résultats les plus satisfaisants, il n'en est pas moins vrai que, dans une infinité de circonstances aussi, elle est impraticable. On s'est fait sous ce rapport de dangereuses illusions, et il y a des hommes qui ont donné au principe de l'association une telle étendue qu'ils lui ont sacrifié les institutions politiques, la liberté individuelle, et quelquefois des préceptes de morale sans l'existence desquels la société n'a aucune base solide. Il importe donc de bien connaître les circonstances qui rendent l'association possible, les cas où elle ne froisse point les lois générales de la production et la liberté individuelle. Pour éclairer le sujet, examinons les différentes conditions des travailleurs, leurs rapports avec les maîtres et les entrepreneurs dans les industries diverses, et adoptons ensuite quelques classifications déduites de la situation même des travailleurs.

Ceux-ci se divisent tout d'abord en trois caté-

gories principales : ouvriers de l'agriculture, ouvriers de l'industrie et ouvriers du commerce. Ce simple énoncé établit déjà des dissemblances assez frappantes. Mais dans chacune de ces branches, il faut admettre d'autres distinctions encore.

Dans les campagnes, l'ouvrier est simplement journalier, ou il est domestique. La domesticité, dans ses relations avec les travaux agricoles, n'a plus le même caractère que la domesticité dans les villes. Ce sont de part et d'autre des services de nature différente. Les domestiques attachés aux grandes exploitations rurales sont de véritables ouvriers industriels, tandis que ceux des villes ne rendent en général que des services aux personnes, et ne contribuent point d'une manière directe à la production. Les premiers comme les seconds ont aliéné, jusqu'à un certain point, leur liberté, mais les résultats matériels du contrat ne sont pas les mêmes. Dans les deux classes d'ouvriers de la terre, le journalier a plus d'indépendance que le domestique ; mais son existence et ses gains sont par cela même moins assurés, et il est plus exposé à la fluctuation des salaires que le second.

L'industrie proprement dite se divise en industrie manufacturière et en industrie parcelaire. La première comprend toutes les fabriques et usines qui ont de puissants moteurs, des capitaux considérables, un personnel nombreux,

des mécanismes perfectionnés, et où l'on applique le principe de la division du travail dans sa plus grande rigueur. L'industrie parcellaire embrasse tous les métiers qui répondent aux consommations immédiates des hommes. Les tailleurs, les bottiers, les chapeliers, les serruriers, les maçons, les menuisiers, ne peuvent pas être assimilés aux ouvriers des manufactures; leur travail répond à des besoins plus immédiats, plus directs; il est d'ailleurs placé dans certaines conditions d'art qui exigent, sinon des études, du moins une préparation souvent assez longue et, par cela même, dispendieuse.

Parmi les ouvriers des fabriques, il y a encore des distinctions à établir. Dans les foyers industriels où les populations sont fortement agglomérées, l'existence des travailleurs est moins assurée que dans les lieux où les usines sont isolées, et où les moyens de subsistance sont à des prix moins élevés. Dans ces dernières localités, la vie des travailleurs est ordinairement mieux réglée, parce que les causes de dissipation et de débauche sont plus rares, que le vice a plus de peine à se dissimuler, et que la difficulté de changer d'atelier permet au maître d'exercer une autorité et une surveillance qu'on ne peut établir dans les grands centres manufacturiers.

Dans l'industrie parcellaire on remarque aussi des nuances infinies dans la condition des

travailleurs, en passant d'une profession à une autre. Ces nuances sont en général déterminées, comme nous l'avons déjà fait remarquer, par ces difficultés plus ou moins grandes que l'ouvrier doit vaincre pour arriver d'abord à la connaissance de son art, et pour l'exercer ensuite avec distinction. Les facultés individuelles constituent ensuite là, comme dans toutes les autres applications, des différences multipliées, et, si l'on veut, autant de classes diverses de travailleurs.

Les ouvriers de l'industrie commerciale sont beaucoup moins nombreux que ceux qui dépendent immédiatement des deux premières branches; ils se détachent ensuite aussi, d'une manière moins précise, du reste des agents qui appartiennent à la production générale. Il serait difficile de reconnaître, dans les transports par eau et par terre, les ouvriers proprement dits. Nous voyons bien là des hommes de peine, des charretiers, des bateliers, des matelots, et une foule d'agents sans caractère précis, et dont le ministère est non-seulement utile, mais pour la plupart du temps indispensable.

En faisant abstraction de cette dernière classe de travailleurs, et en assignant une place à part aux domestiques, on voit qu'il y a encore assez de dissemblances entre les différents travaux des ouvriers pour nécessiter certaines classifications toutes les fois qu'il s'agit de constater

la véritable situation des travailleurs, et de présenter des moyens d'amélioration morale et matérielle.

On peut admettre pour l'industrie agricole :
1° les travailleurs à l'état de domesticité, et
2° les ouvriers libres ou journaliers.

Pour l'industrie manufacturière, 1° les ouvriers des fabriques proprement dites, en classant spécialement ceux des grands foyers industriels ; 2° les ouvriers des industries parcelaires, c'est-à-dire des métiers et des professions dont les produits concourent directement à la satisfaction des besoins de la vie. On peut également admettre une distinction pour ces ouvriers, selon qu'ils sont dans les grandes cités, ou dans les villes d'une étendue moyenne, ou dans de très-petites localités.

Enfin les domestiques, les nombreux agents du commerce qui reçoivent des salaires sous des formes variées, appartiennent à une dernière classe de travailleurs dont le sort semble le moins intéresser les hommes qui s'occupent de questions sociales.

Après ces distinctions incomplètes sans doute, mais suffisantes pour le but que nous nous proposons, nous devons encore tenir compte de la différence des sexes, et former sous ce rapport deux grandes catégories.

Cette dernière division nous fournira les moyens de présenter quelques observations sur

le sort des ouvrières dans les grandes cités. Car, jusqu'à présent, on ne s'est pas trop occupé des travailleurs du sexe féminin placés en dehors des manufactures, quoique leur situation soit aussi digne d'intérêt que celle des ouvriers, et qu'il importe surtout à la morale d'améliorer leur condition.

Jérémie Bentham a trouvé huit classes de pauvres, deux genres et cent trente-cinq espèces, et cependant dans la vie ordinaire, et même dans les discussions sur le paupérisme, les écrivains n'ont jamais songé à admettre une pareille classification. Nous n'examinerons point ici celle de Bentham; mais il est certain que si l'on se contente de la signification générique de *pauvre*, la plupart des discussions sur le paupérisme restent incomplètes, sinon stériles. Il en sera de même de tous les plans de rénovation industrielle qui doivent s'appliquer au travail, aussi longtemps qu'on n'aura pas nettement précisé la situation des différentes *classes* d'ouvriers qui concourent à la production.

Les chefs d'entreprise, les manufacturiers, les chefs d'atelier, les maîtres en un mot, ne sont pas non plus tous dans les mêmes conditions, et si l'on admet une classification pour les ouvriers, il est évident qu'il faut également assigner à ceux-là des catégories diverses. Les grandes industries ont en général des carac-

tères nettement dessinés. Ainsi, par exemple, la production et le travail des métaux, la fabrication des tissus, tout en ayant poussé la division du travail jusqu'à ses dernières limites, se renferment néanmoins dans de rigoureuses spécialités, et n'ont pas dans leur dépendance des industries complémentaires ou étrangères à la production principale. Dans l'industrie parcelleuse, au contraire, le même atelier renferme, depuis la suppression des corporations, souvent les productions les plus variées, qui exigent de nombreuses aptitudes de la part de l'entrepreneur. Souvent aussi ce dernier se livre à une fabrication unique. Ces circonstances sont plus particulièrement déterminées par les besoins de la consommation et par l'emploi d'un capital plus ou moins élevé. Comme elles constituent des différences essentielles, elles influent naturellement sur le sort des travailleurs, et deviennent un obstacle à l'application uniforme de certaines innovations. Car on ne propose que trop souvent la généralisation de mesures qui peuvent avoir une efficacité locale, convenir à des situations particulières, et qui, dans une pratique plus étendue, perdent entièrement leur valeur.

Les fonctions des maîtres, comme celles des ouvriers, sont plus ou moins complexes, plus ou moins simples ; il en est de même des combinaisons qui déterminent la production. Un

cultivateur est souvent à la fois propriétaire, capitaliste et travailleur, et il touche par conséquent en cette triple qualité la rente, le profit et le salaire; quelquefois il n'est que capitaliste et travailleur, alors la rente revient au propriétaire, et il ne lui reste que le profit et le salaire; souvent encore il n'est que travailleur, il loue la terre, il emprunte le capital, il ne fournit à l'exploitation que son intelligence et ses bras, et alors il ne touche qu'un salaire plus ou moins élevé, selon qu'il est plus ou moins intelligent. Ce salaire est entouré de chances aléatoires, tandis que celui du simple journalier, qui n'est point entrepreneur, n'est exposé à aucun risque. Dans la production manufacturière on trouve les mêmes nuances : souvent le capital fixe, le capital circulant et le travail se trouvent réunis; mais souvent aussi ces trois éléments sont représentés par des personnalités différentes : l'une apporte le capital fixe, l'autre le capital circulant, et la troisième le travail.

Il y a parmi les ouvriers, outre les classifications que nous avons adoptées plus haut, d'autres nuances encore à faire ressortir. Il y a une catégorie d'ouvriers qui n'apportent à l'œuvre commune de la production que la force brute, la force musculaire avec une très-faible portion d'intelligence. Ces ouvriers se trouvent plus particulièrement employés à une partie des travaux agricoles et à des occupations élémentai-

res dans les manufactures. Leurs travaux et leurs fonctions n'exigent aucun apprentissage. D'autres ouvriers, au contraire, même dans l'agriculture et les fabriques, doivent subir un temps d'épreuve pendant lequel ils dépensent un capital. Le salaire de l'ouvrier sera d'autant plus élevé que ce capital aura été plus considérable, et qu'il aura développé l'intelligence et l'habileté de l'ouvrier dans de plus fortes proportions. Quand il s'agit d'un métier ou d'un art, les études pour former un ouvrier doivent être plus complètes encore, et exiger par conséquent un capital également plus fort. C'est ainsi qu'on trouve dans l'industrie parcellaire, c'est-à-dire dans les métiers, des ouvriers qui ont un salaire dépassant souvent les bénéfices de certains entrepreneurs dans l'agriculture ou dans l'industrie. On voit que c'est plus particulièrement le capital employé à l'éducation de l'ouvrier qui détermine ces différentes nuances et les gradations dans les salaires.

Dans les pays où l'éducation industrielle des populations est incomplète, les salaires des ouvriers sont bien plus élevés qu'ailleurs. Aux États-Unis, par exemple, la rétribution accordée à l'ouvrier artisan est hors de proportion avec celle qu'on donne au simple journalier qui ne loue en quelque sorte que ses forces musculaires. La même chose se remarque dans la plupart des colonies, où des aptitudes particulières

sont d'autant mieux rétribuées qu'elles sont plus difficiles à acquérir. Ces aptitudes sont à la fois le résultat de l'étude, de l'exercice et des facultés naturelles de l'individu : ces trois circonstances l'élèvent au-dessus de l'ouvrier qui n'a que ses forces brutes, et qui dès lors ne rend évidemment pas les mêmes services dans l'œuvre de la production.

De l'association entre les maîtres et les ouvriers.

Après avoir établi ces classifications, pénétrons davantage encore dans une partie du mécanisme de la production.

Les exploitations agricoles affectent des formes diverses, et sans parler ici de la différence qui existe naturellement entre la culture de la petite et de la grande propriété, nous avons trois modes principaux : l'exploitation par le propriétaire, le fermage et le métayage. L'association, si elle était possible, rencontrerait certainement dans ces trois modes des conditions diverses. Le propriétaire apporte à la fois la terre, le capital et une portion de travail. En admettant l'ouvrier au partage des bénéfices, il l'associerait par conséquent à la rente, au profit, et à une fraction de son propre salaire. Et quelle serait la compensation apportée par l'ouvrier ? Son travail, qui déjà reçoit une rétribution fixe et indépendante de toutes les chances favorables ou défavorables. Mais on voit sans

beaucoup de réflexion que le propriétaire ne s'engagera jamais volontairement dans une pareille voie ; il n'abandonnera jamais une portion de la rente de la terre, du profit du capital, et même une partie de son propre salaire à l'ouvrier qui touche déjà une rétribution. Nous disons qu'il ne prendra pas volontairement un pareil parti. S'il y est contraint, on portera aussitôt une atteinte grave aux instruments les plus essentiels de la production, les capitaux se retireront, les efforts du propriétaire se ralentiront et les salaires se réduiront ; l'ouvrier n'aura rien gagné en définitive.

Le fermier ne peut pas plus admettre pour associé l'ouvrier que le propriétaire. Après avoir payé la rente à celui-ci, il faut qu'il retrouve les frais de culture, le profit du capital engagé dans l'exploitation, et enfin son propre salaire. Sur quoi prendrait-il la part qu'il allouerait à l'ouvrier ? Sur la rente destinée au propriétaire ? Sur les profits du capital ? Mais alors il serait obligé de remplacer ce prélèvement ; car il peut se faire, et cela arrive fréquemment, que le capital ne lui appartienne pas et qu'il en paie l'intérêt. Sur ses bénéfices ? Mais ceux-ci sont en général tellement limités, que dans bien des cas ils ne suffisent pas à satisfaire les besoins les plus impérieux du fermier. En effet, qu'on étudie la position du fermier en France, et l'on trouvera que souvent elle est plus plus précaire que celle

de l'ouvrier. Comment pourrait-il alors partager dans ce cas les produits de son travail avec ce dernier ? Sans doute il y a en France un très-grand nombre de propriétaires qui exploitent leurs terres ; mais cela tient au morcellement du sol, et la situation de ces propriétaires n'est point en général meilleure que celle des fermiers qui paient la rente et l'intérêt du capital qu'ils ont emprunté pour cultiver la ferme.

On a souvent dit que cet accroissement du nombre des propriétaires qui cultivaient par eux-mêmes était un symptôme favorable pour l'agriculture française, et l'on s'est appuyé sur ce fait pour réclamer la création de banques agricoles et d'institutions de crédit, afin de développer les industries qui se rattachent directement à l'exploitation du sol. Mais on oublie que la grande majorité des propriétaires dont il est question ici ne présente aucune des garanties nécessaires pour qu'on puisse l'admettre au prêt ou à l'escompte dans les institutions de crédit. C'est la multiplication même de ce nombre de propriétaires qui cultivent leur patrimoine qui motive l'exclusion. On comprend que la division infinitésimale du sol est une des circonstances les plus défavorables pour le capital, qui ne trouve d'emploi utile que dans les entreprises où la division du travail est appliquée sur une vaste échelle, où les frais généraux sont réduits à leur plus simple expression,

où les appareils sont construits avec le plus de perfection, et où l'exploitation se fait d'après les meilleures méthodes. Or, rien de tout cela n'existe dans la propriété morcelée. Pour savoir jusqu'à quel point les propriétaires cultivent eux-mêmes le sol qui leur appartient, il ne faut pas seulement les compter, il faut plutôt rechercher quelles sont les surfaces qui sont ainsi cultivées, quel est le nombre d'hectares soumis au fermage et au métayage. Si cette opération était faite, elle constaterait que la plus faible partie des terres en France est cultivée par les propriétaires, et que les fermiers et les métayers jouent un rôle bien plus considérable dans la production agricole que les propriétaires eux-mêmes. Aussi, en voulant associer le journalier, le manœuvre aux bénéfices du fermier ou du métayer, on est tombé tout simplement sur un problème insoluble. D'ailleurs, sait-on quelle est la proportion des ouvriers et des journaliers dans les campagnes, comparée à l'ensemble de notre population ? On s'accorde assez généralement à évaluer la population agricole de la France aux deux tiers de sa population totale, c'est-à-dire à 24 millions d'âmes. Les deux tiers de ce nombre appartiennent à la classe salariée, et en n'estimant qu'à 16 millions la population des manouvriers, des journaliers, nous restons probablement au-dessous de la vérité, puisque le

nombre des propriétaires tant dans les villes que dans les campagnes n'est que de 11 millions, dont plus de 6 millions et demi pour les maisons d'habitation (1).

Il faudrait pour appliquer le principe de l'association, comme certains novateurs l'entendent, intéresser directement à peu près 16 millions d'individus dans les exploitations rurales, et leur assurer, en sus de leur salaire, une portion dans les bénéfices, qui ne suffisent pas toujours pour faire vivre convenablement le fermier ou le propriétaire. Pour que cette parti-

(1) Les révolutions politiques, religieuses et industrielles ont produit en France et en Angleterre des résultats diamétralement opposés, relativement à la propriété. Pendant qu'en France chacune de ces révolutions a déterminé la division et le morcellement presque indéfinis du sol, elles ont eu en Angleterre un résultat inverse en favorisant la grande propriété territoriale. Celle-ci se forme au moment de la conquête à la fin du onzième siècle; elle est fortifiée dans le seizième siècle par les confiscations des biens du clergé, et au commencement du dix-huitième par l'aliénation des propriétés communales. La révolution de 1688 a définitivement placé le pouvoir entre les mains de l'aristocratie, c'est-à-dire des propriétaires terriens, et à mesure que la puissance de ceux-ci s'accrut, les fermiers formèrent également un corps plus influent et plus considérable. La grande culture remplaça les cultures parcellaires; les petites fermes disparurent; les champs furent transformés en prés et en pâturages, et le nombre des prolétaires s'accrut nécessairement de jour en jour. Exclus de la possession du sol, ils se jetèrent alors dans l'industrie et le commerce.

En France, au contraire, la propension vers la petite culture existait dès-longtemps avant la Révolution, et les lois furent impuissantes pour la combattre. Mais le morcellement du

icipation aux bénéfices fût régulière, il faudrait établir autant de comptabilités exactes qu'il y a de propriétés rurales, et chaque propriétaire aurait à régler périodiquement un compte avec ses ouvriers : il suffit de présenter cette hypothèse pour reconnaître aussitôt l'impossibilité de sa réalisation. Mais l'association fût-elle librement consentie par les propriétaires, voulaient-ils compter avec les ouvriers, on rencontrerait encore d'autres difficultés dans l'application. Comment fixer la part de bénéfice de chacun ? Les fonctions des ouvriers n'exigent

sol date surtout de 1789, et l'égalité universelle a rendu la propriété accessible à tous les individus. Les capitaux se sont divisés en même temps que la terre, et la grande majorité de la nation, au lieu de les porter vers l'industrie, comme cela a eu lieu en Angleterre, a préféré les consacrer à l'achat des propriétés territoriales. Le développement de l'industrie même n'a pu mettre une barrière à ces tendances, car à mesure que le manufacturier et l'artisan font des épargnes, ils les appliquent en partie à l'acquisition de terres. En Angleterre, les institutions, les lois, les traditions, et surtout l'existence de puissants capitaux, produisent des résultats contraires, et c'est ainsi que se forment et se maintiennent les grandes exploitations agricoles. Les baux de longue durée sont ensuite un autre obstacle à la division du sol. En France, chaque propriété ne contient pas en moyenne cinq hectares de terre; en Angleterre, cette moyenne est de quarante hectares, sans compter que chez nous la moyenne des cotes foncières est formée de douze parcelles, tandis que de l'autre côté du détroit la plupart des propriétés sont d'un tenant. En Angleterre, la population vouée à l'agriculture ne représente que quarante pour cent de la population totale, tandis que chez nous, elle s'élève aux deux tiers de la masse des habitants.

pas toutes le même degré d'intelligence; les salaires sont, par cela même, variables; non-seulement variables en raison de la capacité des travailleurs, mais encore par une foule de causes naturelles qui déterminent des fluctuations dans le prix de la journée.

Le métayage usité dans quelques parties de la France est, si l'on veut, une sorte d'association entre le propriétaire et le cultivateur, en ce sens que le premier partage, jusqu'à un certain point, les risques du second. Au lieu de recevoir le fermage en argent, le propriétaire le reçoit en nature, et il éprouve ainsi les effets de l'abondance ou de la pénurie des récoltes, en même temps que la capacité plus ou moins grande du fermier peut augmenter ou diminuer son revenu. Dans le métayage, le fermier est un entrepreneur qui dispose d'un capital et qui a des ouvriers auxquels il paye des salaires. Ceux-ci, pas plus que dans le cas du fermage ordinaire, ne sauraient participer aux bénéfices du fermier sans détruire les effets du capital, et par conséquent l'économie de l'exploitation.

Nous savons très-bien que, à quelques exceptions près, les projets de réforme portent plus particulièrement sur les ouvriers des manufactures. Nous ferons d'abord remarquer que la situation des ouvriers employés aux travaux agricoles n'est pas, à beaucoup près, aussi bonne que celle des travailleurs des manufac-

tures. Outre que leur nourriture est plus grossière, que leurs habitations sont moins commodes, ils sont exposés à bien plus de privations que ces derniers, et ils ne connaissent que très-rarement des jouissances de luxe dont les ouvriers des villes et des manufactures ne sont pas entièrement exclus. Certainement nous ne blâmons point cette sollicitude pour les ouvriers des manufactures, leur vie laborieuse, souvent traversée par des chômages et des crises commerciales, est digne d'intérêt et se recommande à l'étude de tous les hommes qui cherchent sérieusement et de bonne foi les moyens d'amélioration du sort des classes laborieuses. Mais, pour être logiques, il nous semble que ces études doivent également se porter sur les ouvriers des campagnes, qui représentent un si large contingent dans l'ensemble de la population.

Maintenant, l'association entre l'ouvrier et le maître, dans l'industrie manufacturière, est-elle plus praticable que dans les exploitations agricoles? Nous ne le pensons pas. Les rapports entre les différents instruments de la production sont ici à peu près les mêmes que dans l'agriculture. L'entrepreneur capitaliste fait avec l'ouvrier un contrat aléatoire; il assure à celui-ci un salaire fixe, indépendant du résultat final de son entreprise : le capital passe un traité avec le travail; il y a de part et d'autre,

dans ces stipulations, une entière liberté. Les difficultés de l'association entre le maître et l'ouvrier seraient bien plus grandes encore dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie agricole. Prenons pour exemple une filature de coton. Il y a tels de ces établissements en France qui ont 600, 800 et jusqu'à 1,000 ouvriers. Ces ouvriers sont dans des conditions diverses et ont des salaires variables; ils viennent plus particulièrement en aide aux machines et en complètent les fonctions. Leur travail est, en général, très-élémentaire et n'exige aucun apprentissage, aucune étude préalable. Il est évident que l'ouvrier n'apporte aucun capital dans l'entreprise; il n'est pas impliqué dans les risques qu'elle peut courir. A quel titre demanderait-il donc une part des profits du capital, ou une part des bénéfices qui sont la rétribution légitime du chef d'entreprise? L'abondance des capitaux et les effets de la concurrence ont réduit les profits des capitalistes et les bénéfices des entrepreneurs à leur plus simple expression. En attribuant une part de ces profits, de ces bénéfices aux ouvriers, on atteindrait l'édifice dans sa base; on détruirait, lentement peut-être, mais inévitablement, le capital, et l'ouvrier qui aurait eu temporairement une rétribution plus élevée se trouverait, à un moment donné, non-seulement privé de cet excédant, mais encore de son salaire ordinaire. Ces exemples sont

assez fréquents, et toutes les fois que, par une mauvaise gestion, on entame le capital circulant, et puis plus tard le capital de fondation, l'entreprise est détruite, et l'ouvrier reste sans travail. Nous ne parlons point ici des difficultés d'exécution et des prétentions que 800 ou 1,000 ouvriers pourraient faire valoir envers un chef d'entreprise qui aurait à rendre des comptes mensuels ou trimestriels. Tous ceux qui connaissent la hiérarchie et le mécanisme établis dans les manufactures, savent qu'un pareil arrangement serait radicalement impraticable et tout à fait incompatible avec l'existence de la fabrique ou de l'usine.

Cette vérité devient plus claire encore lorsque l'on compare différentes industries entre elles. Les unes exigent un capital fixe très-fort; les autres, au contraire, demandent un capital circulant plus élevé; dans certaines industries enfin, les salaires jouent un rôle plus considérable que les capitaux. Comment fixer les règles de l'association en présence de circonstances et de faits qui varient à l'infini?

Dans l'industrie parcellaire, dans les professions manuelles, l'association de l'ouvrier au profit du capital et au bénéfice du maître présente des difficultés également graves. Les salaires, dans ces professions, sont d'ailleurs en général assez élevés, parce que le travail exige, de la part de l'ouvrier, une certaine intelligence

et des connaissances acquises. Le sort des ouvriers de l'industrie parcellaire est donc infiniment meilleur que celui des ouvriers des campagnes et des manufactures ; mais, fût-il le même, l'association avec le maître n'en deviendrait que plus impraticable pour cela. Dans l'industrie parcellaire, comme dans la fabrique, le maître a besoin d'un capital qu'il possède lui-même ou qu'il emprunte ; et, comme nous l'avons dit plus haut, ce capital a ses exigences qui varient selon l'étendue et l'abondance de ce genre de ressources. Il y a des époques où les capitaux sont très-abondants ; tandis que dans d'autres temps ils se détériorent et se retirent de la circulation. L'abondance des capitaux accroît les salaires, parce qu'elle donne plus d'activité et de surface aux entreprises industrielles. La rareté des capitaux, au contraire, restreint le travail et diminue nécessairement le taux des salaires. Les conséquences de ces fluctuations sont plus sensibles encore pour l'ouvrier de l'industrie parcellaire que dans la manufacture, parce que l'artisan suspend ou ralentit plus facilement sa production que le propriétaire d'usine ou de grande fabrique. Dans celle-ci, le capital fixe est engagé dans des proportions énormes, et le chômage entraîne toujours des pertes considérables ; de sorte que l'on continue le travail, même dans les moments difficiles, sans espoir de gain et même avec des sacrifices

marqués, uniquement pour éviter de plus graves inconvénients encore. L'artisan, le serrurier, le menuisier, par exemple, congédient simplement leurs ouvriers lorsque la demande s'arrête; ils se dispensent ainsi de payer des salaires qui ne seraient pas productifs, et, comme en général leurs capitaux fixes sont peu élevés, ils éprouvent un dommage moins sensible après s'être débarrassés de leur personnel ou d'une partie de ce personnel. Ces accidents, à la vérité, arrivent aussi dans la grande industrie; mais, par les raisons que nous avons déduites, ils sont plus rares que dans l'industrie parcellaire. Les crises de l'une réagissent au surplus sur l'autre, et bientôt les souffrances deviennent communes, en conservant toutefois de chaque côté des caractères particuliers, qui dérivent de la constitution même des deux industries.

Un autre obstacle à l'association entre le maître et l'ouvrier, dans les termes où nous discutons ici cette association, c'est l'existence nomade des classes ouvrières. Les entrepreneurs sont liés à des établissements qu'on ne transporte pas facilement ailleurs. L'ouvrier, au contraire, change à chaque instant de lieu et de résidence, selon sa fantaisie ou selon les nécessités de sa condition. Il change de maître avec une facilité qui exclut toute idée d'association. Qu'il travaille aux champs, dans les manufac-

tures ou chez l'artisan, il est toujours prêt à se déplacer et à porter ailleurs son activité, pour des avantages réels ou supposés. L'association exige la durée et la régularité des rapports, une suite de procédés non interrompus auxquels les ouvriers ne veulent pas en général s'astreindre. Les grandes industries, comme les industries parcellaires, ne se prêtent pas à des liquidations instantanées et à des règlements de comptes avec une foule d'intéressés qui n'auraient figuré que momentanément dans l'entreprise en qualité de simples travailleurs. Les salaires sont toujours indiqués par des chiffres déterminés, dont le paiement ne soulève au fond aucune difficulté. Les profits et les bénéfices, au contraire, ne se présentent pas avec la même régularité, et leur distribution ne peut se faire qu'à des intervalles assez longs et sous des formes en général complexes.

Quel est enfin le but que se proposent les hommes qui croient à la possibilité d'associer le maître et l'ouvrier, sans que ce dernier apporte un capital dans l'entreprise, sans qu'il renonce à un salaire fixe, et sans qu'il subisse aucune chance aléatoire défavorable? Il s'agit, d'après ces réformateurs, de grossir la part des ouvriers aux dépens de la part des maîtres; il s'agit d'enlever à ceux-ci une portion de leurs profits et de leurs bénéfices pour les appliquer à ceux-là. Eh bien! on n'atteindrait pas ce but

avec la combinaison que l'on propose. La *con-*
currence rétablirait bientôt l'équilibre un mo-
 ment détruit par l'association ; car il serait ab-
 solument impossible d'identifier tout à fait les
 deux intérêts en conservant de part et d'au-
 tre une pleine et entière liberté, en se mainte-
 nant dans le système de l'industrie non régle-
 mentée, et en laissant aux maîtres comme aux
 ouvriers la pleine disposition de leurs facultés
 réciproques. La concurrence existerait donc
 toujours ; et comme on attribue à la concu-
 rence le pouvoir de fixer le taux des salaires et
 de les faire descendre souvent au-dessous du chif-
 fre nécessaire à la satisfaction des besoins du
 travailleur, elle diminuerait bientôt les salaires
 de toute la portion que l'ouvrier prendrait sur
 les profits et les bénéfices de l'entrepreneur.
 La compétition restant la même, il est visible
 que la part de l'ouvrier, quels qu'en fussent
 d'ailleurs les éléments, ne se trouverait pas aug-
 mentée par la nouvelle combinaison. Les salai-
 res ne se fixent pas arbitrairement, pas plus que
 les profits du capital. Des causes, variables à la
 vérité, mais impérieuses, déterminent toujours
 la part de chacun. Or, l'ouvrier qui reçoit 3 fr.
 par jour, et qui, par le fait de l'association, re-
 cevait 4 fr. en sus, trouverait immédiatement
 un compétiteur qui se contenterait d'un salaire
 de 2 fr., et ramènerait ainsi le prix total de
 la journée, y compris le bénéfice résultant de

l'association, à 3 fr. Ce n'est point là une pure supposition; c'est, au contraire, un fait confirmé par l'expérience. L'entrepreneur regagnerait sur les salaires la portion qu'il abandonnerait sur ses bénéfices, et, au bout d'un certain temps, l'ancien niveau entre la rétribution de l'ouvrier et les profits de l'entrepreneur se rétablirait indubitablement: telles sont les lois rigoureuses de la production.

L'ouvrier, nous ne cesserons de le répéter, ne peut espérer une augmentation de sa portion, dans les produits du travail, par un changement arbitraire ou violent des lois de la production. Il ne participera dans une plus forte mesure à la distribution générale de la richesse que par un excédant dans la production, à condition que cet excédant n'amènera pas une augmentation dans la dépense. Pour bien comprendre cette vérité et arriver à de semblables résultats, il faut analyser soigneusement les faits qui intéressent la production; il faut rechercher d'après quelles lois, dans quelles proportions se divisent les profits et les salaires sous l'empire de la libre concurrence; il faut étudier les divers phénomènes de l'association, et ne pas confondre avec celle-ci des faits particuliers qui n'en ont ni le caractère ni la portée.

Dans une entreprise qui se fonde, on peut stipuler des conditions qui assurent des avantages particuliers aux ouvriers, surtout quand

l'établissement qu'il s'agit de créer n'est exposé à aucune concurrence. L'acte constitutif du chemin de fer de Paris à Orléans contient des clauses en vertu desquelles tous les employés du chemin de fer participent, dans certaines proportions, aux produits de l'entreprise, et leur salaire se trouve ainsi accru d'un bénéfice éventuel. Mais supposez qu'il fût possible de créer au chemin de Paris à Orléans des lignes rivales, la concurrence s'établirait aussitôt et chaque entreprise chercherait alors à réduire ses frais d'administration, afin de pouvoir baisser ses tarifs. Le chemin qui aurait intéressé ses employés dans une part des produits serait naturellement forcé de baisser ses prix, sous peine de se voir délaissé, et au bout d'un certain temps, la clause, d'abord si avantageuse aux employés deviendrait à peu près illusoire par l'effet de la concurrence. Ce qui n'est qu'une simple hypothèse pour les entreprises de chemins de fer qui constituent des monopoles, est une réalité dans l'industrie. Il faut que chaque fabrique réduise ses dépenses de toute nature au chiffre le plus bas, et qu'elle écarte ainsi tous les frais qui ne sont pas rigoureusement obligatoires. On concédait autrefois très-souvent des monopoles aux inventeurs comme récompense ou comme moyen d'encouragement. Aussi longtemps qu'ils étaient seuls et à l'abri de la concurrence étrangère, ils étaient maîtres des prix courants,

et pouvaient élever le taux des salaires en réduisant leurs propres bénéfices. Si nous n'avions en France, par exemple, qu'une seule fabrique de drap, et que les draps étrangers fussent prohibés, il est certain que l'entrepreneur pourrait calculer les bénéfices de telle sorte qu'il lui serait possible sans inconvénient d'en attribuer une part aux ouvriers et de grossir ainsi leur salaire. Mais levez la prohibition ou établissez une seconde fabrique, et aussitôt la concurrence se chargera de fixer le rapport naturel entre les profits et les salaires et de réduire les prix courants des produits fabriqués, de telle sorte que le maître, pour continuer son industrie, aura besoin de s'attribuer la totalité des bénéfices.

Il arrive quelquefois que certaines entreprises industrielles procurent de très-grands avantages aux spéculateurs qui les ont exploitées pendant quelque temps. Ceux-ci pourraient donc exceptionnellement donner une part des bénéfices aux ouvriers. Mais un pareil arrangement ne saurait avoir de durée. Dès qu'une entreprise donne des profits plus élevés que toutes les autres branches de la production, les capitaux se déplacent, l'industrie qui semble privilégiée se développe, ou, pour mieux dire, la concurrence se charge de ramener les bénéfices à un niveau moins élevé et dans des conditions telles que la part des profits et des

salaires se trouve réduite à leur plus simple expression.

Il y a des pays où certaines entreprises de transport sont entre les mains du gouvernement, qui fixe alors arbitrairement le prix des services qu'il rend. Il ne lui est pas difficile, dans ces circonstances, de payer largement ses employés et de leur assurer des pensions. Mais qu'on autorise des entreprises rivales, et aussitôt l'établissement privilégié, s'il ne réduit pas ses prix, sera abandonné. Si, au contraire, il obéit aux lois de la concurrence, ses employés verront disparaître les avantages qui leur étaient assurés à la faveur du monopole, et bientôt ils se trouveront dans la même situation que le personnel des établissements rivaux.

On est toujours fort tenté de s'exagérer les profits du capital et les bénéfices des entrepreneurs dans l'industrie manufacturière. Il résulte de l'observation attentive des faits que les grandes fortunes sont une exception dans la manufacture. On peut compter les hommes qui ont acquis des richesses considérables dans la fabrication des tissus de coton, de laine, de soie, dans les industries métallurgiques, dans le travail des métaux, etc., c'est-à-dire dans les branches de production pour lesquelles on réclame plus particulièrement l'association entre le maître et les ouvriers. Il serait donc en général impossible d'attribuer à ces derniers une part

des bénéfices de l'entrepreneur, puisque ces bénéfices ne donnent pas ordinairement lieu à des épargnes et à des accumulations.

Un chef d'atelier, dans l'industrie cotonnière, a souvent, comme nous l'avons dit plus haut, 600, 800 ouvriers. S'il n'est pas lui-même propriétaire des capitaux fixes et circulants engagés dans son entreprise, il faut qu'il fasse d'abord la part des profits de ces capitaux. Les bénéfices qui lui restent ne sont pas tels que, distribués entre les ouvriers de l'usine, ils puissent améliorer leur sort d'une manière appréciable. Que ferait en effet une somme de 15 ou 20,000 francs distribuée entre huit cents ouvriers? Et encore cet excédant ne se trouve-t-il pas toujours; car si la concurrence réduit les salaires, elle réduit aussi les bénéfices des entrepreneurs.

Des primes d'encouragement.

Un fait particulier, utile dans ses conséquences et d'une généralisation facile dans une foule d'industries, a donné lieu à l'erreur trop répandue que l'association entre le maître et l'ouvrier était facilement praticable, et que l'ouvrier pouvait avoir, outre son salaire, un bénéfice dans l'entreprise sans y apporter un capital, sans y exercer une direction qui nécessite des connaissances et un talent spécial. Ce fait, le voici : On

a dit aux ouvriers de quelques grandes exploitations : « Nous obtenons, dans l'état actuel des choses, avec une quantité de matières brutes déterminée, à laquelle on applique un nombre fixe de journées de travail de toute nature, une telle quantité de produits manufacturés. Si, sans augmentation du prix de la main-d'œuvre et avec la même masse de matières brutes, vous pouvez obtenir, avec plus de soin et d'intelligence, une quantité supérieure de marchandises manufacturées, les bénéfices que donnera cet excédant seront divisés, dans une proportion déterminée, entre le maître et les ouvriers. » Ou encore : « Il nous faut pour notre fabrication annuelle 10,000 quintaux métriques de combustible minéral. Si, sans réduire cette fabrication, les ouvriers chargés du feu peuvent économiser, par une conduite intelligente des moteurs de l'usine, un dixième de ce combustible, le bénéfice de l'économie sera partagé par égales portions entre l'entrepreneur et les ouvriers. » Ailleurs on a dit : « Le déchet des matières premières, transformées en produits manufacturés, est de 15 pour 100. Si les ouvriers peuvent réduire, par une plus grande attention, ce déchet à 10 pour 100, ils participeront aux avantages de cette économie. »

C'est ainsi que les ouvriers des mines de Cornouailles ont depuis longtemps, outre leur salaire, une part dans les produits de l'extraction

houillère, basée sur les principes que nous venons d'énoncer. C'est ainsi que les entrepreneurs de quelques cristalleries de France sont parvenus à introduire de notables économies dans leur fabrication, en stimulant l'ouvrier par l'appât d'une *prime*; car, il faut trancher le mot, ce procédé ne constitue pas une association, mais uniquement une prime décernée à l'ordre, à l'intelligence et à l'esprit d'économie de l'ouvrier. C'est ainsi qu'on est parvenu à économiser le combustible sur les chemins de fer dans des proportions considérables, en faisant participer le personnel des locomotives au produit de cette économie. Les mêmes combinaisons ont été appliquées aux ateliers de construction et à une foule d'usines de toute nature. Dans les exploitations agricoles mêmes, l'application partielle de ce procédé a donné d'excellents résultats. Mais, encore une fois, ceci n'est point une association, c'est une *prime d'encouragement* qui, loin de diminuer les bénéfices du maître, les augmente; c'est un progrès intelligent dans la fabrication, et la concurrence ne peut pas réduire des bénéfices de cette nature. En augmentant la masse des produits sans accroître les frais de production, l'ouvrier et le maître reçoivent une part relativement plus forte, et la situation du premier est naturellement améliorée.

Il y a certains travaux pour lesquels un choix

d'ouvriers, et plus particulièrement les contre-mâîtres, reçoivent, outre leur salaire, une rétribution proportionnelle aux produits qui sortent spécialement de la partie de l'usine qui est confiée à leur direction. Dans un atelier de construction, par exemple, le maîtrefondeur touche, outre son salaire, tant par chaque 100 kilogrammes de pièces de fonte. Quand la pièce ne réussit point, il perd cette portion de sa rémunération. Il est donc intéressé à obtenir la meilleure fabrication possible ; à surveiller exactement tous les ouvriers et à perfectionner sans cesse les procédés. Ici encore ce n'est point l'association, mais un salaire seulement qui se divise en salaire fixe et en salaire à la tâche.

Quand l'ouvrier, dans les manufactures et dans l'industrie parcellaire, est à la tâche, ou, pour nous servir d'une expression plus usitée, quand il travaille à ses pièces, et qu'il partage avec l'entrepreneur la rétribution qui est allouée pour un travail convenu, il n'est pas pour cela l'associé de l'entrepreneur. Il touche simplement un salaire, c'est-à-dire la rétribution afférente à son travail, d'après d'autres conditions ; mais il n'y a point d'association dans la signification réelle du mot. L'entrepreneur fournit toujours, soit directement, soit indirectement, le capital fixe et le capital circulant ; il prélève son propre salaire, et la part de l'ouvrier n'est, en définitive, autre chose qu'un prix

qui varie selon son application, son intelligence et son habileté. En supposant que les conditions du marché restassent toujours les mêmes, que le prix des matières premières et de la main-d'œuvre n'éprouvât aucun changement, et que le maître pût compter sur l'assiduité soutenue de l'ouvrier, il lui serait facile alors de donner à celui-ci un prix de la journée qui équivaldrait à la part proportionnelle du salaire qu'il reçoit pour son travail à la tâche. Le contrat entre le maître et l'ouvrier est encore aléatoire; l'ouvrier est toujours certain d'être payé pour le travail qu'il fait et de toucher le prix convenu : il n'y a donc pas association. L'engagement réciproque est simple de sa nature, et la rétribution de l'ouvrier n'a rien d'éventuel. Ce mode est souvent préféré par l'entrepreneur et l'ouvrier. Le premier n'est point exposé à payer un temps qui ne serait pas consciencieusement employé ou un travail qui serait mal exécuté; l'ouvrier, de son côté, lorsqu'il est laborieux, y trouve un stimulant; il travaille davantage, avec plus d'ardeur, et augmente ainsi son revenu. Le travail à la tâche est du reste fort usité dans l'industrie parcellaire, c'est-à-dire dans la plupart des professions manuelles. Les tailleurs, les cordonniers, les ébénistes, les imprimeurs, etc., payent leurs ouvriers à la tâche; mais il ne s'ensuit pas qu'il y ait réellement association entre les uns et les

autres. Dans les manufactures aussi, les fileurs à la main, les tisserands et plusieurs autres catégories d'ouvriers, travaillent à la tâche dans des conditions diverses, et obtiennent une part proportionnelle du prix alloué à l'entrepreneur pour ce travail. Ils éprouvent naturellement les fluctuations de ce prix, et, selon qu'il s'élève ou qu'il baisse, leur part est plus forte ou plus faible; en un mot, les variations sont les mêmes que pour les salaires, dont le taux est principalement déterminé par l'offre et par la demande (4).

Quel que soit, au reste, le nom qu'on donne aux procédés qui stimulent l'activité de l'ouvrier, il faut les encourager, s'ils ont une in-

(4) Dans une des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, du mois de septembre 1845, M. H. Passy a signalé le fait suivant : En Normandie, il y a des filatures de laine, où les manufacturiers ne spéculent pas. La laine est apportée à la fabrique; l'ouvrier est à la tâche; il a une portion fixe dans la rétribution payée au maître pour le cardage et le filage de la laine. Le cours des prix auxquels le maître a consenti est affiché dans les ateliers. L'ouvrier, qui a une portion fixe dans ces prix, en connaît par conséquent toutes les fluctuations, et il les accepte. Dans ces manufactures, ajoute M. Passy, la situation des ouvriers est bonne, et il est facile de calculer le gain de chaque famille. D'après le relevé fait sur les registres d'une filature, les bénéfices de plusieurs familles, pendant dix années, sont, en moyenne, de 12 à 1,400 francs. Cette rétribution est à peu près la même que celle des ouvriers des filatures qui sont simplement salariés. Ainsi, la concurrence se charge de maintenir le niveau entre les premiers et les seconds.

fluence salutaire et s'ils réagissent d'une manière favorable sur l'ensemble de la production. Il faut naturellement, pour les mettre en pratique, le concours simultané des maîtres et des ouvriers ; mais les premiers seuls peuvent prendre l'initiative. Comme le système est également favorable aux deux parties contractantes, il ne peut que se généraliser par la suite. Mais on ne doit pas perdre de vue que, sauf quelques exceptions très-rares, il ne peut s'appliquer qu'à un objet spécial et déterminé. Il faut que la prime soit la conséquence d'un acte nettement caractérisé, qui laisse une pleine et entière liberté à l'entrepreneur et à l'ouvrier, et qui n'oblige point celui-là à initier les travailleurs salariés dans les détails intimes de sa fabrication. La prime ainsi accordée, car nous lui conserverons désormais ce nom, ne change rien aux rapports établis entre les profits du capital et les salaires ; elle ne contrarie point les lois naturelles de la production, pas plus que les principes rigoureux de l'offre et de la demande, qui ont une si puissante influence sur le taux des salaires. Le principe, quoique simple dans son essence, peut néanmoins recevoir les applications les plus variées ; il peut s'étendre à la plupart des catégories d'ouvriers dont nous avons parlé plus haut, et les travailleurs mêmes qui n'en auraient pas directement le bénéfice en éprouveraient encore la salutaire influence,

parce que la production s'exécuterait dans des proportions plus larges, d'une manière plus intelligente, et que, par cela même, la part de chacun serait plus forte dans la distribution générale des richesses. Car, nous ne saurions trop le répéter, ce n'est pas en prenant violemment aux uns pour donner aux autres qu'on parviendra à améliorer la condition des classes inférieures, mais bien en rendant la production plus abondante et plus économique, en perfectionnant les procédés et en donnant à chaque travailleur une habileté technique plus grande.

Maintenant que nous avons nettement établi le genre de participation des ouvriers aux bénéfices d'une entreprise ; que nous avons déterminé le caractère de la rétribution qui leur est allouée en dehors de leur salaire, il nous reste à examiner si l'association proprement dite, et abstraction faite de l'existence industrielle des maîtres, peut également fournir des ressources aux classes ouvrières et leur offrir les bienfaits qu'y trouvent les capitalistes et les entrepreneurs.

Chez les ouvriers agricoles, les associations, qu'elles aient un but moral et intellectuel, ou un but simplement économique, sont plus difficiles à réaliser que chez les ouvriers des manufactures et de l'industrie parcellaire. En général, disséminés sur de grandes surfaces, les

premiers ont peu de moyens et d'occasions pour se réunir. L'état de domesticité d'un grand nombre d'entre eux est d'ailleurs un obstacle aux assemblées régulières ; ensuite ils n'ont pas à se concerter autant que les ouvriers des manufactures sur des intérêts communs, sur des questions qui touchent à la fluctuation et à la fixation des salaires, à la durée du travail journalier, à la défense mutuelle, etc. L'amélioration du sort de l'ouvrier des campagnes dépend plus de l'autorité, du propriétaire, du fermier, et des conditions générales où se trouvera placée l'agriculture, que de lui-même. Il ne s'ensuit pas qu'il n'ait rien à faire de sa personne pour rendre sa situation plus supportable ; qu'il doive rester étranger aux établissements de prévoyance et de secours mutuels ; qu'il ne doive pas s'appliquer à la sobriété, à l'ordre et à l'économie. Sa tâche, sous ce rapport, restera au contraire, encore très-importante ; et quand il aura reçu, par les soins de l'autorité, une instruction suffisante, des principes de morale et de religion, il pourra d'autant plus facilement combattre ses penchants vicieux, suivre les règles de la prudence et perfectionner les procédés de son travail.

De l'association entre les ouvriers.

Les associations entre les ouvriers peuvent avoir un triple but : un but moral et intellec-

tuel, un but économique et un but de prévoyance.

Quand l'ouvrier a reçu une éducation appropriée à sa situation ; lorsqu'il a des habitudes d'ordre et de moralité, il doit nécessairement chercher à accroître ses connaissances et à se maintenir dans les voies d'amélioration et de perfectionnement. Lorsqu'il a accompli l'œuvre de la journée ou l'œuvre de la semaine, il doit chercher à employer ses loisirs d'une manière intelligente, afin d'accroître sa force et sa dignité. L'association lui offre pour cela d'incontestables ressources. L'Angleterre et l'Amérique ont donné, sur ce point, un salubre exemple. C'est dans le premier de ces deux pays surtout que les associations entre ouvriers pour la récréation et l'étude ont pris une grande extension. Nous trouvons là les *Mechanics institutions* (1) destinées à perfectionner

(1) Nous reproduisons ici, sous forme de note, quelques-uns des détails que nous avons déjà publiés ailleurs sur les *Mechanics institutions*. On s'occupe dans ces établissements de l'instruction technique des adultes, et même ils concourent quelquefois au développement intellectuel des enfants. Les cours qu'on y fait sont du reste assez variés. Ainsi on enseigne, sous le titre de *Scientific subjects*, l'histoire naturelle, les mathématiques, la physique, la chimie, la technologie. Dans quelques-unes de ces institutions on fait des cours d'économie politique et de droit public. Souvent les leçons sont appropriées aux industries locales : ainsi l'on fait à Leeds un cours sur la teinture des toiles ; à Sheffield, on en fait un sur la métallurgie ; à Manchester, les leçons ont pour objet la filature du coton. Pour avoir une idée plus exacte de l'enseignement des

l'instruction technique des ouvriers. Elles sont ensuite un point de réunion pour la lecture et la conversation, et un centre pour la formation de bibliothèques et de collections de tout genre.

Mechanics institutions, nous citerons ici des fragments de quelques programmes. Dans l'institution de Bradford, on a fait quatorze leçons : six sur la chimie, trois sur l'éducation, une sur les passions, une sur l'influence de la lumière et du calorique sur le règne organique, etc. A Sheffield, on a exposé dans trois discours les résultats d'un voyage dans les îles et sur les côtes de la Méditerranée. A Leeds, on a fait trois leçons sur la géographie, l'histoire, la géologie et la mécanique. Le programme de l'institution de Londres d'un des derniers trimestres renfermait quatre leçons sur la théorie de la machine à vapeur, deux sur le polythéisme des anciens, quatre sur l'anatomie comparée et la zoologie, deux sur l'histoire et la religion de la Chine, quatre sur la musique instrumentale et vocale, quatre sur les alcalis, et deux sur la littérature burlesque anglaise.

En 1839, la Société pour la *diffusion* des connaissances utiles, célèbre par la part active qu'elle prend à l'éducation du peuple en Angleterre, s'est mise en relation avec les *Mechanics institutions*. Ce lien nouveau a facilité à celles-ci l'acquisition d'instruments, de livres, et la Société pour la diffusion des connaissances utiles a prêté depuis cette époque le plus solide appui à tous les établissements de ce genre, soit en leur donnant d'utiles directions, soit en leur procurant des professeurs. Les résultats de ces rapports mutuels ont été publiés dès 1840, par le secrétaire de la Société pour la diffusion des connaissances utiles. Déjà précédemment, Frédéric Hill, le frère de Rowland Hill, si connu par la réforme postale, avait adressé à un certain nombre de *Mechanics institutions* une série de questions, afin d'obtenir des réponses qui permissent d'établir de l'uniformité dans l'enseignement technique destiné aux classes ouvrières. L'association centrale de Londres pour l'éducation s'est également mise en relation avec les associations des comtés. Enfin, un acte du Parlement, du 28 juillet 1843,

On voit au premier abord combien de semblables réunions sont utiles, et quel puissant préservatif elles peuvent offrir contre les désordres et les entraînements auxquels les ouvriers sont

affranchit de toute contribution locale les *Mechanics institutions*, ainsi que les associations qui ont pour objet l'instruction du peuple. Ce bill avait été proposé par G. W. Wood et lord Sandon, et son adoption par la Chambre est due à l'appui que lui a donné sir Robert Peel.

D'après un rapport fait en 1841 par le secrétaire de la Société pour la diffusion des connaissances utiles, il y avait en Angleterre et en Écosse 221 *Mechanics institutions*, c'est-à-dire 56 à Londres, 179 dans les comtés d'Angleterre et dans le pays de Galles, et 7 en Écosse. L'Irlande n'était pas, à beaucoup près, aussi bien partagée. En 1859, Dublin n'avait qu'une seule association composée de 700 membres, et ayant une bibliothèque de six cents volumes. A Cork, l'institution avait 250 souscripteurs et une bibliothèque de 1,500 volumes. Les associations de Limerick, de Belfast, et de plusieurs autres villes de l'Irlande, sont dans un état si déplorable, qu'on ne peut pas en tenir compte. La *Revue de Westminster* estime qu'il y avait, en 1844, 400 *Mechanics institutions* dans la Grande-Bretagne, ayant ensemble 80,000 affiliés. Plusieurs de ces institutions, comme celle de Liverpool, par exemple, sont devenues de véritables écoles industrielles; d'autres se sont transformées en musées, en cercles littéraires, et ont pris le titre de *Literary* ou *Scientific*, ou *Philosophical institutions*. Les établissements ainsi transformés devinrent donc à peu près sans objet pour les ouvriers; mais ils furent bientôt remplacés par d'autres établissements, tels que le *Brougham institute* de Liverpool, et les lycées de Manchester.

La plupart, ou pour mieux dire, toutes les *Mechanics institutions*, ont des bibliothèques. On évalue à 400,000 le nombre de volumes qu'elles possèdent. Ce sont des ouvrages qui appartiennent à toutes les branches des connaissances humaines. La bibliothèque de Manchester, forte de 6,000 volumes, se compose d'ouvrages de philologie, de rhétorique, de logique,

exposés. Ces réunions où l'on trouve, outre la lecture, divers moyens d'instruction, adoucissent les mœurs, développent l'intelligence, et accroissent par cela même les capacités des

de métaphysique, de morale, d'histoire naturelle, d'économie politique, d'histoire, de belles-lettres; on y trouve aussi un grand nombre de romans et de documents parlementaires. Les ouvrages les plus demandés sont : les romans de Walter Scott, de Cooper, de Dickens et d'Edgeworth. Les cabinets de lecture sont, dans les *Mechanics institutions*, une dépendance immédiate des bibliothèques. En général, ils ne sont ouverts que le soir. On y reçoit les Revues, les *Magazines*, et très-fréquemment les feuilles quotidiennes politiques. Cependant celles-ci sont bannies de quelques institutions, de celles de Londres, de Birmingham, de Leeds et de Dublin entre autres.

L'organisation des *Mechanics institutions* ressemble en général à celle de toutes les associations anglaises. Les détails qui leur sont particuliers peuvent se résumer de la manière suivante; ils sont empruntés aux statuts de l'institution de Londres : le personnel de l'association se compose de membres et d'écoliers, de fils et d'apprentis de membres. Les membres doivent avoir au moins dix-huit ans. Ils sont présentés par un associé au secrétaire, qui les reçoit. Lorsqu'un individu a moins de dix-huit ans, il peut entrer comme écolier; mais alors il paye la même cotisation qu'un membre, c'est-à-dire 50 francs par an, et 5 francs 15 cent. de droit d'entrée. Les écoliers et les apprentis payent pour la fréquentation des cours et des leçons, 7 francs 50 cent. par trimestre. Ils doivent être présentés par leurs pères, leurs maîtres, leurs parents ou leurs amis. Les membres seuls sont électeurs et ont voix dans les assemblées périodiques. L'administration de chaque association est composée d'un président, de quatre vice-présidents, d'un caissier et de trente administrateurs; il y a de plus trois contrôleurs des comptes qui sont entendus par le comité. Les deux tiers des administrateurs doivent être choisis parmi les classes ouvrières. Tous les membres de l'administration sont élus pour un an. Le comité expédie les affaires en votant par assis et levé.

travailleurs. Les ouvriers anglais qui appartiennent aux *Mechanics institutions* ont, en général, renoncé au compagnonnage, source de troubles, de désordres et de violences.

Nous ne citons encore ici qu'un exemple, et sans vouloir prétendre que des institutions identiques conviendraient aux ouvriers français. Nous répétons ce que nous avons dit pour les institutions de prévoyance : nous avons à con-

Aucun membre du comité ne peut être fournisseur de l'association pendant la durée de ses fonctions; les assemblées générales se tiennent à l'expiration de chaque trimestre. Cependant des assemblées extraordinaires ont lieu lorsqu'elles sont demandées par quarante membres. Les statuts ne peuvent être changés qu'après deux délibérations successives à trois mois d'intervalle. Il en est de même pour l'aliénation des propriétés et la dissolution de l'institution, et dans ce cas, la majorité doit être formée par les neuf dixièmes des membres présents. On voit que, théoriquement, l'élément populaire domine dans la composition des statuts; mais il n'en est pas toujours de même dans la pratique. A Londres par exemple, en 1839, le président, quatre vice-présidents et le caissier étaient des gentlemen, parmi lesquels il y avait un baronnet et deux membres du Parlement. Des circonstances à peu près semblables se retrouvent à Dublin, à Sheffield, à Bradford, à Birmingham, à Glasgow, à Belfast et dans beaucoup d'autres cités. En un mot, la *gentry*, quoiqu'elle évite le contact avec les classes laborieuses, cherche néanmoins à exercer une influence sur la marche des *Mechanics institutions*. A Manchester, le directeur sir Benjamin Heywood a fait, par une exception fort honorable sans doute, plusieurs tentatives pour remettre l'administration de l'institution entre les mains des ouvriers; mais, dans l'année même où il croyait arriver à ce but, il a été de nouveau élu directeur de l'institution, en même temps qu'on lui donnait pour collègues un assez grand nombre d'autres gentlemen.

sulter, chez nous, dans de pareilles entreprises, les mœurs et le caractère national ; nous avons à former des habitudes qui n'existent pas encore. Mais il est certain qu'une fois que l'on serait d'accord sur l'établissement même de ces associations, il serait facile d'approprier les détails organiques aux besoins des classes ouvrières, et l'on trouverait, par l'étude des analogies et des dissemblances qui peuvent exister entre les ouvriers français et anglais, les moyens de former des associations favorables à l'instruction et aux mœurs des travailleurs. Il s'agit principalement de soustraire ceux-ci aux plaisirs bruyants, à l'intempérance et à la débauche. Cette réforme une fois obtenue, les améliorations se succéderont ensuite rapidement. Au reste, il y a déjà des traces de ces sortes de réunions en France, et un grand nombre d'ouvriers montrent des goûts et des inclinations pour l'étude et les discussions utiles. Ils suivent, par exemple, à Paris, certains cours du Conservatoire des arts et métiers, ainsi que d'autres leçons qui ont été organisées par quelques professeurs remplis de zèle et de lumières. Il s'agirait, pour donner plus de développement à ces dispositions, de constituer des centres et d'obtenir l'appui de l'autorité. L'initiative dans une œuvre pareille appartient sans doute aux ouvriers ; mais elle doit être appuyée par le gouvernement, et surtout par les entrepreneurs et les

manufacturiers. En Alsace, ceux-ci ont favorisé ces tendances, et là, plus que dans toute autre contrée de la France, le fabricant porte sa sollicitude sur les combinaisons qui peuvent améliorer la condition du travailleur.

Quand l'ouvrier aura compris la nécessité d'acquiescer sans cesse de nouvelles connaissances utiles à sa profession, qu'il aura le désir d'élever son intelligence, de conserver sa moralité, les occasions et les moyens de raffermir sa situation économique se présenteront aussi avec plus de clarté à son esprit. En renonçant à des habitudes dispendieuses et irrégulières, il aura plus de ressources pour satisfaire ses besoins réels; il aura aussi plus de loisir et plus de lumières pour diriger ses facultés vers les choses matérielles; il saura mieux les *affaires*, et il jugera surtout mieux les différents projets qui lui sont chaque jour présentés à l'effet d'accroître son salaire et d'améliorer sa position. Alors l'association recevra de nouvelles applications; elle viendra favoriser le travail, et protégera les efforts individuels des ouvriers.

Il y a à Paris une imprimerie établie sur des dimensions assez vastes, et exploitée par des ouvriers associés. Tous les ouvriers qui y sont employés ne participent cependant pas aux bénéfices de l'entreprise. Un certain nombre d'entre eux forment une société en nom collectif. Outre qu'ils se sont partagé la direction des ate-

liers, ils exécutent encore, dans la mesure du temps que leur laisse cette direction, les travaux de simples ouvriers. C'est là une combinaison économique et ingénieuse. Mais il a fallu à ces ouvriers un capital, et en prenant la direction de l'affaire, ils se sont élevés au rang d'entrepreneurs. L'établissement, au lieu d'avoir un chef unique, en a douze ou quinze, et les bénéfices se divisent par conséquent en autant de portions. Le sort de ces ouvriers s'est évidemment amélioré ; mais il ne faut pas oublier que c'est en passant d'une condition à une autre, et dans le cas spécial que nous citons, il n'y a pas d'association entre le maître et l'ouvrier. Il n'en est pas moins vrai que cette forme peut recevoir des applications très-étendues au profit des travailleurs, et dès qu'un certain nombre de ceux-ci ont acquis un capital, l'association devient possible et fructueuse, d'autant plus fructueuse que les ouvriers, ainsi associés, comprendront mieux la valeur de l'ordre, de l'économie et de la sobriété.

L'association, nous l'avons déjà dit, peut recevoir les applications les plus variées ; mais il faut, autant que possible, réunir des éléments homogènes, et se conformer aux lois de la production en faisant la part du capital. Ce qui a eu lieu dans l'imprimerie que nous citons, peut se faire dans une foule de professions de l'industrie parcellaire, et moins il faudra de capi-

taux dans les exploitations ainsi entreprises, et plus l'association sera facile. Lorsqu'il faut une mise de fonds très-considérable, soit comme capital fixe engagé dans les bâtiments et les machines, soit comme capital circulant, destiné à l'achat des matières premières et aux frais journaliers de l'entreprise, l'intervention du capitaliste, qui devient en général entrepreneur, est presque toujours indispensable, car le simple ouvrier n'a ordinairement que de modiques épargnes, et dès lors, quand il vise à l'association avec ses camarades, il faut qu'il s'adonne à une industrie dont l'importance des salaires l'emporte sur celle du capital. En choisissant le moyen que nous venons d'indiquer, le passage de la condition d'ouvrier à celle de maître devient singulièrement facile, et le nombre des entrepreneurs pourra ainsi se multiplier rapidement. Sans doute, quand dix ou quinze personnes se trouveront à la tête d'un établissement, les bénéfices se diviseront en autant de parts ; mais ils viendront s'ajouter aux salaires des ouvriers directeurs, et procureront à la fois plus d'indépendance et de bien-être à ces nouveaux élus.

Dans les manufactures, ce genre d'association est beaucoup plus difficile, sinon impossible. Il faut, pour l'établissement de grandes usines, d'immenses capitaux ; puis, quand il s'agit de les mettre en activité, il faut un pouvoir con-

centré, fermé et unique. Il faut, pour maintenir l'harmonie et la confiance entre douze ou quinze associés-directeurs, des circonstances presque exceptionnelles, et qu'on rencontrerait difficilement dans une fabrique établie sur de vastes dimensions, où le capital absorbe une large portion des profits, et où la promptitude des décisions et la rapidité de l'action sont nécessaires au succès de l'entreprise. Dans les établissements de cette nature, il faut donc, autant que possible, généraliser le système des primes dont nous avons parlé plus haut.

Dans les exploitations agricoles, l'association entre plusieurs entrepreneurs est plus praticable, car là le capital fixe, c'est-à-dire la terre, est naturellement séparé du capital circulant et du travail. Il n'est pas nécessaire que le fermier soit en même temps possesseur du sol. Plusieurs exploitants peuvent dès lors s'associer ensemble, en apportant chacun un capital modique dans l'entreprise. Les anabaptistes nous offrent quelquefois l'exemple de semblables réunions, et elles présentent invariablement des résultats prospères. Nous ne parlons point ici de quelques établissements spéciaux, tels que la communauté des Jault ou de certaines colonies agricoles, où le travailleur se soumet à une règle qui enchaîne sa liberté, et lui ravit la disposition du fruit de son travail.

On a quelquefois invoqué, à l'appui de cer-

taines formules d'association, l'exemple des Frères moraves. La citation manquait de justesse ; les *familles* moraves ne sont pas associées entre elles ; elles conservent une entière liberté, et exercent des professions de leur choix, sans solidarité aucune avec les autres familles. Dans les communautés composées de célibataires, la production et le travail se font en commun, cela est vrai ; mais ce sont alors des couvents industriels où les travailleurs ont aliéné jusqu'à un certain point leur liberté en obéissant à une règle et en se soumettant à une discipline assez sévère (1). Ce régime est exceptionnel, et s'éloi-

(1) Dans les communautés, les membres sont divisés en chœurs d'après le sexe, l'âge et la position sociale ; de sorte qu'on trouve dans chaque communauté des chœurs d'enfants, d'adolescents, de filles nubiles, de célibataires, de filles, d'époux, de veufs et de veuves. Le chœur a son ministre, ayant la direction suprême des affaires religieuses et morales, et son servant, chargé des intérêts matériels et extérieurs du chœur. Dans les chœurs féminins, ces fonctions sont remplies par des femmes qui ont droit d'assister aux assemblées générales de la communauté. Les frères célibataires demeurent ensemble dans un grand édifice, où ils exercent en commun une foule d'industries avec le plus grand succès. Les femmes non mariées forment également de semblables réunions. C'est de ces maisons chorales que sortent des toiles d'une merveilleuse finesse, d'admirables rubans, de la tabletterie, de la ganterie, de la parfumerie, de la bijouterie, et une infinité de produits recherchés dans le monde entier pour leur remarquable confection. De vastes magasins, formant de séduisants bazars, renferment toujours des approvisionnements complets, et des prix inflexibles avertissent l'acheteur que les Frères ne connaissent pas les ruses commerciales. Jamais on ne vit dans des

gne trop de notre organisation industrielle pour qu'il soit possible de l'introduire chez nous ; il exige d'ailleurs un état social à part et qu'il est absolument impossible d'établir sur une vaste échelle. Mais ce qui est digne de remarque chez les *familles* moraves, qui naturellement sont en dehors des communautés, c'est qu'elles vivent dans une parfaite aisance, qu'elles résistent à la concurrence des plus habiles producteurs, avec des instruments souvent très-imparfaits, et cela uniquement par la puissance de l'ordre, de l'économie, et par l'effet aussi des habitudes morales et de la piété, qui exercent une si salutaire influence sur toutes les actions de l'homme. D'autres sectes religieuses, telles que celles des quakers et des anabaptistes, ont du reste également accompli des choses merveilleuses en matière d'industrie sous les latitudes les plus diverses. L'association y a contribué sans doute autant qu'une espèce de solidarité qui règne entre tous les membres de chaque secte, et qui reçoit, par suite de l'existence d'un pouvoir hiérarchique, des applications fréquentes et réelles. Mais à côté de cela, nous le répétons, ce sont surtout la moralité, l'esprit d'ordre, l'amour du travail et les sentiments d'équité, de justice et de charité, qui font prospérer les membres de ces diverses sec-

magasins plus d'élégance réunie à plus de simplicité, et chez le vendeur plus de bonhomie alliée à plus de gravité.

tes, et les mettent à même de soutenir la concurrence avec les manufactures les mieux organisées. L'existence de ces hommes laborieux et paisibles nous présente un enseignement qui vaut mieux que toutes les combinaisons des socialistes. Nous faisons ici abstraction des opinions religieuses de ces sectaires, et nous nous attachons uniquement à constater les conditions favorables de leur existence matérielle, conditions qu'il serait facile de faire passer dans les classes ouvrières, et qui ne changeraient rien à leurs croyances et à leur situation politique. Pour cela il ne faudrait que de l'instruction, une volonté ferme et des habitudes morales.

Nous venons de présenter quelques-unes des combinaisons qui peuvent accroître le salaire de l'ouvrier, augmenter son revenu, et partant améliorer sa situation. Ces moyens sont principalement, comme on l'a vu, la création de primes qui offrent un stimulant pour l'ouvrier et une économie pour le fabricant, et l'association directe des ouvriers d'une même profession qui parviennent à former un capital. Nous sommes loin d'avoir épuisé par ces deux indications toutes les combinaisons du même ordre; mais comme ce sont deux formes essentielles pour arriver à l'accroissement des salaires et au passage de l'état d'ouvrier à celui d'entrepreneur, nous avons dû les exposer avec certains détails.

Dans l'état actuel de la question, il y a un autre but encore à poursuivre : à côté de l'augmentation de salaire, il faut placer l'économie dans les dépenses. C'est ici surtout que l'association peut fournir des ressources neuves et inattendues. L'isolement et la dissémination des travailleurs, leur existence mobile, sont autant de causes d'augmentation de dépenses. Dans la situation présente des choses, les dépenses et les consommations collectives n'existent pour ainsi dire pas chez eux. Le principe de l'association n'a trouvé d'application ni pour la demeure, ni pour la nourriture, ni pour le vêtement de l'ouvrier, et, à quelques rares exceptions près, le travailleur est, pour ses achats et ses approvisionnements, dans des conditions infiniment moins bonnes que les classes moyennes et supérieures. Cela tient principalement à l'absence du capital qui est une condition fondamentale de toute association, et sans lequel l'économie est impossible. Que dix ouvriers célibataires se réunissent dans la même demeure, qu'ils soient propriétaires de leur mobilier, et ils dépenseront sensiblement moins que dix ouvriers vivant dans des logis éparpillés. Même observation pour la nourriture. Dans certaines villes manufacturières, des ouvriers se sont associés, et, au moyen de quelques avances, ils se sont réunis à la même table organisée par les soins d'une

personne choisie par eux. On voit sans beaucoup de peine que ce principe peut recevoir des applications nombreuses et variées, et qu'il suffit d'une conduite intelligente pour réaliser de notables économies dans les consommations de tout genre.

Mais, en entrant dans un semblable système, le travailleur doit avant tout conserver sa liberté, être son propre fournisseur, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et ne pas se mettre dans la dépendance des maîtres qui, dans beaucoup de localités, fournissent des objets en nature aux ouvriers. L'expérience a prouvé que ce mode donnait lieu aux abus les plus graves, et que la facilité d'avoir des avances en nature exposait les ouvriers aux mêmes inconvénients que les avances en argent. Nous ne saurions trop le répéter, ce qui donne de la force à l'association, ce qui réalise des économies dans les consommations collectives, c'est surtout la présence du capital. Ce capital permet de supprimer les intermédiaires parasites et de débattre rigoureusement les conditions des transactions, quelque importantes ou quelque minces qu'elles soient.

Ce qui aggrave la situation de l'ouvrier, c'est qu'il acquiert les objets dont il a besoin en quantités tellement fractionnées, qu'il perd tous les avantages qui découlent toujours d'un approvisionnement de quelque importance. Il

paye ces quantités infinitésimales quelquefois le double et le triple de ce qu'elles valent réellement, et comme il y a des dépenses qui se renouvellent chaque jour, il se trouve qu'à la fin de l'année il a fourni un bénéfice considérable à la dernière classe des détaillants. Dans l'établissement de Wesserling, en Alsace, les ouvriers, au moyen d'une retenue, achètent en commun du blé, et la boulangerie qu'ils ont élevée leur fournit, ainsi qu'à leurs familles, d'excellent pain à meilleur marché que celui qu'ils prendraient chez le boulanger. Voilà un genre d'association qu'il est facile de propager et d'étendre à d'autres consommations. De pareils arrangements ont l'avantage de présenter une économie et de soumettre l'ouvrier à une règle et à des habitudes d'ordre qui exercent une salutaire influence sur toutes ses actions. Ils aiguisent ensuite son esprit, et le portent à rechercher de nouveaux moyens pour améliorer sa condition et pour ne pas payer les profits souvent exorbitants des fournisseurs détaillants. Ces associations, qui, nous le répétons, peuvent s'appliquer à la fabrication d'autres objets, établissent ensuite entre les ouvriers une confraternité fort utile aux mœurs. Une gestion de cette nature les familiarise également avec le régime administratif et leur procure des connaissances pratiques qu'ils appliquent ensuite à d'autres transactions. L'asso-

ciation donnera enfin plus de fixité à l'existence de l'ouvrier. Il changera moins souvent de condition et de lieu, et dans l'industrie parcellaire, il lui sera alors plus facile de passer de l'état d'ouvrier à celui d'entrepreneur, parce qu'il se sera fait connaître, et que les personnes qui l'entourent auront pu apprécier sa capacité et sa moralité.

Le combustible et le vin sont deux objets entre autres pour lesquels les ouvriers se sont placés, dans les grandes cités surtout, dans de fâcheuses conditions économiques. Ils se procurent l'un et l'autre par des achats tellement fractionnés que le prix s'en trouve accru dans des proportions énormes. Rien ne serait cependant plus facile que d'éviter cet inconvénient, en se conformant simplement aux habitudes des familles prévoyantes. A cette proposition nous entendons dire que l'ouvrier manque d'argent pour faire ses achats dans les moments opportuns et dans de bonnes conditions. Nous prions le lecteur de ne pas oublier nos prémisses. Les réformes ne s'improvisent pas : elles sont le résultat d'une succession d'efforts et d'une règle de conduite invariable. L'ouvrier ne peut pas avoir la prétention de boire à la fois du vin dans sa famille et au cabaret. Qu'il transporte à l'intérieur les consommations qu'il fait à l'auberge, et alors il lui sera bientôt facile de se procurer le vin à de meilleures

conditions et de faire participer les siens à un régime où l'intempérance sera remplacée par des jouissances fortifiantes. Nous pourrions d'ailleurs nous appuyer encore en ce point sur de nombreux exemples choisis dans toutes les industries sans exception. Nous trouvons parmi les ouvriers des manufactures autant que parmi ceux de l'industrie parcellaire, des familles qui suivent le régime que nous conseillons, sans avoir pour cela un salaire plus élevé que d'autres familles qui croupissent dans la misère et l'abjection. Nous avons cité, dans la première partie de notre ouvrage, des faits à l'appui de cette assertion, et nous avons donné Sedan et Lille comme les termes extrêmes du régime de famille et de la vie de cabaret chez les classes ouvrières. Il résulte de cette comparaison que la réforme que nous conseillons est parfaitement compatible avec la situation économique de l'ouvrier, et qu'elle est devenue à Sedan et dans plusieurs autres villes manufacturières une source de bien-être et de moralité. A Lille, au contraire, comme dans la plupart des cités industrielles, l'ivrognerie et la débauche sont une cause de misère et de dégradation.

En Angleterre, les associations appelées *Trades unions* et qui se sont du reste souvent distinguées par leur violence dans les moments de coalition, ont au nombre des moyens de coercition contre les maîtres, le *Tramp*, c'est-à-

dire le déplacement des ouvriers. Le *Tramper* reçoit de la caisse de l'association les secours nécessaires pour quitter la localité et se rendre dans des lieux où il espère trouver de l'ouvrage. Il est clair que, pour ne pas faire voyager les ouvriers au hasard, le Comité qui dirige le *Tramp* possède certaines informations sur la demande du travail dans les foyers manufacturiers ; il connaît les besoins, et règle la marche des travailleurs en conséquence. Ce principe et ces informations, qui conduisent en Angleterre à des pratiques nuisibles au fabricant, et au fond très-peu profitables à l'ouvrier, renferment cependant le germe d'utiles applications. On conçoit que si l'on était toujours au fait des besoins sur les différents points d'un territoire, les ouvriers sans travail dans une localité pourraient en trouver ailleurs, et ils ne se déplaceraient qu'à bon escient. Des informations de cette nature font partie de la science des débouchés, et au lieu de s'appliquer aux marchandises et aux denrées, c'est-à-dire au marché, elles sont relatives au travail dont le prix plus ou moins élevé dépend aussi de l'offre et de la demande. Or, il s'agit de bien connaître cette offre et cette demande, afin d'utiliser une partie des forces oisives, et d'obtenir la répartition la plus rationnelle des travailleurs. Il ne serait pas difficile d'organiser des centres pour chaque corps de métier, pour chaque fabrica-

tion où l'on recueillerait les renseignements qui pourraient guider l'ouvrier cherchant du travail. Puisque le fait existe en Angleterre dans une pensée hostile au fabricant, on pourrait bien le réaliser chez nous dans une vue d'utilité pour l'ouvrier et l'entrepreneur. Cela ne peut être, du reste, que la tâche d'associations, et le gouvernement ne saurait prendre aucune part à ce mouvement des ouvriers. On sent que dès qu'il fournirait des indications, on lui en attribuerait la responsabilité, et on le rendrait en quelque sorte solidaire de ces indications. Mais l'intervention du pouvoir est tout à fait inutile dans cette circonstance ; les associations aidées des manufacturiers, et correspondant entre elles, arriveraient au but proposé.

Nous ne présenterons point ici tous les cas où l'association entre les ouvriers est possible et profitable. Les exemples que nous avons donnés suffisent pour établir qu'elle peut s'appliquer à la nourriture, au vêtement, au blanchissage, et nous verrons plus tard qu'avec l'aide des maîtres on en peut tirer parti pour réaliser des économies sur les frais des logements.

§ IV. — Devoirs et moyens des maîtres.

Nous arrivons maintenant aux obligations et aux devoirs des maîtres envers les ouvriers, car le concours des premiers est indispensable

pour accomplir l'œuvre de la réforme. Nous avons déjà dit quels étaient les cas dans lesquels le gouvernement devait user de son autorité pour protéger les travailleurs contre les exigences et les duretés des entrepreneurs. Cependant cette intervention a ses limites, et il y a une foule d'améliorations qui dépendent uniquement du bon vouloir des maîtres.

Les chefs d'entreprise peuvent exercer une salubre influence sur l'instruction et l'éducation des enfants par l'organisation d'écoles dans le voisinage des ateliers. En Alsace, plusieurs grands industriels entretiennent à leurs frais des écoles pour les enfants employés dans leurs fabriques. En Suisse, cet usage est assez répandu. Depuis la promulgation de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, la fréquentation des écoles est obligatoire ; mais souvent cette disposition devient inutile, faute d'écoles publiques ou d'établissements privés (1). Il serait ensuite essentiel que les

(1) A Guebwiller, chez M. Nicolas Schlumberger, la journée de travail est moins longue qu'ailleurs d'une heure et demie. On y a soin, en outre, pour faire passer chaque jour tous les enfants à l'école sans nuire à la fabrication, d'en avoir, proportion gardée, un plus grand nombre que dans les autres filatures. De cette manière, on varie les attitudes de ces petits ouvriers, leurs exercices, les objets de leur attention ; on les repose du travail de l'atelier, et par conséquent, on sert à la fois leur santé et leur instruction. — Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*.

propriétaires des grandes manufactures où les ouvriers ont peu d'exercice, et où ils gardent presque invariablement la même position, vou-
lussent aussi favoriser les exercices gymnasti-
ques. Outre que ces exercices rétablissent l'équi-
libre dans l'économie physique, ils ont encore
l'inappréciable avantage de devenir une récréa-
tion pour les ouvriers de tout âge, et de les dé-
tourner des plaisirs funestes du cabaret. Nous
ne pensons pas que les chefs d'entreprise fran-
çais aient fait jusqu'à présent des essais de ce
genre, et cependant ce serait une légère dé-
pense; ainsi que nous l'avons dit plus haut, un
emplacement et quelques appareils simples se
trouvent toujours, même dans les plus grands
centres manufacturiers, et le développement
des forces qu'on obtiendrait par ces exercices
deviendrait toujours un avantage pour le ma-
nufacturier qui trouverait ainsi des travailleurs
moins énervés. Si le gouvernement introduisait
la gymnastique dans les écoles élémentaires, ce
exemple serait probablement imité par les fa-
bricants, et ce serait un moyen d'améliorer
l'état physique des classes ouvrières et de para-

L'Institution des petites écoles intérieures aux frais des ma-
nufacturiers, prend un développement progressif. Parmi les
départements où les manufacturiers ont donné cet exemple,
on peut citer les Ardennes, le Doubs, Eure-et-Loir, l'Aisne,
le Jura, le Loiret, la Meurthe, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin,
Seine-et-Oise.—Rapport au roi; *Moniteur* du 25 juillet 1843.

lyser jusqu'à un certain point les fâcheux effets du travail des fabriques.

Nous avons fait remarquer que l'isolement et les goûts inconstants des ouvriers étaient des causes graves de malaise et de désordre, et que partout où il avait été possible d'écarter ces causes, le sort des travailleurs s'était amélioré. Il est vrai que le concours du chef d'établissement est, pour ainsi dire, indispensable pour arriver à ce résultat. Ici encore nous nous appuyerons sur des exemples afin de rester fidèle à la méthode que nous avons suivie jusqu'à présent. L'isolement des ouvriers existe plus particulièrement dans les villes et dans les grands centres manufacturiers, et il est beaucoup moins fréquent chez les ouvriers attachés aux exploitations manufacturières situées dans les campagnes. Nous trouvons dans le département du Haut-Rhin des établissements exploités depuis cinquante ans par une maison respectable, et qui occupent environ cinq cents ouvriers (1). Ces ouvriers, de génération en génération, s'y sont attachés d'une manière invariable. Ils sont presque tous devenus propriétaires d'un petit immeuble, ou tout au moins ils se trouvent à l'abri

(1) Voyez la brochure de J. Zuber fils : *Par quels moyens, soit législatifs, soit autres, peut-on faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent aujourd'hui les ouvriers, les attacher aux grands établissements industriels, comme le propriétaire est attaché au sol, et contribuer à leur amélioration sociale ?*

de la misère. Ces faits se présentent dans beaucoup d'établissements isolés de l'Alsace. Dans cette province la vie de famille subsiste encore à côté de la vie des ateliers. L'ouvrier élevé au milieu d'une population agricole n'a d'autre ambition que de devenir à son tour petit propriétaire. Ce désir est si vif, que l'ouvrier manufacturier de la campagne achète à longs termes une pièce de terre ou une petite habitation, et dès lors tous ses efforts tendent à réaliser les économies nécessaires pour se libérer.

Il est clair que, si les grands ateliers s'écartaient peu à peu des cités populeuses, les conditions dont nous venons de parler se généraliseraient. Cette espèce de révolution n'est pas sur le point de s'accomplir ; cependant il existe une certaine tendance pour l'établissement des grandes manufactures au milieu des populations agricoles, et ce fait se remarque plus particulièrement en Alsace. C'est ainsi qu'il sera possible de faire cesser l'isolement de l'ouvrier, de reconstituer la vie de famille et de fixer l'existence mobile des travailleurs (1). L'industrie

(1) Nous empruntons à la petite brochure de M. Zuber un passage qui nous paraît caractéristique. « Dans le pays d'Apenzell, dit M. Zuber, où se fabriquent ces belles mousselines brodées, répandues dans tout l'univers, chaque famille est à la fois agricole et manufacturière ; et puis elle possède des trésors que chacun peut se donner, et qui sont la base de son bonheur : *elle est instruite, religieuse et d'une sobriété incroyable.* »

manufacturière, nous l'avons dit plus haut, n'est point encore arrivée à son expression définitive ; elle vient de naître et subira par conséquent encore de nombreuses transformations. Combien de raisons ne militent pas en faveur de l'établissement des grandes manufactures au milieu des populations agricoles ! Les denrées sont là à plus bas prix que dans les villes, et la main-d'œuvre par conséquent moins dispendieuse ; les mœurs se conservent mieux, les occasions de désordre sont plus rares, et les conditions hygiéniques sont infiniment meilleures que dans les cités populeuses. L'intérêt même du manufacturier le conduira insensiblement vers des voies nouvelles, et déjà plusieurs industries comprennent la nécessité d'échapper à la pression des populations urbaines. Il y aura donc certainement sous ce rapport de remarquables transformations qui modifieront, sans aucun doute, les préventions qu'inspire la grande manufacture à certains philanthropes.

Nous signalerons ici un fait qui exerce une notable influence sur le sort des classes ouvrières : nous voulons parler des jours de paye. Dans les manufactures situées au milieu des campagnes, le choix de ce jour est en général assez indifférent, parce que les occasions de dissipation et de désordre sont moins fréquentes que dans les villes. Mais dans les foyers industriels ce choix est très-important. Le samedi est, comme

jour de recette, le plus mauvais de toute la semaine, en ce qu'il précède un jour de repos qui est pour les ouvriers une occasion de dépenses et un prétexte d'oisiveté qui se prolonge souvent jusqu'au lundi, quand la dissipation ne va pas au delà. Des manufacturiers ont donc pensé qu'il serait utile de déplacer le jour de paiement et de le prendre au commencement ou vers le milieu de la semaine, en s'arrangeant toutefois de façon que l'ouvrier pût faire immédiatement son dépôt à la caisse d'épargne. Il échappe ainsi jusqu'à un certain point à la tentation du dimanche. Ces mêmes manufacturiers ont aussi rapproché, autant que possible, les jours de paiement, afin de ne jamais laisser que de faibles sommes entre les mains des ouvriers. Enfin, ils ont proscrit tout paiement dans les cabarets, où malheureusement les entrepreneurs ne donnent que trop souvent rendez-vous aux ouvriers pour régler leurs comptes. C'est un des usages les plus pernicioeux qui existent dans l'industrie, à la fois ennemi de l'épargne et de l'ordre, un stimulant actif pour l'ivrognerie et la débauche (1). On comprend que, en présence d'un pareil usage, tous les efforts des fabricants pour isoler les manufactures, afin de détruire l'agglomération des ouvriers et d'ar-

(1) La loi anglaise sur le travail dans les mines contient les deux articles suivants : « Fait défense aux propriétaires ou entrepreneurs des mines, de payer leurs ouvriers dans les caba-

river à leur moralisation, demeurent stériles. C'est donc une des réformes les plus urgentes à introduire dans l'administration industrielle. Car cet usage, nous le répétons, est l'antipode de toute amélioration, il perpétue tous les autres abus, et est également funeste au maître et à l'ouvrier.

L'agglomération des ouvriers dans certains quartiers, on le comprend, est une cause de démoralisation, et l'on trouve là, en général, beaucoup plus de désordre qu'ailleurs. Le contact intime avec les mauvais sujets est plus difficile à éviter. La malpropreté, la grossièreté des manières et du langage, les habitudes d'intempérance et d'ivrognerie, se rencontrent là le plus habituellement. La misère, nous insistons sur ce point, est toujours la conséquence inévitable des vices qui prennent leur source en partie dans l'agglomération trop forte des ouvriers. C'est une des circonstances qui ont le plus frappé les manufacturiers qui désirent sérieusement l'amélioration du sort des travailleurs. En Angleterre, les habitations de ceux-ci ont même été l'objet d'une enquête (1) curieuse et affligeante, à la suite de la-

rets ou autres maisons publiques. * Décide que les salaires touchés dans ces lieux, pourront être réclamés de nouveau, comme s'ils n'avaient point été payés. » **

(1) *Report of the commissioners for inquiring into the*

* Article 10.

** Article 11.

quelle le Parlement a voté une loi (*Building act*) pour régler dans une certaine mesure la construction des maisons destinées à loger les classes inférieures dans les grandes cités.

state of large towns, and populous districts. — Ainsi on trouve dans la paroisse de Saint-Georges (Hanover Square), à Londres, 1,465 familles, qui n'ont pour se loger que 2,175 pièces, pourvues de 2,510 lits. Voici les détails de cette distribution : 929 familles n'ont qu'une seule pièce ; 408, deux chambres ; 94, trois ; 17, quatre ; 8, cinq ; 4, six ; 1, sept, et 4 huit. Quant aux lits, ils sont répartis dans les proportions suivantes : 625 familles n'ont qu'un seul lit ; 658, deux lits ; 154, trois ; 21, quatre ; et le reste un plus grand nombre. Cet état de choses engendre une déplorable iminoralité, et de cruelles maladies parmi lesquelles on remarque surtout des affections scrofuleuses et des maladies de consommation. La dimension des pièces habitées par les pauvres dans les environs de Field-Lane est de 2 mètres 50 centimètres sur environ 3 mètres, avec une hauteur de 2 mètres à 2 mètres 50 centimètres. Des familles entières s'y trouvent entassées. Le loyer est de 1 franc jusqu'à 2 francs par semaine, et lorsque ces pièces sont un peu plus spacieuses, ce prix s'élève jusqu'à 4 et 5 francs.

Pour avoir une idée de l'influence qu'exerce l'exiguïté des habitations sur la mortalité, on a fait les rapprochements dont voici les résultats. On a pris un certain nombre de rues et de places, habitées par des négociants et par des professions savantes. Dans l'espace de cinq ans, il y a eu dans ce quartier sur 1,452 habitants, 95 décès. Dans un autre quartier où la population est plus dense, sans cependant être excessive, et qui est habité par des marchands (*Respectable Tradesmen*), il y a eu sur 1,465 habitants 119 décès. Dans Cromer Street, où il y a déjà une forte agglomération d'ouvriers, il y a eu 155 décès sur 1,448 habitants. Enfin dans une quatrième circonscription, exclusivement peuplée de pauvres ouvriers, la mortalité dans la même période a été excessive, c'est-à-dire qu'il y a eu 189 décès sur 1,586 individus. Les enfants au-dessous d'un an figurent seuls pour 55 dans le chiffre des morts. Ainsi la mortalité

De consolantes expériences ont déjà été faites en France et dans les pays étrangers pour procurer aux ouvriers, et spécialement aux travailleurs des manufactures, des habitations plus saines, plus commodes et plus spacieuses. C'est une amélioration qui dépend, pour ainsi dire, uniquement de l'entrepreneur, car elle exige de grands capitaux et des sacrifices temporaires qui sont au-dessus des facultés de l'ouvrier. Dans plusieurs localités de l'Alsace, les manufacturiers ont fait bâtir des logements pour les familles d'ouvriers. Dans les essais qui ont été faits à Mulhouse, chacun de ces logements a deux chambres, une petite cuisine, un grenier,

dans la dernière circonscription est une fois plus forte que dans la première. Les maisons habitées par les classes inférieures manquent en général d'air et de lumière; les immondices s'y entassent, et les cours et les allées sont de véritables foyers d'infection. Le *Building act* a principalement pour objet de prévenir l'entassement des populations dans les habitations malsaines, de régler uniformément la construction des égouts, et certains détails des maisons particulières destinées aux classes pauvres. On trouve dans le *rapport* une série de dessins relatifs à la distribution des eaux, à la ventilation des maisons et des fabriques, à la construction des égouts, et à l'établissement d'édifices où on logerait collectivement des familles d'ouvriers. C'est un document qui peut être consulté avec fruit pour éclairer la question qui s'agite. Il est cependant à regretter qu'il n'y ait pas plus de clarté dans cette enquête. Les résultats des interrogatoires ne sont pas classés, et ce n'est pas sans peine qu'on parvient à retrouver les faits généraux dans cette immense série de questions et de réponses qui se rapportent, sans ordre et sans suite, aux sujets les plus divers.

une cave et un petit jardin. Le prix des loyers est fixé de 12 à 13 francs par mois, prix bien inférieur à celui que payent les ouvriers pour des habitations beaucoup moins commodes situées en ville ou dans les environs. Mais pour obtenir un de ces logements, l'ouvrier s'engage à cultiver le jardin de ses propres mains, et à envoyer ses enfants à l'école. Cette heureuse innovation a été imitée dans plusieurs autres villes manufacturières, et dans quelques grandes fabriques situées dans les campagnes. On comprend que si ce système pouvait se généraliser, l'ouvrier non-seulement serait mieux et plus économiquement logé, mais qu'il serait encore soustrait à une foule de causes de misère et de désordre.

Le directeur des usines de la Vieille-Montagne, en Belgique, a fait construire un certain nombre de maisons destinées au logement des ouvriers : elles sont louées à raison de 60 francs par an, payables par douzièmes, que le locataire acquitte dans les bureaux de l'usine (1). Un autre grand manufacturier de la Belgique a également fait construire des habitations pour ses ouvriers : c'est M. Raimond Biolley. Raimond-Ville est une rue située au pied d'une riante colline et au bord d'une eau limpide ;

(1) *Lettre à M. le comte Jean Arrivabene, sur la condition des travailleurs*, par Charles de Brouckère, page 15.

elle est composée de petites maisons bâties uniformément, ayant cuisine, grenier, chambre à coucher, tout ce qu'il faut pour un ménage, mais rien de plus. Derrière chaque maison, il y a un jardin rempli de fleurs et de légumes, cultivé par les habitants de ces modestes demeures (1).

Puisque nous avons parlé de la Vieille-Montagne et des usines de M. Biolley, présentons quelques autres détails sur ces établissements qui sont dans une remarquable prospérité, et dont les travailleurs se trouvent dans d'excellentes conditions. Tous les ouvriers ne sont pas reçus indistinctement dans les ateliers de M. Biolley. Pour y être admis, il faut avoir de bonnes mœurs et une réputation irréprochable. Mais aussi une fois que l'ouvrier appartient à l'établissement, son existence est presque assurée. Il est soigné dans ses maladies, et, après un certain nombre d'années de service ou en cas d'infirmités, on lui donne une pension qui lui permet de finir tranquillement ses jours. Tout cela se fait sans aucun prélèvement sur les salaires, sans aucune cotisation, et uniquement aux dépens et par les soins du chef de l'établissement (2). Dans les usines de zinc de la Vieille-

(1) *Coup d'œil sur la situation de la classe ouvrière de Verviers*, par A.-J. Lepas, page 55.

(2) *Ibid.*

Montagne, qui emploient environ huit cents ouvriers, il existe également plusieurs combinaisons éminemment favorables aux travailleurs. Voici, entre autres, ce que dit M. de Brouckère, en parlant des salaires, dans sa lettre adressée à M. Arrivabene : « L'ouvrier reçoit d'abord un salaire fixe et régulier ; en second lieu, il touche un bénéfice calculé sur le résultat de son travail ; enfin, une fois par an, il participe à un fonds de gratifications. Le bénéfice est réel, parce que son principe est immuable. Ainsi on a pris pour point de départ du bénéfice alloué au brigadier ou chef de four, la production de 250 kilogrammes de zinc, dans un temps où le rendement général ne dépassait pas cette quantité. Quand je suis arrivé à la fin de 1841, la production moyenne atteignait 288 kilogrammes, et le brigadier se faisait un bénéfice de 22 à 23 francs par mois ; en 1844, le rendement était de 325 kilogrammes, et le brigadier n'emportait pas moins de 45 francs pour sa portion mensuelle de bénéfice (1). »

Voilà un exemple frappant de l'efficacité des *primes d'encouragement* qu'il ne faut pas confondre cependant avec l'association. Les ouvriers dont nous venons de parler ont reçu leur sa-

(1) *Lettre sur la condition des travailleurs*, par Charles de Brouckère, p. 53.

laire sous deux formes différentes : d'abord un prix fixe, et puis un prix éventuel basé sur un excédant de la production. On distribue encore, à la Vieille-Montagne, des gratifications, et le fonds de celles-ci n'a pas été inférieur à 67,000 francs, en 1844, répartis entre 350 ouvriers. Cette somme a été employée à vêtir les familles, à acheter des meubles, à acquérir de petites propriétés, et une portion a été déposée à la caisse d'épargne fondée par les soins du directeur des usines de la Vieille-Montagne.

On voit que le bien-être des travailleurs peut très-bien se concilier avec la prospérité des établissements industriels, et qu'il suffit d'une direction bienveillante et éclairée pour écarter les causes de misère qu'on trouve dans un grand nombre de districts manufacturiers. Il faut sans doute aussi le concours de l'ouvrier pour obtenir les effets complets des bonnes intentions de l'entrepreneur; mais l'action est bientôt simultanée, et une fois les difficultés réglementaires vaincues, une fois que les avantages des combinaisons introduites par le maître sont reconnus, l'ouvrier suit facilement la marche qui lui est tracée, et alors son seul intérêt détermine sa conduite et assure sa moralité.

Nous revenons, après cette digression sur les usines de M. Biolley et de la Vieille-Montagne, aux habitations construites par les maîtres et

ouées aux ouvriers. On a prétendu que ces derniers, en acceptant ce domicile, se mettaient dans la dépendance du maître. C'est une crainte qui n'est aucunement fondée, car dès que l'entrepreneur imposerait des conditions onéreuses à l'ouvrier, ce dernier le quitterait, et, en établissant une trop grande mobilité parmi les travailleurs, le fabricant perdrait immédiatement les avantages qu'il retire des habitations communes. Car il ne faut pas oublier qu'ici l'intérêt est réciproque. Si le prix des loyers est peu élevé, il faut néanmoins que la location se fasse, autrement l'entrepreneur éprouverait des pertes considérables. D'ailleurs, les fabricants qui ont pris l'initiative de cette heureuse innovation n'ont eu aucune pensée directe de lucre. Ils n'ont pas non plus voulu attenter à l'indépendance de l'ouvrier. S'ils avaient été dominés par de pareils sentiments, ils auraient trouvé des moyens plus efficaces et moins dispendieux. D'un autre côté, il est certain qu'ils ont aussi consulté leurs intérêts en établissant des habitations communes. Ils ont compris qu'en détruisant l'agglomération des ouvriers, ils éloignaient de nombreuses causes de désordre, et que, partant, ils donnaient une valeur plus grande aux travailleurs. Ils ont compris aussi qu'en louant ces habitations à un prix peu élevé, ils auraient le droit d'imposer aux locataires des conditions de moralité et

d'ordre, qui tourneraient en définitive au profit de la fabrication, tout en étant favorables à l'ouvrier. La disposition des habitations dont nous parlons, outre qu'elle présente de notables économies, favorise les exercices religieux, l'instruction et l'éducation des enfants, et permet des plaisirs qui ne sont pas de nature à compromettre la moralité de l'ouvrier. Si l'on trouve que c'est là une dépendance, nous n'y voyons, pour notre compte, aucun inconvénient, et il faudrait se faire une singulière opinion des rapports qui peuvent exister entre les entrepreneurs et les ouvriers, pour être alarmé d'un pareil état de choses. Quand ceux-ci vivaient autrefois dans la famille du maître, leur dépendance était bien plus grande encore ; mais aussi leur conduite était meilleure et leur existence plus assurée. Au surplus, il ne faut pas que le danger soit bien grand, puisque les manufacturiers, qui ont pris le parti de faire construire ces habitations, possèdent l'élite des ouvriers, et que la condition dont nous parlons est très-recherchée.

Ce système ne saurait recevoir une application générale ; il convient plus particulièrement à l'industrie manufacturière et aux populations industrielles qui sont trop fortement agglomérées. Il pourrait cependant présenter des avantages dans les exploitations agricoles, et l'on a déjà fait quelques essais de ce genre,

qui ont très-bien réussi. Dans l'industrie parcellaire, les applications seraient plus difficiles; il y a toutefois certains cas où l'entrepreneur pourrait se charger de loger l'ouvrier et de lui fournir ainsi l'air et l'espace qui lui manquent ordinairement.

Nous savons que ce mode, connu en Angleterre sous le nom de *Cottage system*, a donné lieu, de l'autre côté du détroit, à d'assez graves abus et qu'on lui attribue, avec le *Truck system* (1), des maux nombreux. Mais il ne faut pas oublier qu'en conseillant l'établissement de

(1) Le *Truck system* était autrefois généralement usité en Angleterre; mais comme il a donné lieu aux plus graves abus, il a été supprimé législativement en 1851, par le *Truck act*. Voici en quoi il consistait : le manufacturier ou le fabricant avait dans le voisinage de son usine un magasin pourvu de tous les objets nécessaires aux ouvriers. L'ouvrier prenait ces objets à crédit, et on lui payait ainsi son salaire en tout ou partie en nature. Jusque-là il n'y aurait pas eu d'inconvénient. Mais les fabricants vendaient en général les marchandises du *Tommy shop*, 20 ou 25 p. 100 plus cher qu'on ne les débitait ailleurs, et l'ouvrier, constamment en avance sur son salaire, sans argent comptant, était par conséquent forcé de subir ces conditions exorbitantes. Les abus du *Truck system* étaient devenus si criants, qu'il a succombé devant les réclamations universelles. Le *Truck act* déclare nuls les paiements faits en nature, et les réprime encore par une pénalité. Mais la loi est souvent éludée, surtout dans les campagnes. Le manufacturier paye le salaire de l'ouvrier en espèces, mais il trouve encore moyen d'en faire un client du *Tommy shop*, et par conséquent une victime du *Truck system*. De cette façon, le délit devient presque insaisissable.

Les mêmes combinaisons ont souvent les effets les plus con-

ces sortes d'habitations, nous admettons, comme cela s'est fait jusqu'à présent en France et en Belgique, que le fabricant cherche de bonne foi l'amélioration du sort de l'ouvrier, et que ces constructions ne sont point élevées dans une pensée blâmable de lucre ou d'oppression. On n'opère aucune retenue sur le salaire de l'ouvrier, et celui-ci conserve dès lors toute sa liberté. D'un autre côté, les prix des loyers, comme nous l'avons déjà dit, sont beaucoup moins élevés dans ces habitations qui ont une destination spéciale, que dans les maisons ordinairement occupées par les ouvriers. Aussi les craintes qui ont accueilli cette innovation nous paraissent-elles mal fondées, et nous croyons que, lors même qu'un changement de cette nature donnerait lieu à quelques abus partiels, inévitables en pareille matière, il rendrait, par une application générale, d'importants services aux ouvriers des manufactures.

Telles sont quelques-unes des réformes et des améliorations qu'on peut obtenir par le triple

traies. Qu'un manufacturier, et les faits de ce genre existent en France, établisse des magasins pour l'approvisionnement des ouvriers; que ceux-ci ne puissent avoir les marchandises qu'au comptant, mais à des prix inférieurs au taux du commerce ordinaire, et aussitôt l'existence de ces magasins devient pour les travailleurs un bienfait au lieu d'une calamité, et l'ouvrier trouve une économie qui équivaut au bénéfice que prélève le détaillant ordinaire. Mais pour obtenir ce résultat, il faut que le fabricant soit honnête, éclairé, et bienveillant.

concours du pouvoir, des ouvriers et des maîtres. Elles peuvent se réaliser sans qu'on soit forcé de toucher à nos institutions, ou de compromettre la liberté du travail. Le germe même des réformes se trouve dans ces institutions et dans cette liberté, qui par de judicieuses applications donneraient des résultats bien autrement satisfaisants et bien autrement durables, que ceux qui découleraient des expériences dangereuses que les novateurs et les socialistes nous recommandent avec une ardeur digne d'une meilleure cause.

CHAPITRE V.

DES OUVRIÈRES DANS LES GRANDES VILLES.

Lorsque nous avons établi la classification des ouvriers, nous avons dit que les travailleurs du sexe féminin, dans les grandes cités surtout, étaient dans des conditions en général beaucoup moins bonnes que les ouvriers de l'industrie parcellaire ou de l'industrie manufacturière.

Les femmes vouées aux travaux manuels peuvent aussi se diviser en trois catégories principales : la première comprend les ouvrières livrées aux travaux de la campagne ; la seconde, celles qui sont dans l'industrie manufacturière, et enfin la troisième, les femmes qui appartiennent à l'industrie parcellaire.

Les ouvrières de la campagne sont ordinairement à l'état de domesticité, et quoique soumises aux travaux les plus rudes, elles ne manquent cependant point en général du nécessaire, et leur existence matérielle est assurée. Dans les manufactures, le gain des ouvrières égale

quelquefois celui des hommes, et quand ce niveau n'existe pas, la différence entre les salaires des travailleurs des deux sexes n'est jamais aussi sensible que dans les industries parcellaires qui appartiennent aux grandes villes.

Dans celles-ci en effet, et surtout à Paris, les salaires des ouvrières sont en général insuffisants. Cela tient à ce qu'elles s'appliquent toutes à un certain nombre de travaux déterminés, et que le cercle de ces travaux est trop restreint pour comporter une si grande masse d'ouvrières. En second lieu les spécialités auxquelles elles se livrent n'exigent ordinairement qu'un apprentissage très-court et des aptitudes très-médiocres. Ces deux circonstances favorisent encore le trop plein et amènent beaucoup d'ouvrières dans les grandes villes. Ainsi, pour les ouvrières de cette catégorie, le travail est toujours plus demandé qu'offert, et la concurrence réduit par conséquent les salaires aux proportions les plus exiguës.

Pour changer cette situation, il faut élargir le cercle des travaux des ouvrières, il faut introduire celles-ci dans de nouvelles industries. Déjà on a fait des essais de ce genre qui ont très-bien réussi. Il y a, par exemple, des imprimeries où les ateliers de composition sont uniquement peuplés de femmes. Dans les pays où l'horlogerie a pris un grand développement, comme dans le canton de Neuchâtel et dans le

canton de Berne, les ouvrières sont largement engagées dans cette industrie qui, dans ces pays-là, est une industrie par cellaire. Elle s'exerce à domicile avec une application très-étendue du principe de la division du travail. Les femmes sont également employées dans l'orfèvrerie, dans la bijouterie, dans la dorure, dans la reliure, dans la passementerie et dans plusieurs autres professions où elles touchent des salaires plus élevés que les ouvrières qui sont simplement employées aux travaux de l'aiguille. Et cependant dans la plupart des professions que nous venons de citer on ne confie aux femmes que la partie la moins difficile de l'œuvre.

Il est à remarquer que, dès qu'une femme possède réellement la connaissance d'un métier ou d'une profession, elle peut, dans une foule de circonstances, être assimilée pour les salaires aux ouvriers mâles. Il est vrai que, pour arriver à cette condition, il faut un apprentissage, ou, si l'on veut, une éducation industrielle; et puis il est encore juste de dire que toutes les professions ne sont pas accessibles aux travailleurs féminins; ils ne peuvent exercer les métiers qui exigent une grande force musculaire, des évolutions étendues et nombreuses ou des mouvements pour lesquels il faut nécessairement la structure de l'homme et le vêtement masculin. Cependant, après avoir fait la part de ces exclusions, il reste encore assez de

professions qui peuvent offrir dans l'industrie parcellaire des ressources aux femmes. A celles que nous avons déjà citées nous ajouterons la gravure de la musique, la gravure en taille-douce, le dessin, la lithographie, le moulage et le modelage, plusieurs parties de l'optique et de la fabrication des instruments de précision, la parfumerie, etc. Mais, nous le répétons, pour exercer ces métiers, il faut un apprentissage; il y a plus, il faut qu'une certaine instruction ait précédé cet apprentissage. Or l'instruction des jeunes filles est beaucoup plus incomplète que celle des jeunes garçons des classes inférieures. Il faudrait donc, pour améliorer le sort des travailleurs du sexe féminin dans les grandes cités étendre les réformes jusqu'à l'éducation primaire des filles. Il faudrait mettre celles-ci en état d'entrer dans un atelier, non pas pour y faire les travaux préparatoires et élémentaires qui d'ordinaire n'exigent aucune habileté technique, mais bien les travaux exécutés aujourd'hui par les ouvriers qui mettent la dernière main à l'objet fabriqué. Alors les femmes auraient naturellement droit à un salaire presque aussi élevé que celui des hommes, et on leur tiendrait compte aussi du temps et du capital qu'elles auraient employé pour se rendre propres à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

En admettant les femmes à de nouveaux em-

plais dans les ateliers nous insistons, comme nous l'avons déjà fait plus haut, sur la séparation des sexes. Cette séparation est aussi praticable dans les ateliers de l'industrie parcellaire que dans les grandes manufactures. Nous avons vu par exemple dans la fabrique de dorure d'après le procédé de Ruolz et d'Elkington des ouvriers des deux sexes parfaitement séparés et la spécialité des travaux très-bien établie : les brunisseuses sont dans une salle particulière, les doreurs et les polisseurs sont dans d'autres salles.

On nous objectera peut-être qu'en introduisant les femmes dans une industrie qu'elles n'exercent point à présent, on crée une nouvelle concurrence aux ouvriers mâles qui l'occupent. L'objection est exacte, quant au fond ; mais il est à remarquer que les ouvriers de plusieurs des industries que nous avons désignées comme pouvant offrir des ressources aux femmes touchent en général des salaires très-élevés. Nous citerons entre autres les graveurs, les ciseleurs et même les compositeurs d'imprimerie. Une nouvelle concurrence opérerait donc sans doute une réduction dans le salaire de certains ouvriers ; mais cette réduction ne serait point de nature à compromettre leur existence ou à altérer d'une manière sérieuse leur revenu. Cette dépression des salaires ne serait d'ailleurs très-probablement que temporaire, car une plus

grande production amènerait aussi une plus grande consommation et une nouvelle activité dans les échanges.

En dégageant le personnel féminin qui est livré aux travaux peu lucratifs de l'aiguille, de son trop plein, les travaux de cet ordre seraient aussi mieux rétribués, parce que l'offre et la demande se trouveraient alors dans des conditions nouvelles. Le nombre des ouvrières ayant diminué, la demande de travail de la part des entrepreneurs serait plus intense, l'offre moins étendue, et les rétributions suivraient nécessairement un mouvement ascensionnel.

Les industries qui s'exercent dans les prisons et dans les maisons centrales et qui se trouvent placées dans des conditions exceptionnelles pour les prix de fabrication réduisent aussi le travail des femmes dans plusieurs localités. Comme les entrepreneurs de ces industries reçoivent d'une manière indirecte une subvention de l'État, on crée ainsi, nous l'avons déjà fait remarquer, à certaines fabrications, et surtout aux industries parcellaires, une concurrence contre laquelle il est très-difficile de lutter. Le gouvernement seul peut remédier à un pareil état de choses par des règlements judicieusement appliqués au travail des prisons.

Dans les grandes villes, les ouvrières trouvent des concurrences d'une autre nature qu'il est impossible de supprimer légalement et que

dans la plupart des cas, on ne pourrait pas atteindre, lors même qu'on en aurait la pensée ou la volonté. Il se confectionne dans les couvents de femmes, une infinité d'objets qui sont jetés sur les marchés à des prix très-bas, et, tous les travaux qu'on exécute en général dans les couvents, sont payés 50 et quelquefois 100 pour cent au-dessous du taux courant.

Aucune intervention légale ne peut réduire ce genre de concurrence. On ne peut donc que faire un appel aux établissements mêmes qui se sont créés des occupations de cette nature. Il est évident, que ceux d'entre eux qui se proposent un but charitable, n'ont pas bien étudié la portée de leur système. Car la charité s'exerce ainsi, au détriment d'une partie de la classe ouvrière, et les dons en argent sont en quelque sorte prélevés sur le produit d'un travail qui devrait appartenir aux classes professionnelles. Rien n'est du reste plus difficile que l'exercice vrai et rationnel de la charité, et sans doute les communautés pieuses qui interviennent ainsi, dans des conditions exceptionnelles, dans la production, ne calculent pas toujours les conséquences de l'action industrielle de leurs associations, associations d'ailleurs très-respectables sous beaucoup d'autres rapports.

L'industrie avec ses développements et ses transformations recèle une foule de mystères qui jusqu'à présent n'ont été étudiés que très-

imparfaitement. On signale en général le malaise et la misère sans vouloir remonter aux causes souvent latentes et presque insaisissables de ce malaise et de cette misère. Ce n'est cependant que par l'étude approfondie de ces causes qu'on arrivera à connaître les moyens de réforme et d'adoucissement qu'il sera possible d'introduire dans la condition des classes ouvrières.

Le problème spécial que nous soulevons ici n'a peut-être pas une très-grande importance économique; mais il a une portée morale très-sérieuse, en ce qu'il touche une classe de personnes que le malaise et la pénurie jettent fatalement dans l'inconduite et dans le désordre; car, on ne peut pas se le dissimuler, la misère expose à de terribles tentations auxquelles on succombe d'autant plus facilement que l'éducation première a été plus négligée, que les bons exemples ont été plus rares, et que les principes solides ont moins de puissance et d'empire sur les victimes.

Si l'association entre les ouvriers mâles et les maîtres nous paraît impraticable, à plus forte raison cette association est-elle impossible entre les entrepreneurs et les travailleurs du sexe féminin. D'abord, eu égard à l'existence civile des femmes, les associations commerciales multipliées présenteraient déjà de nombreuses difficultés, et, en second lieu, quoi

qu'on fasse, les femmes occuperont toujours, dans l'ensemble des travaux industriels, une position subalterne et qui ne leur permet ni de participer à la direction des entreprises, ni de se mêler personnellement à la gestion des affaires.



CHAPITRE VI.

CONCLUSION.

La science sociale s'est formée par l'étude des faits, et certains principes, aujourd'hui parfaitement constatés, ne sont que le résultat d'observations intelligentes. Si les hommes qui s'occupent de réformes sociales n'ont aucune foi dans les théories économiques qui régissent actuellement la production, qu'ils étudient au moins les faits avant de se livrer à des combinaisons souvent extravagantes et presque toujours stériles. Nous ne sommes pas en France sur un terrain neuf où il soit possible de décréter la communauté des biens et d'enrégimenter les travailleurs. Plusieurs des révolutions économiques qu'on propose seraient d'ailleurs des révolutions sociales. Nous concevrons, jusqu'à un certain point, cette fièvre de rénovation si nous avons des exemples à côté de nous, si nous avons sous les yeux des échantillons pratiques des systèmes économiques qui n'ont été jusqu'à présent que dans les journaux et dans les livres. Mais changer la société par ses bases sur la foi d'un écrivain, renverser des lois économiques qui ont réalisé d'immenses progrès,

uniquement parce que tous les membres du corps social ne vivent pas dans la prospérité et l'abondance, serait, en vérité, rétrograder vers les époques de confusion et de désordre où l'on demandait le salut du peuple à des principes et à des lois chaque jour renouvelés, et où l'on considérait la stabilité comme le plus grand inconvénient de l'état social. Nos institutions économiques sont loin d'être parfaites; mais le plus grand malheur qui pourrait nous arriver serait de les voir remplacées ou ébranlées par ces mille et une utopies engendrées par des hommes qui ignorent les faits et bâtissent leurs projets sur des apparences plutôt que sur des réalités. Ces tentatives, quelque extravagantes qu'elles soient en elles-mêmes, seraient excusables si le sort des classes laborieuses ne s'était pas amélioré d'une manière remarquable sous le régime créé par la Révolution de 1789; en effet, et nous croyons l'avoir suffisamment prouvé, à aucune époque et dans aucun pays les travailleurs ne se sont trouvés dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui en France, à la fin de la première moitié du dix-neuvième siècle.

Nous le répétons, nous avons surtout eu pour but de présenter des notions exactes sur la situation des classes ouvrières, et de rectifier quelques-unes de ces données erronées qui sont des germes d'agitation, de mécontentement et de désordre. Les améliorations matérielles dé-

pendent en grande partie de l'élévation morale des individus. Quand le pouvoir aura constaté par des enquêtes sérieuses et multipliées l'état de nos industries et la situation des travailleurs, il puisera dans ces études des moyens de régénération. Il verra, avec tous les esprits justes, qu'il faut demander cette régénération, avant tout, à une instruction solide, nécessaire dans toutes les conditions de la vie; au développement des facultés intellectuelles et des sentiments religieux, à des habitudes d'ordre et de prévoyance. Il s'efforcera ensuite de réprimer, par des mesures législatives, la cupidité et l'inhumanité de quelques maîtres, d'établir dans les ateliers des conditions d'ordre et de salubrité, et de concilier la dignité et la santé de l'homme avec la liberté du travail étendue aux ouvriers comme aux maîtres. Nos institutions et notre système économique suffisent à cette grande œuvre; le gouvernement y trouvera les principaux éléments de toutes les améliorations, et, sans froisser les droits de personne, il arrivera graduellement à une transformation qu'on demande aujourd'hui en vain à des moyens violents ou à des combinaisons qui, dans la pratique, ne sont pas même arrivées à la forme embryonnaire.

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer toutes les améliorations qu'on pourrait introduire dans la condition des classes ouvrières et

nous n'avons pas non plus épuisé la série des combinaisons pratiques qui peuvent concourir à ce but. Mais il nous semble que nous avons indiqué les principaux moyens qui peuvent amener le progrès, en nous fondant constamment sur l'expérience et en respectant surtout la liberté du travail et les lois naturelles de la production. Dans une matière comme celle que nous venons de traiter, les théories ne sont pas exclues de la discussion ; mais il serait téméraire de vouloir leur donner la priorité sur les faits et de les substituer par une application brusque au système actuel de la production. Ce système n'est pas le fruit d'un moment, ou le résultat de combinaisons purement spéculatives ; il embrasse la tradition et les principes, la règle et la liberté, et l'expérience enfin, qui nous présente une succession de faits, c'est-à-dire le point d'appui le plus solide pour les transformations ultérieures. Les révolutions dans le travail sont aussi funestes que les révolutions dans l'ordre politique. Le progrès exige des réformes et des innovations sagement calculées. En France, les unes et les autres doivent être puisées dans nos institutions et dans l'organisation actuelle de l'industrie. Ces réformes, comme nous l'avons dit plus haut, sont d'une nature complexe, et leur réalisation appartient à la fois au gouvernement, au travailleur et au chef d'entreprise. Ces trois forces sont solidaires l'une de l'autre, quoique cha-

cune doit avoir une action particulière. Cette action a un double caractère : elle est, d'une part, morale et intellectuelle, et, de l'autre, purement matérielle et économique. Le concours des trois forces que nous invoquons doit se manifester sous ce double aspect, et alors on entrera d'un pas ferme dans le champ des réformes, on rapprochera le maître de l'ouvrier et l'ensemble des producteurs du pouvoir, c'est-à-dire de l'autorité. Ce ne sera pas une harmonie complète ou une fusion absolue de tous les intérêts, mais on aura réduit les luttes à leur expression nécessaire ; elles subsisteront encore comme stimulant et comme moyen d'émulation et de perfectionnement, elles n'auront rien de destructeur, rien d'inique, et la concurrence deviendra ainsi une cause d'amélioration dans la production, et par conséquent une des sources du bien-être des populations.

Nous sentons très-bien que nous ne résolvons pas le problème à la façon des socialistes et des philanthropes. Nous respectons les institutions et la liberté, et nous ne rançonnons pas une portion de la société au profit de l'autre. Nous maintenons ensuite l'ouvrier dans sa condition ; nous lui conservons sa tâche pénible et laborieuse, et nous ne visons pas aux moyens qui le dispenseraient de la fatigue et du travail pour le placer dans l'oisiveté et l'abondance. La nature humaine est organisée de manière à

rendre le travail indispensable. Nous dépendons du monde extérieur ; nous avons à lutter avec la faim et la soif, avec le froid et les éléments, et aucun de nos besoins ne peut être satisfait sans un pénible labeur. Et que serait le monde, que seraient les sociétés, que deviendrait la dignité de l'homme, quelle serait notre destinée enfin, si le travail n'était pas une nécessité impérieuse et si notre existence n'était dans la création qu'un épisode inerte, un phénomène passif, où le corps et l'esprit resteraient dans un perpétuel engourdissement ? Telle ne saurait être notre condition : nous sommes nés pour l'action et le travail, et condamnés à subir les fatigues et même les privations. Mais Dieu nous a aussi donné l'intelligence, la raison et les forces pour soutenir la lutte, et avec ces facultés, appuyées par le sentiment religieux et moral, nous trouverons les moyens les plus sûrs d'accomplir notre existence terrestre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
PRÉFACE.	I

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA SITUATION DES CLASSES OUVRIÈRES.

CHAP. I^{er}. — De l'observation des faits économiques.	4
CHAP. II. — Changements survenus dans les formes du travail et dans la production	11
CHAP. III. — De la misère	44
CHAP. IV. — Des causes de la misère	64
§ I ^{er} . — Causes diverses	<i>id.</i>
§ II. — Ivrognerie; Imprévoyance; Compagnonnage.	77
§ III. — Coalitions	89
§ IV. — Crises commerciales	102
CHAP. V. — Situation comparée des classes ou- vrières	115

DEUXIÈME PARTIE.

DES MOYENS DE RÉFORME ET D'AMÉLIORATION.

CHAP. I^{er}. — Droit au travail. — Organisation du tra- vail	167
---	-----

	Pages.
CHAP. II. — De quelques autres moyens proposés..	193
§ I ^{er} . — De la fixation des salaires.....	<i>id.</i>
§ II. — Des charges fiscales.....	204
§ III. — De l'exploitation des terres incultes.....	213
§ IV. — Des caisses de retraites.....	219
CHAP. III. — Du capital.....	252
CHAP. IV. — Des réformes praticables.....	247
§ I ^{er} . — Observations générales.....	<i>id.</i>
§ II. — Devoirs et moyens du gouvernement.....	232
§ III. — Devoirs et moyens des ouvriers.....	294
<i>De l'association. — Observations générales.</i>	312
<i>De l'association entre les maîtres et les</i> <i>ouvriers.....</i>	331
<i>Des primes d'encouragement.....</i>	330
<i>De l'association entre les ouvriers.....</i>	338
§ IV. — Devoirs et moyens des maîtres.....	378
CHAP. V. — Des ouvrières dans les grandes villes..	399
CHAP. VI. — Conclusion.....	403

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



HD
8429
F48

Fix, Théodore
Observations

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

